«Initiatives» : la création d'entreprises en panne



THE UNIVERSITY OF JORDAN SERIALS DIVISION

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – Nº 14924 – 7 F –

MERCREDI 20 JANVIER 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Les cérémonies d'investiture du nouveau président des Etats-Unis

M. Clinton privilégie la continuité sur les «points chauds» de la politique étrangère américaine

Le président Bill Clinton, qui doit prendre ses fonctions à la Maison Blanche, mercredi 20 janvier, après sa prestation de serment, a défini lundi les trois «piliers» de sa politique étrangère : la sécurité économique des Etats-Unis, une réduction prudente des dépenses militaires accompagnée d'une restructuration des forces armées, et le respect des principes démocratiques dans le monde. Dans l'immédiat, M. Bill Clinton privilégie la continuité sur les «points chauds» de la politique étrangère américaine, et a demandé aux hauts fonctionnaires chargés du Proche-Orient et de Haïti de rester à leur poste après mercredi.



Pilotage à vue...

WASHINGTON

de notre correspondant

Continuité : tel est le leitmotiv politique des démocrates pour aborder les *«points chauds»* de l'actualité étrangère dont ils vont hériter cette semaine. Le président élu, M. Bill Clinton, l'a abondamment laissé entendre en s'adressant, lundi 18 janvier, aux deux cents ambassadeurs en poste à Washington qu'il recevait à l'université jésuite de Georgetown, où il étudia les relations internationales.

Si M. Clinton avait un moment pensé qu'il pourrait se consacrer prioritairement à la situation intérieure, avec l'intensité, disait-il, d'un *«rayon laser»*, le conflit en cours avec l'Irak l'aura rappelé à la réalité : les Etats-Unis sont engagés dans une série de points chauds, dont le nouveau président aura à traiter dès son entrée à la Maison Blanche, mercredi à midi. Qu'il s'agisse de conflits hérités du passé ou des turbulences de l'après-guerre froide, les démocrates entendent continuer les politiques engagées par l'administration Bush.

ALAIN FRACHON

Lire la suite page 7

Etat de grâce

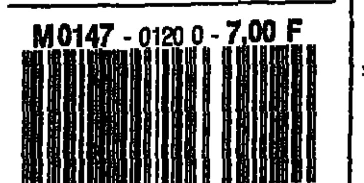
EN janvier 1976, M. Jimmy Carter avait voulu faire preuve de simplicité en laissant de côté sa limousine blindée et en effectuant à pied, après sa prestation de serment, le trajet qui sépare le Capitole de la Maison Blanche. Seize ans plus tard, un autre président démocrate et originaire du Sud a également recouru aux symboles pour marquer son accession au pouvoir : M. Bill Clinton est arrivé dimanche à Washington en autobus. Cette humilité voulue est bien dans la veine de la campagne qu'a menée le candidat Clinton, soucieux de la désaffection grandissante des Américains envers les hommes politiques – et même envers la politique – et désireux de les réconcilier avec leurs gouvernants.

A travers les nombreuses cérémonies précédant son investiture officielle de mercredi, M. Clinton semble surtout chercher à recréer l'atmosphère électrique de sa campagne, au cours de laquelle il fut, à son évident plaisir, en contact avec l'Amérique profonde, et qu'il craint de voir se dissiper. Derrière la jubilation des démocrates, privés de Maison Blanche depuis douze ans, on perçoit comme un flottement, en dépit de la satisfaction évidente de toute une classe d'âge, celle du «baby boom», qui se reconnaît dans ce jeune président. Et si cette relève de la garde se révélait décevante ? Et si la promesse de changement ne pouvait être tenue ?

LA presse joue un rôle dans ce climat d'incertitude. Après avoir durement fouillé dans le passé de M. Clinton, elle a vécu l'an dernier une véritable lune de miel avec le photogénique gouverneur de l'Arkansas, au point d'en faire perdre son sang-froid au secrétaire de presse de M. George Bush, qui a un jour amèrement comparé, statistiques à l'appui, le traitement réservé à son patron dans les médias et celui dont bénéficiait le candidat démocrate. Les réseaux de télévision et les grands journaux sont-ils rétrospectivement gênés ? Ce sentiment expliquerait peut-être qu'ils critiquent si sévèrement les réajustements auxquels a récemment procédé M. Clinton à propos de plusieurs de ses promesses électorales.

L'INTÉRESSÉ rétorque que la situation a changé. Quand il s'est engagé à réduire de moitié le déficit au cours des quatre années à venir, celui-ci s'annonçait nettement moins élevé. Quand il a critiqué la position de l'administration Bush consistant à rapatrier de force dans leur pays les réfugiés haïtiens, il ne pouvait pas prévoir que ses déclarations entraîneraient la construction de centaines d'embarcations par les candidats au départ. Même si M. Clinton ne le formule pas ainsi, on peut enfin penser que, lorsqu'il s'est engagé à s'occuper en priorité des affaires intérieures de l'Amérique, il n'imaginait pas que M. Saddam Hussein se signalerait à son attention avant même son installation à la Maison Blanche.

Elément rassurant pour M. Clinton : l'opinion, à la différence des médias, ne lui tient pas rigueur de ces réajustements. Le quarante-deuxième président bénéficie d'un évident état de grâce. Mais celui-ci est peut-être plus fragile qu'il n'y paraît.



M0147 - 0120 0 - 7,00 F

Candidat à l'hôtel Matignon

M. Giscard d'Estaing souhaite hâter le départ de M. Mitterrand

Une semaine après avoir annoncé la signature d'un «accord global» sur les investitures pour les législatives, le RPR et l'UDF continuent de négocier sur des cas litigieux. Pour sa part, M. Giscard d'Estaing confirme son intention de se porter candidat au poste de premier ministre, s'estimant seul capable de sortir vainqueur d'une épreuve de force avec le chef de l'Etat.

Le goût de la revanche

par Daniel Carton

M. Giscard d'Estaing ne comprend plus M. Mitterrand. *«Inexplicablement,* confiait-il le 15 décembre dernier, au cours d'un dîner à Strasbourg avec quelques députés européens espagnols et français, *François Mitterrand ne veut pas partir. Quitte à mettre des milliers de personnes dans la rue, il faut engager le bras de fer avec lui.»* Par un de ces étranges va-et-vient de l'histoire, le prédécesseur veut chasser son successeur. Mettre définitivement au piquet de la droite M. Chirac, donner une ultime leçon à M. Mitterrand, pourrait-il y avoir pour lui meilleure revanche sur sa défaite de 1981 ?

Le baromètre des relations entre les deux derniers hôtes de l'Elysée aura connu toutes les tendances. Période froide jusqu'en 1983. Période rose entre 1985 et 1986 quand il fallait agir en bon entendement pour se protéger de l'autre couple infernal Barre-Chirac. Période très bleue en 1988 quand M. Giscard d'Estaing préconisait un grand gouvernement d'union nationale et d'ouverture avec un Mitterrand au sommet de son pouvoir. Tout cela est bien fini. M. Giscard d'Estaing ne pardonnera plus rien au président de la République. Le charme s'est rompu en septembre au lendemain du référendum sur Maastricht.

Convaincu de lui avoir «sauvé la mise», M. Giscard d'Estaing attendait en retour du chef de l'Etat quelques secrets hommages et de ces petits égards qui lui vont droit au cœur. Mais rien n'est venu. Que ce soit pour le sommet européen d'Edimbourg, le conflit dans l'ex-Yougoslavie ou les soubresauts dans le Golfe, aucune sollicitation.

M. Giscard d'Estaing ne pardonne pas non plus au chef de l'Etat d'avoir traîné les pieds sur la réforme du septennat. M. Mitterrand lui avait promis, prétend-il, qu'elle se ferait en temps et en heure. S'estimant trahi, le président de l'UDF décidait de ne plus ménager son adversaire

Dès le 1er janvier, il répondait aux vœux de M. Mitterrand, en pesant ses mots au trébuchet de sa rancœur.

Lire la suite et nos informations page 10

Les rancœurs de Bagdad

La population irakienne manifeste son ressentiment à l'égard des Occidentaux

BAGDAD

de notre envoyée spéciale

Hantés par le spectre d'une nouvelle guerre, les Irakiens vivent dans l'espoir que *«le dernier quart d'heure»* de la présidence de George Bush marquera la fin de leurs malheurs ou au moins une accalmie dans l'escalade présente. Dans les rares conversations de rue, l'interrogation revient comme un leitmotiv : *«Quand part Bush ? Quand arrive Clinton ? Avec lui,* inch Allah, *peut-être cela ira mieux.»*

En frappant, dimanche, au cœur de Bagdad, les Américains ont réveillé toutes les craintes et les rancœurs d'une population qui ne comprend pas *«pourquoi l'Occident s'acharne sur elle».* Pour la première fois, lundi 18 janvier, et contrairement à ce qui s'était passé il y a deux ans lorsque les bombardements alliés laissaient espérer à beaucoup la chute du régime, la colère et l'agressivité à l'égard des Occidentaux étaient perceptibles dans les regards ou les comportements.

C'est dans un silence plus éloquent que les slogans rituels que Bagdad a enterré, lundi, ses quatre morts civils des bombardements de dimanche.

FRANÇOISE CHIPAUX

Lire la suite page 7
et les articles de JACQUES ISNARD, NICOLE POPE et LAURENT ZECCHINI pages 6 et 7

POINT

L'administration américaine

Le président et son équipe face au Congrès.

Page 8

Les Serbes de Bosnie examinent le plan de paix de Genève

Le «Parlement» de la «République serbe» proclamée unilatéralement en Bosnie-Herzégovine devait se réunir, mardi 19 janvier, près de Sarajevo pour approuver ou rejeter le projet constitutionnel proposé par les médiateurs internationaux, tandis que Croates et Musulmens continuaient à s'affronter pour le contrôle d'une localité de Bosnie.

Lire nos informations page 3 ainsi que les points de vue d'Alexandre Adler, Amin Maalouf et d'Edgar Morin, page 2

Un entretien avec le chef du gouvernement bulgare

M. Luben Berov, premier ministre «kamikaze».

Lire page 3 l'article de SOPHIE GHERARDI

La guerre civile en Angola

Des centaines de morts.

Lire page 5 l'article de GEORGES MARION

Réforme de la procédure pénale

Des magistrats et des commissaires font front commun contre la nouvelle loi.

Lire page 14 l'article de ERICH INCIYAN

La CEE veut éviter la récession

Les ministres des finances des Douze prévoient une croissance de 0,8 % seulement pour 1993 dans la CEE. Pour éviter une récession, ils comptent sur la mise en œuvre de l'initiative européenne de croissance et sur la baisse des taux d'intérêt en Allemagne. Mais celle-ci ne semble pas à l'ordre du jour de la réunion de la Bundesbank prévue jeudi 21 janvier.

Lire les articles pages 24 et 25 d'ÉRIC LE BOUCHER et de PHILIPPE LEMAITRE

SCIENCES ♦ MÉDECINE

■ L'environnement entre science et politique ■ Un entretien avec le professeur Jean-François Girard, président du conseil exécutif de l'OMS.

pages 17 à 19

Le sommaire complet se trouve page 30

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Ex-Yougoslavie

Pour sortir de la logique de guerre

par Alexandre Adler

IL est aujourd'hui possible que l'Europe et les Etats-Unis soient dans l'obligation d'entreprendre une véritable guerre contre la Serbie. Quelles que soient les précautions verbales que l'on veut prendre, et les espérances exagérées que l'on veut mettre dans l'arme aérienne, moderne réédition de la canonnière de l'autre siècle, pour pratiquer une forme limitée de conflit, chacun se rend compte à présent de la gravité de l'enjeu. Certes, à la différence des deux guerres balkaniques de *1912* et 1913, qui ont effectivement enclenché le premier conflit mondial, la seconde crise de Sarajevo ne devrait *pas nous précipiter dans le même* cataclysme.

Mais il ne s'agit pas non plus d'une simple opération de police internationale, sans effets pervers ni suites *imprévisibles*. Pour autant, faut-il prôner l'inertie et se refuser à porter un coup d'arrêt à la logique meurtrière des milices serbes? Non. Mais à la condition de penser réellement le conflit et de préparer à la Serbie, non moins meurtrie dans le passé que les autres Républiques, autrefois sœurs, de la défunte Yougoslavie, une issue politique viable qui ne conduise pas, une fois de plus, à renforcer les pulsions suicidaires de cette nation.

Car la Serbie est une nation endeuillée d'une guerre, qu'elle a subie de 1941 à 1945, tout autant que les nations russe ou polonaise, puisque ce sont près de 10 % sans doute des siens qui y ont péri, mais avec deux différences de taille avec les autres cas précités : en Yougoslavie, la plupart des Serbes n'ont pas été tués par des occupants allemands ou italiens, mais, le plus souvent, par des Croates, des Musulmans bosniaques, des Albanais, voire parfois d'autres Serbes qui s'étaient mis au service de ces derniers.

Et surtout, dans la Yougoslavie communiste qui entendait, sans doute avec les meilleures intentions du monde, imposer un surmoi fraternel à des peuples meurtris par d'atroces vendettas, *le* deuil serbe fut rendu impossible parce que l'expression de la souffrance serbe fut interdite au nom de l'antifascisme universaliste qui régnait alors, exactement comme il était interdit, en Russie ou en Pologne, de mentionner l'identité juive des victimes d'Auschwitz ou de Babi-Yar. Ce rappel n'excuse rien, mais il aide à comprendre pourquoi la récupération de l'identité nationale serbe, phénomène nullement isolé dans cette partie de l'Europe des années 80, fut particulièrement amère et malheureuse : elle consistait à rouvrir des plaies mal cicatrisées.

Il faut y ajouter, malgré l'inévitable nostalgie que la coexistence de peur assurée par Tito ne manque pas de réveiller, la dictature autogestionnaire, molle mais tenace, des communistes yougoslaves. Les ambitions géopolitiques excessives du maréchal et de son groupe dirigeant ont en effet interdit, entre 1968 et 1975 environ, la solution politique qu'aurait représentée l'arrivée aux affaires des communistes libéraux croates à Zagreb et des communistes libéraux serbes à Belgrade, ceux-ci non moins nombreux alors. Avec ce mépris pour les petits peuples qu'il réunissait sous son sceptre, Tito, banni dans cette démarche par Moscou qui ne craignait rien tant que la contagion yougoslave dans son propre empire, a écarté sûrement les meilleurs à Zagreb et à Belgrade, provoquant immanquablement à terme le triomphe des pires, en cela fidèle au mauvais exemple que lui avait laissé la monarchie serbe des années 30.

Ainsi, la droite catholique croate put-elle balayer, avec la chute du communisme, une gauche bureaucratique et inepte grâce au suffrage universel, *tandis* que le *nationalisme* serbe le plus étroit s'emparait par entrisme du Parti communiste local, privé de sa substance, de son éthique, et de ses dirigeants historiques les plus prestigieux de la Résistance et de la guerre d'Espagne, les Djilas, *Koca Popovic, tous* mis à l'écart par Tito. Ce n'est malheureusement pas tout : il n'est pas jusqu'au caractère débonnaire et émollient de l'autogestion qui n'ait *contribué à la tragédie* actuelle : en intégrant des intellectuels au demeurant médiocres aux rouages de sa *semi-dictature, le* régime précédent a aussi empêché la formation de ces anticorps démocratiques que l'on a vu fonctionner ailleurs.

Préparer une option militaire

Il n'y aura ni Geremek, ni Sakharov, *ni* même Jelev à Belgrade parce que chez le maréchal Tito régnait alors cette espèce d'hégélianisme balnéaire, celui de la revue *Praxis* et de ses colloques dans l'île de Korcula avec ses scoliastes ignares et ses sommités académiques aux ordres.

A présent, la conduite brouillonne de cette crise par les Européens laisse place à tous les pessimismes. Nous avons en effet malheureusement péché par trois erreurs cumulatives, qui nous ont conduits au bord de la rupture.

– Voulant restreindre le nombre des intervenants d'abord à la seule Communauté européenne, puis à l'OTAN, on s'est privé des soutiens nécessaires en début de crise. Ceux des Américains d'abord, mais aussi ceux des Russes, et aussi des Turcs qui ne peuvent être tenus à l'écart.

– En ne reconnaissant rien du bien-fondé de certaines revendica*tions* de Belgrade, on a contribué à exacerber l'emprise des extrémistes sur *la* vie politique du pays, rendant ainsi bien difficile l'entreprise courageuse d'un Milan Panic.

– En écartant enfin toute option militaire sérieuse, on a fait en sorte que les passions, qui avaient été chauffées à blanc, soient libérées par l'impunité qui était d'emblée assurée aux violents.

Pour se faire entendre des violents en Serbie, et particulièrement de cette lie de la société qui combat aujourd'hui en Bosnie, et demain, si *on lui en laisse le loisir*, au Kosovo, il faut donc préparer une option militaire sérieuse, c'est-à-dire non limitée à la guerre aérienne qui plaît aux partisans de la gesticulation mais n'intimide pas suffisamment un adversaire tant soi peu résolu. La Serbie n'est pas l'Irak, et Milosevic et ses amis auront par ailleurs du mal à affronter une opinion qui n'est nullement terrorisée si une défaite militaire, accompagnée du jugement par un tribunal international de quelques criminels de guerre avérés, montre à son peuple les limites de l'action brutale. Le réarmement de l'Albanie, Etat indépendant et souverain, et une déclaration solennelle de protection des Albanais du Kosovo, dans le cadre du respect de l'Etat serbe, doivent tracer une seconde ligne rouge après celle du plan de paix en Bosnie présenté par MM. Vance et Owen.

Mais, dans le même temps où les Occidentaux confèrent une certaine crédibilité militaire à leur entreprise, ils doivent fournir à la Serbie des portes de sortie honorables pour renforcer la position de ceux qui, comme l'ancien premier ministre Panic ou le courageux ancien maire de Belgrade Bogdan Bogdanovic, cri*tiquent* le *parti* de la guerre. Il faut enlever aux nationalistes le soutien de tous ces malheureux Serbes qui ne penent pas pouvoir se sauver sans alliance avec les fauteurs de massacres. Or les Serbes ne sont pas des nazis.

Si certains d'entre eux sont coupables de crimes abominables dont ils seront comptables à l'avenir, il ne s'agit pas pour autant d'une entreprise d'extermination analogue à celle des Allemands contre les juifs et les Tziganes, ou celle des Khmers rouges contre leur propre peuple. Des nazis, on exige en effet une capitulation sans conditions. D'un *peuple* d'une zone ravagée par les conflits ethniques qui recourt à la violence indiscriminée, on cherche *surtout à obtenir* l'arrêt des combats et un règlement négocié, comme on l'a fait pour les Grecs et les Turcs en 1922, puis de nouveau à Chypre en 1974 ou encore des Indiens et des Pakistanais en 1947.

Une entente régionale ?

Les progrès du droit international permettent sans doute d'aller plus loin dans la recherche des coupables et l'administration de la sanction, mais il ne serait pas raisonnable de transformer l'opération contre les Serbes en croisade anti-Serbie.

Ainsi, les Serbes de Croatie et de Bosnie, devenus du jour au lendemain des étrangers dans leur propre pays, ont droit à une autonomie, pour peu que le gouvernement serbe respecte de la même manière les Albanais du Kosovo. (Est-il besoin d'ajouter qu'une indépendance bosniaque, qui n'était que le résultat de la seule addition des suffrages croates et musulmans, ne pouvait qu'évoquer à leurs yeux la même coalition bâtie en Bosnie en 1941 par les Allemands et leurs alliés de l'Oustacha aux fins de rattacher Sarajevo à Zagreb ?)

Sortir de la logique de guerre signifie assurer des moyens de développement à la Serbie, accorder effectivement les autonomies en question, et favoriser la réintégration de l'Etat serbe dans une nouvelle *Europe du Sud-Est où il* retournera nécessairement après l'effondrement du mirage yougoslave. Forte de son économie de marché et du rôle-clé de Salonique comme débouché de l'ensemble des Balkans, la Grèce ne pourrait-elle pas piloter une entente régionale qui constituerait pour les Etats de la région l'antichambre de leur association à la CEE ? Une Albanie ramenée à son environnement naturel, une Bulgarie qui a entrepris courageusement sa transition vers la démocratie et l'économie de marché, une Macédoine slave qui aura fourni les apaisements nécessaires à ses voisins serbes et grecs, pourraient s'associer à la Grèce, à la Roumanie et à la Serbie pour établir un grand marché, cadre d'épanouissement d'une véritable démocratie qui permettrait à la Serbie d'abandonner la recherche frénétique de la vengeance et du suicide et opérer enfin un retour sur elle-même.

Alors peut-être l'espoir et la ferveur démocratique de mon défunt ami Danilo Kis auront été relevés et nous pourrons alors nous rappeler sans amertume le sacrifice héroïque des combattants serbes de la guerre antifasciste dont les assassins d'aujourd'hui, qui se prétendent faussement leurs continuateurs, ont si gravement terni la mémoire.

► Alexandre Adler est historien et journaliste.

Le temps de la mort et du mal

par Edgar Morin

PRÉSIDENT de la Yougoslavie, Dobrica Cosic est l'auteur de deux chefs-d'œuvre de la littérature européenne qui sont, en même temps, deux *Guerre et paix* du peuple serbe. *Le Temps de la mort* évoque les souffrances subies par les Serbes durant la guerre de 14, les sévices et cruautés effectués sur eux par les armées d'Autriche-Hongrie notamment dans leurs camps de prisonniers. *Le Temps du mal* évoque les ravages causés par le fanatisme stalinien et les délires d'inhumanité auxquels sont arrivés ses héros Petzar Bajevic, Bogdan Dragovic, son fils Vladimir, alors qu'Ivan Katic, le porte-parole de l'auteur, s'efforce de résister à la cruauté et à la bêtise.

Une écrasante responsabilité historique

C'est pourtant sous la présidence de cet extraordinaire *écrivain* que la Serbie dirigée par Milosevic aura apporté un nouveau temps du mal et un nouveau temps de la mort. Aussi est-ce au nom de son œuvre passé que je voudrais lui dire ce qui suit.

Dobrica Cosic, êtes-vous devenu un Petzar Bajevic, un Bogdan Dragovic du nationalisme serbe ? Croyez-vous que le problème des minorités serbes doive être réglé par le fer et le feu, et par la destruction de la Bosnie-Herzégovine ? Croyez-vous que le bien du peuple serbe soit de conquérir un espace vital dont soient chassés ceux qui n'ont pas la pureté ethnique serbe ? Connaissez-vous les récits horribles de massacres, viols, exactions, attestés par des commissions d'enquête internationales et d'innombrables témoins européens, qui dépassent vos propres récits du *Temps de la mort* ?

Vous donnerez-vous le droit de déporter du Kosovo sa population, devenue majoritairement albanaise ? De Gaulle a reconnu que l'Algérie n'est pas la France. Rabin est en train de reconnaître que la Palestine n'est pas Israël. Pouvez-vous prétendre, contre toute évidence, parce que le Kosovo fut peuplé antérieurement de Serbes, que le Kosovo c'est la Serbie ? Vous donnerez-vous le droit de dépecer la Macédoine avec la Grèce et la Bulgarie ?

Une écrasante responsabilité historique pèse sur vous. Elle ne concerne pas seulement l'avenir de la Serbie que vous enfermez et enfoncez dans une aventure militaire qui détruit les espoirs d'une démocratie serbe, dont vous avez été pourtant le défenseur. Elle ne concerne pas seulement les Balkans où la guerre déclenchée et poursuivie par la Serbie réveille tous les vieux délires et vieux démons qui les ont ensanglantés à plusieurs reprises au cours de ce siècle. Elle concerne aussi votre responsabilité d'européen.

L'incendie au-delà des Balkans

L'incendie qui menace au-delà des Balkans a déjà compromis la construction européenne. Cette Europe qui veut se construire est une Europe qui ouvre les frontières entre les nations, qui permet aux ressortissants de chaque nation de travailler et vivre dans les autres pays européens. C'est une Europe qui se ferait sur l'exemple de la Bosnie-Herzégovine que vous avez détruite.

Voulez-vous demeurer pour l'Histoire le président de la conquête d'un espace vital et de la purification ethnique ? L'auteur du *Temps de la mort* et du *Temps du mal* veut-il assassiner l'Ivan Katic qu'il portait en lui ? Il y a des moments où il dépend d'un seul homme qu'un peuple sombre ou se sauve. Sachez, Dobrica Cosic, qu'il dépend de vous, pendant un temps très court, de faire basculer le destin.

La grande perversion

par Amin Maalouf

DANS le drame qui frappe l'ancienne Yougoslavie, il est urgent de dénoncer les exactions, de faire en sorte qu'elles cessent et que le crime ne paie pas. Il me paraît également important de dénoncer une grande perversion, celle du fameux droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, honorable principe que l'on brandit chaque fois qu'il faut dépecer un empire vaincu, et qui, trop souvent, ne sert qu'à planter le décor des guerres à venir.

Tel qu'il est interprété, ce principe équivaut en effet à reconnaître à un certain nombre d'ethnies le droit d'exercer un contrôle sans partage sur le territoire où elles sont majoritaires. Or, dans chacun des nouveaux Etats ainsi délimités, vivent des communautés minoritaires qui se retrouvent, du jour au lendemain, étrangères dans leur propre pays. Les derniers à faire parler d'eux sont les Tchèques et les Hongrois de Slovaquie, mais la liste, on le sait, est interminable.

N'est-ce pas normal, se demandera-t-on, que la *majorité* décide et que la minorité se soumette ? Eh bien non, justement. L'idée selon laquelle une *opinion majoritaire doit* pouvoir se dégager par la voie du suffrage universel n'a de sens que dans une nation homogène dont les citoyens ne subissent aucune discrimination *liée* à la couleur, à la langue ou à la religion ; en revanche, là où subsistent des tensions graves entre les communautés, il est plus juste de parler de « prédominance numérique », le vote n'étant plus qu'un recensement, souvent même un moyen commode de légitimer et de perpétuer l'oppression.

Dans les pays où règne ainsi une « majorité automatique », il y a conflit entre la démocratie et la loi du nombre. Pour y préserver les droits de l'homme et la paix civile, il est indispensable d'assurer aux minorités protection et garanties. C'est ce que la communauté internationale avait le devoir de faire comme préalable à la reconnaissance des nouveaux Etats de l'Est. En *particulier*, s'agissant des entités nées de l'éclatement de la Yougoslavie, la Communauté européenne avait suffisamment de moyens de pression politiques et économiques pour obtenir, avant le cataclysme, un arrangement global susceptible d'éviter une transition aussi sanglante. On a malheureusement manqué de vision et de volonté politique communes ; une forfaiture que l'idée européenne n'a pas fini de payer.

Laissés à eux-mêmes, à leurs frayeurs, à leurs démons séculaires, les groupes minoritaires ne réagissent pas tous de la même manière au sort qui leur a été réservé ; si certains s'y résignent, et si d'autres préfèrent s'exiler, d'autres encore, s'estimant forts, bénéficiant du soutien de quelques alliés, décident d'imposer, sur le terrain, un autre fait accompli, et le font parfois avec une extrême violence.

Ce type d'attitude ne peut que me rappeler certains événements survenus il n'y a pas si longtemps dans mon propre pays, le Liban ; lorsque des communautés s'estiment menacées dans leur existence, la bestialisation intervient très vite ; des citoyens fort paisibles, parfois même des êtres d'une grande culture, se transforment soudain en tueurs. Je suis persuadé que tous les peuples du monde, quel que soit leur niveau culturel ou économique, quelle que soit leur appartenance religieuse ou nationale ou raciale ou ethnique, peuvent connaître cette monstrueuse métamorphose dans certaines situations. Le devoir des responsables internationaux est justement d'empêcher que ne se développent de telles situations.

Scepticisme et incompréhension

C'est *malheureusement* l'inverse qui se produit. Des « foyers de bestialisation potentielle », on en a laissé éclore des dizaines au cours des dernières années. Avec leur cortège d'exécrables « purifications », de viols et de massacres.

Victime de cette bestialité, la Bosnie est également victime de cette idée pernicieuse qui prévaut aujourd'hui et selon laquelle toute société pluricommunautaire est *immanquablement* vouée à l'échec, et que le salut réside dans le morcellement, à l'infini. Porteur du seul projet politique profondément humaniste de l'ancienne Yougoslavie, le président Alija Izetbegovitc se retrouve seul, comme ce fut avant lui le cas pour Vaclav Havel, entourés l'un et l'autre par le mur du scepticisme et de l'incompréhension.

Pourquoi les a-t-on laissé échouer ? Comment s'expliquer tant d'aveuglement de la part des pays les *plus* influents ? Sans doute par le fait que, tout au long de son difficile combat contre son ennemi soviétique, l'Occident avait pris l'habitude de considérer toute affirmation d'appartenance religieuse ou nationale ou ethnique comme un élément *bienvenu* dans la lutte contre le péril rouge ; l'idée que ce bloc gigantesque et totalitaire pouvait un jour éclater en mille morceaux était envisagée avec ravissement. Peut-être était-ce de bonne guerre. Seulement, aujourd'hui, les événements n'ont plus du tout la même signification. Le foisonnement des particularismes militants, hier fossoyeur du communisme, apparaît déjà comme un fossoyeur potentiel de l'idée européenne et de la démocratie.

Mais le changement s'est opéré bien trop rapidement pour que les mentalités puissent s'adapter aux réalités nouvelles. Aussi se montre-t-on toujours exagérément complaisant à l'égard des identités exacerbées. Et pour se disculper, on se drape dans le sacro-saint droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, vêtement décent pour couvrir une réalité indécente et calamiteuse : la tribalisation universelle.

Ainsi, il faudrait renoncer à un principe établi de si longue date ? Oui, de la même façon dont on a abandonné, il y a une quinzaine d'années, l'éternel principe de non-ingérence. Et pour les mêmes raisons. N'a-t-on pas *estimé* un jour – le mérite en revient *peut-être au* président Jimmy Carter et à son conseiller Zbigniew Brzezinski – que le principe de *non-ingérence* servait de cache-sexe à la tyrannie, et qu'il était *désormais* irrecevable à chaque fois que les droits de l'homme étaient bafoués ? *Le* prétendu « droit des peuples » ne vaut guère mieux. Car enfin, qu'est-ce qu'un peuple ? Combien doit-on être pour mériter une telle appellation ? *Un million* ? Cent mille ? Dix mille ? Qui pourra jamais fixer le chiffre en deçà duquel on refusera à une population le droit de disposer d'elle-même ? Et puis, surtout, un peuple pourra-t-il « disposer de lui-même » s'il partage son territoire avec d'autres peuples ? Ou bien devrait-il avoir un territoire homogène ? et si c'est le cas, ne serait-ce pas là une prime à la « pureté » ethnique, et un encouragement à la « purification » ?

La notion même de peuple, telle qu'on *l'entend* aujourd'hui, ne comporte pas une idée de rassemblement, mais une idée d'exclusion. L'identité, par définition, *s'oppose* à la différence.

Le droit des peuples à disposer de leurs minorités ne vaut pas mieux que le droit des Etats à disposer de leurs peuples. L'un comme l'autre *devrait* être irrecevable à chaque fois qu'il entre *en* contradiction avec la seule valeur immuable, la seule qui mérite d'être respectée par le monde de l'après-guerre-froide : la liberté de la personne humaine.

► *Amin Maalouf* est écrivain.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :

Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :

Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès, Jacques Amalric, Thomas Ferenczi, Philippe Herreman, Jacques-François Simon

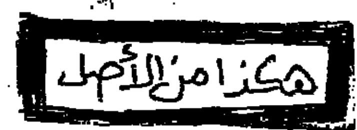
Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :

Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10



Sur fond d'affrontements entre Croates et Musulmans

Les Serbes de Bosnie décident de l'avenir des négociations de Genève

Le « Parlement » créé par les Serbes dans les régions de Bosnie-Herzégovine que leurs forces contrôlent à l'issue de près de dix mois de guerre devait se réunir, mardi 19 janvier, pour décider du sort de l'accord de Genève sur les principes constitutionnels devant déterminer l'avenir de la République. Au même moment, Croates et Musulmans – unis dans une difficile alliance contre les forces serbes – continuaient à se combattre dans le centre de la Bosnie pour le contrôle de la ville de Gornji-Vakuf (*le Monde* du 19 janvier).

C'est dans l'après-midi que devait commencer à Pale – localité proche de Sarajevo et siège de l'exécutif de la « République serbe » de Bosnie – l'examen, par plus de quatre-vingts « députés » serbes bosniaques, du projet constitutionnel proposé par les médiateurs internationaux, déjà adopté par les Croates et les Musulmans de Bosnie et que M. Radovan Karadzic, leader des Serbes bosniaques, a approuvé tout en se retranchant derrière une décision finale de son « Parlement ».

M. Karadzic, qui a annoncé qu'il présenterait sa démission en cas de vote négatif, est resté prudent quant à l'issue du vote et a estimé *« très difficile »* sa position face aux *« extrémistes »*, tout en laissant entendre que le Parlement devrait finalement parvenir à un *« compromis »*. De son côté, le numéro deux de la « République serbe » de Bosnie, Mme Biljana Plavsic, a estimé que le Parlement rejetterait cet accord, prenant ainsi la tête de la fraction la plus dure des Serbes de Bosnie. Quant à M. Karadzic, il a, lui-même, fait l'objet de pressions, à Genève, de la part de l'homme fort de la Serbie, M. Slobodan Milosevic, pour approuver le projet soumis par MM. Cyrus Vance (pour l'ONU) et David Owen (pour la CEE).

Le délai fixé par la conférence de Genève et la CEE pour approuver ou rejeter le projet de Genève expire mardi. Un accord des parlementaires serbes de Bosnie ouvrirait la voie à la poursuite de négociations difficiles sur leur future cohabitation avec les Musulmans et Croates en Bosnie, tout en entraînant la suppression de leur « République » – proclamée unilatéralement le 5 avril 1992. Leur refus, en revanche, renforcerait l'isolement international de la Serbie et augmenterait le risque d'une intervention militaire étrangère. Les Serbes représentent 1,3 million d'habitants sur les 4,3 millions de la Bosnie d'avant la guerre, soit 31,3 % de la population, contre 43,7 % de Musulmans et 17,3 % de Croates.

Appel aux pays islamiques

Ces deux dernières communautés se sont trouvées alliées face aux forces serbes lorsque celles-ci ont déclenché les hostilités, en avril ; hostilités qui ont permis aux Serbes de prendre le contrôle de quelque 70 % du territoire bosniaque. Cette alliance a, toutefois, été entrecoupée de nombreux heurts, souvent sanglants. Lundi 18 janvier, le commandement de l'armée bosniaque (l'Armija), fidèle au président Izetbegovic, a rejeté l'ultimatum des forces croates de Bosnie (HVO ou Conseil de défense croate) enjoignant aux combattants musulmans relevant de l'Armija et stationnés à Gornji-Vakuf – ville à majorité musulmane mais située dans l'une des « provinces » placées par les médiateurs internationaux dans l'escarcelle croate – de se placer sous son commandement.

Les combats entre les deux « alliés » ont continué, et le président Izetbegovic en a appelé aux *« pays islamiques pour qu'ils effectuent des démarches auprès de Zagreb afin qu'ils usent de leur influence pour que ce gouvernement cesse de s'ingérer dans les affaires intérieures »* de la Bosnie. Les combats de Gornji-Vakuf, s'ils se poursuivent, a déclaré M. Izetbegovic, *« constituent le plus beau cadeau fait à notre agresseur »* serbe. Le président bosniaque en a également appelé aux *« citoyens »* pour qu'ils *« refusent de s'impliquer dans ce conflit »* et aux *« soldats du HVO »* croate pour qu'ils *« refusent d'ouvrir le feu »* sur d'autres Bosniaques, ainsi qu'aux *« soldats de l'armée bosniaque »* pour qu'ils fassent preuve de *« retenue »*.

Par ailleurs, l'armée de la nouvelle Yougoslavie (Serbie et Monténégro) a accusé, lundi, les forces bosniaques musulmanes de chercher à *« étendre le conflit de Bosnie-Herzégovine sur le sol de la Yougoslavie »*, dans un communiqué publié quelques heures après avoir riposté, pour la troisième fois depuis samedi (*le Monde* du 19 janvier), *« à une attaque musulmane »* dans la zone frontalière serbo-bosniaque. *« L'armée yougoslave répondra énergiquement à toute attaque, pour défendre l'intégrité territoriale et les citoyens de la Yougoslavie »*, peut-on lire dans ce communiqué. – *(AFP, AP, Reuter.)*

□ **Appel en faveur du journal *Oslobodenje* de Sarajevo.** – La FNAC, *le Nouvel Observateur* et l'association Reporters sans frontières ont lancé un appel à la solidarité pour que le quotidien de Sarajevo *Oslobodenje* puisse continuer de paraître. La rédaction a besoin notamment de papier, de générateurs et de téléphones par satellite pour ne pas être coupée du monde. Les dons peuvent être adressés à Reporters sans frontières (« pour *Oslobodenje* »), 17, rue de l'Abbé-de-l'Epée, 34000 Montpellier. Un débat devait être organisé, mardi 19 janvier à 18 heures, au forum de la FNAC Etoile, à Paris, avec plusieurs journalistes revenant de la capitale assiégée de la Bosnie.

□ **M. Chevènement lance un « appel aux Serbes de Bosnie ».** – M Jean-Pierre Chevènement, député (PS) du Territoire-de-Belfort, a rendu public, lundi 18 janvier, un « appel aux Serbes de Bosnie », dans lequel il les invite à accepter l'accord négocié à Genève, même s'ils doivent *« continuer d'en négocier l'application »*. *« Aujourd'hui*, souligne-t-il, *l'existence du peuple serbe de Bosnie est reconnue par la communauté internationale. Il ne doit pas laisser gâcher cette chance de paix. Ainsi pourront cesser les massacres et les atrocités qui se déroulent en Bosnie et dont tous les peuples sont victimes. »*

Zepa, une bourgade épuisée par huit mois de siège

Le convoi d'aide humanitaire de la FORPRONU, qui, parti jeudi 14 janvier de Belgrade, est parvenu à Zepa, dimanche matin, après force allers et retours en raison des multiples obstacles mis à son passage par les milices serbes, a trouvé dans cette bourgade montagnarde de l'est de la Bosnie une situation dramatique. Au cours de huit mois d'un siège total imposé par les forces serbes, quatre cents personnes sont mortes de froid et de faim, quatre cent trente de blessures de guerre, entre soixante et soixante-dix de maladies, a rapporté le représentant du HCR, M. Larry Hollingworth, de retour à Sarajevo.

Les trente-six patients, dont sept enfants, qui ont dû être amputés à l'infirmerie en raison des combats, l'ont été sans anesthésie et à l'aide de scies à métaux. Six des amputés sont morts, dont trois enfants, a précisé, de son côté, le médecin finlandais Risto Tervakonta, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui accompagnait également le convoi.

Les habitants de Zepa, *« affaiblis »*, voire *« épuisés »*, se nourrissent principalement de viande fumée et de pain fabriqué avec de la paille, *« immangeable »*, selon M. Hollingworth. Le convoi de huit poids lourds arrivé dimanche leur a apporté des vivres et des médicaments.

Vague de froid

Le représentant du HCR a rapporté que les habitants ont réclamé désespérément à la FORPRONU du fioul – dont les Serbes refusent l'acheminement – mais qu'ils parviennent dans l'ensemble à se chauffer au feu de bois, le site étant entouré de forêts. M. Hollingworth a démenti que la bourgade – en fait, une série de trente-trois villages de montagne et un bourg central – ait été détruite *« à 70 % »* par l'artillerie serbe, comme l'avaient affirmé les autorités bosniaques. La mosquée y est détruite, et les habitations, construites en bois pour la plupart, ont été réparées au fur et à mesure qu'elles étaient touchées, a-t-il indiqué. Zepa se cantonne depuis huit mois dans une position défensive. Les Serbes, de leur côté, affirment ne pas vouloir *« conquérir »* la ville, dont ils reconnaissent le caractère 100 % musulman, et à l'occasion de ce premier convoi d'aide, les hommes de la FORPRONU ont transmis des messages écrits entre les belligérants.

M. Hollingworth a souligné n'avoir pu se rendre que dans cinq des trente-trois villages alentour. Les médecins sur place lui ont indiqué que les réfugiés, arrivés l'été dernier pour la plupart, et habillés en conséquence, étaient répartis surtout dans les villages avoisinants, et que leur état, après deux vagues de froid de moins 15 à moins 20 degrés, ne leur permettait plus de descendre au bourg principal. – *(AFP.)*

BULGARIE : un entretien avec le chef du gouvernement

M. Luben Berov, premier ministre « kamikaze »

Le nouveau gouvernement centriste bulgare, élu le 30 décembre, s'est prononcé en faveur d'une politique économique moins restrictive et d'un déficit budgétaire plus important que celui théoriquement autorisé par le FMI. De passage à Paris, du 13 au 15 janvier, pour la signature de la convention d'interdiction des armes chimiques, le premier ministre, M. Luben Berov, a évoqué, dans un entretien au *Monde*, les priorités de son gouvernement.

Entamer à soixante-sept ans une carrière politique des plus exposées après avoir mené la vie d'un universitaire paisible, M. Luben Berov ne l'a pas fait *« pour le plaisir, mais parce qu'il fallait bien un kamikaze »*. La jeune démocratie bulgare, en effet, dévore ses enfants à coups de rumeurs : *« Depuis quinze jours que je dirige le nouveau gouvernement, on a dit que j'étais un agent turc, un crypto-communiste et j'en passe »*, soupire cet économiste de profession, sans étiquette politique.

La manière dont s'est passée son investiture explique en partie l'inconfort de sa position. Après une crise politique de deux mois au cours de laquelle les deux forces principales du Parlement, l'Union des forces démocratiques (UFD), coalition de partis opposés au communisme, et le Parti socialiste bulgare (PSB, issu de l'ancien PC), ont successivement échoué dans la constitution d'un cabinet susceptible d'obtenir une majorité, c'est finalement le petit MDL (Mouvement pour la démocratie et les libertés) qui a proposé la candidature de M. Berov, conseiller économique, depuis 1990, du président Jeliou Jelev. Le MDL représente pour l'essentiel les intérêts des Bulgares d'origine turque et, avec ses vingt-quatre députés, peut faire ou défaire les majorités au Parlement. M. Berov n'est pas turc, mais il parle la langue, ayant autrefois fait une thèse sur le problème des terres appartenant aux Turcs après l'indépendance de la Bulgarie.

M. Berov a conscience de la fragilité de son gouvernement, soutenu par les deux tiers des socialistes, presque tout le MDL et environ le quart de l'UFD. Ses priorités? Accélérer la restitution des terres : *« 5 % des terres disponibles ont été rendues à leurs anciens propriétaires, et j'ai fixé pour objectif au ministre de l'agriculture d'arriver à 50 % d'ici à la fin de l'année. »* Le problème des paysans d'origine turque, qui, le plus souvent, ne possédaient pas de terre et se trouvent donc écartés de la restitution, avait contribué à la chute du précédent gouvernement. M. Berov estime qu'une solution pourrait être le rachat par l'Etat des terres que les propriétaires bulgares ne souhaitent pas exploiter eux-mêmes, en vue de les distribuer aux paysans turcs.

Deuxième priorité : rétablir l'autorité de l'Etat et renforcer la lutte contre la criminalité. *« Nous devons impérativement revaloriser les traitements des fonctionnaires, car nous ne trouvons plus de candidats pour des fonctions vitales comme la police, la justice, l'administration fiscale ou la douane. Quatre mille emplois de policier sont vacants, malgré le chômage, et la justice n'a réussi à juger l'an dernier que 1 % des soixante mille malfaiteurs arrêtés. »* M. Berov se dit homme à poigne : *« Je serais personnellement pour le rétablissement de la peine de mort, et en tout cas pour durcir les conditions carcérales. »*

Il n'hésite pas à préconiser aussi la sévérité pour la troisième priorité de son gouvernement : la réforme fiscale. *« Personne ne paie ses impôts en Bulgarie. Je suis favorable à l'adoption d'une législation dure. »* L'Etat a besoin d'argent, en particulier pour revaloriser les très maigres pensions de 2,3 millions de retraités. M. Berov sait bien que le risque est grand de relancer l'inflation, mais il l'assume. Donner des gages aux *« gens simples »*, rétablir l'ordre et, surtout, reculer le plus possible l'échéance des élections afin d'éviter un scénario *« lituanien »* (le retour au pouvoir des ex-communistes), tels sont ses paris.

SOPHIE GHERARDI

ITALIE : alliée aux ex-communistes

La Ligue lombarde a formé le conseil municipal à Varèse

La Ligue lombarde a constitué à Varèse, ville de près de 100 000 habitants du nord de l'Italie et berceau du mouvement populiste de M. Umberto Bossi, un conseil municipal de coalition avec l'appui du petit Parti républicain (PRI) et des ex-communistes du PDS, a-t-on annoncé, lundi 18 janvier. C'est la première fois que la Ligue lombarde parvient à former une alliance. Le Parti démocrate-chrétien, qui gérait Varèse depuis quarante-sept ans, se trouve ainsi rejeté dans l'opposition.

Ce renversement de majorité résulte des élections locales du 13 décembre dernier, qui avaient permis à la Ligue d'enregistrer une nouvelle progression. Dans la seule ville de Varèse, elle avait remporté 37 % des voix, s'assurant 17 des 40 sièges du nouveau conseil (*le Monde* du 16 décembre 1992). Mais ce résultat était en deçà des espérances des amis de M. Bossi, car il semblait alors difficile que d'autres partis acceptent de former avec la Ligue une majorité municipale. C'est pourtant, aujourd'hui, chose faite. Le PRI détient un siège et le PDS trois. M. Achille Occhetto, secrétaire général du PDS, a indiqué que son parti avait voulu respecter la volonté de l'électorat et, surtout, permettre la formation du conseil municipal. Mais il a exclu un accord similaire dans d'autres cas, par exemple à Milan.

La Ligue avait remporté, en décembre, la majorité absolue à Méda, ville-dortoir de 25 000 habitants au nord de Milan, dont le nouveau conseil municipal n'est pas encore formé. A Monza (environ 100 000 habitants), où elle s'est assuré 32 % des voix, elle tente actuellement de constituer, là aussi, une majorité de coalition.

□ **GRANDE-BRETAGNE : pas de poursuites contre M. Lamont.** – Le chancelier de l'Echiquier britannique, M. Norman Lamont, a été, lundi 18 juillet, reconnu non coupable par une commission parlementaire d'avoir enfreint les règles de la Chambres des communes en ayant recours à des fonds publics lors de l'expulsion d'une prostituée locataire de son appartement londonien (*le Monde* du 2 décembre 1992). Une commission bipartite a reconnu que M. Lamont était *« complètement ignorant de la source ou des sources »* du paiement des frais de justice engagés après qu'il eut découvert, par la presse, que son appartement avait été loué à son insu à une prostituée. – *(AFP.)*

M. Boutros-Ghali s'engage à agir pour « punir les criminels de guerre »

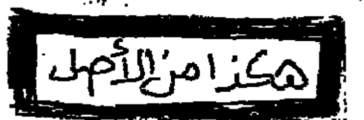
GENÈVE

de notre correspondante

En réponse aux préoccupations exprimées par l'Association pour le dialogue islamo-chrétien à propos de la situation en Bosnie-Herzégovine (*le Monde* du 16 janvier), le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, a adressé de Genève à Me Ali El Samman, avocat égyptien qui préside cette association, un message dans lequel il s'engage à tout faire pour que soient punis les criminels de guerre. *« J'ai reçu votre appel*, écrit-il dans cette lettre, *et partage votre émotion au sujet des crimes contre l'humanité commis dans les territoires de l'ex-Yougoslavie. Je me sens solidaire de votre action et m'engage à agir dans le cadre des Nations unies pour condamner et punir les criminels de guerre. Mais, par-delà cette condamnation, il faut agir pour le dialogue, la réconciliation et la paix, et votre association islamo-chrétienne a un rôle tout particulier à jouer dans la promotion de ce dialogue et de cette réconciliation. »*

I. V.

□ **Une pétition à Normale Sup.** – Des élèves de l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm, à Paris, nous ont adressé le texte d'une pétition qu'ils font actuellement circuler dans l'école. Ils déclarent : *« La politique de « nettoyage ethnique » menée par les nationalistes serbes en Bosnie-Herzégovine relève du crime contre l'humanité, tel qu'il a été défini au procès de Nuremberg. Face à ce massacre systématique et planifié, l'inertie des démocraties occidentales fait scandale. L'action humanitaire, si elle est nécessaire, ne saurait se substituer à l'action politique. Quant aux négociations de Genève, elles apparaissent comme un aveu d'impuissance indigne du droit international. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement français de prendre enfin ses responsabilités : 1) en s'engageant clairement en faveur d'une intervention militaire contre les nationalistes serbes; 2) en faisant lever l'embargo qui empêche actuellement les Bosniaques de se défendre; 3) en menant une action pour que soient jugés les auteurs de ces crimes contre l'humanité. »* Ce texte a été signé par Géraldine Muhlmann, Patrick Bernard, Stéphane Desvignes, Hélène Baconnet, Yen-Mai Tran, David Brunet, Jérémie Unterberger, Christian Mercat, Frédéric Zana, Nicolas Thiery, David Chabanol, Thierry Coulbois, Marie-Laure Fily, Nicolas Daubresse, Olivier Gossner, Françoise Blanquer, Pierre Serne, Mikaïl Nichanian et Christophe Loriot.


هكذا من الأصل

AFRIQUE

ANGOLA : deux semaines après le début de l'offensive gouvernementale contre l'UNITA

Le conflit se généralise au prix de centaines de morts

La situation se détériore rapidement en Angola, deux semaines après le début de l'offensive lancée par les troupes gouvernementales contre celles de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA). Lundi 18 janvier, le mouvement de M. Jonas Savimbi a annoncé, depuis Abidjan, avoir repris la ville de Huambo, où des combats acharnés ont lieu depuis plus d'une semaine. L'information n'a pas été confirmée par le gouvernement. Des réfugiés qui ont réussi à sortir de la ville il y a deux jours ont décrit une situation de cauchemar : bombardements intensifs par l'artillerie et l'aviation, massacres de civils réputés appartenir à l'un ou l'autre camp, corps en état de putréfaction gisant dans les rues. L'UNITA a avancé le chiffre de cinq cents morts, mais certains observateurs redoutent un bilan bien plus lourd.

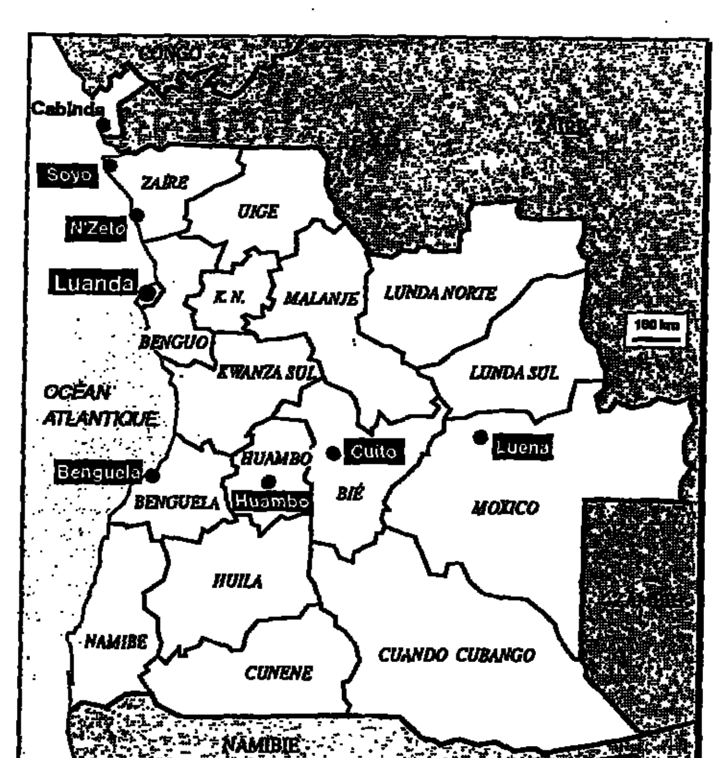
LUANDA

de notre envoyé spécial

Les initiatives militaires prises depuis le début de l'année par le gouvernement de Luanda se voulaient énergiques et rapides, l'objectif étant d'aborder d'éventuelles négociations en position de force. Malgré la prise des principales villes côtières, il n'est pas sûr que cet objectif soit atteint. Après avoir abandonné plusieurs villes, les troupes de l'UNITA paraissent en contrôler les pourtours, comme si elles voulaient entamer un blocus des zones dont elles ont été délogées. Si à Luanda – ville massivement acquise au gouvernement – la situation est calme, selon des informations concordantes, en province, le conflit militaire semble appelé à durer.

Apparemment en mauvaise posture à Huambo, les troupes gouvernementales pourraient lancer une contre-offensive à partir de la ville côtière de Benguela. Une vive tension règne également aux pourtours de la ville de Cuito, capitale de la province de Bié. Des accrochages ont également été signalés près de Lucena, capitale de la province de Moxico. Lundi, les troupes de l'UNITA encerclaient la ville de Soyo, sur la frontière nord du pays, où sont installées plusieurs compagnies pétrolières, dont Elf. La veille, des avions gouvernementaux avaient bombardé les environs de la ville côtière de N'Zeto, à 150 kilomètres au sud de Soyo.

Plusieurs dizaines de ressortissants étrangers travaillant pour les sociétés Elf, Texaco et Petrofina ont été mis à l'abri sur les plates-formes de forage offshore. Au cours de leur évacuation, un hélicoptère de la société française Héli-Union a été pris sous le feu de soldats gouvernementaux qui tentaient d'échapper à l'avance de l'UNITA. Un mécanicien qui se trouvait à bord a été tué.



Une situation bloquée

Bloqué sur le terrain des armes, le gouvernement du président Dos Santos tente maintenant une sortie sur celui de la politique. Sa position est simple : en septembre, il a gagné des élections que l'ONU a labellisées *«libres et honnêtes»* ; les récriminations de M. Savimbi, qui dénonce des fraudes, n'entament en rien la légitimité d'un pouvoir démocratiquement élu, et encore moins son droit à mettre au pas un rebelle qui n'a pas voulu se plier aux règles qu'il avait personnellement cautionnées en signant en 1991 à Estoril (Portugal) les accords de cessez-le-feu qui ont conduit aux élections de septembre dernier.

Pour le gouvernement, c'est M. Savimbi qui a pris la responsabilité de reprendre les combats. C'est donc à lui de faire machine arrière. Dans cette optique, rien de ce qui sort du cadre des accords d'Estoril n'est négociable. La communauté internationale, garante de tout le processus, doit donc clarifier sa position, et faire notamment fermer les délégations de l'UNITA installées dans plusieurs capitales étrangères. C'est-là la substance d'un récent discours du ministre des affaires étrangères, M. Venancio de Moura, devant les représentants de l'ONU et les diplomates étrangers. Selon le ministre, l'équipe au pouvoir n'est pas favorable à l'éventuelle arrivée de «casques bleus» pour rétablir la paix ; l'UNAVEM (la mission de l'ONU, formée de militaires désarmés chargés de contrôler les accords de paix) pourrait cependant prendre une part plus active au rétablissement de la situation. A condition toutefois de redéfinir sa mission.

L'interdiction du mouvement en Angola même, publiquement envisagée il y a encore quelques jours à Luanda, ne paraît plus relever de l'urgence. La raison en a été implicitement donnée par M. de Moura, selon lequel l'option militaire choisie par M. Savimbi est celle d'un clan minoritaire. Autrement dit, le pouvoir espère jouer sur des dissensions internes, au sein de l'UNITA, et avant tout sur celles que pourraient exprimer certains des hauts responsables du mouvement tombés entre ses mains après les affrontements de novembre dans la capitale. Installés dans des ministères ou des hôtels, ces derniers ne sont pas prisonniers, mais *«protégés»*, selon la terminologie officielle. Le gouvernement ne désespère pas d'en gagner une partie à sa cause, et d'accélérer ainsi l'isolement de M. Savimbi.

L'ONU dans l'embarras

A l'échelle internationale, le pari gouvernemental est réaliste. M. Savimbi a beau faire, à l'étranger, il apparaît – non sans raison – comme le mauvais joueur qui n'a pas accepté sa défaite. Mais, dans le pays, où il dispose de centaines de milliers de partisans, c'est une autre histoire. Et c'est pourquoi les combats risquent de durer. La sauvagerie des affrontements et des «nettoyages» dans les zones dont chaque camp s'assure le contrôle – les organisations humanitaires repliées à Luanda ont maints exemples – témoigne bien du pourrissement de la situation.

C'est tout le problème de l'ONU et de ses centaines d'observateurs chargés de surveiller l'application d'un accord de paix en piteux état. Sa mission aurait dû se terminer le 31 janvier. A quelques jours de ce délai, Mme Margaret Antsee, représentante du secrétaire général, n'a toujours pas fait connaître ses propositions. Dans l'état actuel des choses, partir paraît impensable et rester impossible. A moins de parvenir à un accord sur les conditions politiques d'un nouveau mandat et d'en assurer le financement, ce qui n'est pas la moindre des difficultés. En attendant, la quasi-totalité des observateurs de l'ONU dispersés dans le pays ont été ramenés dans la capitale pour des raisons de sécurité.

GEORGES MARION

SÉNÉGAL

Une quarantaine d'indépendantistes ont été tués lors de combats en Casamance

De sources sûres, on a indiqué, lundi 18 janvier à Dakar, qu'une quarantaine d'hommes suspectés d'appartenir au Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) ont été tués lors d'affrontements avec l'armée sénégalaise, les 14 et 15 janvier, en deux endroits distincts, près du village de Youtou, non loin de la frontière avec la Guinée-Bissau.

Ces combats ont eu lieu alors que l'armée sénégalaise procédait à une opération de ratissage, après un incident qui avait opposé à Youtou, le 10 janvier, des soldats à des hommes se réclamant du MFDC. Ces derniers, qui tentaient d'empêcher la distribution de cartes électorales pour le scrutin présidentiel du 21 février, avaient tué un militaire. Un premier accrochage a fait une trentaine de morts et un second quatorze, tous membres supposés du MFDC. Aucune perte n'aurait été enregistrée du côté de l'armée.

Par ailleurs, l'aéroport de Ziguinchor, capitale régionale de la Casamance, a été attaqué à l'arme lourde dans la nuit de dimanche à lundi. Trois obus ont été tirés, provoquant des dégâts matériels mineurs. Cette attaque est intervenue moins de quinze jours avant la visite à Ziguinchor du président Abdou Diouf, qui doit y ouvrir sa campagne pour l'élection présidentielle. Le mouvement séparatiste est opposé à l'organisation de ce scrutin dans la région. La Casamance, où le mouvement indépendantiste existe depuis une dizaine d'années, est le théâtre, depuis cinq mois, d'attaques continues d'hommes se réclamant du MFDC. Entre les mois d'août et de décembre, plus de deux cents personnes ont trouvé la mort au cours d'affrontements. – *(AFP.)*

ASIE

INDE : en remaniant son gouvernement

M. Narasimha Rao espère restaurer son image ternie par les récentes émeutes

Le premier ministre indien, M. P. V. Narasimha Rao, a procédé, dimanche 17 janvier, à un important remaniement ministériel dans l'espoir de redorer l'image de son gouvernement au lendemain de la vague de violence intercommunautaire qui a endeuillé Bombay, la capitale économique du pays.

NEW-DELHI

de notre correspondant

Quatorze ministres ont été démis de leurs fonctions et seize nouvelles personnalités font leur entrée au gouvernement indien. Mais ce remaniement n'est pas seulement destiné à sanctionner certains ministres jugés incapables ou corrompus et à attribuer des portefeuilles laissés vacants à la suite du départ de leur titulaire au cours des derniers mois : sévèrement critiqué par certains membres de son parti pour son incapacité à trouver une issue à la crise que traverse le pays à la suite de la montée de l'extrémisme hindou, M. Rao a nommé des membres du Congrès (I) dont il est politiquement sûr (1).

Officiellement, il s'agit certes de montrer que le gouvernement est bien décidé à prendre le taureau par les cornes au moment où le pays traverse l'une des crises les plus graves de son histoire. En fait, le premier ministre éloigne du pouvoir ceux qui se sont montrés trop ouvertement critiques à son égard, comme le ministre de la santé, M. L. Fothedar, tout en isolant ses adversaires dans le gouvernement. C'est le cas de son plus dangereux rival au sein du parti, M. Arjun Singh, titulaire du portefeuille du développement des ressources humaines : ce dernier conserve son poste mais n'a plus aucun allié d'envergure dans le nouveau cabinet.

Le retour de M. Dinesh Singh

Après une vacance de plusieurs mois, le ministère des affaires extérieures retrouve un titulaire en la personne de M. Dinesh Singh, ancien ministre de Mme Gandhi. Le commerce va à M. Pranab Mukherjee, qui fut responsable des finances sous le règne d'Indira Gandhi. Le docteur Manmohan Singh, l'architecte de la «nouvelle politique économique indienne», reste à la tête de l'économie. Le ministre de la défense Sharad Pawar, considéré lui aussi comme un adversaire potentiel de M. Rao, reste en poste, ce qui tend à confirmer que celui-ci a choisi, pour le moment, de soutenir le premier ministre.

Le maintien de M. S. B. Chavan à l'intérieur a, par ailleurs, surpris tous les observateurs : ce dernier paraît avoir été totalement dépassé par les événements lors de la série d'émeutes qui ont fait au moins mille cinq cents morts depuis la destruction de la mosquée d'Ayodhya. Nombre de commentateurs s'étonnaient, mardi, que le ministre n'ait pas été sanctionné pour son incompétence.

Alors que des voix commencent à s'élever de toutes parts pour exiger le départ de M. Rao, ce dernier semble donc, pour l'instant, avoir réussi à consolider sa position. Le premier ministre reste peut-être l'homme du consensus, mais son manque d'esprit de décision et son incapacité à gérer la crise à l'heure où l'Inde aurait besoin d'un vrai dirigeant ont considérablement entaché sa réputation. En ce sens, M. Rao doit sa survie politique au manque d'alternative réelle au sein du Congrès, dont il est le président.

BRUNO PHILIP

(1) Voici la composition du nouveau gouvernement de M. Rao : ministre des affaires étrangères, M. Dinesh Singh ; défense, M. Sharad Pawar ; finances, M. Manmohan Singh ; intérieur, M. S. B. Chavan ; commerce, M. Pranab Mukherjee ; développement des ressources humaines, M. Arjun Singh ; santé et famille, M. B. Shankaranand ; agriculture, M. Balram Jakhar ; chemins de fer, M. C. K. Jaffar Sharief ; aviation civile et tourisme, M. Ghulam Nabi Azad ; approvisionnement civil, M. A. K. Antony ; urbanisme, Mme Sheila Kaul ; sécurité sociale, M. Sitaram Kesri ; énergie, M. N. K. P. Salve ; ressources en eau et affaires parlementaires, M. Vidyacharan Shukla.

A TRAVERS LE MONDE

DIPLOMATIE

Décès du doyen des juges de la Cour internationale de justice

Manfred Lachs, le doyen des juges de la Cour internationale de justice, est mort le 14 janvier à l'âge de soixante-dix-neuf ans. De nationalité polonaise, M. Lachs était membre de l'organe judiciaire suprême des Nations unies depuis 1967 et l'avait présidé de 1973 à 1976.

Après un début de carrière au ministère polonais des affaires étrangères, Manfred Lachs a très vite mis ses talents de juriste au service de l'Organisation des Nations unies. Il appartint notamment au comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et se consacra à l'arbitrage et au règlement pacifique des différends internationaux : outre son mandat à la Cour internationale de justice de La Haye, il siégait depuis 1956 à la Cour permanente d'arbitrage.

Membre, notamment, de l'Institut de France et de l'Institut international de recherche sur la paix et les conflits, titulaire de nombreuses décorations (dont le World Jurist Award, reçu en 1975 du Centre de la paix mondiale par le droit), M. Lachs était docteur *honoris causa* de dix-huit universités, dont celle de Nice.

SOMALIE

Premiers départs américains

Mille cent soixante-six «marines» devaient quitter Mogadiscio, mardi 19 et mercredi 20 janvier, pour rejoindre leur base en Californie. *«Il s'agit de la première unité à partir ; elle sera remplacée sur place* (à Baidoa) *par neuf cents soldats australiens»*, a déclaré le colonel Fred Peck, porte-parole de l'armée américaine.

A New-York, le représentant de l'ONU pour la Somalie, M. Ismat Kittani, a rappelé qu'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité était nécessaire pour que les Nations unies prennent le relais du commandement américain. Le colonel Peck avait déclaré dimanche à Mogadiscio que la force dirigée par les Etats-Unis devrait pouvoir passer le relais à l'ONU dans deux semaines. *«Il n'appartient pas au colonel Peck de décider»*, a déclaré M. Kittani. Sur place, pour la première fois, un convoi d'aide humanitaire a quitté Mogadiscio à destination de Hoddour, à 300 kilomètres au nord-ouest de la capitale, où sont stationnées les troupes françaises. Vingt-cinq camions, transportant notamment deux cents tonnes de riz offert par l'action humanitaire française, ont quitté Mogadiscio dimanche sous l'escorte de militaires français. – *(AFP.)*

OUZBÉKISTAN

Le procès du mouvement d'opposition Birlik s'est ouvert

La cour suprême d'Ouzbékistan a ouvert, lundi 18 janvier à Tachkent, le procès sur la constitutionnalité du mouvement d'opposition nationaliste Birlik, et devait juger, dès mercredi, un des fondateurs de ce mouvement, le militant des droits de l'homme Abdoumanob Poulatov, arrêté le 8 décembre dernier.

M. Poulatov, quarante et un ans, avait été enlevé à Bichkek (Kirghizstan), en décembre, par des personnes non identifiées, alors qu'il participait à une conférence sur les droits de l'homme en Asie centrale, et conduit en Ouzbékistan, où il est depuis détenu dans une prison en dehors de Tachkent, d'après des sources concordantes. Selon l'association de défense des droits de l'homme Helsinki Watch, le procès pourrait être repoussé à une date ultérieure aussitôt après son ouverture.

L'accusation reproche à Birlik et à M. Poulatov leurs critiques virulentes à l'encontre du président ouzbek Islam Karimov, parues notamment dans *l'Hebdomadaire indépendant*, journal de l'opposition ouzbèke publié à Moscou.

Plusieurs dirigeants de Birlik sont actuellement en prison à Tachkent, où le régime s'est considérablement durci ces derniers mois. Le frère de M. Abdoumanob Poulatov, l'ancien président de Birlik Abdourakhid Poulatov, avait été violemment frappé par des agresseurs anonymes en juin 1992 à Tachkent. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **CAMBODGE : les Khmers rouges ont jusqu'au 27 janvier pour décider de leur participation aux élections.** – L'Autorité provisoire des Nations unies pour le Cambodge (APRONUC) a donné jusqu'au 27 janvier aux Khmers rouges pour décider de leur participation aux élections prévues avant la fin mai. D'autre part, les Khmers rouges ont libéré, mardi 19 janvier, les quatre «bérets bleus» qu'ils avaient enlevés dimanche. Par ailleurs, de Pékin, le prince Sihanouk a fait connaître son désaccord concernant des sanctions contre les Khmers rouges en raison de leur opposition à l'application des accords de paix. *«Ces sanctions sont irréalistes et nullement efficaces et elles ne servent qu'à durcir davantage leur position»*, a-t-il estimé. – *(AFP, Reuter.)*

□ **CHINE : le ministre du personnel nommé secrétaire du PCC de Haïnan.** – Le ministre chinois du personnel, M. Ruan Chongwu, a été nommé secrétaire du Parti communiste de la province de Haïnan (sud), en remplacement de M. Deng Hongxun, a annoncé, lundi 18 janvier, la télévision. Le secrétaire adjoint du PCC de la province, M. Liu Jianfeng, qui cumule ce poste avec celui de gouverneur, a aussi été démis de ses fonctions. – *(AFP.)*

□ **GUINÉE-ÉQUATORIALE : mort d'un prêtre à la suite de tortures.** – Un parti d'opposition, le Parti social-démocrate, a fait état, lundi 18 janvier, dans un communiqué, de la mort d'un prêtre, le Père Luis Maria Ondo Mayé, décédé à la suite de tortures dans les locaux de la police à Bata, la deuxième ville du pays. Selon le même parti, d'autres opposants arrêtés à Bata sont dans un état de santé critique et ne reçoivent pas de soins. – *(AFP.)*

□ **PAKISTAN : Amnesty International dénonce les arrestations massives et la torture.** – Amnesty International a dénoncé, mardi 19 janvier, les arrestations massives et les tortures d'opposants ainsi que la détention d'une douzaine de journalistes au Pakistan, dans les semaines qui ont suivi les manifestations anti-gouvernementales de la mi-novembre 1992. Ainsi, M. Salman Tasoer, un dirigeant du Parti du peuple (PPP, opposition), a été pendu par les pieds et battu. Un autre membre du PPP, Sohail Malik, a été roué de coups de pieds et torturé à l'électricité par la police. Amnesty cite aussi le cas de la journaliste Mariana Baabar, arrêtée alors qu'elle couvrait une manifestation à Islamabad et qui a été frappée au cours de sa garde à vue. – *(Reuter.)*

□ **PÉROU : onze personnes tuées par le Sentier lumineux.** – Un commando du mouvement «maoïste» du Sentier lumineux a fait irruption, lundi 18 janvier, dans une maison de San-Cosme, faubourg pauvre de Lima, tuant ses huit occupants à coups de fusil-mitrailleur, a annoncé la police. Par ailleurs, le même mouvement a assassiné deux candidats aux élections municipales, organisées mardi dans tout le pays, à Huaral, à une centaine de kilomètres au nord de Lima, et un responsable local à Huaycan, à l'est de la capitale. – *(UPI.)*

□ **RWANDA : la rébellion bloque l'aide humanitaire.** – Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Kampala (Ouganda) a indiqué, lundi 18 janvier, que les convois d'aide alimentaire destinés au nord du Rwanda sont bloqués par le Front patriotique rwandais (FPR, opposition armée), qui refuse de garantir leur passage. Dans les deux à trois mois à venir, 350 000 personnes déplacées par la guerre sont menacées de famine dans cette région. – *(AFP.)*

□ **NIGER : nouveau report des élections.** – Un porte-parole du gouvernement de transition a annoncé, dimanche 17 janvier, le report des élections présidentielle et parlementaires prévues pour le 6 février, sans préciser de nouvelles échéances. Il s'agit du cinquième report depuis la réunion de la conférence nationale, l'an dernier. Le porte-parole a précisé que des renforts militaires avaient été envoyés dans le nord du pays pour prévenir les attaques des rebelles touaregs. Ceux-ci ont attaqué la semaine dernière une réunion électorale à Abala, à 250 kilomètres au nord-est de Niamey, tuant trois gardes républicains et un civil. – *(Reuter.)*

□ **MEXIQUE : quinze morts dans des affrontements.** – Trois personnes ont trouvé la mort et douze autres ont été blessées, lundi 18 janvier, à Telixtlahuaca (Etat d'Oaxaca, sud du Mexique) à l'issue d'affrontements entre membres du parti au pouvoir et de l'opposition de gauche. Ces derniers occupaient la mairie pour dénoncer des fraudes commises aux dernières élections municipales. Par ailleurs, douze personnes ont été tuées et sept blessées lundi à Culiacan (Etat de Sinaloa, nord-ouest) lors d'échanges de coups de feu entre bandes rivales de trafiquants de drogue. – *(Reuter, AFP.)*

PROCHE-ORIENT

Les réactions internationales après les nouvelles

«La politique de notre pays [envers Bagdad] *restera la même après le 20 janvier»*, a déclaré, lundi 18 janvier, le président Bill Clinton. Pour sa part, la commission spéciale de l'ONU chargée du désarmement de l'Irak a affirmé *«agir en toute indépendance»*, rejetant les accusations d'espionnage au profit des Occidentaux lancées contre elle par l'Irak.

«Le fait que la France n'ait pas participé» au raid déclenché, dimanche, par les Américains, près de Bagdad, *«ne signifie pas qu'elle ait des réserves à exprimer»*, a dit M. Jean Musitelli, porte-parole de l'Elysée. L'opération a été *«une réponse appropriée»* à l'Irak, a-t-il ajouté. *«Les Américains nous avaient prévenus de leurs intentions. Cette action a reposé sur de bonnes consultations et des analyses communes. A partir de cette base globale, nous apprécions au cas par cas comment nous pouvons participer.» «Il existe un accord politique global entre François Mitterrand et George Bush sur l'attitude à avoir à l'égard de l'Irak pour qu'il applique pleinement les résolutions des Nations unies»*, a assuré M. Daniel Bernard, porte-parole du Quai d'Orsay.

Au Koweït, où la presse avait regretté, après le raid de mercredi dernier, que les Occidentaux



Washington : un bilan diplomatique négatif

«Je souhaite que Saddam Hussein comprenne.» Le président George Bush n'a pas été plus bavard pour commenter, lundi 18 janvier, les dernières opérations américaines contre l'Irak qui, vues de Washington, paraissaient se solder par un bilan pour le moins mitigé : coup de semonce militaire à l'adresse de Bagdad, sans doute, mais revers diplomatique avec une sévère mise au point de Moscou.

WASHINGTON

de notre correspondant

En bombardant de nouveau, lundi matin, des installations de la défense antiaérienne dans le sud de l'Irak, les Etats-Unis et leurs alliés britanniques et français ont sans doute gagné des points sur le plan strictement militaire. Ils semblent être revenus sur les objectifs qu'ils avaient déjà visés, avec un succès incertain, lors du raid de mercredi dernier. Il s'agit d'interdire aux Irakiens de déployer des batteries de DCA ou de missiles susceptibles de menacer les patrouilles des alliés dans la zone d'exclusion aérienne qu'ils ont déclarée au sud du 32e parallèle.

L'objectif immédiat est d'empêcher que le régime de Bagdad bombarde – comme il l'a déjà fait – les populations chiites du sud du pays. L'ambition générale est de contrer toute velléité de l'Irak de revenir sur cette limitation de sa souveraineté, comme entend le faire le régime de Bagdad en posant des conditions aux avions des inspecteurs du désarmement de l'ONU qui survoleraient cette zone d'exclusion.

Selon le Pentagone, soixante-quinze appareils – américains mais aussi britanniques et français – ont participé à ce raid contre des centres de communications, sites de missiles et de radars de la défense antiaérienne du sud de l'Irak, à Najaf, Samawa et Tallil. A en croire les mêmes sources, le raid a été couronné de succès et la défense antiaérienne dans cette région a été «neutralisée». Au cours de l'opération, un Mig-25 irakien aurait été abattu par un F-15 américain.

En réplique à des tirs de DCA contre des patrouilles dans la zone d'exclusion aérienne décrétée au nord du 36e parallèle pour protéger les Kurdes, l'aviation américaine a, le même jour, toujours selon le Pentagone, bombardé une base militaire et deux sites de radars près de Mossoul. La bataille politique et militaire entre les alliés et le régime de Bagdad à propos de cette zone est la même que celle menée dans le sud du pays.

Le Tomahawk de l'hôtel Rachid

Le bilan militaire, politique et diplomatique du bombardement américain, aux missiles de croisière, dirigé, dimanche, contre une installation industrielle de la banlieue de Bagdad était en revanche apprécié de façon très nuancée. Sur le seul plan militaire, le Pentagone a indiqué que trente-deux des quarante-cinq missiles Tomahawk, tirés à partir de bâtiments croisant dans le Golfe et en mer Rouge, avaient atteint le vaste complexe visé dans le quartier de Al Zaafaniya, au sud-est de Bagdad ; les autres sont soit tombés en mer, soit à côté de leur objectif, cependant que l'un d'eux, selon les militaires américains, a été détourné par la DCA irakienne.

Le bilan diplomatique de l'attaque menée contre Bagdad était, en revanche, franchement négatif. Membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie a adressé une sèche mise en garde aux Etats-Unis, sous la forme d'une lettre du ministre des affaires étrangères, remise, lundi soir, au département d'Etat. M. Andréi Kozyrev qualifie de *«particulièrement regrettable»* le fait que l'attaque américaine ait fait des morts dans la population civile irakienne et appelle les Etats-Unis et leurs alliés à faire preuve de modération en modulant une *«réponse adéquate»* aux *«actions de l'Irak»*.

Cette lettre répond aux préoccupations des pays arabes et de nombre de pays non alignés ou du tiers-monde qui, à tout le moins, ne comprennent pas que les Etats-Unis s'en soient pris à un objectif situé dans la capitale irakienne, au risque de faire de nombreuses victimes civiles. Le Pentagone a reconnu que c'était bien un Tomahawk, détourné par la DCA, qui avait touché l'hôtel Rachid, au cœur de Bagdad. Un porte-parole a regretté *«la perte de vies humaines»*.

A. Fr.

Londres : inquiétude dans la majorité comme dans l'opposition

LONDRES

de notre correspondant

Même si le ministre de la défense, M. Malcolm Rifkind, a reçu, lundi 18 janvier, comme à l'occasion des raids aériens précédents, un large soutien de la Chambre des communes, le gouvernement britannique ne peut plus ignorer que la multiplication des interventions militaires contre l'Irak provoque un sentiment d'inquiétude parmi les parlementaires. La plupart d'entre eux approuvent la position de M. Rifkind, selon laquelle les actions offensives menées par l'aviation alliée *«démontrent clairement aux Irakiens le sérieux de notre demande d'une soumission de l'Irak aux résolutions des Nations unies, et notre détermination à faire respecter les zones d'exclusion aériennes dans le nord et le sud de l'Irak»*. Mais, tant au sein des formations de l'opposition que dans les rangs du Parti conservateur, on s'interroge de plus en plus sur une stratégie qui apparaît comme un engrenage militaire.

Le gouvernement de M. John Major n'a, jusqu'à présent, fourni aucune explication qui permette de lever les doutes émis ici et là : s'agit-il de «déstabiliser» personnellement le président irakien ou de réduire en cendres sa machine de guerre, un «travail» laissé inachevé à la fin de la guerre du Golfe? Et s'il n'est question que de faire respecter les décisions de l'ONU et de répondre aux provocations de M. Saddam Hussein, jusqu'où les alliés sont-ils prêts à aller, sachant que les termes de cet engrenage sont aujourd'hui dictés par Bagdad? Enfin, la Grande-Bretagne n'est-elle pas impliquée dans une querelle de plus en plus liée aux échéances de la transition en cours à Washington?

Le porte-parole du Labour pour les questions de défense, M. David Clark, a souhaité qu'une *«stratégie politique cohérente et à long terme»* soit définie et s'est inquiété d'une escalade menant à une *«confrontation majeure»*. Soulignant, de son côté, que le gouvernement n'avait pas reçu de *«chèque en blanc»*, M. Menzies Campbell, le porte-parole des démocrates-libéraux, a précisé qu'un nouveau mandat du Conseil de sécurité accorderait non seulement une *«justification légale»* à l'action des alliés, mais aussi une *«autorité morale»*.

Ces préoccupations émanent aussi du Parti tory. M. David Howell, président de la commission des affaires étrangères des Communes, a ainsi jugé que *«quelque chose de plus est nécessaire dans le cadre d'une stratégie à long terme»*.

Assistance au Koweït ?

Le refus d'accorder à l'opposition le débat qu'elle demande à ce sujet paraît refléter les propres interrogations du gouvernement. Les services du premier ministre ont démenti qu'il y ait des divergences de fond avec Washington, tout en précisant que M. Major s'est entretenu, à six reprises, au cours du dernier week-end, avec M. Bush, avant de s'entendre sur de nouveaux raids aériens. On s'inquiète, d'autre part, à Londres, des réactions des pays arabes, c'est-à-dire du risque de ruiner les efforts diplomatiques de la Grande-Bretagne au Proche-Orient... sans parler de ses positions commerciales.

M. Major mesure ainsi combien est devenu fragile le consensus politique qui prévalait en Grande-Bretagne pendant la guerre du Golfe. La classe politique, qui s'inquiète du renforcement des troupes britanniques en Bosnie, n'est pas prête à soutenir une offensive militaire de grande ampleur contre l'Irak, surtout si les finalités n'en sont pas claires.

Les services du premier ministre précisent ne pas encore avoir été saisis d'une demande officielle du Koweït pour l'envoi de troupes britanniques afin de protéger sa frontière nord. Le ministre de la défense, Cheikh Ali Al Sabah, aurait formulé ce vœu dans les colonnes du journal koweïtien *Al Anbaa*. On souligne, à Londres, que les accords d'«assistance» passés avec l'émirat n'obligent pas forcément à satisfaire cette demande.

LAURENT ZECCHINI

Une répartition du travail entre alliés

Entre des alliés qui n'ont pas les mêmes moyens militaires sur le terrain et, probablement, pas davantage une interprétation identique des différentes résolutions de l'ONU contre l'Irak, il existe, de fait, un partage des missions selon les trois théâtres d'opérations apparus en moins d'une semaine. Dans ces différents types d'actions, la part prise par la France et la Grande-Bretagne reste somme toute assez symbolique et s'apparenterait plutôt à de la figuration.

Au sud du 32e parallèle, d'abord. Entre mercredi soir 13 janvier et lundi matin 18 janvier, les deux raids contre des systèmes irakiens de défense anti-aérienne ont été à la fois planifiés et combinés. Un premier raid allié, de nuit et par temps médiocre, de cent douze avions s'en est pris à des batteries sol-air irakiennes, à leurs radars et à des centres de télécommunications avec un succès mitigé.

Un deuxième raid de soixante-quinze avions est venu, cinq jours après, tenter d'achever le travail entrepris précédemment, de jour pour disposer d'une meilleure visibilité et aller plus rapidement constater les résultats. La France, avec six Mirage-2000 dans un cas et sept dans l'autre (six avions de combat et un septième servant de ravitailleur), a participé aux côtés de Tornado britanniques à une action de police du ciel que les Américains auraient pu mener à bien pour leur propre compte, sauf à vouloir, pour d'évidentes raisons politiques, y impliquer leurs alliés.

Au nord du 36e parallèle, ensuite, la situation est déjà différente. Il s'agit moins d'opérations planifiées et combinées, comme au sud du 32e parallèle, que d'actions au coup par coup. Depuis la Turquie, en effet, les alliés et, surtout, les Etats-Unis mènent des actions de harcèlement contre une aviation irakienne qui se manifeste davantage que dans le sud (où elle est quasiment inopérante) et qui pratique des provocations à ses risques et périls.

On assiste, dans ce cas de figure, à un enchaînement d'actions et de réactions : les avions américains prennent prétexte de ce qu'ils sont la cible d'«accrochages» – le fait d'être détectés, suivis et «engagés» le cas échéant – de radars irakiens au sol ou en vol pour attaquer la batterie ou abattre l'avion adverses. La France est représentée dans la zone par huit Mirage-F1 CR qui sont des avions de reconnaissance non offensifs, basés à Incirlik (Turquie) pour surveiller les mouvements irakiens.

«Tire et oublie»

Enfin, il y a eu, dimanche 17 janvier, l'attaque, par des missiles américains surface-surface Tomahawk, tirés par trois navires dans le Golfe et un en mer Rouge, contre un site nucléaire à une vingtaine de kilomètres au sud de Bagdad. Il s'agit là d'un troisième cas de figure complètement différent des deux précédents, puisque les Etats-Unis ont choisi de ne prendre aucun risque d'y perdre le moindre pilote en optant pour des missiles du type *«fire and forget»* (tire et oublie) qui permettent des tirs en profondeur à distance de sécurité.

Dans une telle circonstance, quelles que puissent être les divergences d'opinion entre alliés sur l'opportunité de cette action en regard des résolutions de l'ONU, il demeure une réalité militaire. Ni la Grande-Bretagne ni la France n'ont les moyens de participer, même *symboliquement*, à une telle opération. Aucun de ces deux pays n'a de missile de croisière à portée continentale, comme le Tomahawk. Les Français n'ont dans leur panoplie actuelle – en attendant le missile Apache de Matra et Aérospatiale pour la fin du siècle – que des missiles air-sol guidés par laser (comme l'AS-30 d'une portée de 20 à 30 kilomètres, qui oblige l'équipage d'un avion à pénétrer loin au-dessus du territoire adverse) ou des missiles ASMP à tête nucléaire (sans possibilité à ce jour d'y adapter une charge classique, comme sur le Tomahawk américain).

Même si la France, comme l'affirme le Quai d'Orsay, n'a pas de réserves à exprimer sur cette attaque d'un site nucléaire à Bagdad, elle n'avait pas la capacité militaire d'y participer. Tout se passe comme si Britanniques et Français revendiquaient leur part de missions air-air, dites de «couverture» aérienne, pendant que les Américains prennent à leur charge les actions de frappe au sol. Une répartition du travail en Irak qui donne un aperçu de ce qui pourrait être organisé en Bosnie.

JACQUES ISNARD

Ankara : bon gré mal gré...

ISTANBUL

de notre correspondante

Bon gré mal gré, la Turquie où sont basés les avions qui opèrent au Kurdistan irakien, dans le cadre de l'opération humanitaire «Provide Comfort», est entraînée dans les affrontements qui opposent le régime de Bagdad aux forces occidentales. Lundi, des appareils alliés ont tiré des missiles contre des radars de défense aérienne, situés au sud-est de Mossoul. Puis, deux F-16 américains ont lâché des bombes sur les batteries de DCA de l'aérodrome de Bashiqah, au nord-est de Mossoul. Ces interventions ont eu lieu un jour après qu'un Mig irakien eut été abattu au nord du 36e parallèle.

«Les avions de «Provide Comfort» ont utilisé un droit légitime d'auto-défense», a déclaré le premier ministre, M. Suleyman Demirel. Les autorités militaires de la coalition et le gouvernement turc insistent sur le fait que ces incidents ont eu lieu au cours de vols de «routine» des avions alliés qui patrouillent quotidiennement dans le ciel de l'Irak du Nord pour protéger les Kurdes. Mais, pour une opération de plus grande envergure, a expliqué le ministre des affaires étrangères, M. Hikmet Cetin, *«les Alliés doivent absolument demander notre permission.»*

Lundi après-midi, les ambassadeurs de France, des Etats-Unis et de Grande-Bretagne ont rencontré M. Demirel. Une réunion de *«consultation»* au cours de laquelle la possibilité d'utiliser les bases aériennes turques pour des opérations contre l'Irak aura certainement été évoquée. Il est probable que, sollicité par les Alliés, Ankara leur accordera l'autorisation de lancer des opérations à partir de son sol. *«Bagdad a causé beaucoup de souci avec les missiles au nord de l'Irak»*, a déclaré M. Demirel qui a adressé un sévère avertissement à Bagdad.

NICOLE POPE

La Russie demande un réexamen de la situation au Conseil de sécurité

La Russie est sortie, en début de semaine, de sa réserve en demandant que la situation dans le Golfe fasse l'objet d'un nouvel examen au sein du Conseil de sécurité de l'ONU. *«La situation en Irak atteint un point critique. Il y a des morts parmi la population civile, ce qui est particulièrement regrettable»*, a déclaré le ministre des affaires étrangères russe, M. Andreï Kozyrev, dans une note remise, lundi, au département d'Etat américain par l'ambassadeur de Russie à Washington, M. Vladimir Loukine.

«Nous partons avec fermeté du principe que la réaction aux actions de l'Irak doit être adéquate et découler seulement des mesures 'convenues'», souligne-t-on à Moscou, sans pour autant oublier la responsabilité de l'Irak dans l'escalade de ces derniers jours : *«La clé de la normalisation se trouve à Bagdad, qui n'a pas réagi aux nombreux avertissements. Il est clair que l'issue* [de la crise] *réside dans l'exécution des résolutions du Conseil de sécurité.»*

Cette note évoque également les inquiétudes du gouvernement russe à propos de la sécurité de la centaine de ressortissants russes qui se trouvent actuellement en Irak. – (AFP, AP, Reuter.)

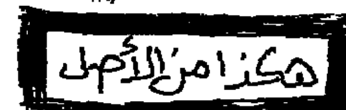
L'opposition irakienne affiche ses divisions

Les raids aériens de la coalition occidentale et l'attaque de missiles américains près de Bagdad divisent l'opposition irakienne, même s'il va sans dire que tous les opposants dénoncent le régime en place à Bagdad.

Dans un communiqué publié lundi 18 janvier à Londres, le Congrès national irakien, qui groupe plusieurs personnalités et formations de l'opposition, notamment libérale, a *«condamné l'aventurisme et les provocations verbales»* du président Saddam Hussein et *«invité la communauté internationale à continuer à faire pression sur le régime de Saddam dans l'intérêt du peuple irakien»*.

En revanche, le parti Al-Daawa al islamiya (chiite) a estimé, dans un communiqué, que *«la nouvelle attaque américaine* [les tirs de missiles Tomahawk] *confirme les intentions agressives que nourrit l'administration américaine contre l'Irak et son peuple... et prouve que la politique de destruction de l'Irak et de ses capacités militaires et économiques se poursuit»*.

Al-Daawa dénonce le caractère *«fallacieux des affirmations selon lesquelles la zone d'exclusion aérienne* [au sud du 32e parallèle] *vise à protéger les populations chiites»*. *«La création de cette zone n'avait pour but que de protéger les forces américaines présentes au Koweït et dans d'autres Etats du Golfe et les régimes en place dans ces pays»*, ajoute Al-Daawa qui dénonce avec une égale virulence *«l'éclectisme»* des Nations unies qui *«ignorent la résolution 688 exigeant du régime irakien l'arrêt de la répression et de l'oppression de la population, alors qu'elles s'acharnent à faire appliquer celles qui permettent de détruire les capacités militaires de l'Irak»*.



PROCHE-ORIENT

attaques contre l'Irak

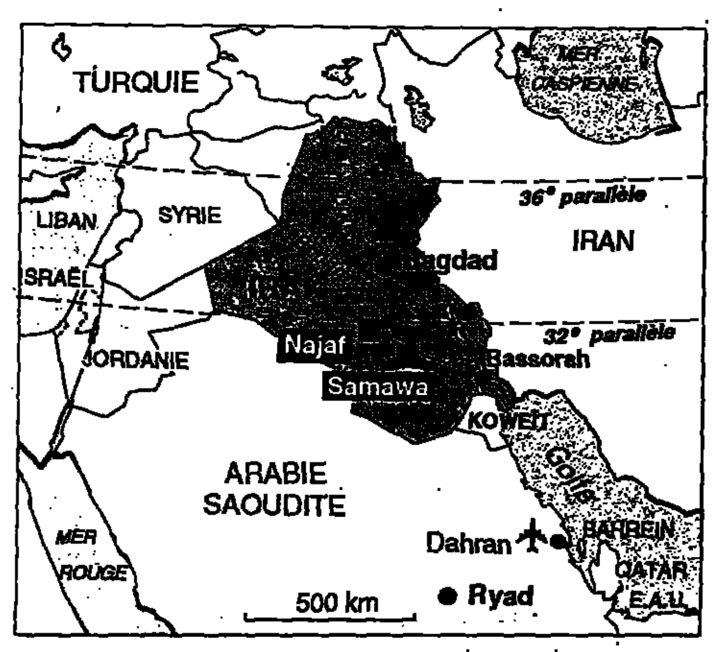
n'aient pas agi plus énergiquement, les dernières opérations ont été accueillies avec retenue. De nombreux responsables dans le monde arabe ont exprimé, en même temps que leur sympathie pour *«le peuple frère irakien»*, leur inquiétude ou leur réprobation. Ainsi le ministre des affaires étrangères syrien, M. Farouk Al-Charaa, a fait état de sa *«profonde préoccupation»* et souhaité que M. Bill Clinton *«voie les choses d'une façon différente»*. Le ministère algérien des affaires étrangères a lancé un appel *«pour que le dialogue se substitue à la confrontation»*, souhaitant que *«la légalité internationale soit observée par les uns et les autres en toutes circonstances»*. Le ministère des affaires étrangères tunisien, plus explicite, a réclamé *«un traitement égalitaire»* à l'égard d'Israël et des Serbes.

Le chef de la diplomatie égyptienne, M. Amr Moussa, a insisté sur la nécessité de sauvegarder *«l'intégrité territoriale et la souveraineté»* de l'Irak en appelant en même temps le régime de Bagdad à mettre un terme *«à toute politique aventuriste»*. Le roi de Jordanie a exprimé, quant à lui, sa *«colère»*, tandis que deux quotidiens jordaniens ont traité le président Bush de *«nazi»*. – *(AFP, AP, Reuter.)*

Les rancœurs de Bagdad

Suite de la première page

De source officielle, on annonçait que les nouveaux raids effectués, lundi matin, par la coalition américano-franco-britannique avaient fait vingt et un *«martyrs»* et un blessé. Les communiqués ne précisent pas s'il s'agit de militaires ou de civils, mais indiquent que les bombardements alliés ont visé des *«positions militaires»*.



Ces nouveaux raids n'ont, en tout cas, pas ébranlé la détermination du gouvernement irakien, qui multiplie les appels à la résistance. La radio et la télévision ont continué, lundi, à diffuser des marches militaires et des chants patriotiques alors qu'un présentateur lançait, à intervalles réguliers, à l'adresse des soldats : *«La gloire vous attend avec chaque tir dirigé contre les avions et les missiles des traîtres. Frappez-les avec force. C'est le jour de la confrontation avec les ennemis de Dieu et de l'humanité.»*

La gloire, mais aussi la richesse puisque, à en croire Radio-Bagdad, le président Saddam Hussein a ordonné qu'une prime de 500 000 dinars par missile (1,6 million de dollars au taux officiel, 16 millions au marché noir) soit versée aux responsables des unités de la défense aérienne qui ont intercepté, dimanche, des missiles Tomahawk. Cinq officiers ont reçu 500 000 dinars et un sixième, dont l'unité a intercepté deux missiles, 1 million de dinars.

Assurance tranquille

En affirmant avoir intercepté sept missiles, les Irakiens lèvent sans doute le voile sur les raisons pour lesquelles l'hôtel Rachid, d'une part, et deux quartiers résidentiels de la capitale irakienne, d'autre part, ont été atteints. Le Pentagone a d'ailleurs reconnu que c'était un Tomahawk dévié de sa trajectoire qui avait frappé l'hôtel Rachid.

L'appel à la résistance va de pair avec l'image de tranquille assurance que le régime entend donner de lui-même dans ces circonstances. Fait sans précédent, une photo du chef de l'Etat irakien en chemise et pull-over sans manche présidant une réunion des plus hautes instances du pouvoir s'étalait, lundi, à la «une» d'*al Qaddissya*, le journal de l'armée.

De même, ce n'est pas un hasard si M. Saddam Hussein a annoncé une hausse non négligeable des quantités de farine, de riz, de sucre et d'huile – rationnées depuis un an et demi en raison de l'embargo international – qui peuvent être obtenues à très bas prix.

Tout en cherchant à rassurer la population, le gouvernement continue à insister sur le fait que les bombardements alliés ne rentrent pas dans le cadre des résolutions de l'ONU.

Dans une nouvelle déclaration à l'agence irakienne INA, le vice-premier ministre, M. Tarek Aziz, a répété que *«les trois gouvernements occidentaux avaient voulu tromper l'opinion publique en lui faisant croire que la création des zones d'exclusion aérienne au nord et au sud de l'Irak découlait d'une résolution de l'ONU»*. *«Mais cette tentative*, a-t-il dit, *a été démasquée, car il est clair que l'existence de ces zones relève d'une décision unilatérale prise par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France pour des motifs de politique coloniale visant à diviser l'Irak et à le déstabiliser.»*

M. Aziz a donc *«appelé tous les membres de l'ONU qui n'ont pas de mauvaise intention à l'égard de l'Irak à revoir un certain nombre de mesures prises récemment»*. Un souhait déjà exaucé par Moscou, qui ne demande pas autre chose, alors que l'Irak reçoit le soutien implicite de la Ligue arabe qui appelle à résoudre ce conflit *«par le biais du Conseil de sécurité»*, ce qui sous-entend que celui-ci n'est pas à l'origine des bombardements alliés.

«Rester avec Saddam...»

Contrairement au but recherché, il ne fait pas de doute que l'escalade de ces derniers jours a plutôt servi M. Hussein. Si ces bombardements ont encore affaibli les capacités militaires et industrielles du pays, ils ont, assure-t-on de source diplomatique, conforté le moral de l'armée et renforcé chez les civils le sentiment déjà fort, en raison de l'embargo, qu'ils n'avaient décidément rien à attendre de l'Occident.

«Beaucoup d'Irakiens, affirment des observateurs, *en sont aujourd'hui arrivés à la conclusion qu'il valait encore mieux rester avec Saddam Hussein dans la mesure où il est le seul à défendre la fierté nationale. De l'Occident, ils n'ont subi que des humiliations et les espérances nées de la guerre quant à la fin du régime se sont évanouies quand les alliés ont laissé tomber les chiites en révolte et refusé de venir à Bagdad. Maintenant, c'est trop tard.»*

Quant aux alliés arabes de la coalition de 1990 – l'Egypte et la Syrie, – ils ne suivent plus. Et si le président irakien ne déclenche plus l'enthousiasme populaire, son discours sur *«l'honneur et la dignité»*, sa dénonciation *«de la soumission des régimes arabes à l'Occident et du double langage de l'ONU»* trouvent des échos qui pourraient se révéler plus durables.

En attendant la passation de pouvoir à Washington, qui pourrait entraîner une pause dans la crise en cours, M. Hussein a montré «sa *bonne volonté*» à l'égard de l'ONU en faisant évacuer, dès dimanche soir, les six postes de police irakiens qui se trouvaient au Koweït, après la délimitation de la nouvelle frontière entre les deux pays.

FRANÇOISE CHIPAUX

En France

Le PS approuve les raids le PC les condamne

M. Jean-Jack Queyranne, porte-parole du PS, a justifié, lundi 18 janvier, le nouveau raid allié contre l'Irak en soulignant qu'*«il s'agit à travers ces interventions de faire resPpecter les résolutions de l'ONU»*. *«Ce sont des frappes qui correspondent aux résolutions dont Saddam Hussein semble vouloir s'affranchir»*, a t-il précisé. Selon M. Queyranne, *«Saddam Hussein provoque la communauté internationale. A partir de là, la coalition a réagi»*.

M. Philippe de Villiers, député (app. UDF) de Vendée, a estimé que ces raids ressemblaient à *«un combat médiéval et singulier»* entre le président irakien et M. Bush, qui, selon lui, *«veut se payer Saddam Hussein, avant de partir, avec une fessée électronique»*, une *«petite ratonnade électronique»*. *«J'aurais préféré que la France n'y aille pas»*, a-t-il ajouté.

M. Chevènement : «Une piteuse sortie»

M. Georges Marchais, secrétaire général du PCF, a condamné ces raids, affirmant qu'il fallait *«de toute urgence stopper cette escalade»*. M. Marchais a jugé *«hautement préjudiciable»* que la France *«soit partie prenante de ces actions guerrières qui, si elles flattent la gloriole du président américain sortant, desservent si évidemment les intérêts fondamentaux de notre pays et tournent le dos, dans les faits, à l'esprit et aux principes de la Charte des Nations unies dont le premier objectif est la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationale»*.

M. Jean-Pierre Chevènement, ancien ministre de la défense, a estimé que *«le bombardement américain»* est *«un camouflet pour l'ONU et révèle l'impasse dans laquelle la guerre du Golfe a mis la politique américaine au Moyen-Orient»*. *«Quelle piteuse sortie pour le président Bush»*, a commenté M. Chevènement, en ajoutant qu'*«il n'y a pas de gloire à frapper un petit pays qu'on a déjà ramené, à travers la guerre du Golfe, cinquante ans en arrière, et qu'on continue d'affamer par un embargo cruel»*.

Me Denis Langlois, porte-parole de l'Appel des 75 contre la guerre du Golfe, a condamné, lundi, *«sans réserve les bombardements qui se succèdent sur le territoire irakien»*. *«Ce n'est pas la dictature de Saddam Hussein que l'on a atteinte*, a-t-il assuré, *mais une fois de plus la population irakienne déjà si douloureusement frappée par un embargo qui s'éternise.»*

M. Antoine Waechter, porte-parole des Verts, affirme dans un communiqué qu'*«il est urgent d'interrompre ce jeu tragique»* et de *«mettre un terme à l'asphyxie économique de l'Irak en échange du respect des résolutions des Nations unies par les autorités de Bagdad»*.

AMÉRIQUES

Pilotage à vue...

Suite de la première page

Cela veut dire qu'eux aussi feront, souvent, du «pilotage à vue», faute d'avoir, volontairement ou non, défini une approche globale face à la multitude de crises régionales nées de l'effondrement de «l'ordre» ancien.

• IRAK. – C'est vrai dans le conflit le plus chaud, le plus immédiat, cette interminable bataille entre l'Irak et les Occidentaux : le premier entend secouer le statut de souveraineté limitée qui lui est imposé ; les seconds, faute de politique de rechange, s'en tiennent à sa stricte application. M. Clinton a enjoint, lundi, aux ambassadeurs de rapporter à leurs gouvernements respectifs que l'administration démocrate aurait le même comportement face à M. Saddam Hussein que les républicains. Autrement dit, si le président irakien cherche toujours à ébranler le carcan des résolutions des Nations unies, les Etats-Unis continueront à avoir recours aux armes.

Après avoir clairement laissé entendre, dans un entretien accordé la semaine dernière au *New York Times*, qu'il était disposé à *«normaliser»* les relations avec M. Saddam Hussein dès lors que l'Irak se conformerait aux résolutions de l'ONU, M. Clinton a fait marche arrière, à grande vitesse. Ses propos au *New York Times* ont été mal interprétés, a expliqué son entourage, façon polie de dire que M. Clinton avait commis une grosse gaffe. *«Il n'y aura pas de différence fondamentale entre les deux administrations*, a souligné, à la télévision, le vice-président Albert Gore ; *nous aurons des ennuis avec l'Irak aussi longtemps que M. Saddam Hussein et son régime seront au pouvoir.»*

M. Gore observe que les Etats-Unis se sont fourvoyés en pensant, au lendemain de la guerre, que les pressions économiques, politiques et militaires inciteraient l'état-major irakien à renverser M. Saddam Hussein. Mais, pour autant, il ne suggère pas de politique de rechange : *«Je pense que continuer à insister sur l'obéissance complète* (aux résolutions de l'ONU) *nous donnera une meilleure chance de changer le comportement de Saddam»*, a indiqué le vice-président.

Plus de souplesse idéologique

En somme, la politique suivie jusqu'à présent n'a guère été couronnée de succès, disent les démocrates, mais on ne fera pas autre chose,... même si ce comportement est de plus en plus violemment condamné par les alliés arabes des Etats-Unis, ouvertement critiqué par les Russes et un nombre croissant de pays à l'ONU. C'est une attitude qui pourrait ne pas être sans répercussions – négatives – sur l'avenir des pourparlers israélo-arabes mis en route par l'administration Bush.

Ceux-ci devraient reprendre en février à Washington. Mais ils sont aujourd'hui au point mort, à la fois pour des raisons de fond et parce que les Palestiniens des territoires occupés entendent ne plus y participer afin de protester contre le bannissement de 400 d'entre eux par le gouvernement de M. Itzhak Rabin. Il faudra beaucoup d'efforts de la part de l'administration démocrate, déjà jugée très pro-israélienne, pour ramener les Palestiniens à la table de négociations. Le premier voyage du nouveau secrétaire d'Etat, M. Warren Christopher, devrait être au Proche-Orient.

• RUSSIE. – C'est un «point chaud» parce que les Russes vont prioritairement demander à l'administration Clinton, pour preuve de ses bonnes dispositions, un report de paiement de leurs dettes. M. Clinton s'est déjà entretenu à plusieurs reprises avec le président Boris Eltsine ; il lui a réaffirmé son soutien à l'heure de difficiles batailles politiques à Moscou. Le nouveau président américain est convaincu de la nécessité d'accroître l'aide accordée à la Russie, mais reconnaît que les contraintes budgétaires rendent sa marge d'intervention très étroite.

Il hérite de la percée considérable réalisée par M. Bush en matière de désarmement nucléaire avec les traités START 1 et 2. Mais il n'ignore pas que ces documents ne se traduiront dans les faits que si les Etats-Unis, là encore, accordent une aide supplémentaire à la Russie, mais surtout aux trois autres Républiques nucléaires (Biélorussie, Kazakhstan et Ukraine), les plus réticentes à se défaire, sans contrepartie, des missiles hérités de l'ex-URSS.

Les républicains avaient adopté une attitude extrêmement dogmatique dans leurs relations avec la Russie et les autres Républiques : l'aide américaine – et occidentale – devait être conditionnée au passage immédiat, sans étapes ni transition, à l'économie de marché la plus transparente dans l'ancienne URSS (c'est le thème du fameux discours de Princeton, prononcé l'an passé par M. James Baker, alors secrétaire d'Etat). Les démocrates devraient être idéologiquement plus souples, ou plus tolérants, au moment où le nouveau premier ministre russe, M. Viktor Tchernomyrdine, s'éloigne de certaines des réformes demandées par le FMI.

• BOSNIE-HERZÉGOVINE. – Sur ce dossier, M. Clinton a publiquement pris ses distances à l'égard de la ligne suivie par l'administration républicaine : il veut faire plus pour faire cesser la politique d'agression menée par les Serbes. *«Sans envisager l'envoi massif de troupes sur le terrain. Il doit bien y avoir des choses que l'on peut faire militairement pour changer la dynamique en cours*, disait-il au *New York Times* ; *je n'entends écarter aucune de ces possibilités.»*

Il hérite d'une situation diplomatico-militaire complexe. D'un côté, les Occidentaux brandissent auprès des Serbes de Bosnie la menace d'une résolution instaurant une zone d'exclusion aérienne s'ils n'acceptent pas le plan de paix mis sur la table de la conférence de Genève ; dans leurs pressions sur les milices serbes de Bosnie, les Occidentaux paraissent appuyés par le gouvernement de la République de Serbie, celui de M. Slobodan Milosevic (qui parraine lesdites milices).

De l'autre, le président Clinton devrait s'estimer lié par l'engagement pris par M. Bush d'utiliser la force contre cette même Serbie si M. Milosevic étend la politique de *«purification ethnique»* à la province du Kosovo peuplée à 90 %, de musulmans d'origine albanaise.

• SOMALIE. – L'équipe Clinton ne se faisait guère d'illusions : contrairement à ce que l'administration Bush avait, un moment, laissé entendre, les soldats américains dépêchés en Somalie pour protéger l'acheminement de l'aide alimentaire ne seront évidemment pas de retour d'ici à la fin de janvier. Si 1 800 d'entre eux ont, symboliquement, commencé à être rapatriés cette semaine, il en reste 25 000 sur place, et c'est à l'administration démocrate qu'il reviendra de prendre l'impossible décision de déclarer, un jour, leur mission achevée.

Une bonne partie de cette mission a été accomplie : par bateaux et par avions, l'aide arrive et ses convoyeurs ne font plus l'objet d'attaques dans le port ou à l'aéroport de Mogadiscio, comme c'était le cas avant l'opération «Rendre l'espoir». Mais les Etats-Unis redoutent l'enlisement de leurs troupes, aujourd'hui engagées dans des missions de police de plus en plus délicates et conflictuelles. M. Clinton devra gérer le différend qui s'annonce entre le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, qui veut que les «marines» désarment toutes les milices et factions, et le Pentagone, qui entend passer la main à des forces des Nations unies (encore invisibles).

A cette courte liste de «points chauds», sans doute faudrait-il ajouter Haïti, qui a valu à M. Clinton de commettre une autre bourde. Le candidat avait promis de laisser entrer aux Etats-Unis les Haïtiens fuyant la misère et l'oppression politique. Devant l'armée des boat-people se préparant au départ à la suite de ses déclarations, M. Clinton a dû faire marche arrière : comme celle de M. Bush, la nouvelle administration n'admettra les réfugiés haïtiens qu'au compte-gouttes.

Moins urgentes mais non moins importantes seront les relations avec le Japon – à un moment de difficultés économiques et politiques croissantes entre les deux pays, – avec la Chine, où M. Clinton paraît revenir aussi sur son insistance à voir des progrès en matière de droits de l'homme, et avec l'Europe, enfin, et l'éternelle négociation sur le GATT.

ALAIN FRACHON

Un grand vide dans la haute administration

Le président sortant George Bush a requis la démission, avant mercredi 20 janvier à midi, de quelque six cent cinquante hauts fonctionnaires qu'il avait nommés, gênant ainsi considérablement son successeur Bill Clinton, très en retard dans ses propres nominations. Le chef du personnel de la Maison Blanche a fait part, dans une lettre adressée à ces fonctionnaires, du souhait de M. Bush de les voir quitter leurs fonctions et leurs bureaux d'ici l'investiture du président démocrate.

Ce départ brusque et massif de hauts responsables de l'administration pose de redoutables problèmes au président élu, qui a dû annoncer précipitamment, lundi, une centaine de nominations. *«Nous aurions préféré examiner la démission des hauts fonctionnaires de l'administration sortante cas par cas,* [car] *nous aurons besoin de leur aide pour faciliter la transition»*, a reconnu, une porte-parole de M. Clinton, Mme Marla Romash. Les juges et procureurs fédéraux et les ambassadeurs ont été, toutefois, exclus de la liste des hauts fonctionnaires appelés à démissionner sitôt la fin de l'administration Bush. – *(AFP.)*

□ COLOMBIE : Pablo Escobar déclare la guerre au gouvernement. – Dans une lettre publiée lundi 18 janvier et adressée au procureur général colombien, M. Gustavo de Greiff, le chef du cartel de Medellin, Pablo Escobar, a déclaré la guerre aux autorités en annonçant la création d'un groupe terroriste. Contrairement à ce qu'il avait fait en 1991, le gouvernement continue de refuser les conditions posées par le principal «baron de la cocaïne» (évadé le 22 juillet 1992 de sa prison) pour sa reddition. Plusieurs des lieutenants d'Escobar ont été tués ou capturés par les forces de l'ordre ; il a répliqué en faisant assassiner soixante-dix-huit policiers à Medellin depuis octobre et en organisant de nombreux attentats. – *(AFP, Reuter.)*

HAÏTI

Le boycottage des élections partielles accroît l'isolement des autorités de fait

PORT-AU-PRINCE

de notre envoyé spécial

Les Haïtiens ont très largement boycotté les élections organisées, lundi 18 janvier, par les autorités de fait. Ces élections pour le renouvellement d'un tiers du Sénat et de quatre sièges de députés ont été déclarées illégitimes, tant par la communauté internationale que par la grande majorité des partis haïtiens, qui ont refusé d'y participer.

Dans la matinée, l'activité était paralysée à Port-au-Prince, où un mot d'ordre de grève générale avait discrètement circulé. Les quelques bureaux de vote installés à Cité Soleil, l'interminable bidonville qui s'étend au nord de la capitale, sont restés déserts toute la journée. *«J'irai voter quand Titid* (le surnom du président exilé) *reviendra»*, déclarait Solange, une femme en haillons accroupie devant une cabane de planches et de carton.

Sur les hauteurs résidentielles de Pétionville, l'abstention n'était pas moins impressionnante. Les présidents des bureaux de vote, encadrés par des militaires équipés de fusils d'assaut, ont passé la journée à attendre des électeurs qui sont restés chez eux. En province, où la participation semble avoir également été très faible, des incidents ont été signalés à Port-de-Paix, dans le nord-ouest du pays, où un bureau de vote a été incendié, et dans la ville des Cayes, au sud de la capitale.

L'échec patent de ces élections devrait encore accroître l'isolement du premier ministre de fait, M. Marc Bazin, qui n'est désormais plus soutenu que par le Panpra, un parti qui avait été admis au sein de l'International socialiste il y a trois ans. *«Contrairement à ce qu'on pouvait craindre, l'armée n'a pas forcé les gens à aller voter»*, souligne M. Micha Gaillard, membre de la commission présidentielle représentant M. Aristide en Haïti.

JEAN-MICHEL CAROIT

POINT / L'ADMINISTRATION CLINTON

Le président face au Congrès

Elu le 3 novembre avec 43 % des suffrages exprimés à l'issue d'un scrutin où le taux de participation a été le plus élevé depuis 1968 (55,9 % des personnes en âge de voter), M. Bill Clinton doit prendre officiellement ses fonctions mercredi 20 janvier. Comme ses quarante et un prédécesseurs à la Maison Blanche, le président américain devra, pour espérer appliquer son programme, composer avec le Congrès. On sous-estime parfois ce redoutable contre-pouvoir que constituent le Sénat et la Chambre des représentants : le principe de l'équilibre entre le législatif et l'exécutif retenu par les pères de la Constitution conduit parfois à un blocage, voire à une paralysie de l'action gouvernementale. L'existence de majorités démocrates au sein de chacune des Chambres ne dispensera pas M. Clinton de laborieux compromis, dans un système où la discipline de vote n'existe pratiquement pas.

La recherche de consensus s'impose d'autant plus à tout chef de l'exécutif américain que nombre de champs de compétence (dans les domaines sociaux ou de l'éducation, par exemple) relèvent surtout des Etats. Washington ne peut alors proposer de politique nationale qu'en investissant des sommes considérables. Mais l'heure est plutôt à la réduction du déficit budgétaire fédéral, même si M. Clinton vient déjà de réviser à la baisse ses promesses électorales à ce sujet.

Traditionnellement, les présidents américains, à la fois chefs d'Etat et de gouvernement, sont fort bien entourés pour prendre leurs décisions et faciliter les négociations avec le Congrès : le bureau du président (Executive Office) de M. Bush comptait plus de 1 800 conseillers, assistants ou consultants. Et M. Clinton a effectué de savants dosages entre conservateurs et libéraux, représentants des minorités et autres groupes de pression, pour constituer son cabinet.

Le chef de l'exécutif doit composer avec la Chambre et le Sénat

« Le président est un homme disposant de pouvoirs extraordinaires qu'il exerce dans des limites extraordinaires », disait John Kennedy, résumant ainsi les vicissitudes de l'équilibre entre l'exécutif et le législatif voulu par les pères de la Constitution.

Le chef de l'Union dirige certes la diplomatie mais le Sénat est libre d'accepter ou non les ambassadeurs qu'il nomme (1), libre de ratifier (à la majorité des deux tiers) ou non les traités qu'il signe. Commandant en chef des forces armées, le président ne peut déclarer la guerre qu'avec l'accord de la Chambre haute. Il lui est toutefois permis, dans les périodes de tension, d'envoyer des troupes à l'étranger pour une période de soixante jours, après en avoir informé le Congrès (ce que M. Bush fit lors de la guerre du Golfe). Le principe de la stricte séparation des pouvoirs a deux grandes conséquences.

D'une part, le président ne peut dissoudre le Congrès et ce dernier ne peut renverser ni le président ni son cabinet. La procédure de destitution *(impeachment)* contre le président, le vice-président ou tout fonctionnaire civil ne peut être entamée, devant la Chambre des représentants, qu'en cas de *« trahison, concussion, crime contre la chose publique ou délit grave »*. D'autre part, seul le Congrès dispose de l'initiative des lois, ce qui oblige le président à s'assurer de la coopération d'au moins un sénateur ou représentant, s'il veut proposer un texte. La proposition de loi est ensuite étudiée en commission et doit être adoptée à la majorité et en termes identiques par les deux chambres, ce qui nécessite souvent plusieurs navettes ou compromis.

Devant un texte adopté à l'initiative du Congrès, le président peut opposer son veto. Il renvoie alors le texte, en motivant sa décision, à charge pour le Congrès de renverser ce veto en réunissant une majorité des deux tiers (dans chaque chambre). Le Congrès a jusqu'à présent refusé au président d'user d'un veto sélectif (portant sur un ou plusieurs articles de la proposition de loi), réclamés en vain par les locataires de la Maison Blanche pour les lois de finances notamment. Le président peut aussi se contenter de ne pas signer la proposition sans s'expliquer, juste avant que le Congrès ne termine sa session. C'est le « vote de poche » *(pocket veto)* qui peut tenir jusqu'à la session suivante. Les rapports entre l'exécutif et le législatif sont donc facilités lorsque le président est du même parti que la majorité de la Chambre et du Sénat – cas relativement rare dans l'histoire américaine, qui se présente néanmoins, à l'issue des élections de novembre 1992.

Mais, même dans ces circonstances favorables pour M. Bill Clinton, le président est condamné à sans cesse composer : la discipline de vote est une notion quasi inconnue au Congrès, où jamais les majorités ne peuvent être considérées comme automatiques.

(1) De même, le Sénat ratifie les nominations des membres du cabinet présidentiel, des hauts fonctionnaires, des juges de la Cour suprême et des juges fédéraux.

CONSTITUTION

POUVOIR LÉGISLATIF

Sénat : 100 membres élus pour 6 ans et renouvelables par tiers tous les 2 ans (57 démocrates et 43 républicains à l'issue des élections du 3/11/92)

Chambre des représentants : 435 membres élus pour 2 ans (258 démocrates, 176 républicains et 1 indépendant au 3/11/92)

POUVOIR EXÉCUTIF

Président : Bill Clinton
Vice-président : Albert Gore
Bureau de l'exécutif (Executive Office)

POUVOIR JUDICIAIRE

Cour suprême

secrétariat d'Etat : Warren Christopher
département de la défense : Les Aspin
département du trésor : Lloyd Bentsen
département de la justice : Zoe Baird
département de l'intérieur : Bruce Babbit
département de l'éducation : Richard Riley
département du travail : Robert Reich
département de la santé : Donna Shalala
département du commerce : Ronald Brown
département de l'énergie : Hazel O'Leary
département de l'agriculture : Mike Espy
dép. du logement et du dév. urbain : Henry Cisneros
département des transports : Federico Pena
dép. des anciens combattants : Jesse Brown
représentation auprès de l'ONU : Madeleine Albright

Agences gouvernementales

Le système des dépouilles

La plus lourde tâche d'un président nouvellement élu est de nommer ou de veiller à la nomination de quelque 5 200 hauts fonctionnaires, assistants ou conseillers, dans le cadre d'un système dit des dépouilles (*spoil system*). Depuis qu'un sénateur invoqua la Rome antique (*« Aux vainqueurs reviennent les dépouilles de l'ennemi »)* en 1832, on désigne ainsi le grand coup de balai qu'une nouvelle administration effectue à la tête de la fonction publique, pour s'assurer de la loyauté de ses exécutants ou pour récompenser les services rendus par des amis politiques au cours de la campagne électorale.

Outre la formation de son cabinet (les secrétaires à la tête de départements équivalant à des ministères), le président nomme les membres de son bureau de l'exécutif (1 841 personnes en 1982 sous George Bush), chargé de l'éclairer, de constituer ses dossiers avant qu'il ne prenne une décision et de contrôler l'exécution de celle-ci. Ce bureau comprend le cabinet personnel du président (*White House Office*, à ne pas confondre avec le cabinet des secrétaires), composé de ses plus proches conseillers, de son porte-parole et du secrétaire général de la Maison Blanche. Ce sont eux que l'on appelle *« les hommes du président »* depuis le scandale du Watergate. Leurs seuls services employaient 386 personnes sous M. Bush. Le bureau de l'exécutif regroupe en outre différentes instances qui contribuent directement à l'élaboration de la politique présidentielle, comme le Conseil national de sécurité (défense et politique étrangère) ou le bureau du budget.

Le président nomme en outre environ 150 ambassadeurs et au moins 300 très hauts fonctionnaires des départements, ainsi que les dirigeants de la cinquantaine d'agences ou d'organismes placés sous son autorité. Les nominations restantes sont le plus souvent proposées par les secrétaires, qui eux-mêmes procèdent seuls à de nombreux changements à tous les échelons de leurs services.

Depuis l'assassinat, en 1881, du président James Garfield par Charles Guiteau, enragé de ne pas avoir été nommé consul des Etats-Unis à Paris, le Congrès a essayé de moraliser un tant soit peu ce système des dépouilles, qui pénalise les fonctionnaires de carrière et promeut à la tête de services administratifs des personnes parfois sans expérience dans le domaine concerné. La dernière réforme de la fonction publique, promulguée en 1978 sous Jimmy Carter, a créé un corps de hauts fonctionnaires et a tenté d'imposer un recrutement plus largement fondé sur le mérite.

Selon les chiffres officiels, la *fonction publique fédérale* employait au total 3,048 millions de personnes en mai 1992, soit deux fois plus qu'en 1941. Le nombre de fonctionnaires fédéraux est passé de 2,76 millions en 1982 à 3,05 millions en 1988, sous la présidence d'un Ronald Reagan qui prétendait pourtant diminuer le poids de l'Etat.

C'est le département de la défense qui a – et de loin – les effectifs les plus importants (plus d'un million d'employés civils en 1992), suivi par le département des anciens combattants (260 000 fonctionnaires) et par celui du Trésor (168 000 personnes). Le département d'Etat, lui, ne revendique que 26 100 « cols blancs ».

Une Maison Blanche bicentenaire

Elle aurait bien pu s'appeler « Maison Rouge », la couleur des briques qu'avait choisies pour elle l'architecte irlandais James Hoban. Mais la résidence des présidents américains, inaugurée en 1800, fut incendiée en 1814 par les Anglais, auxquels les jeunes Etats-Unis avaient déclaré la guerre deux ans plus tôt. Pour dissimuler les traces du sinistre sur ses murs extérieurs, on badigeonna l'Executive Mansion (son nom officiel) de peinture blanche, d'où son appellation.

Sise au 1600 Pennsylvania Avenue – le grand axe menant directement au Capitole et reliant ainsi l'exécutif au législatif (1), – la Maison Blanche, bordée par le square La Fayette, est à la fois la résidence privée du chef de l'Etat, son lieu de travail et celui de ses conseillers. C'est aussi un haut lieu de tourisme : chaque année, plus d'un million de visiteurs découvrent quelques-unes de ses 132 pièces, ouvertes au public de 10 heures à midi.

Bicentenaire (sa première pierre fut posée en 1792), la Maison Blanche compte deux étages, mais c'est dans son sous-sol que les décisions les plus lourdes de conséquence sont souvent prises. En cas de crise grave, le président et tous les membres de son conseil de sécurité (les secrétaires d'Etat et à la défense, le chef d'état-major interarmes, le directeur de la CIA et le vice-président) se réunissent dans la Situation Room aux murs recouverts de cartes du monde.

La *« maison du peuple »*, comme l'avait baptisée George Bush le jour de son investiture, le 20 janvier 1989, a subi ses derniers grands travaux sous la présidence du démocrate John Kennedy : son épouse Jacqueline avait veillé à son réaménagement intérieur et fait revenir une partie de son mobilier d'origine. Hillary Clinton imprimera-t-elle sa marque dans les salons bleu, vermeil, rouge ou dans la pièce ovale du deuxième étage qui sert traditionnellement de bureau aux présidents ?

(1) Conformément aux vœux de l'architecte parisien Pierre-Charles L'Enfant, qui dessina les plans de la capitale américaine, à la demande de George Washington.

Le champ des compétences fédérales s'est élargi

Depuis le début du dix-neuvième siècle, les pouvoirs de l'Etat fédéral américain ont été progressivement étendus. Mais le système était au départ très décentralisé et il reste difficile à harmoniser entre cinquante Etats, dotés chacun d'une Constitution, d'un pouvoir exécutif, législatif et judiciaire.

Le gouvernement fédéral a obtenu plus de latitude, grâce aux arrêts de la Cour suprême interprétant la Constitution de 1787, qui énonce les attributions du Congrès mais ne souffle mot des pouvoirs des Etats. Le dixième amendement, adopté en 1791, se contente de stipuler : *« Les pouvoirs qui ne sont pas délégués aux Etats-Unis par la Constitution ou refusés par elle aux Etats sont conservés par les Etats ou par le peuple. »*

Le plus haut tribunal du pays a d'abord reconnu, en 1818, des pouvoirs implicites aux autorités fédérales, puis admis l'existence de certains pouvoirs découlant de la Constitution, ce qui a permis au Congrès d'adopter un code criminel fédéral. En 1824, elle a interprété extensivement la clause donnant à Washington le droit de *« réglementer le commerce entre les Etats et avec les tribus indiennes »* : le gouvernement fédéral a pu s'octroyer des pouvoirs en matière de transport, de communication et de production industrielle. Franklin Roosevelt a su exploiter au maximum cette jurisprudence avec son New Deal. Le 16e amendement de 1913 lui avait donné les moyens de ses ambitions, en autorisant le Congrès à prélever un impôt fédéral sur le revenu. Dès lors, le Congrès pouvait, s'il le décidait, réglementer toute l'économie. La loi fédérale étant la loi suprême de la Fédération, les Etats sont tenus de céder certains de leurs pouvoirs « exclusifs » lorsque le Congrès s'en empare, à moins que le plus haut tribunal du pays ne s'y oppose. Restent quantité de domaines où les Etats ont des pouvoirs concurrents (fiscalité, santé publique, protection de l'environnement, réglementation des services d'utilité publique, etc.).

Pouvoirs du gouvernement fédéral :

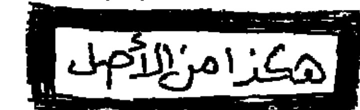
La Constitution accorde explicitement au Congrès les pouvoirs suivants, dans l'ordre où ils sont énoncés (article premier, section 8) :

Pouvoirs des États :

Le gouvernement fédéral peut aussi s'immiscer dans les champs de compétence des Etats, à travers son « pouvoir de dépenser ». Il peut verser aides et subventions, à condition que les Etats respectent les normes qu'il édicte. C'est à ce prix que Washington a pu imposer une vitesse maximale (55 miles à l'heure, soit un peu moins de 90 km/h) sur les autoroutes construites avec les deniers fédéraux.

Les aides fédérales sont certes devenues les principales ressources des Etats, mais il reste difficile au gouvernement fédéral d'imposer, par exemple, une réforme du système d'éducation publique. Il lui faudrait négocier, presque au cas pas cas, voire dans chaque district scolaire, ou promettre des milliards de dollars pour la construction d'écoles flambant neuves...

Dossier réalisé par MARTINE JACOT



هكذا من الأصل

POLITIQUE

Contestant le réquisitoire du parquet général concluant au non-lieu

Les adversaires de M. François Léotard demandent un supplément d'information dans l'affaire de Port-Fréjus

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon, présidée par M. Henri Blondet, devait entendre une nouvelle fois, à huis clos, mardi après-midi 19 janvier, toutes les parties impliquées dans l'affaire de Port-Fréjus avant de se prononcer sur les suites à lui donner. Contestant le réquisitoire du parquet général qui a conclu à un non-lieu, le 28 décembre, en jugeant prescrites les infractions éventuelles (*le Monde* du 31 décembre), les adversaires de M. François Léotard, MM. René Espanol, Séverin et Gori Milanello, ont demandé de nouvelles expertises et l'ouverture d'un supplément d'information. L'arrêt de la chambre d'accusation doit être rendu à l'issue d'un délibéré qui pourrait prendre quelques semaines.

Si la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon, chargée, en 1990, d'instruire l'affaire de Port-Fréjus, reprend à son compte les conclusions du réquisitoire du parquet général, elle prononcera un non-lieu en faveur de M. François Léotard et des six autres personnalités de Fréjus inculpées depuis 1991 d'ingérence, corruption, trafic d'influence, abus d'autorité, coups et blessures volontaires.

Dans le mémoire qu'il a adressé au nom de M. Léotard, le 18 janvier, au président et aux conseillers composant la chambre d'accusation, Me Patrick Devedjian plaide en ce sens en estimant que *« les demandes de contre-expertise formulées par les parties civiles portent sur des points qui ont déjà été vérifiés ou sur lesquels aucune vérification complémentaire ne présente d'utilité »*.

L'avocat de l'ancien maire de Fréjus voit toutefois une certaine *« malice »* dans l'argumentation développée par le procureur général à propos des circonstances dans lesquelles M. Léotard a acheté, en 1986, à un *« prix de vente minoré »*, sa bastide de Sainte-Croix à une société dirigée par le fils d'un administrateur de la Société d'économie mixte de l'aire de Fréjus, M. Henry Meyer, réalisatrice d'un lotissement dans le voisinage puis attributaire de lots de construction sur le site de Port-Fréjus.

« La qualification d'ingérence »

Le procureur général avait en effet souligné que l'analyse de ces opérations immobilières *« ne démontre pas l'existence d'un trafic d'influence ou d'un pacte de corruption entre François Léotard et Henry Meyer »*, avant d'invoquer également la prescription des faits pour conclure au non-lieu, bien que *« les conditions dans lesquelles François Léotard a pu acquérir à des conditions indiscutablement avantageuses une propriété située dans sa commune, sur un terrain objet d'un projet de lotissement, méritent la qualification d'ingérence »*.

Me Devedjian observe donc que *« cette prescription devrait interdire les développements juridiques acrobatiques qui n'ont pour but ou pour effet*, écrit-il, *que de porter atteinte à la réputation* [de son client] *ou de faire oublier les manipulations politiques qui ont conduit le parquet général à renverser sa position initiale et à obliger à inculper malgré d'autres prescriptions et incohérences »*.

Un « faux manifeste » ?

Au nom des parties civiles, Me François Binet, qui avait déjà souhaité une contre-expertise immobilière, réclame aujourd'hui un complément d'expertise médico-légale sur les causes de la mort de François Espanol, fils du principal plaignant (survenue l'an dernier à la suite de troubles que son père attribue aux séquelles de heurts antérieurs avec les forces de l'ordre). Il conteste aussi l'existence d'une prescription sur tous les faits établis et demande surtout à la chambre d'accusation d'ordonner un supplément d'information *« sur les conditions dans lesquelles est intervenue l'attribution à la société SEDEG par la municipalité de Fréjus du marché concernant les travaux d'aménagement du parc de Sainte-Croix et l'établissement, à cette occasion, d'un procès-verbal de délibération du conseil municipal présentant les caractéristiques d'un faux manifeste »*.

Le réquisitoire du parquet général s'est en effet fondé sur le rapport d'expertise immobilière remis le 2 novembre au président de la chambre d'accusation pour retenir que, si la construction par la société SEDEG du mur séparant la propriété de M. Léotard du parc voisin, avait été facturée 475 194 F à la commune de Fréjus, cette décision correspondait à une délibération municipale en date du 28 avril 1986 relative à l'aménagement d'un parc municipal.

Or, selon l'avocat des parties civiles, le parc en question était, alors, la propriété de la société FIDEMOS présidée par M. Henry Meyer et il l'était encore en octobre 1992, si l'on en croit un relevé hypothécaire en date du 5 février 1993. Me Binet en conclut que l'argent de la municipalité de Fréjus a été utilisé, en cette circonstance, au profit privé de M. Léotard, qu'il y a donc eu, de la part de la commune, *« un faux manifeste en écritures publiques »*. Il se réfère à la jurisprudence pour souligner que dans un tel cas la prescription doit être *« interrompue »*.

Me Devedjian réplique, dans son propre mémoire, que cette *« affaire de mur, d'ailleurs peu traitée par l'instruction »*, participe d'une *« campagne de presse effrontée »*. Il souligne que l'espace vert en question est, *« depuis 1986, à la disposition de la commune, qui l'a ouvert au public et y a installé des jeux pour les enfants »*. L'avocat de M. Léotard explique que, si la vente de ce terrain à la commune n'a pas encore été formalisée, ce délai tient uniquement à la nécessité *« d'établir les documents d'arpentage de chaque propriété, ce qui est parfois long mais*, conclut-il sur ce point, *qui permettra prochainement au* Canard enchaîné *d'avoir satisfaction par la signature de l'acte notarié »*...

ROBERT MARMOZ
et ALAIN ROLLAT

□ **M. Mitterrand et la galette des rois.** – M. François Mitterrand a partagé, lundi soir 18 janvier, à l'Elysée, la traditionnelle galette des rois offerte par le Syndicat national des boulangers et pâtissiers de France. *« Il faut absolument sauver les professions que vous représentez, car elles sont liées à notre type de civilisation et plongent leurs racines dans notre histoire »*, a déclaré le président de la République, en répondant aux vœux de M. Jean Paquet, président du syndicat des boulangers. Dans une brève allocution, M. Paquet avait déploré que le gouvernement n'ait pas encore pris un décret visant à définir les normes de qualité des différents pains, revendication présentée depuis trois ans par les boulangers. Comme il le fait chaque année, M. Mitterrand a ensuite découpé une énorme galette qu'il a dégustée en compagnie de quelques élèves des écoles de la Légion d'honneur et de douze apprentis boulangers lauréats d'un concours national des meilleurs ouvriers de France.

Mort de Nicole de Hauteclocque

Nicole de Hauteclocque, sénateur RPR de Paris, ancien député, est décédée lundi 18 janvier à Paris, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, des suites d'un arrêt cardiaque. M. Jacques Chirac a salué *« le courage, l'énergie, la dignité et la générosité »* de l'ancienne résistante, tandis que M. Charles Pasqua rendait hommage à *« son action exemplaire au service de la France »*. Une élection sénatoriale partielle devra être organisée dans un délai de trois mois, le seul non-élu de la liste RPR-UDF en 1986, M. Bernard Guyomard, étant lui-même devenu sénateur à la mort de Dominique Pado en mai 1989.

Une gaulliste obstinée

Le gaullisme, Paris et la police ont marqué toute la carrière politique de Nicole de Hauteclocque. Née le 10 mai 1913 à Commercy (Meuse), où son père, le colonel de Saint-Denis, était en garnison, elle épouse M. Pierre de Hauteclocque, apparenté au futur maréchal Leclerc, et dont elle divorcera tout en conservant son nom. Alors que son mari, officier de la Légion étrangère, rejoint de Gaulle à Londres, elle entre elle-même dans la Résistance aux côtés de ses parents, dans le réseau du colonel Rémy dès 1940. Devenue capitaine, abondamment décorée pour son action clandestine, c'est elle qui remet la croix de guerre à ses parents en 1945.

De ce passage dans le gaullisme et dans l'armée, elle gardera toujours la trace, et c'est pour cette raison, notamment, qu'elle siégera toujours à la commission de la défense nationale durant ses mandats parlementaires, de 1958 à 1986, à l'Assemblée nationale, puis au Sénat. C'est surtout à Paris, cependant, que se manifeste son engagement politique. Elle devient, dès 1947, conseiller de Paris et conservera ce mandat jusqu'en 1989, siégeant au groupe gaulliste de l'assemblée municipale. Elue du quinzième arrondissement, elle lui restera toujours fidèle. Elle sera même, en 1972, la première femme à présider l'assemblée parisienne, à une époque où ce mandat n'était exercé par son titulaire que pendant une année.

Au Conseil de Paris, elle se spécialise dans les problèmes de sécurité comme rapporteur du budget de la police, puis comme adjoint au maire, chargé de la sécurité. Sous la IVe République et au début de la Ve, elle entretient d'étroites relations de travail avec les préfets de police successifs, avec M. Maurice Papon, notamment, qui deviendra député (UDR) et ministre avant d'être mis en cause pour sa conduite durant l'Occupation.

A l'Assemblée nationale, elle s'intéresse aux problèmes de sécurité et de police, à la lutte contre la délinquance et, dans *le Monde* du 28 mars 1984, elle prend la défense de *« ce grand corps malade »* qu'est devenue, selon elle, la police nationale, en critiquant le gouvernement socialiste et les syndicats de gauche. Se qualifiant elle-même de gaulliste *« inconditionnelle »*, dans *le Monde* du 27 novembre 1965, où elle avait critiqué aussi bien le socialisme de M. François Mitterrand que le centrisme de M. Jean Lecanuet, elle approuve la création du RPR par M. Jacques Chirac, en 1976, et siège au comité central du nouveau parti tout comme au bureau politique du groupe parlementaire. A l'Hôtel de Ville, elle devient, en 1977, aussitôt après l'élection de M. Chirac, adjoint au maire chargé de la sécurité.

En 1981, elle préside tout naturellement le comité parisien de soutien à la candidature à l'Elysée de l'ancien premier ministre. En 1984, dans l'hémicycle du Palais-Bourbon, elle demeure assise à son banc, avec quelques autres députés du RPR, lorsque tous les élus de l'opposition se lèvent pour saluer le retour à l'Assemblée nationale de M. Valéry Giscard d'Estaing. Elle marque ainsi que son gaullisme, devenu très chiraquien, est également obstiné. Et c'est à la demande de M. Chirac qu'elle accepte de renoncer à son mandat de député, en mars 1986, en ne figurant qu'en dernière position sur la liste parisienne du RPR, afin de renouveler la représentation parlementaire. Elle reçoit très vite la compensation de ce « sacrifice » en devenant, dès le mois de septembre suivant, sénateur de Paris.

Entourée de la tendresse un peu condescendante de ses « compagnons », Nicole de Hauteclocque, petite femme d'apparence fragile, était considérée par ses pairs comme une référence gaulliste indiscutable et comme le témoin d'une époque lointaine.

ANDRÉ PASSERON

[Née le 10 mars 1913 à Commercy (Meuse), Nicole de Hauteclocque est entrée dans la Résistance en 1940 dans le réseau du colonel Rémy. Après la Libération, elle devient conseiller municipal de Paris, fonction qu'elle exercera jusqu'en 1989, avec une brève interruption de 1965 à 1968. Elle présidera l'assemblée municipale de 1972 à 1973 et sera adjoint au maire à partir de 1977. Député gaulliste de la Seine, sous les étiquettes successives du mouvement depuis 1962, elle quitte le Palais-Bourbon en 1986, date à laquelle elle est élue sénateur de Paris.]

□ **Les obsèques de Charles Tillon et de René Pleven.** – M. Bérégovoy a assisté, lundi 18 janvier à Marseille, aux obsèques de Charles Tillon, ancien chef communiste de la Résistance, mort le 13 janvier (*le Monde* du 14 janvier). Le premier ministre, accompagné notamment de MM. Tapie, ministre de la ville, et Fabius, premier secrétaire du PS, a salué la mémoire du *« militant ouvrier exemplaire, du patriote et du résistant de la première heure »*, ajoutant qu'*« aujourd'hui, le drame du communisme réel a éclipsé la grandeur du communisme rêvé »*. Le PCF était représenté par M. Allione, du comité central. Les obsèques de René Pleven, ancien président du conseil, décédé le 13 janvier (*le Monde* du 16 janvier), ont eu lieu lundi 18 janvier à Dinan (Côtes-d'Armor). M. Mitterrand avait délégué un de ses chargés de mission, M. Kahn. MM. Delebarre, ministre de la fonction publique, et Josselin, secrétaire d'Etat à la mer, représentaient le gouvernement.

POLITIQUE

La préparation des élections législatives

Le conseil national du RPR entérine la liste de ses candidats

C'est à main levée et à une large majorité que les membres du conseil national du RPR ont entériné, lundi soir 18 janvier à Paris, une liste d'investitures négociées pour les élections législatives par le mouvement chiraquien avec la confédération de partis réunis au sein de l'UDF.

La réunion a commencé avec beaucoup de retard en raison, semble-t-il, d'ultimes négociations informelles entre les deux formations. Celles-ci ne sont apparemment pas encore terminées car, selon M. Alain Juppé, secrétaire général du parti, des départements où des problèmes demeurent (Lot, Landes, Val-d'Oise, Yvelines) ont été *« réservés »*. C'est également le cas d'une dizaine de circonscriptions situées notamment dans le Val-de-Marne, le Bas-Rhin, le Morbihan, le Gard, le Nord et le Tarn-et-Garonne. Ces cas litigieux devraient, dit-on, être réglés dans les prochains jours.

Entouré par les membres de la commission d'investiture qui avaient pris place à la tribune, M. Jacques Chirac a rendu hommage aux négociateurs du mouvement qui, selon le président du RPR, ont obtenu un très bon résultat dans leurs discussions avec l'UDF. D'autant, a précisé M. Chirac, que *« nos partenaires avaient pris de mauvaises habitudes »*. D'après certains pointages, le RPR pourrait disposer d'une avance de vingt à trente sièges sur l'UDF au Palais-Bourbon. L'opposition tente, tant bien que mal, de faire passer une image d'union, mais un certain nombre d'indices incitent à penser que la réalité se dessine autrement.

« Primaires » ou « doubles candidatures »

Alors que le RPR et l'UDF ont distillé l'information selon laquelle la réunion de leurs délégations, le 13 janvier, était la dernière rencontre de négociations, il apparaît que ces dernières n'ont pas cessé de se poursuivre depuis cette date. Ni l'accord politique entre les deux formations ni la liste des candidats n'ont été diffusés. Evitant le terme de « primaire », M. Valéry Giscard d'Estaing prend soin de parler de *« doubles candidatures »*.

Il est vrai que les prévisions en sièges à l'Assemblée nationale pour la future majorité ouvrent les appétits et que les partis auront un œil attentif sur quelques-unes des primaires dites « sauvages ». Tel est le cas de la Vienne où, mécontent de voir M. Philippe Rabit (RPR) se présenter contre M. Jean-Pierre Abelin (CDS) dans la quatrième circonscription détenue par le PS, le parti de M. Pierre Méhaignerie menace d'opposer un candidat à M. Arnaud Lepercq, député (RPR) de la troisième circonscription. Dans ce département, où l'influence de M. René Monory, président (UDF-CDS) du Sénat, n'est pas négligeable, cette démarche serait considérée comme un *« accroc majeur »*, dit-on dans l'entourage de M. Jacques Chirac, qui s'est *« engagé personnellement »* dans cette affaire.

Accord dans les Hauts-de-Seine

Le président du RPR a un autre souci à Lyon, où le président de la chambre de commerce, M. Bruno Vincent, accepte difficilement de céder la place de candidat unique à M. André Soulier (UDF-PR) face à M. Jean-Michel Dubernard, député (non-inscrit, ex-RPR) dans la troisième circonscription du Rhône. Le problème est d'autant plus épineux que M. Vincent dispose du soutien des élus locaux du RPR.

Les dissensions entre le RPR et le CDS qui se sont fait sentir au plus haut niveau entre M. Juppé et M. Méhaignerie sont maintenant étalées publiquement. Ainsi la formation néo-gaulliste a-t-elle finalement accordé officiellement son investiture à Mme Henriette Martinez dans la première circonscription des Hautes-Alpes, détenue par le PS, où elle sera opposée à M. Jean-Claude Chappa (UDF-CDS). Il s'agit d'une mesure de rétorsion au *« non-respect »* par M. Méhaignerie de l'accord sur l'Ille-et-Vilaine qui avait été scellé avec M. Chirac. Cet accord prévoyait une investiture commune pour M. Yvon Jacob (RPR) dans la deuxième circonscription contre M. Edmond Hervé, député (PS) sortant et maire de Rennes.

En revanche, un accord a été réalisé dans les Hauts-de-Seine où M. Charles Pasqua, après avoir *« roulé des mécaniques »*, selon l'expression d'un de ses compagnons gaullistes, a finalement accepté une primaire entre M. Jean-Jacques Guillet, secrétaire général du groupe RPR du Sénat, suppléant de M. Claude Labbé, député (RPR) sortant, qui ne se représente pas dans la huitième circonscription, et M. Henri Wolf (UDF-PSD), maire de Meudon. Dans toutes les autres circonscriptions, malgré les menaces voilées du président du conseil général et ancien ministre de l'intérieur, il n'y aura officiellement que des candidats uniques de l'opposition parlementaire.

OLIVIER BIFFAUD

Le goût de la revanche

Suite de la première page

« Le président de la République, affirmait M. Giscard d'Estaing, *donne l'impression d'être complètement coupé de la réalité quotidienne. »* Il renvoyait ainsi à l'envoyeur les affronts de la fin de son propre septennat.

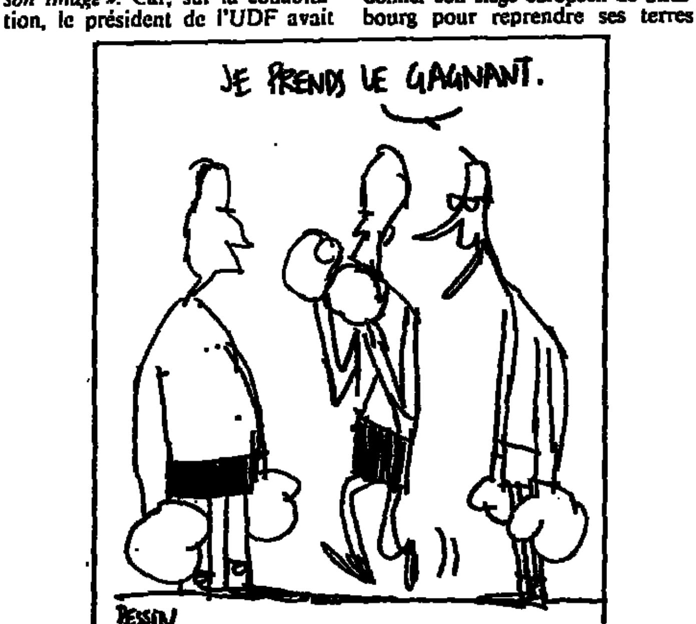
Depuis trois semaines, M. Giscard d'Estaing n'a pas relâché sa pression. Les candidats UDF pour les prochaines législatives, convoqués en séminaire dimanche dernier, ont été surpris de l'entendre expliquer sans détours son objectif qui tient tout entier dans ce seul mot d'ordre : *« Mitterrand, dehors »* (*le Monde* du 19 janvier). S'il en a les moyens, il ne laissera à personne d'autre le soin d'accomplir ce qu'il n'est pas loin de considérer comme une tâche d'intérêt national. Au risque, comme il le dirait lui-même, *« de brouiller son image »*. Car, sur la cohabitation, le président de l'UDF avait toujours tenu jusqu'alors des propos mesurés et très républicains.

Dans son discours de Verdun-sur-le-Doubs, en 1978, alors qu'il était lui-même en situation de devoir cohabiter avec un gouvernement d'union de la gauche, il annonçait qu'il tiendrait son *« rôle d'arbitre »* et que *« la République ne pouvait être présidée par un muet »*. *« On ne peut pas être à la fois arbitre sur le terrain et capitaine d'une équipe »*, protestait à l'époque M. Mitterrand. Autre époque ! Quand le problème s'est reposé en 1986, M. Giscard d'Estaing fut une nouvelle fois le premier à faire la leçon au mauvais coucheur Raymond Barre. Il fallait cohabiter. Il était même disposé à assumer un grand ministère du redressement national, preuve que le redressement lui semblait possible, même en deux ans.

Aujourd'hui, s'il a choisi d'abandonner son siège européen de Strasbourg pour reprendre ses terres d'Auvergne, ce n'est certainement pas pour assister, comme en 1986, en spectateur impuissant à la scène qui va se jouer. Matignon l'intéresse. Si on l'appelle, il ira, pour en découdre et en finir au plus vite. Premier ministre, la seule fonction qu'il n'ait jamais remplie ! Comme en 1986, il pense que le scénario se bâtira plus simplement qu'on ne veut bien le dire. Que le RPR prenne le pas sur l'UDF dans la nouvelle majorité, et M. Chirac ne pourra selon lui se dérober. Etre pour la cohabitation et refuser d'être le chef du nouveau gouvernement, *« cela ne tient pas la route »*, dit-il. Mais ce n'est pas son scénario. L'opposition, à l'entendre, pourra miser demain sur quelque 380 députés et l'UDF sera la première force de gouvernement.

Sauf, dit-il, si M. Mitterrand trouve *« une Edith Cresson de droite »* – son entourage fait comprendre qu'il s'agit de M. Léotard, – M. Giscard d'Estaing pense être le mieux placé pour succéder à M. Bérégovoy. Il s'y prépare. Ses contacts avec les démocrates-chrétiens allemands ont été resserrés. Il s'emploie à bétonner l'UDF pour éviter les fuites vers M. Balladur, qui, assure-t-il, ne l'inquiètent pas. Il a revu M. Barre, le 6 novembre dernier, après une longue période de glaciation. M. Giscard d'Estaing se prépare à un gouvernement de combat pour une décisive partie de bras de fer avec M. Mitterrand. *« Il faudra agir vite*, expliquait-il encore à Strasbourg le 15 décembre. *Nous n'aurons que trois mois pour le faire partir. »* Lui seul, à son avis, à condition *« que tout le monde soit solidaire »*, en est capable. Il pense que s'il ne va pas à Matignon, M. Chirac s'assurera définitivement le leadership de l'opposition et sera battu ensuite par Michel Rocard. Pour éviter à M. Chirac une troisième défaite, M. Giscard d'Estaing est donc prêt à tous les dévouements. Dans sa tête, le modèle de Raymond Poincaré, devenu président du conseil après avoir été président de la République, a la vie dure !

DANIEL CARTON



PESSIN

La Nouvelle-Calédonie et le débat sur l'alternance

M. Jean-Louis Debré (RPR) assure que les accords de Matignon ne seront pas remis en cause

Un premier bilan politique des accords de Matignon sur la Nouvelle-Calédonie sera dressé, début février, à Paris, lors de la réunion d'un « comité de suivi », auquel participeront des représentants de l'Etat, du Front de libération nationale kanake et socialiste (FLNKS) et du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR). De son côté, le RPR s'apprête à suivre les recommandations de M. Jean-Louis Debré, député de l'Eure, favorable à la poursuite du processus engagé.

Dans l'éventualité d'une victoire de l'opposition au scrutin de mars prochain, le RPR ne cherchera pas à remettre en cause les accords de Matignon sur la Nouvelle-Calédonie signés, en juin 1988, au lendemain de la tragédie d'Ouvéa, entre l'Etat et les différentes familles politiques locales. Tel est le message que M. Jean-Louis Debré, député RPR de l'Eure, vient de délivrer à ses interlocuteurs calédoniens lors d'un déplacement qu'il a effectué dans l'archipel, fin décembre.

Mandaté par MM. Chirac et Juppé pour apprécier l'état d'esprit régnant actuellement sur le territoire, M. Debré affirme avoir cherché *« sans* a priori *»* à *« voir, entendre, écouter et comprendre »*. Il a découvert un « Caillou » dont les habitants *« ont compris les bienfaits de la paix »* et constaté que *« personne ne voulait revenir à un cycle de violence »*. A ceux que pouvait inquiéter la perspective d'un retour aux affaires du RPR, qui avait prôné l'abstention lors du référendum sur les accords de Matignon, en novembre 1988, M. Debré a donc solennellement donné l'assurance qu'*« il n'y* [avait] *pas pour le RPR de volonté de remettre en cause les accords de Matignon.* Bien au contraire, l'envoyé de M. Chirac a insisté sur la nécessité de *« poursuivre et approfondir »* le processus en cours.

La position du FLNKS

S'il a été favorablement impressionné par le discours *« responsable »* des dirigeants indépendantistes qu'il a rencontrés, tels M. François Burck, président de l'Union calédonienne (UC, composante majoritaire du FLNKS), Léopold Jorédié, président de la province Nord, et Louis Kotra Uregei, président de l'Union des syndicats des travailleurs kanaks et exploités (USTKE), M. Debré ne brosse pas pour autant un tableau idyllique de la situation.

Il se dit notamment préoccupé par l'ampleur des problèmes sociaux à régler dans la province Sud, alimentés par une urbanisation mal contrôlée, et les crispations apparues au sein de la communauté wallisienne et futunienne expatriée sur le « Caillou ». A l'heure où les responsables locaux commencent à réfléchir sur « l'après-accords de Matignon », puisque les accords arriveront à leur terme en 1998, le député de l'Eure affirme *« qu'il y a quelque chose d'original à construire »* entre le statu quo et l'indépendance. La préoccupation qui motivera, selon lui, la future démarche du RPR est double : d'une part, *« il ne faut pas s'engager dans une logique de séparation avec la France »* ; d'autre part, *« il faut que chaque communauté ait intérêt à la solution que l'on propose »*, car *« on n'imposera rien contre la volonté des gens »*.

Le diagnostic établi par M. Debré vient d'être conforté par la position que le FLNKS a adoptée, dimanche 17 janvier, lors de son douzième congrès réuni à Yaté (province Sud). La coalition indépendantiste a en effet décidé de *« poursuivre le processus engagé »* par les accords de Matignon, après en avoir dressé un bilan *« globalement positif »*. S'adressant à la majorité qui sortira prochainement des urnes, M. Paul Néaoutyine, président du FLNKS, a toutefois averti que les indépendantistes ne sauraient *« tolérer un ralentissement »* du processus de rééquilibrage en cours, qui, selon lui, doit *« aller dans le sens de la décolonisation »*.

FRÉDÉRIC BOBIN

Constatant l'échec de son mouvement

M. Harlem Désir rejoint Génération Ecologie

M. Noël Mamère, porte-parole de Génération Ecologie, a annoncé, lundi 18 janvier, que M. Harlem Désir, président du mouvement Action-Egalité, et *« quelques-uns de ses amis »* ont décidé de rejoindre la formation écologiste de M. Brice Lalonde. Selon M. Mamère, le choix de l'ancien président de SOS-Racisme *« participe à la dynamique du rassemblement de ceux qui, ensemble, cherchent une nouvelle définition de l'action politique et veulent construire une génération de la fraternité »*.

L'adhésion de M. Désir à Génération Ecologie est la conséquence de l'échec d'Action-Egalité, mouvement qu'il avait lancé en octobre dernier après avoir quitté la présidence de SOS-Racisme. Il entendait, alors, offrir une expression politique aux militants formés à l'action sociale, dans les banlieues, pour l'égalité des droits et pour l'intégration. Il lui a fallu constater que les différent courants de contestation du Parti socialiste et de sa gestion, à gauche, se concentrent soit dans la mouvance communiste, soit dans celle des écologistes, sans autre « espace » disponible.

Après des discussions avec les Verts et avec Génération Ecologie (*le Monde* du 8 janvier), M. Désir et une partie de ses amis rejoignent donc M. Lalonde, qui leur laisse quelques circonscriptions aux élections législatives. Action-Egalité va se muer en club de réflexion. Son vice-président, M. David Assouline, s'est déclaré *« fortement déçu »* par la décision de M. Désir, car le mouvement de M. Lalonde, estime-t-il, *« est loin de répondre à nos aspirations (...), par exemple en ce qui concerne le droit de vote des immigrés »*.

P. J.

EN BREF

□ **Génération Ecologie va lancer une souscription nationale.** – Génération Ecologie, que préside M. Brice Lalonde, a annoncé, lundi 18 janvier, qu'il allait lancer une campagne de souscription nationale auprès des citoyens et des entreprises. M. Philippe Germa, délégué général, a déclaré au cours d'une conférence de presse que le coût prévisionnel de la campagne des législatives pour GE, qui présentera 257 candidats, s'établira autour de 14 millions de francs. *« Génération Ecologie*, a-t-il souligné, *ne bénéficie aujourd'hui d'aucun financement public et doit compenser cette inégalité en s'adressant aux citoyens. La loi leur permet de donner à notre mouvement ou à ses candidats jusqu'à 50 000 F déductibles à hauteur de 40 % de leurs revenus imposables, et pour les entreprises le plafond est de 500 000 F. »*

□ **Selon la SOFRES, la victoire de l'UDF et du RPR est souhaitée par 45 % des Français.** – Un sondage de la SOFRES publié dans *le Figaro* du 19 janvier indique que 45 % des personnes interrogées souhaitent la victoire de l'UDF et du RPR aux élections législatives. Le bilan des socialistes est jugé négativement par 68 % des personnes interrogées, et 50 % jugent qu'ils ont été *« mêlés à trop de scandales »*. Au premier tour, le PS obtiendrait, selon ce sondage, 21 % des voix contre 41 % au RPR et à l'UDF, 16 % aux écologistes, 11 % au Front national et 8 % au PC. Selon une simulation en sièges effectuée par la SOFRES sur la base des 555 sièges métropolitains (l'Assemblée nationale en compte 577), le RPR et l'UDF obtiendraient 439 sièges contre 83 aux socialistes, 28 au PC, 4 pour les écologistes et un au Front national. Ce sondage a été effectué du 7 au 9 janvier auprès de mille personnes.

□ ***MANCHE* : M. Jean-Marie Daillet (*non-inscrit*) ne se représentera pas.** – M. Jean-Marie Daillet, député (non-inscrit) de Saint-Lô (Manche) depuis 1973, membre du Mouvement des réformateurs, a annoncé, lundi 18 janvier, qu'il ne se représentera pas aux élections législatives de mars prochain. En 1988, M. Daillet, qui était alors vice-président du CDS, avait été réélu avec près de 56 % des voix au second tour face à un candidat socialiste. En 1990, il avait rejoint le mouvement France unie de M. Jean-Pierre Soisson. Exclu de la formation centriste, il avait alors siégé à l'Assemblée nationale chez les non-inscrits. M. Daillet s'est engagé à apporter son soutien à son actuel suppléant, M. Georges de la Loyère (UDF).

□ **PARIS : M. Dominati (UDF-PR) cède sa place de député à son fils.** – M. Jacques Dominati, député (UDF-PR) de Paris depuis 1967, a indiqué, lundi 18 janvier, qu'il cédait sa place à son fils, M. Laurent Dominati (UDF-PR), qui a recu l'investiture de l'UDF et du RPR. M. Laurent Dominati est adjoint au maire du deuxième arrondissement de Paris et conseiller national du Parti républicain.

PROPOS DE CAMPAGNE

M. BÉRÉGOVOY

« Je ne veux pas d'une majorité de combat »

M. Pierre Bérégovoy a inauguré, lundi 18 janvier, le centre culturel Pierre-Mendès-France d'Aurillac (Cantal), dont le maire est M. René Souchon, qui sera le candidat socialiste aux élections législatives dans la première circonscription du département. *« Il faut serrer les coudes, car quand les circonstances sont difficiles sur le plan économique et social, ce n'est pas en se chamaillant, en faisant assaut de démagogie qu'on y apporte des solutions »*, a-t-il notamment déclaré, avant d'affirmer que *« notre économie, cette année, a fait mieux que d'autres »*, et de dénoncer *« la démagogie sociale »* de l'opposition à propos des licenciements : *« Ou bien on dit protéger les salariés contre tout licenciement abusif, ou bien on s'en remet aux entreprises et à elles seules. »*

Le premier ministre a aussi regretté que certains de *« ceux qui aspirent à être demain la majorité »* disent vouloir *« une majorité de combat »*, affirmant : *« Moi, je ne veux pas d'une majorité de combat, je veux une majorité d'union, une majorité de solidarité, une majorité de compréhension. »* – (Corresp.)

M. MADELIN (UDF)

« Laisser la place à la réforme »

M. Alain Madelin, vice-président de l'UDF, a affirmé, mardi 19 janvier sur RTL, qu'il est *« temps de laisser la place à la réforme »*, car *« nous sommes dans l'immobilisme depuis une dizaine d'années »*. *« Le deuxième septennat de François Mitterrand aura été profondément conservateur »*, a-t-il souligné, ajoutant : *« Plus la victoire de l'opposition sera ample, plus les conditions d'une alternance franche, réformatrice, s'attaquant aux vrais problèmes, sera réunie au printemps prochain. »* *« Le socialisme, cela aura été le progrès de la pauvreté, de la corruption, du chômage, des déficits budgétaires et sociaux, de l'endettement. Ces acquis-là, nous comptons bien nous en débarrasser »*, a estimé M. Madelin, qui a accusé M. Bérégovoy de tirer *« des chèques sans provision »*.

M. DE VILLIERS (app. UDF)

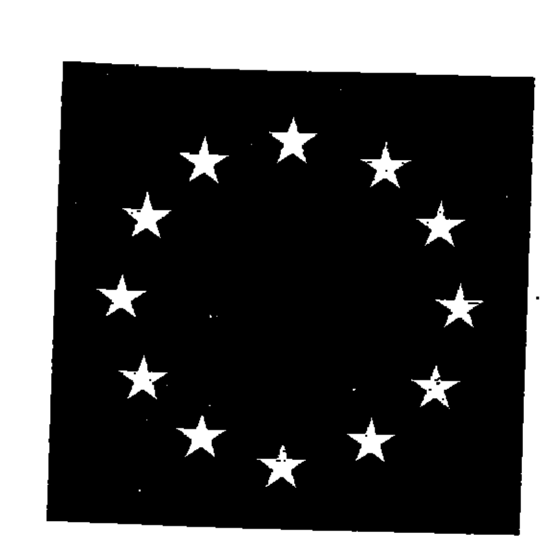
« Cohabiter, ce n'est pas gouverner »

M. Philippe de Villiers, député (app. UDF) de Vendée, s'est de nouveau prononcé, lundi 18 janvier au « Club de la presse » d'Europe 1, contre la cohabitation, en estimant qu'il fallait *« une vraie alternance »* et que *« cohabiter, ce n'est pas gouverner »*. *« Ceux qui disent, dans l'opposition, qu'ils feront une cohabitation de combat en ne laissant aucun pouvoir au président de la République sont à la limite du putsch constitutionnel, car il y a les institutions de la Ve République, qu'il faut respecter »*, a-t-il déclaré, ajoutant : *« Si on cohabite, on accepte d'avoir un pouvoir partagé. »*

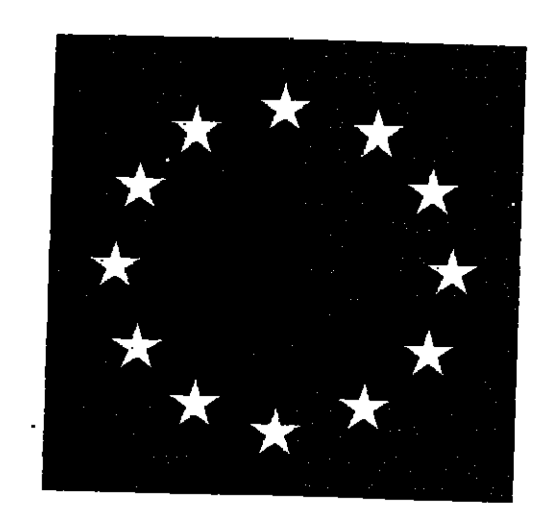
M. PERBEN (RPR)

« M. Balladur premier ministre »

M. Dominique Perben, secrétaire général adjoint du RPR, a souhaité, lundi 19 janvier, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), que M. Edouard Balladur soit nommé premier ministre en cas de victoire de l'opposition. *« Très probablement, M. Mitterrand restera à l'Elysée*, a-t-il déclaré. *Il faudra se mettre d'accord sur un premier ministre dont la personnalité, le profil, permettent (...) la cohésion de la majorité et permettent également d'avancer dans le calendrier sans que l'approche de la présidentielle vienne perturber l'action gouvernementale. C'est la raison pour laquelle je crois qu'il est une bonne idée, si le RPR devance l'UDF, que M. Balladur, qui n'a pas de prétention au niveau de l'élection présidentielle, et qui est bien perçu par nos partenaires UDF, soit premier ministre. »* Le député RPR de Chalon-sur-Saône a toutefois précisé qu'il ne fallait pas croire qu'*« avec Edouard Balladur ce sera la cohabitation modérée »*.







1er janvier 1993

Pour les banques aussi, l'Europe est devenue un grand marché unique, notre marché domestique du futur.

1er janvier 1993

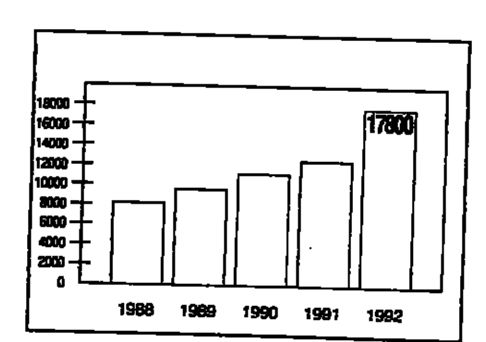
Le Crédit Lyonnais est devenu la 1ère banque européenne, après avoir construit pour ses clients le 1er réseau bancaire d'Europe.

En Europe hors de France:

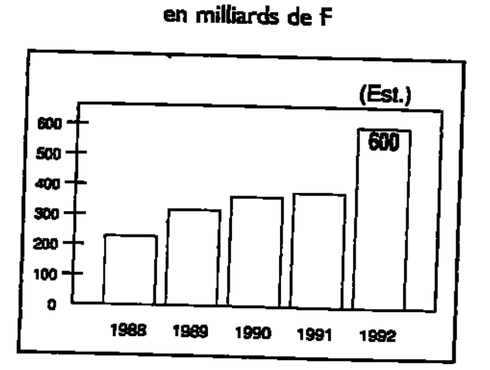
Nombre d'implantations

1988	1989	1990	1991	1992
				890

Effectifs



Bilan
en milliards de F

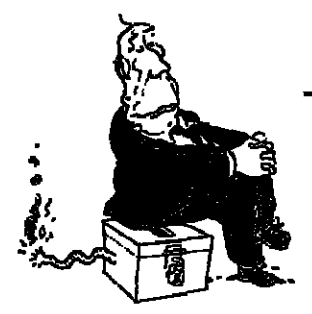


Le Groupe Crédit Lyonnais est présent dans tous les pays d'Europe avec notamment :
● 254 implantations en Espagne ● 201 en Allemagne ● 133 en Italie ● 97 aux Pays Bas ● 45 au Royaume Uni ● 37 en Belgique ● 33 au Portugal etc...
(s'ajoutant bien sûr aux 2 700 implantations en France et aux 800 implantations dans le reste du monde).
Le Groupe Crédit Lyonnais dans le monde c'est : 4 390 implantations, 79 000 personnes et un bilan d'environ 1 850 milliards de Francs.

PUBLICIS ÉTOILES

GROUPE CREDIT LYONNAIS.

POLITIQUE



Bilan d'une législature

VII. – *Surveiller et punir*

Après avoir souligné le rôle retrouvé du Parlement et rappelé les débats consacrés par les députés à l'Europe, à l'immigration, à l'environnement, aux « affaires » et à la santé (*le Monde* des 12, 13, 14, 15, 16 et 19 janvier), nous continuons la présentation du bilan de la législature 1988-1993 en mettant l'accent sur les principales réformes votées par le Parlement dans le domaine de la justice – en particulier celles du code pénal et du code de procédure pénale.

par Thomas Ferenczi

Le 25 juin 1990, les députés commençaient l'examen du projet de loi contre l'alcoolisme et le tabagisme. Alors que le gouvernement, par la voix de M. Claude Evin, défendait son texte avec détermination, M. Bernard Debré, au nom du RPR, s'indignait de la tendance de l'Etat à promulguer *« des lois d'interdiction »*, ce qui est, disait-il, *« la méthode des faibles »*. M. Debré ponctuait son propos d'une ferme profession de foi : *« Je crois à l'éducation plutôt qu'à l'interdit. »*

Cette dialectique de la prévention et de la répression, de la persuasion et de la contrainte, de la pédagogie et de la sanction est évidemment au cœur de tous les débats sur la pénalisation ou la dépénalisation des actes que la société, selon l'état des mœurs et des consciences, entend, à un moment ou à un autre, prohiber ou tolérer.

« Surveiller et punir », pour reprendre le titre d'un livre de Michel Foucault, tels sont les deux moyens par lesquels la collectivité impose aux citoyens les normes qu'elle juge nécessaires. La lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme apparaît comme exemplaire, dans la France de la fin du vingtième siècle, de cette alternative classique : fallait-il, pour des raisons de santé publique, comme le proposait le gouvernement et comme le Parlement devait finalement le décider *(lire l'article de Franck Nouchi dans* le Monde *du 19 janvier)*, légiférer pour limiter la consommation d'alcool et de tabac ou, au nom du respect des libertés individuelles et du refus de l'« ordre moral », refuser de s'immiscer dans les choix personnels des Français ?

Le président de la République avait clairement choisi la voie de l'interdiction, déclarant devant le conseil des ministres avant que le texte ne soit soumis à l'Assemblée nationale : *« On n'aura jamais assez de sévérité pour empêcher l'autodestruction de nos concitoyens. »* A l'inverse, les adversaires de ces mesures pouvaient, avec de bons arguments, mettre en avant le droit pour chacun de conduire son existence à sa guise, y compris celui de s'autodétruire.

« Retour à l'ordre moral »

Cette opposition entre deux conceptions de la justice et de la liberté s'est exprimée aussi d'une manière privilégiée dans le long débat sur la réforme du code pénal, commencé en 1989, achevé en 1992 et, plus particulièrement, sur le livre II traitant des crimes et délits contre les personnes. Pour les uns, en effet, la loi doit intervenir le moins possible afin de ne pas interférer dans la vie privée des gens. Pour les autres il importe d'assurer la protection de la société en introduisant des réglementations assez strictes.

M. Michel Sapin, alors ministre délégué à la justice, après avoir beaucoup contribué, comme président de la commission des lois, à la réflexion des députés, avait bien posé le problème en appelant à distinguer, le 20 juin 1991, *« ce qui relève de la loi morale ou religieuse de ce qui ressortit au droit pénal »*, et en précisant : *« A la morale de régler les questions de conscience individuelle ; à la loi pénale d'interdire les comportements dangereux pour la société. »*

La question était évidemment de savoir où placer la frontière entre la morale et la loi en fonction de l'« état des mentalités », les plus « libéraux » étant soucieux de restreindre le champ de la législation, les plus « interventionnistes » étant au contraire désireux de l'étendre. « Laxisme » d'un côté, « ordre moral » de l'autre, tels étaient en conséquence les reproches que s'adressaient mutuellement les deux parties.

Plusieurs dispositions ont ainsi donné lieu à de vives controverses entre les tenants de l'une et l'autre thèse, certains pouvant d'ailleurs changer de camp, selon la nature du délit examiné, en prônant ici la liberté, là l'interdiction. Les députés ont fini par inscrire dans le code pénal, sur un amendement de Mme Yvette Roudy, l'incrimination de harcèlement sexuel, qu'ils ont introduite également, à l'initiative de Mme Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat aux droits des femmes, dans le code du travail. Ils ont en revanche refusé le délit d'atteinte homosexuelle sur un mineur et écarté, au terme de nombreuses péripéties, l'incrimination de l'avortement pratiqué par la femme sur elle-même.

Ces trois pratiques n'ont *a priori* pas grand-chose de commun, sinon la référence au sexe, propice aux proclamations morales. Mais le choix de la majorité des députés en faveur de la pénalisation de l'une d'entre elles et de la dépénalisation des deux autres a surtout pour conséquence de marquer la limite entre les cas où l'action de la puissance publique est jugée souhaitable et ceux où elle est considérée comme inutile.

Défendue par la gauche, la punition encourue par ceux qui se rendent coupables de harcèlement sexuel est d'un an d'emprisonnement et de 100 000 francs d'amende. Elle s'applique à toute personne *« abusant de l'autorité que lui confèrent ses fonctions »* pour solliciter, *« par ordre, contrainte ou pression »*, une faveur sexuelle. La difficulté était de trouver un moyen terme entre l'indulgence rigolarde, fondée sur *« l'alibi de la provocation à la minijupe »*, selon l'expression de Mme Neiertz, et le *« retour à l'ordre moral »*, qui rendrait passible de sanction *« toute tentative de séduction »*, toujours selon les termes du secrétaire d'Etat. Les députés se sont efforcés de ne pas tomber dans les excès d'une répression trop lourde, mais cette modération n'a pas suffi à convaincre la droite. Celle-ci a refusé d'entériner le projet, au nom de considérations d'opportunité qui laissaient à penser que, sans être opposée, par principe, à cette nouvelle réglementation, elle ne la jugeait pas prioritaire...

A l'inverse, c'est la droite qui a tenté, en vain, de rétablir le délit d'homosexualité entre des personnes dont l'une est mineure. *« Ce n'est pas de la morale religieuse,* a répliqué M. Pascal Clément (UDF) à ceux qui dénonçaient un retour à l'esprit de Vichy, *c'est de la morale sociale. A la refuser, vous préparez la décadence et donc, à terme, le retour du balancier vers un ordre moral. »*

C'est la droite également, ou au moins une partie d'entre elle, qui, pour des raisons comparables, a souhaité sanctionner l'IVG pratiquée par la femme sur elle-même : il a fallu attendre le vote, en décembre, du projet portant diverses mesures d'ordre social pour que cette incrimination, inscrite dans la loi, soit, en fin de compte, supprimée.

D'autres textes adoptés au cours de la législature relèvent de la même volonté de réglementer des actes ou des comportements autorisés par la législation antérieure et tenus désormais pour inacceptables.

C'est le cas, par exemple, de la loi sur la sécurité routière, examinée par l'Assemblée nationale en mai 1989, qui restreint la liberté des mauvais conducteurs, au nom de celle des autres. *« On me dira que priver quelqu'un de son permis de conduire pendant un an, c'est amputer sa liberté d'aller et venir*, déclare M. Michel Delebarre, ministre de l'équipement, à l'ouverture du débat. *Ce droit fondamental, faut-il l'exercer sans se préoccuper de la manière dont les autres peuvent l'exercer aussi ? »* Au-delà de l'autodestruction dont a parlé le président de la République à propos de l'alcoolisme et du tabagisme, c'est bien le souci des « autres » qu'invoque l'Etat, malgré l'opposition de ceux qui, rituellement, affirment préférer la pédagogie à la répression.

Au centre de la discussion figure le fameux permis à points, qui suscitera tant de controverses quand la loi entrera en application. La droite tentera en vain d'adoucir le texte en doublant notamment le nombre de points. Elle réussira toutefois à réduire d'un an à six mois le délai pendant lequel le conducteur privé de tous ses points ne pourra pas repasser le permis. Cela n'empêchera pas le RPR et l'UDF de s'abstenir sur le texte en première lecture, le 11 mai, et de voter contre, après navette, le 27 juin.

Le PC s'abstenant dans les deux cas, les voix socialistes et centristes suffiront à enlever la décision. Quand la liberté de vivre contredit celle de circuler, estimera la majorité des députés en adoptant le projet, l'intérêt général commande que la première l'emporte sur la seconde.

C'est encore l'« intérêt général » qui justifie la loi du 13 juillet 1990 tendant à réprimer *« tout acte raciste, antisémite ou xénophobe »*, dont la disposition la plus controversée punit d'un mois à un an de prison et de 2 000 à 300 000 francs d'amende *« ceux qui auront contesté (...) l'existence d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité »*. Plus que le renforcement de la loi antiraciste de 1972, c'est cette innovation qui soulève alors l'émotion en mettant en cause, selon ses détracteurs, la libre recherche historique.

Lutte contre le « révisionnisme »

« Les tribunaux n'ont pas à décider de la bonne histoire ni à condamner les faux historiens », déclare, parmi d'autres, l'Association des démocrates. Car si nul ne conteste que le racisme, comme le souligne devant les députés M. Jean-Pierre Michel (PS), n'est pas *« une opinion »*, mais *« un délit »*, tout le monde n'est pas d'accord pour imposer, même au nom de la lutte contre le « révisionnisme », c'est-à-dire contre la négation de l'existence des chambres à gaz pendant la seconde guerre mondiale, ce qui serait, à en croire M. Paul Masson, sénateur RPR, *« une vérité d'Etat »*.

Trois autres facteurs ont contribué, il est vrai, au tumulte provoqué par cette loi. Le fait, d'abord, qu'elle émane du Parti communiste et de l'un de ses principaux dirigeants, M. Jean-Claude Gayssot, membre du bureau politique. *« Nous ne voterons pas ce texte compte tenu de ses origines et de ses initiateurs, car nous ne leur faisons pas confiance »*, déclare à l'Assemblée nationale M. Robert Pandraud, au nom du RPR. M. Philippe de Villiers, pour l'UDF, renchérit : *« Le groupe communiste est peu qualifié pour donner des leçons d'antiracisme. »*

D'autre part, les directeurs de journaux se mobilisent, attentifs à toute modification de la loi de 1881 sur la liberté de la presse et mécontents de n'avoir pas été préalablement consultés. Enfin, le Front national lance une vive campagne contre le projet, qui vise, selon M. Jean-Marie Le Pen, *« le patriotisme français »*. Le président du parti d'extrême droite appelle à la *« résistance nationale »* contre cette *« menace de totalitarisme larvé »*. Mme Marie-France Stirbois, seule élue du Front national à l'Assemblée nationale, engage une bataille de procédure avant d'occuper la tribune, à l'occasion de la deuxième lecture, pendant près de trois heures et de défendre une nuée d'amendements.

L'Assemblée approuve le texte en première lecture le 2 mai 1990 puis, définitivement, le 30 juin, le PC et le PS votant « pour » alors que l'opposition vote « contre ». Entre-temps, en adoptant une question préalable, le Sénat a refusé d'en débattre. Aux termes de la nouvelle loi, la négation des crimes nazis, loin d'être considérée comme *« un point de détail »*, selon la formule de M. Le Pen, déborde donc les limites de ce qui est autorisé.

La liberté consistant, selon l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme, à *« pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui »* et la loi étant fondée à défendre, en vertu de l'article 5 de cette même déclaration, *« les actions nuisibles à la société »*, le législateur est conduit, pour protéger *« autrui »* et préserver *« la société »*, à restreindre, dans des circonstances données, l'exercice de certains droits, dès lors que celui-ci met en cause l'intérêt général.

La conception même de l'intérêt général varie avec le temps. Ainsi le refus de reconnaître la réalité du génocide est-il considéré aujourd'hui comme une atteinte à la mémoire collective qui fonde en partie le corps social. Dans tous les domaines, la définition de ce que M. Michel Sapin appelait, à l'ouverture de la discussion sur le code pénal, la *« délinquance moderne »* est à remettre régulièrement en chantier.

Prochain article :

« La décentralisation peu revue, à peine corrigée »



La réforme controversée de la procédure pénale

Aujourd'hui contestée par une frange des magistrats instructeurs, la réforme de la procédure pénale, votée par le Parlement le 19 décembre 1992, a été sauvée de l'enlisement par l'actualité politico-judiciaire tumultueuse de la fin de la législature. Il ne fait guère de doute, en effet, que M. François Mitterrand songeait aux embarras judiciaires de M. Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale, lorsqu'il qualifiait, le 14 juillet 1992, de *« désuète »* la procédure pénale française et affirmait *« tenir absolument »* à voir aboutir une réforme de l'instruction qui sommeillait dans les cartons de la chancellerie.

Initiée dès 1988 par M. Pierre Arpaillange, la réflexion avait été conduite par la commission « Justice et droits de l'homme », dont la présidence était confiée à un professeur de droit, Mme Mireille Delmas-Marty. Les conclusions que rendait cette commission, deux ans plus tard, préconisaient une véritable révolution procédurale. Dénonçant le cumul dans les mains du juge d'instruction des fonctions d'investigation et des fonctions juridictionnelles, Mme Delmas-Marty proposait une redistribution des rôles : les mesures touchant aux droits fondamentaux étaient confiées à un « juge des libertés », tandis que les fonctions d'enquête étaient assumées par le ministère public.

Peu désireux de s'engager dans une refonte du statut du parquet qu'impliquait un tel découplage, le gouvernement a finalement retenu une formule plus modeste. Le projet de loi que rendait public M. Michel Sapin, en février 1992, se contentait de supprimer l'inculpation et étendait les droits de la défense à tous les stades de la procédure. Mais le gouvernement de M. Pierre Bérégovoy, alors fraîchement nommé, ne l'estimait visiblement pas urgent au point de l'inscrire aussitôt à l'ordre du jour des travaux du Parlement. Il faudra donc attendre la manifestation d'impatience élyséenne de l'été pour que le dossier se débloque.

Les parlementaires s'en saisissent à la rentrée d'automne. Le débat s'engage dans une atmosphère insolite qui confine parfois à la cacophonie. Proches de la philosophie qui avait inspiré la commission Delmas-Marty, deux députés de bord opposé, MM. Michel Pezet (PS, Bouches-du-Rhône) et Jacques Toubon (RPR, Paris) déclenchent une vigoureuse offensive en faveur de l'indépendance du parquet, au risque de se démarquer de leur propre groupe.

Mieux protéger les droits de la défense

Opérant, eux aussi, en francs-tireurs, deux députés RPR, MM. Emmanuel Aubert (Alpes-Maritimes) et Patrick Devedjian (Hauts-de-Seine) plaident en faveur de la présence de l'avocat en garde à vue, position hétérodoxe qui conduira M. Robert Pandraud (Seine-Saint-Denis), ministre délégué à la sécurité entre 1986 et 1988, à rappeler que le RPR y est farouchement opposé. Mais au fil de la discussion, les clivages partisans reprennent leur droit.

Les avancées en matière de libertés individuelles satisfont les députés PS et PC, qui votent le texte. Jugeant celui-ci au contraire *« déséquilibré et en grande partie inapplicable »*, selon la formule de M. Toubon, qui aura été un des élus de l'opposition les plus présents dans les débats judiciaires de la législature, les groupes RPR, UDF et UDC émettent un vote négatif.

Si une seule motivation devait être retenue de cette réforme (1), c'est sans conteste la volonté clairement affirmée de mieux protéger les droits de la défense, et notamment le respect de la présomption d'innocence. De ce point de vue, l'innovation la plus spectaculaire est la suppression, à partir du 1er mars 1993, de l'inculpation, dont le caractère infamant est mal vécu par les prévenus. A titre de remplacement, la loi prévoit un mécanisme en deux temps où une *« mise en examen »*, qui ouvre les droits de la défense, aboutit éventuellement à une *« ordonnance de présomption de charges »*, qui correspond à l'actuelle ordonnance de renvoi. Dans le même esprit, M. Vauzelle a introduit une série d'amendements visant à faire cesser les atteintes à la présomption d'innocence dans la couverture médiatique des affaires judiciaires.

L'assouplissement du régime de la garde à vue est l'autre grand volet de la réforme. A compter du 1er mars 1993, la présence de l'avocat durant la garde à vue est autorisée à partir de la vingtième heure en attendant qu'elle soit permise, le 1er janvier 1994, dès la première heure. Toutefois, les personnes impliquées dans des affaires de terrorisme et de trafic de stupéfiant sont soumises à un régime spécial. Toute personne gardée à vue sera en outre *« immédiatement »* informée *« dans une langue qu'elle comprend »* de ses droits. Alors qu'actuellement de simples témoins peuvent être placés en garde à vue lors de l'enquête préliminaire, cette possibilité sera désormais supprimée, sauf en cas de flagrant délit.

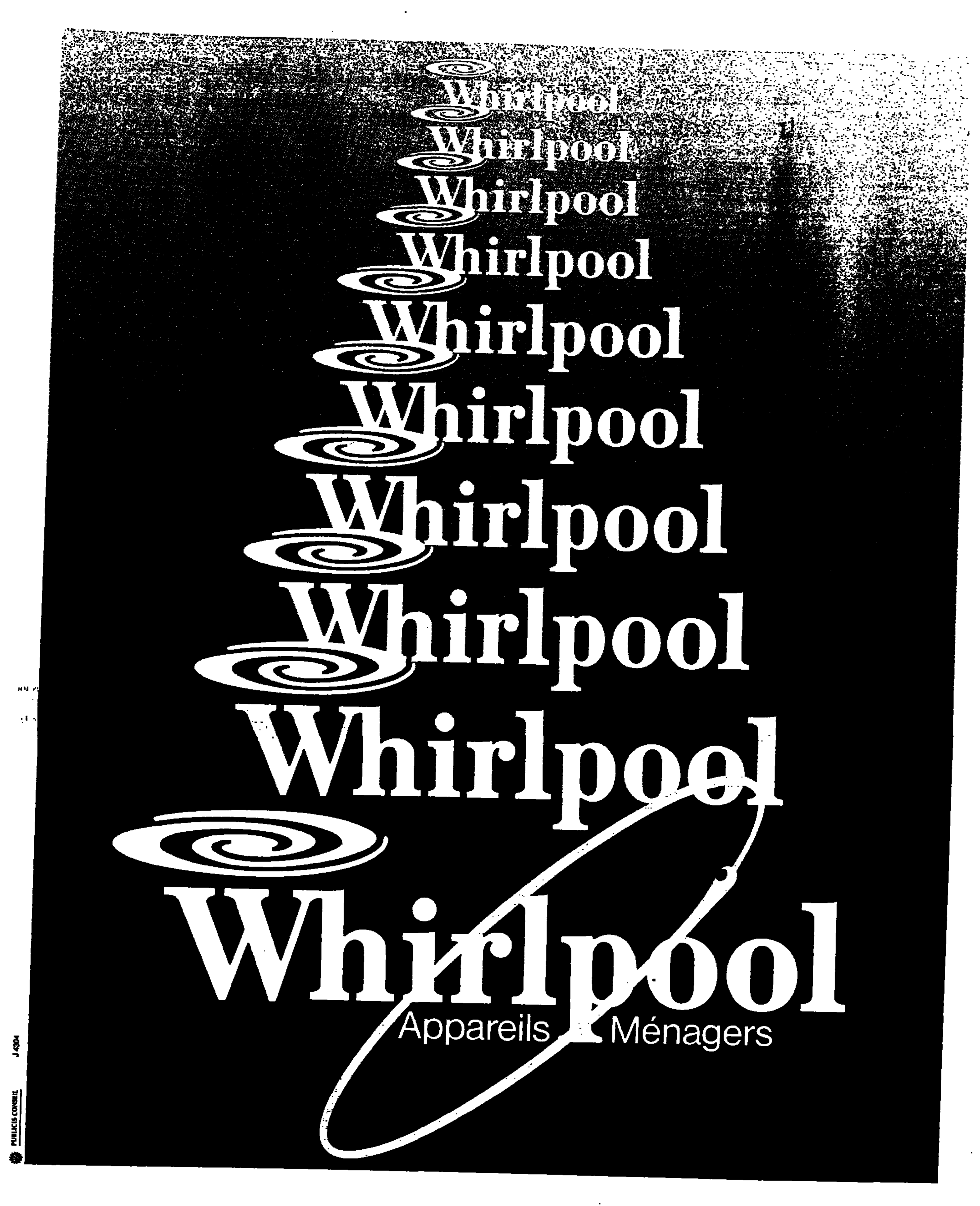
Dans ce dispositif, le rôle du juge d'instruction est mieux encadré, ce qui a fait dire à M. Toubon que la nouvelle loi *« s'oriente vers la remise en cause du rôle de pivot du juge d'instruction »*. Tandis que les parties pourront exiger du juge des mesures d'investigation, auxquelles il sera tenu de répondre par une ordonnance motivée, la décision de mise en détention provisoire sera prise collégialement par une *« chambre »* dont il est exclu. Lorsque la *« gravité ou la complexité de l'affaire le justifie »*, le président du tribunal pourra également lui adjoindre un ou deux autres juges d'instruction.

Avec la réforme du régime des nullités et la suppression des privilèges de juridiction, le texte innove, enfin, en réorganisant les débats à l'audience de jugement sur le mode *« contradictoire »*, selon le mot de M. Vauzelle, qui récuse toute analogie avec la procédure *« accusatoire »* de type anglo-saxon. En somme, une loi qui procède par réajustements ponctuels à tous les stades de la procédure afin de forger avec le temps une nouvelle culture de l'instruction. Mais, à en croire les juges proches de l'Association française des magistrats chargés de l'instruction (AFMI), cette *« multiplication des actes de procédure »* finit par rendre le texte *« parfaitement inapplicable »*. D'où la fronde de ces derniers jours.

FRÉDÉRIC BOBIN

(1) *Le Monde* a consacré à ce texte, dans ses éditions du 23 décembre 1992, une page « Point ».




Whirlpool
Whirlpool
Whirlpool
Whirlpool
Whirlpool
Whirlpool
Whirlpool
Whirlpool
Whirlpool
Whirlpool
Appareils Ménagers

SOCIÉTÉ

En créant un comité de liaison de leurs syndicats majoritaires

Magistrats et commissaires de police décident de faire front commun contre la réforme de la procédure pénale

Majoritaires dans leurs corps respectifs, le Syndicat des commissaires et des hauts fonctionnaires de police nationale (SCHFPN, 83 % des voix) et l'Union syndicale des magistrats (USM, 53 % des voix) ont défini, lundi 18 janvier, des actions communes pour manifester leur opposition au nouveau code de procédure pénale. Aux côtés de l'Association française des magistrats instructeurs (AFMI), qui avait lancé le mouvement de contestation chez les juges d'instruction, les deux organisations majoritaires ont estimé que *« les policiers et les magistrats ne pourront plus exercer leur métier avec la nouvelle loi »*. D'ores et déjà, des commissaires ont souhaité être relevés de leurs fonctions d'officiers de police judiciaire.

L'union sacrée des commissaires et des magistrats a été décrétée dans une préfecture de police de Paris qui, trois ans plus tôt, était en proie aux affrontements déchaînés par l'« affaire Jobic » entre juges et policiers. C'est en effet dans une salle de la préfecture que cent cinquante commissaires et une vingtaine de magistrats ont, lundi 18 janvier, scellé leur réconciliation en créant un comité de liaison pour s'opposer à la réforme du code de procédure pénale.

« Intervenant aux différents stades de cette procédure, les policiers et les magistrats ont la conviction qu'ils ne pourront plus exercer leur métier avec cette réforme », ont expliqué à l'unisson les dirigeants de l'USM, MM. Claude Pernollet et Valéry Turcey, et du SCHFPN, M. Emile Perez, au terme de cette réunion. *« Ce n'est pas une fronde*, a ajouté celui-ci. *Nous appliquerons la loi, la mort dans l'âme. Mais nous saisirons toutes les occasions de dénoncer ses dangers et ses incohérences. »*

A Paris, les policiers présents à l'assemblée générale – des commissaires de la préfecture de police, pour l'essentiel – ont d'emblée opté pour un mode d'action résolu : c'est à l'unanimité qu'ils ont souhaité être *« relevés de leur habilitation d'officier de police judiciaire* [OPJ] *par les procureurs généraux »*. En outre, un certain nombre d'entre eux ont envisagé de *« demander leur mutation »* dans des services sans mission de police judiciaire. Leur syndicat est chargé de rassembler l'ensemble de ces demandes et de les transmettre aux autorités de tutelle.

Dans le reste de l'Hexagone, des assemblées générales seront organisées afin de déterminer si les autres adhérents du SCHFPN entendent à leur tour demander à être relevés de leur habilitation d'OPJ. Un livre blanc des dysfonctionnements apparus avec l'application de la réforme sera, par ailleurs, rédigé par un comité de suivi. Enfin, les deux syndicats majoritaires vont organiser des audiences conjointes aux ministères de l'intérieur et de la justice pour mieux se faire entendre lors de la phase de préparation des circulaires ministérielles d'application.

« Pièges à nullité »

« Nous saisirons chaque occasion d'attirer l'attention sur une loi votée à la va-vite et dans le contexte des affaires », a insisté M. Perez. Les syndicats majoritaires et l'AFMI s'accordent en effet à penser que la réforme a été adoptée *« sous la pression d'affaires judiciaires impliquant le pouvoir politique, à la suite notamment de la perquisition du juge Jean-Pierre au siège du PS et de l'inculpation d'Henri Emmanuelli par le juge Van Ruymbeke »*. Mettant en avant des motifs d'efficacité professionnelle, les policiers et les magistrats affirment ne pas être mus par des partis pris d'ordre politique ou corporatiste.

Toutefois, les premiers critiquent avant tout la présence d'un avocat pendant la garde à vue, tandis que les seconds insistent davantage sur l'alourdissement des charges de travail des juges et la multiplication des *« pièges à nullité »* tout au long de la procédure. Les uns et les autres partagent le souci de *« ne pas être tenus responsables par l'opinion publique de l'inefficacité du nouveau système »*.

Par ailleurs, l'USM et l'AFMI ont signé un communiqué commun avec l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite), le Forum pour la justice (créé par le juge Thierry Jean-Pierre) et l'Observatoire des libertés (animé notamment par le juge Alain Marsaud, collaborateur de M. Charles Pasqua), qui demande à *« toutes les forces politiques du pays l'engagement, en tout état de cause, de reconsidérer la loi le plus tôt possible »*. Ces cinq organisations ont décidé de créer un *« observatoire »* destiné à *« recenser les « sinistres » procéduraux »* provoqués par l'entrée en vigueur de la loi.

E. In.

► Lire également page 12, l'article de Frédéric Bobin.

La coopération européenne contre la criminalité

La France renforce la lutte contre la Mafia avec l'Italie

Ancien juge d'instruction à Marseille, M. Michel Debacq, conseiller technique au cabinet du ministre de l'intérieur, a été nommé magistrat de liaison pour la lutte anti-Mafia. Agé de trente-huit ans, entré dans la magistrature en 1980, M. Debacq prendra ses fonctions à Rome le 1er février. Cette décision a été annoncée, lundi 18 janvier, à Arles (Bouches-du-Rhône) par M. Michel Vauzelle, garde des sceaux, à l'occasion d'une réunion des ministres de la justice des cinq pays du sud de la Communauté européenne.

ARLES

de notre envoyé spécial

Les ministres de la justice d'Espagne, de France, de Grèce, d'Italie et du Portugal se sont rencontrés à Arles (Bouches-du-Rhône), dimanche 17 et lundi 18 janvier, en vue d'améliorer la coopération judiciaire entre leurs pays. Ils se sont notamment entretenus de l'état d'avancement de l'Europe judiciaire, conformément au traité de Maastricht qui fait des questions de police et de justice le « troisième pilier » de l'Union européenne.

Le garde des sceaux français, M. Michel Vauzelle, s'est ainsi félicité de l'adoption du nouveau code de procédure pénale qui, en instaurant la présence d'un avocat pendant la garde à vue, rapproche la France des législations en vigueur dans les autres pays de la Communauté (hormis la Belgique). Mais la réunion d'Arles, intervenant quelques jours après l'arrestation en Italie, vendredi 15 janvier, de Salvatore « Toto » Riina, numéro un présumé de Cosa Nostra (*le Monde* daté 17-18 janvier), a surtout été consacrée à la lutte internationale contre la Mafia.

Les ministres ont proposé qu'une conférence mondiale soit consacrée, sous l'égide des Nations unies, à la lutte contre les organisations de type mafieux. M. Vauzelle a annoncé la nomination d'un « magistrat de liaison » français, M. Michel Debacq, jusqu'alors conseiller au cabinet du ministre de l'intérieur, auprès du ministère de la justice italien à Rome. Ayant coopéré avec le juge italien Giovanni Falcone, assassiné en 1992 par la Mafia, M. Debacq travaillera désormais aux côtés de Mme Liliana Ferraro, ancienne collaboratrice du juge Falcone devenue directeur général des affaires criminelles au ministère de la justice.

E. In.



« Nous allons découvrir des choses déplaisantes »

déclare Mme Ferraro, ancienne collaboratrice du juge Falcone

Présente à la réunion d'Arles, Mme Liliana Ferraro, directeur général des affaires criminelles au ministère de la justice italien et ancienne collaboratrice du juge Falcone, a commenté devant quelques journalistes les conséquences de l'arrestation de Salvatore Riina. Incarcéré dans la prison romaine de Rebibbia, celui-ci a été entendu, lundi 18 janvier, par des juges de Palerme à propos de l'assassinat, en mars 1992, du parlementaire européen Salvo Lima.

« Salvatore « Toto » Riina était-il toujours le chef de la Coupole sicilienne ? Quelle recomposition du système mafieux peut entraîner son arrestation ?

– Grâce au patrimoine d'informations que nous possédons, et notamment aux témoignages des 270 mafieux « repentis », nous pouvons affirmer que Riina était le chef des chefs. C'est lui qui a commandé la Coupole jusqu'au jour de son arrestation. C'est lui qui a ordonné l'assassinat des juges Falcone et Borsellino. Qui lui succédera ? Il n'y avait pas de numéro deux dans la Coupole. Nous fixons aujourd'hui toute notre attention sur Leoluca Bagarella, le beau-frère de « Toto », un homme extrêmement violent. Toujours en fuite, Bagarella était resté très proche de Riina ces dernières années.

» L'arrestation de « Toto » pose bien sûr le problème de la recomposition interne de la Mafia. Mais il est trop tôt pour savoir quelles familles vont en profiter. Si la violence reprend entre celles de Palerme et les autres, on saura très vite que rien n'est réglé dans la succession de Riina. On peut aussi craindre que les mafieux ne s'en prennent directement à ceux qui incarnent l'autorité de l'Etat.

– Riina peut-il continuer à diriger ses affaires en prison ? Devenir à son tour un « repenti » ? Faire des révélations sur les complicités qu'il avait dans l'Etat et les partis ?

– Une récente législation italienne a prévu un régime de détention très particulier pour les prisonniers dangereux, qui ne peuvent pas voir d'autres détenus et qui n'ont pas le droit de téléphoner. Il est par ailleurs improbable que Riina parle aux enquêteurs, sauf si des transformations internes de l'organisation l'y incitent. De toute façon, nous, les citoyens, allons découvrir des choses déplaisantes sur les rapports de la Mafia avec certaines parties de l'Etat. Cela se fera dans la douleur, pas dans la joie. Mais c'est pour le bien de la démocratie.

» Quant à Riina, il n'est pas prêt de sortir de prison : il est inculpé de plusieurs assassinats commis à partir de 1984 et de trafic de drogue. L'Etat doit maintenant tout faire pour profiter de la faiblesse de la Mafia après l'arrestation de son chef. »

Propos recueillis par
ERICH INCIYAN

□ **Un gardien de la paix condamné pour brutalités sur un adolescent.** – M. Patrick Postollec, trente-quatre ans, un gardien de la paix marseillais reconnu coupable d'avoir brutalisé un adolescent Comorien de quatorze ans a été condamné, mardi 19 janvier, par le tribunal de grande instance de Marseille, à une *« interdiction d'exercer toutes fonctions de police »* pendant une période de cinq ans. Le procureur de la République avait requis un an de prison ferme contre M. Postollec. Celui-ci a reconnu qu'il n'y avait *« aucun motif »* au contrôle de l'adolescent qu'il avait giflé avant de le pousser dans un fourgon de police alors que, le 19 décembre 1989, il marchait dans la rue en plaisantant avec deux camarades de lycée. Selon le témoignage de Saïd, M. Postollec l'avait frappé au visage avant de le conduire au commissariat. L'adolescent avait été contraint de se déshabiller. Le policier lui avait barbouillé le visage avec du papier carbone en tenant des propos racistes. M. Postollec a toujours nié les faits qui lui sont reprochés après l'« interpellation ».

BIBLIOGRAPHIE

« Tempête sur la justice », d'Henri Nallet

Le ministère des regrets

Il est des livres écrits gratuitement, sans autre nécessité que le plaisir des mots ou du récit. Il en est d'autres qui répondent à un besoin vital, où perce un réflexe de survie. Le témoignage de l'ancien ministre Henri Nallet appartient à la seconde catégorie. Ce n'est pas seulement le plaidoyer de celui qui, sous les gouvernements Rocard puis Cresson, fut un garde des sceaux pris au piège du feuilleton Urba, aujourd'hui soucieux de réhabiliter une œuvre ministérielle obscurcie par les « affaires ». C'est bien plus que cela : un livre-thérapie, d'une sincérité indéniable, où un homme meurtri se réconcilie avec lui-même en chassant les mauvais souvenirs.

Au moment où les juges d'instruction entrent en dissidence, cette lecture est instructive. Elle permet de comprendre comment on en est arrivé là, à cet ouragan qu'annonçait déjà la tempête affrontée par l'auteur. Loin de chercher de vaines excuses, M. Nallet dresse un inventaire impitoyable des erreurs commises par les siens et par lui-même. Quand il arrive place Vendôme, en octobre 1990, écrit-il, *« l'institution judiciaire est au bord de l'explosion et les ponts avec la chancellerie presque partout coupés depuis de longs mois »*. *« Le gouvernement n'a plus de crédibilité »*, renchérit-il, décrivant *« une maison singulièrement délabrée »*, atteinte de *« neurasthénie collective »*.

Parmi les principales *« erreurs gouvernementales »*, il retient surtout la gestion du dossier Urba, cette *« faute »* qu'il attribue cependant essentiellement au PS et qui *« tient à ce moment de peur qui le pousse à cacher une réalité plutôt qu'à l'assumer »*. Il s'agit bien sûr de l'amnistie, mais plus encore de cette tentation de pratiquer *« l'art d'étouffer les affaires »* et qui traduisait *« une mauvaise appréciation de l'évolution récente de l'état d'esprit des magistrats »*.

Un portrait de M. Georges Kiejman

A demi-mots, M. Nallet reconnaît y avoir succombé quand il soutint, en 1991, le dessaisissement du trop remuant juge Thierry Jean-Pierre, dont les procédures furent ensuite validées par la cour d'appel d'Angers et la Cour de cassation, avant d'échoir aux mains expertes de son collègue rennais Renaud Van Ruymbeke. *« En prenant cette décision, juridiquement fondée*, écrit-il, *je commettais une erreur sur le plan de l'opportunité politique. Je ne prêtais pas suffisamment attention à ce que l'opinion avait accumulé de soupçons et à ce qu'une partie des magistrats ressentait dès qu'il s'agissait d'Urba. Le bilan de cette affaire fut désastreux. »*

C'est alors, insiste-t-il, qu'il fut convaincu – on ajouterait volontiers : enfin – *« que le gouvernement et moi-même n'avions rien à gagner à tenter de retarder ou d'influencer l'action de la justice dans les affaires de financement politique »*. Douloureuse, cette lucidité n'en est pas moins bienvenue. Dans un exercice inhabituel mais salutaire, M. Nallet tente de se mettre au clair avec le ministre qu'il fut : qu'aurait-il dû faire qu'il n'a pas fait ? D'abord, suivre son inclination première qui l'incitait à ne pas partager son pouvoir et à se *« méfier de l'institution même du ministre délégué »*.

Ce qui nous vaut un portrait mi-figue mi-raisin de M. Georges Kiejman, cet intime de M. François Mitterrand avec lequel il dut faire tandem, *« cet avocat chic, insupportablement sûr de lui et dévoré de l'angoisse de ne pas être aimé*, [qui] *fabrique, à longueur de journée, un charme auquel j'ai vu peu de gens résister »*.

Le droit et l'anarchisme

Ensuite, ne pas écouter son ministre délégué qui – sans le consulter, affirme-t-il – déclara vaine une profonde réforme de la procédure pénale. Le juge Jean-Pierre et son zèle antisocialiste vinrent heureusement au secours du ministre, lui permettant d'ouvrir ce chantier dont hérita le successeur de M. Kiejman, M. Michel Sapin, et qui servit d'épure à l'actuelle réforme du code de procédure. Mais, si c'était à refaire, M. Nallet s'y prendrait tout autrement : il préférerait *« tout entreprendre à la fois, tout mener de front, dans le temps le plus bref et selon une cadence industrielle »*. Il rêve d'un grand *« compromis historique »* judiciaire, d'un *« contrat global »*, d'*« accords de Vendôme »* qui éviteraient l'erreur qui, dit-il, lui fut fatale : celle du *« réformisme progressif »*.

Ce radicalisme *a posteriori* procède d'un jugement peu amène sur la magistrature – et c'est sans doute l'aspect le plus instructif du livre, tant il permet de saisir l'incompréhension profonde qui s'est installée entre les juges et le pouvoir socialiste. *« L'institution produit un corporatisme mou, insaisissable et défensif*, écrit M. Nallet. *Il faut donc l'encercler d'un coup, le contraindre à choisir, à prendre ses responsabilités... »*

Refusant explicitement d'imaginer un jeu conflictuel des trois pouvoirs, l'ancien garde des sceaux pousse jusqu'à son terme le désaccord avec ces *« magistrats de toute obédience* [qui adoptent] *une conception déviée de la séparation des pouvoirs, où une magistrature coupée du politique, ne relevant que d'elle-même et tenant d'elle-même sa propre légitimité, serait libre de censurer le pouvoir politique »*. Plaidant pour un *« service public de la justice »*, il écrit en effet ceci, qui a le mérite de la clarté : *« La justice n'est pas dans l'Etat un pouvoir indépendant au même titre que le pouvoir législatif ou le pouvoir exécutif, elle n'est qu'une autorité de la puissance publique. »*

Sous la bannière de l'Etat de droit, l'ancien ministre de la justice redoute aujourd'hui ce jour où *« le droit aura soumis l'Etat, l'aura absorbé et finalement fait disparaître »*. L'ennemi, ce serait donc cette *« variété nouvelle d'anarchisme, où la société civile, s'exprimant sous la forme d'une « citoyenneté démocratique » affranchie de la souveraineté publique, fonctionnerait sous le seul magistère éclairé des juges »*. Contre l'absolutisme du droit, M. Nallet affirme défendre l'Etat, sa continuité et son autorité. Il n'est pas certain que cela soit vraiment neuf. Au détour d'un réquisitoire contre ceux qui voudraient rendre le parquet indépendant du gouvernement, l'auteur le confie lui-même : *« Je me retrouve sur la même position que l'ancien garde des sceaux gaulliste Jean Foyer. »*

EDWY PLENEL

► ***Tempête sur la justice*, d'Henri Nallet, éditions Plon, 261 pages, 110 F.**

Reconnus coupables de la profanation du cimetière juif de Lyon

Deux jeunes supporters de l'Olympique lyonnais sont condamnés à huit mois de prison ferme

LYON

de notre bureau régional

Grégory Tomitch, dix-neuf ans, et Nicolas Mounier, vingt ans, deux supporters de l'Olympique lyonnais (OL) qui avaient profané le cimetière israélite de La Mouche, dans le 7e arrondissement de Lyon, dans la nuit du 12 au 13 septembre 1992, ont été condamnés, lundi 18 janvier, à seize mois de prison, dont huit avec sursis, et à une mise à l'épreuve de trois ans par la 5e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Lyon. Ils se sont vu infliger une interdiction de fréquenter les stades de football et devront, en outre, verser 10 000 francs à chacune des parties civiles. Ils étaient inculpés de violation de sépultures, dégradation volontaire de monuments, détérioration de biens immobiliers appartenant à autrui et provocation à la haine ou à la violence raciale.

Après la rencontre Lyon-Strasbourg du 12 septembre, cinq jeunes supporters de l'OL, appartenant aux Bad Gones, des ultras qui occupent traditionnellement le virage nord du stade de Gerland, avaient saccagé, notamment, des tombes d'enfants, brisant des stèles et inscrivant des slogans nazis, comme *« Adolf Hitler est notre père »* ou *« Mort aux juifs »*. Ils avaient été arrêtés le 9 octobre, lors d'échauffourées avec les forces de l'ordre.

Au cours de leur procès, Nicolas Mounier et Grégory Tomitch ont adopté un profil bas, sans renier pour autant leur racisme et leur antisémitisme. Ils ont préféré parler de *« nationalisme »* et ont reconnu, du bout des lèvres, un certain *« chauvinisme »*. Mounier, sans doute par goût *« du sport, de la discipline et de l'uniforme »*, voulait intégrer l'armée de l'air ou la marine. Tomitch, petit-fils d'émigré yougoslave, a admis que les idées d'Adolf Hitler lui *« plaisent »*. Les deux supporters ont expliqué, en substance, qu'ils concevaient leur geste comme un simple défoulement d'après-match, *« pour rire »* et *« embêter les gens »*.

Plaidant pour la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) et l'Association culturelle israélite de la ville de Lyon, qui s'étaient portées partie civile aux côtés du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) et de la ville de Lyon, Me Alain Jakubowicz a tenu à mettre en garde le tribunal, qui, selon lui, *« juge des gamins, mais pas des gamineries »*. Il a tracé un parallèle avec la situation de l'Allemagne dans les années 30 : *« Ce sont les mêmes jeunes gens, en bomber et en rangers, qui, en 1933, lançaient des pavés dans les vitrines des magasins tenus par des juifs. »*

E. Pe.

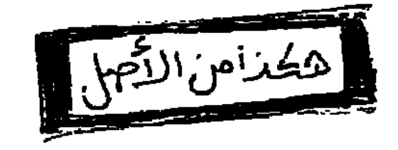
L'affaire Botton

Une lettre du PDG de La Vie claire

A la suite de notre article relatant la mise en cause par M. Pierre Botton, devant le juge d'instruction chargé de l'affaire dans laquelle il est inculpé et écroué, de la gestion de M. Bernard Tapie à La Vie claire – société qui appartient au ministre de la ville après que M. Botton eut renoncé à l'acquérir (le Monde daté 17-18 janvier). – M. Elie Fellous, PDG de La Vie claire et de Bernard Tapie Finance SA (BTF), nous écrit :

Les mouvements de fonds, suspects selon M. Pierre Botton, entre BTF et La Vie claire consistent en de simples avances d'une maison mère à sa filiale qui ne peuvent en aucun cas, comptablement, *« dissimuler des pertes »*. Bien entendu, les comptes annuels de La Vie claire sont certifiés sincères et exacts par les commissaires aux comptes, et cette vérification couvre exhaustivement les opérations de chaque exercice.

La procédure d'arbitrage en cours que nous avons engagée pour contester le règlement de 3,5 millions de francs à Lugdunum SA trouve son origine dans l'audit effectué en septembre 1992, après la reprise de La Vie claire : cet audit a révélé, entre autres éléments, que La Vie claire aurait réglé, dans les six mois de la gestion de M. Botton, 2,3 millions de francs environ de factures d'honoraires à des sociétés appartenant à M. Botton. Ces charges étaient de surcroît comptabilisées dans une rubrique intitulée « Frais engagés pour support au Groupe Pierre Botton ».



France renforce la lutte
...tre la Mafia avec l'Italie

SOCIÉTÉ

Après la mise en cause d'un cadre de la compagnie aérienne pour homicide par imprudence

Le président d'Air Inter demande à être inculpé dans l'affaire de la catastrophe du mont Sainte-Odile

M. François Guichard, juge d'instruction chargé du dossier sur la catastrophe aérienne du mont Sainte-Odile, qui avait fait quatre-vingt-sept morts le 20 janvier 1992, a inculpé, lundi 18 janvier, pour homicide et blessures par imprudence, M. Jacques Rantet, alors directeur de l'exploitation aérienne d'Air Inter, placé sous contrôle judiciaire. M. Jean-Cyril Spinetta, président de la compagnie, a demandé à être inculpé au même titre que M. Rantet. M. René Pech, procureur de la République de Colmar (Haut-Rhin), a indiqué que *« l'on ne savait pas encore s'il y avait d'autres responsabilités »* et que *« cette première inculpation ne préjugeait donc pas »* des suites de l'affaire.

STRASBOURG

de nos correspondants

M. Jacques Rantet, directeur de l'exploitation aérienne d'Air Inter au moment de la catastrophe aérienne du mont Sainte-Odile, doit son inculpation à une note technique de 40 pages établie par deux experts judiciaires, MM. Venet et Belotti, et transmise la semaine dernière au juge Guichard.

Le document relève que l'Airbus A-320 qui s'est écrasé sur le mont Sainte-Odile était dépourvu d'un radar de proximité de sol, ou GPWS, destiné à avertir les pilotes de la proximité du sol par le déclenchement d'une alarme visuelle et sonore.

Il affirme que la présence d'un tel mécanisme à bord de l'avion *« aurait fourni une alarme significative pendant un temps suffisamment long pour permettre à un équipage (...) formé et sensibilisé* [à cet équipement] *d'effectuer une remise de gaz en temps utile »*. En d'autres termes, le biréacteur aurait pu, dans ces conditions, passer 50 mètres au-dessus d'une crête et éviter l'accident.

A ce stade de l'instruction, tout semble tourner autour de ce fameux GPWS. Air Inter avait testé cet équipement, mais ne l'avait pas adopté, estimant qu'il provoquait trop de fausses alarmes. M. Spinetta a confirmé, lundi soir, que sa fiabilité n'était pas suffisante à l'époque pour rendre obligatoire son installation sur les A-320. M. Paul Quilès, alors ministre des transports, avait demandé que les avions d'Air Inter soient équipés du radar de proximité de sol après avoir pris connaissance, un mois après le crash, du premier rapport de la commission d'enquête administrative.

Les inquiétudes de l'administration

M. René Pech, procureur de la République de Colmar, a aussi indiqué qu'une lettre de la direction générale de l'aviation civile (DGAC), adressée à la compagnie un mois avant l'accident, en décembre 1991, figurait au dossier. Dans son courrier, la DGAC *« s'inquiétait de l'absence de GPWS sur les appareils d'Air Inter, disposant pourtant en série des commandes et du câblage nécessaires »*.

La lettre poursuivait, pour s'étonner : *« Bien que la réglementation, dans ses dispositions actuelles, ne prévoie pas une obligation d'emport pour ce dispositif, le GPWS, dans ses dernières versions, s'est avéré être un élément essentiel dans la prévention d'accidents. »* Elle concluait en demandant au transporteur les raisons de la décision de se priver d'un tel équipement et de présenter sa politique future pour *« l'ensemble de la flotte vis-à-vis de l'usage du GPWS »*.

M. Pech n'a pas indiqué les autres causes de l'accident. Comment, par exemple, expliquer pourquoi l'A-320 a effectué une descente trop rapide vers l'aéroport d'Entzheim ? Le juge Guichard préfère garder le silence, souhaitant s'en tenir aux déclarations du procureur de la République.

JACQUES FORTIER et MARCEL SCOTTO

□ **Une jeune femme obtient la condamnation d'un cadre pour harcèlement sexuel.** – A la suite d'une plainte de Mme Françoise Demelemeester, âgée de vingt-huit ans, un cadre d'une agence de publicité de Lille a été condamné, lundi 18 janvier, par le tribunal correctionnel de Lille, pour harcèlement sexuel, à 10 000 francs d'amende et 8 000 francs de dommages et intérêts. La nouvelle loi qualifiant le harcèlement sexuel de délit (*le Monde* du 24 octobre) n'étant pas applicable avant septembre 1993, les poursuites avaient été engagées pour *« attentat à la pudeur »*, requalifié par le tribunal en *« voie de fait avec préméditation »*. Excédée par les avances de M. Luc Tahon, la jeune femme l'avait traité d'*« ordure »* avant d'être licenciée. M. Tahon nie les faits et ne s'est pas présenté à l'audience. Il est également poursuivi par la jeune femme pour licenciement abusif.

Le radar et la responsabilité

D'après les constatations des enquêtes en cours, l'Airbus A-320 d'Air Inter pourrait avoir percuté le mont Sainte-Odile selon un scénario pour lequel il est peu probable que les spécialistes puissent fournir des preuves matérielles irréfutables : parvenu à une vingtaine de kilomètres des pistes de l'aéroport de Strasbourg, au-dessus des Vosges, où la visibilité est médiocre, à une altitude de 1 700 mètres, l'équipage annonce qu'il donne au pilote automatique l'ordre de prendre une pente de descente de 3,3 degrés.

En fait, l'avion plonge selon une pente de 12 degrés qui va l'amener contre un ressaut de la montagne. Selon toute vraisemblance, il y a eu erreur de manipulation et l'équipage aurait sélectionné un deuxième mode de descente, celui d'une vitesse de descente. Le chiffre 3,3 (des degrés de pente) tapé par le pilote se serait transformé en 3 300 (des pieds de descente par minute, soit 12 degrés) et, comme les deux pilotes ne se contrôlent pas mutuellement comme ils auraient dû le faire, concentrés qu'ils sont sur la recherche de la trajectoire idéale, aucun d'eux ne se sera aperçu de l'erreur bien que la différence de « symbologie » des deux modes de descente soit claire sur les écrans.

Si l'avion avait été équipé du radar de proximité du sol (GPWS ou ground proximity warning system) comme la plus grande partie des avions commerciaux, l'équipage aurait été sensibilisé près de trois minutes avant l'impact par une alarme sonore et visuelle, déclenchée automatiquement par le relief survolé. Deux minutes avant l'impact, une deuxième alarme se serait mise en marche pour les mêmes raisons mais il n'est pas certain que les pilotes en auraient davantage tenu compte. En revanche, dix-sept secondes avant de percuter la montagne, l'équipage aurait entendu divers messages dont la mention en anglais *« pull up »*, qui ne laisse plus de doute sur le rapprochement dangereux du sol et qui commande de cesser immédiatement la descente.

La présence d'un GPWS – qui n'était pas obligatoire – sur l'appareil aurait-elle permis d'éviter la catastrophe ? Le juge d'instruction, M. François Guichard, semble le penser puisqu'il a inculpé M. Jacques Rantet, qui était directeur de l'exploitation de la compagnie au moment des faits, pour *« n'avoir pas su prendre ou faire prendre la décision d'équiper la flotte d'Air Inter d'avertisseurs de proximité du sol (GPWS) »*.

Il est vrai que la compagnie intérieure française se singularisait en étant la seule au monde à exploiter des Airbus A-320 sans cet équipement et qu'elle a, depuis, remédié à cette carence sur l'ensemble de sa flotte (hormis deux A-300) sur instruction du ministre des transports.

Ne pas faire payer seuls des « lampistes »

La réponse d'Air Inter et de son président, M. Jean-Cyril Spinetta, à cette accusation se développe sur deux plans. Ils estiment d'abord qu'il est loin d'être prouvé que le GPWS aurait fait réagir à temps les pilotes : compte tenu de la complexité de la troisième alarme et des deux alarmes antérieures, ceux-ci n'auraient pas compris le danger plus de dix secondes avant l'impact. Or il faut 12,8 secondes en moyenne à un équipage pour décider de remettre les gaz et pour rétablir la trajectoire...

Deuxième argument : c'est effectivement la compagnie tout entière qui était hostile au radar de proximité du sol. Les tests effectués en 1976, notamment sur Airbus A-300 et sur Mercure, avaient fait apparaître la faible crédibilité des radars, qui multipliaient les signaux intempestifs et perturbaient les vols. Les pilotes de la compagnie eux-mêmes refusaient le GPWS, car ils ne voulaient entendre parler que du viseur tête haute, un équipement d'origine militaire permettant de surveiller les paramètres de l'avion pendant l'atterrissage tout en regardant à l'extérieur. La compagnie a commis l'erreur de ne pas reconsidérer périodiquement sa position en fonction des améliorations techniques qui font aujourd'hui du radar de proximité du sol un équipement fiable.

Fort de cette *« décision d'entreprise »*, M. Spinetta demande à être inculpé pour assumer la responsabilité pénale de la personne morale qu'il représente et afin qu'il ne soit pas dit que des « lampistes » soient seuls mis en accusation (« le Monde l'Economie » du 12 janvier). Le président d'Air Inter anticipe sur la mise en vigueur du nouveau code pénal prévue pour l'automne prochain mais, ce faisant, il coupe court aux accusations de déni de justice qui avaient été exprimées à l'occasion du procès de la catastrophe ferroviaire de la gare de Lyon. La SNCF avait échappé à toute condamnation pour les erreurs de ses agents. Air Inter entend *« s'exprimer aux côtés du ou des préposés »* que le juge décidera de poursuivre.

ALAIN FAUJAS

...ous allons découvrir
choses déplaisantes



SOCIÉTÉ

ENVIRONNEMENT

Le sud de l'Espagne au régime sec

Les réserves d'eau sont au plus bas en Andalousie, où un plan d'investissements hydrauliques est prévu

CIUDAD-REAL

de notre envoyé spécial

S'il ne pleut pas cet hiver, Ciudad-Real (à une centaine de kilomètres au sud de Tolède) n'aura bientôt plus d'eau. Il n'en reste que pour deux à trois mois. La retenue d'eau de Gasset, qui alimente cette capitale provinciale de 60 000 habitants, n'est plus qu'un résidu de lac. Le réservoir rocailleux n'est seulement rempli qu'à 10 % de sa capacité et le mur du barrage offre une façade triste seulement zébrée des marques de niveaux qui ne sont plus que de lointains souvenirs.

La capitale de cette province du cœur de la Castille n'est pourtant pas autrement inquiète. Des mesures de restriction sont dans l'air mais la population attend de voir venir. Pour le gouverneur civil, M. Tomas Morcillo, *« ce problème a toujours existé »* et il ne faut pas s'alarmer outre-mesure. Il suit la situation depuis plus de trois ans et il sait parfaitement que les réserves ne sont actuellement que de 12,72 % et que près de 70 % de la population de sa province est touchée par la raréfaction de l'eau potable.

Mais, pour l'instant, seulement quatre municipalités sur une centaine que compte la province sont soumises à des coupures. Des camions-citernes sont chargés de l'approvisionnement en attendant que des travaux remédient plus définitivement à cette carence. Un branchement d'urgence de 18 kilomètres doit être réalisé avec une autre retenue pour alimenter celle de Gasset. En principe, ces travaux devraient permettre de faire face au cas où la situation continuerait à se détériorer.

Ciudad-Real ne devrait pas mourir de soif, mais un peu plus au sud, à Puertollano, elle aussi dans la Manche, la situation est autrement plus sérieuse. La retenue qui alimente cette ville de 50 000 habitants n'a jamais été aussi basse depuis cinquante ans. Les conséquences sont dramatiques pour cette cité industrielle et notamment pour l'industrie chimique, grosse consommatrice d'eau, qui va mettre en chômage technique une bonne partie de son personnel. Des négociations sont en cours avec les syndicats pour tenter de trouver un accord. Marcos Lopez, représentant des Commissions ouvrières, trouve que 500 emplois affectés sur 600, c'est un peu beaucoup.

Les surfaces irriguées diminuent

Désormais, il n'est plus possible de pomper dans les nappes phréatiques comme on le faisait précédemment. Leurs niveaux ont dangereusement baissé au cours de ces dernières années. Les autorités considèrent qu'il est capital de reconstituer ces réserves. M. Francisco Urena, président de la députation (exécutif) raconte que l'on doit aller de plus en plus profond (jusqu'à 100 mètres) et qu'il a donc été nécessaire d'imposer des restrictions à l'arrosage pour les cultivateurs qui pompaient dans les zones phréatiques numéro 23 et numéro 24.

Une réduction de 55 % pour la première, explique Florencio Rodriguez, secrétaire général de l'ASAJA (Association agraire des jeunes agriculteurs). *« On est passé de 125 000 hectares irrigués à moins de 60 000 alors qu'il faudrait augmenter les superficies irrigables pour être compétitif »*, se lamente ce jeune syndicaliste énumérant les difficultés de reconversion et les problèmes financiers que la sécheresse impose aux paysans. *« Bruxelles nous avait demandé de faire du maïs et maintenant il faut l'abandonner »*, fait-il remarquer. *« Comment concilier la PAC* [politique agricole commune] et le *plan de reconstitution des nappes phréatiques ? »*, se demande, un peu désabusé, Florencio Rodriguez. Les quantités que les cultivateurs seront autorisés à pomper cette année donnent lieu à des discussions acharnées avec la confédération hydrographique du Guadiana, le fleuve qui traverse la Manche.

Fleuve est un bien grand mot. Le Guadiana n'est plus qu'une ombre immobile entre les roseaux. La zone des basssins, merveille naturelle, a perdu ses cascades et certains lacs sont à sec. Les « tablas de Daimiel », vaste marécage de 2 000 hectares, réserve d'oiseaux, entre autres de canards, ont pris la dimension d'un grand étang. Tout autour, la terre est rouge, couverte de cailloux. Elle ne laisse passer que les pieds de vigne dont on coupe les sarments et des alignements d'oliviers aussi verts que le ciel est bleu. *« Il pleuvra en mars »*, dit un paysan. Il en est convaincu. La sécheresse revient tous les dix ans : alors il ne s'émeut guère.

300 litres par jour et par habitant

En attendant, il est prévu de vider d'une bonne partie de leurs poissons les retenues d'eau de Gasset et de Vicario en raison de l'apparition de symptômes d'eutrophication (diminution de l'oxygène dissous). La direction de la protection civile a lancé une campagne de recommandations et de précautions à prendre. Une autre campagne, pour le contrôle permanent de la qualité de l'eau, est en projet pour la durée de toute l'année. Francisco Urena n'est favorable aux coupures qu'à la dernière extrémité, car elles sont selon lui *« une arme à double tranchant »*. Elles incitent au stockage excessif et donc au gaspillage. Mieux vaut apprendre à économiser. Ce que les Espagnols ne savent pas faire, selon le gouverneur civil. *« L'eau a toujours été un bien non suffisamment apprécié. On la gaspillait sans limite*, dit-il. *Il faut faire prendre conscience à la population que c'est un bien rare. »*

L'Espagne est le premier pays consommateur d'eau en Europe et le troisième de la planète avec plus de trois cents litres par jour et par habitant. En plus, l'eau est bon marché en comparaison des autres Etats européens. Alors, on ne fait guère attention. L'Andalousie est la région la plus touchée et notamment Séville, où les coupures journalières sont passées de huit à douze heures (la nuit). La « Virgen de los Reyes » a été promenée dans les rues, samedi 16 janvier, pour implorer la pluie. La vente d'eau minérale a, en tout cas, considérablement augmenté. Le quotidien *El Pais* avance le chiffre de 3 500 % au cours du mois de janvier par rapport à l'an dernier. La campagne andalouse traverserait la *« situation la plus difficile de son histoire »* selon le président du Centre national des jeunes agriculteurs, Julian Borja Ibanez. Les pertes sont estimées à 125 milliards de pesetas (6 milliards de francs) en Andalousie et de l'ordre de 300 milliards pour toute l'Espagne (14 milliards de francs).

Lors du conseil des ministres, vendredi 15 janvier, le gouvernement a décidé de consacrer 13 milliards de pesetas (600 millions de francs) à des travaux d'urgence pour faire face à cette sécheresse dans sept provinces (départements). Un nouveau plan hydrologique sera examiné au printemps prochain pour faire face au défi de la soif. Quarante-cinq réservoirs ou retenues seront construits. Pendant la période 1982-1992, la capacité des réserves d'eau avait déja été augmentée de 24 %.

Reste à faire accepter par les Espagnols le transfert des ressources abondantes du Nord au bénéfice du Centre et du Sud. Un sujet de controverse. M. José Bono, président de la communauté autonome de Castille-Manche où est située Ciudad-Real a rappelé qu'il *« n'était pas possible de faire de la démagogie avec l'eau, et qu'il ne fallait pas oublier qu'à cause d'elle de graves conflits historiques sont nés en Espagne »*.

MICHEL BOLE-RICHARD

REPÈRES

ÉDUCATION

Afflux record de candidats aux concours de recrutement de professeurs

Selon le ministère de l'éducation nationale, les concours de recrutement de professeurs du second degré (concours externes, y compris l'agrégation) vont connaître, cette année, une affluence exceptionnelle : 91 709 candidats se sont inscrits, en effet, soit une augmentation de 22 % par rapport à l'an dernier, en dépit de la stabilité du nombre de postes offerts (21 200 en 1993, contre 21 050 en 1992). Cette progression résulte principalement de l'afflux des candidatures d'étudiants : 47 200 se sont inscrits au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) en 1993, contre 35 800 en 1992 (+ 36 %). L'augmentation touche toutes les disciplines, en particulier scientifiques (+ 48 % en mathématiques, + 50 % en physique).

PARIS

M. Bérégovoy critique la politique de logement social de M. Chirac

Dans une lettre ouverte, adressée le 13 janvier à M. Jacques Chirac, maire de Paris, M. Pierre Bérégovoy, premier ministre, justifie la réquisition par l'Etat, en décembre 1992, de deux immeubles des 14e et 19e arrondissements, appartenant à la Ville, pour y loger des familles. M. Jean Tiberi, premier adjoint, s'était étonné de cette mesure (*le Monde* du 25 décembre). *« Ce moyen d'urgence*, explique le premier ministre, *a été utilisé pour remédier aux effets désastreux de la politique du logement social à Paris »*. M. Bérégovoy rappelle que moins de 2 000 logements sociaux ont été construits dans la capitale en 1992 (contre 4 000 en 1985), alors que, selon lui, les crédits d'Etat au logement augmentaient fortement. *« La Ville de Paris*, écrit-il, *a préféré, pour des raisons financières, favoriser la construction de bureaux (...). C'est également à Paris que se sont multipliés ces dernières années les destructions d'hôtels meublés ou d'immeubles anciens à loyers modérés. »*

POLLUTION

Alerte sur l'étang de Berre

La pollution autour de l'étang de Berre (Bouches-du-Rhône) est telle qu'une enquête épidémiologique est menée depuis le 4 janvier et jusqu'au 20 février, auprès de 3 000 enfants de CM 1 et CM 2, pour tenter de cerner les conséquences respiratoires des émanations de soufre provenant de l'important centre de pétrochimie implanté sur le site. Depuis le début de l'année, la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) a dû demander à quatre reprises à des industries se trouvant sur les bords de l'étang de réduire leurs activités ou d'utiliser des combustibles moins polluants.

Par ailleurs, l'Observatoire de l'étang de Berre a demandé, lundi 18 janvier, que des mesures soient prises pour que l'EDF cesse ses rejets d'eau douce, chargée en limons de la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône), dans l'étang.

MÉTÉOROLOGIE

La prévision à cinq jours est « départementalisée »

A partir du mercredi 20 janvier, tous les Français auront accès vingt-quatre heures sur vingt-quatre aux prévisions météorologiques à cinq jours établies pour la France métropolitaine entière par Météo-France dans son centre de Toulouse, puis « adaptées » à chaque département par les météorologistes des services locaux en fonction des « caprices du temps » dus, entre autres, au relief, à la géographie et autres particularités. Il suffira de composer le 36-68-02. XX – XX étant le numéro minéralogique ou postal du département choisi. Par exemple, les Parisiens devront composer le 36-68-02-75, les Marseillais le 36-68-02-13, les Strasbourgeois le 36-68-02-67 pour obtenir les prévisions les concernant « personnellement ». Par le même système, on pourra aussi connaître de n'importe quel endroit le temps prévu pour chaque département : si un Parisien veut se renseigner sur le temps qu'il fera à Nice, il lui suffira de composer le 36-68-02-06.

EN BREF

□ **Avalanche en Turquie.** – Une avalanche a enseveli, lundi 18 janvier à 8 heures (9 heures, heure de Paris), une cinquantaine de maisons du village d'Ozengeli, dans la province de Bayburt (nord-est de la Turquie). Vingt-quatre heures après la catastrophe, les 200 secouristes, dont des militaires venus d'Erzincan, avaient dégagé 18 morts et 15 blessés. Une cinquantaine d'autres villageois étaient vraisemblablement toujours dans les maisons enfouies sous les masses de neige. En février 1992, des avalanches en série avaient tué 240 personnes dans le sud-est du pays. – *(AP.)*

□ **M. Patrick Balkany décide d'armer la police municipale de Levallois.** – Le maire (RPR) de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), M. Patrick Balkany, a récemment demandé au préfet la délivrance de bons d'achat d'armes pour ses cinquante-sept policiers municipaux. Après les alarmes directement reliées au poste, les caméras de télésurveillance, l'armement de la police municipale est la troisième mesure de *« sécurité des habitants »* engagée par le maire de cette ville qui compte actuellement cinquante mille habitants. M. Balkany explique sa décision par *« le déficit de la police nationale »*. Après Asnières, Levallois est la deuxième commune des Hauts-de-Seine qui comptera une police municipale armée.

□ **Un policier agressé et délesté de son arme.** – Un gardien de la paix a été agressé par une quinzaine de jeunes gens, qui ont dérobé son arme de service, samedi 16 janvier, à Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise). Deux policiers en tenue s'étaient lancés à pied à la poursuite d'un homme suspecté de vol, quand l'un d'entre eux s'est trouvé isolé de son collègue et encerclé par une quinzaine de jeunes qui se sont précipités sur lui, le rouant de coups de pied et de poing. Dans la mêlée, l'un des agresseurs parvenait à sectionner la lanière de cuir qui relie la crosse de l'arme au ceinturon, et à subtiliser le « 357 » Magnum avant de prendre la fuite avec ses complices. Le policier, dont les blessures sont superficielles, pense avoir reconnu certains membres de la bande, qui font l'objet de recherches.

□ **Deux jeunes gens inculpés à Antibes après le meurtre d'un clochard.** – Deux jeunes gens de dix-huit et dix-neuf ans, accusés du meurtre d'un clochard à Antibes (Alpes-Maritimes), ont été inculpés, dimanche 17 janvier, d'homicide volontaire avec actes de barbarie. Ils sont accusés d'avoir tué à coups de couteau un clochard, âgé d'environ soixante-cinq ans et qui n'a pas encore été identifié, dans la nuit du vendredi 15 au samedi 16 janvier, dans la vieille ville d'Antibes. A la sortie d'un restaurant, Christophe Fedina et Gérard Sailort ont rencontré le clochard et l'ont frappé à plusieurs reprises avant de l'achever à coups de couteau dans le dos. Ils ont reconnu les faits, mais n'ont avancé aucune explication.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 16 janvier 1993 :

UN DÉCRET

– No 93-51 du 14 janvier 1993 pris pour l'application de la loi no 92-675 du 17 juillet 1992 relative à l'apprentissage et complétant l'article 84 de la loi no 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

UN ARRÊTÉ

– Du 24 décembre 1992 portant constatation de l'état de catastrophe naturelle.

Au *Journal officiel* du dimanche 17 janvier 1993 :

UN DÉCRET

– No 93-54 du 15 janvier 1993 pris en application de l'article L.6 du code du service national.

Au *Journal officiel* des lundi 18 et mardi 19 janvier 1993 :

UN DÉCRET

– No 93-64 du 18 janvier 1993 autorisant l'offre au public d'actions de la société Rhône-Poulenc et les offres publiques d'échange des certificats d'investissement privilégiés et des titres participatifs série A émis par Rhône-Poulenc contre des actions Rhône-Poulenc.

DES ARRÊTÉS

– Du 18 janvier 1993 fixant les modalités de l'offre au public d'actions Rhône-Poulenc ;

– Du 18 janvier 1993 fixant les valeurs d'échange des titres d'emprunt remis en paiement des actions de Rhône-Poulenc S.A. cédées par l'Etat à l'occasion des offres de vente débutant le 19 janvier 1993.

L'environnement entre science et politique

Face aux demandes souvent pressantes de la société, les chercheurs s'organisent et s'interrogent sur les moyens d'éliminer le malentendu qui les oppose aux décideurs

« DEPUIS Rio, il nous est devenu impossible de travailler comme avant, de continuer à faire de la science pour la science, selon nos propres conceptions. » Cette réflexion domine désormais immanquablement tout débat entre chercheurs concernés par l'écologie ou l'environnement. Le Sommet de la Terre, grand-messe médiatique tenue en juin 1992 dans la capitale brésilienne, n'avait, pourtant, pas vraiment fait la part belle aux scientifiques. Quand chefs d'Etat et représentants des toutes-puissantes ONG (organisations non gouvernementales) clamaient bien haut, à la tribune, leur attachement à la préservation de la nature, les « savants » en étaient réduits à se réunir entre eux. C'était pourtant leurs travaux qui avaient rendu possible cette manifestation.

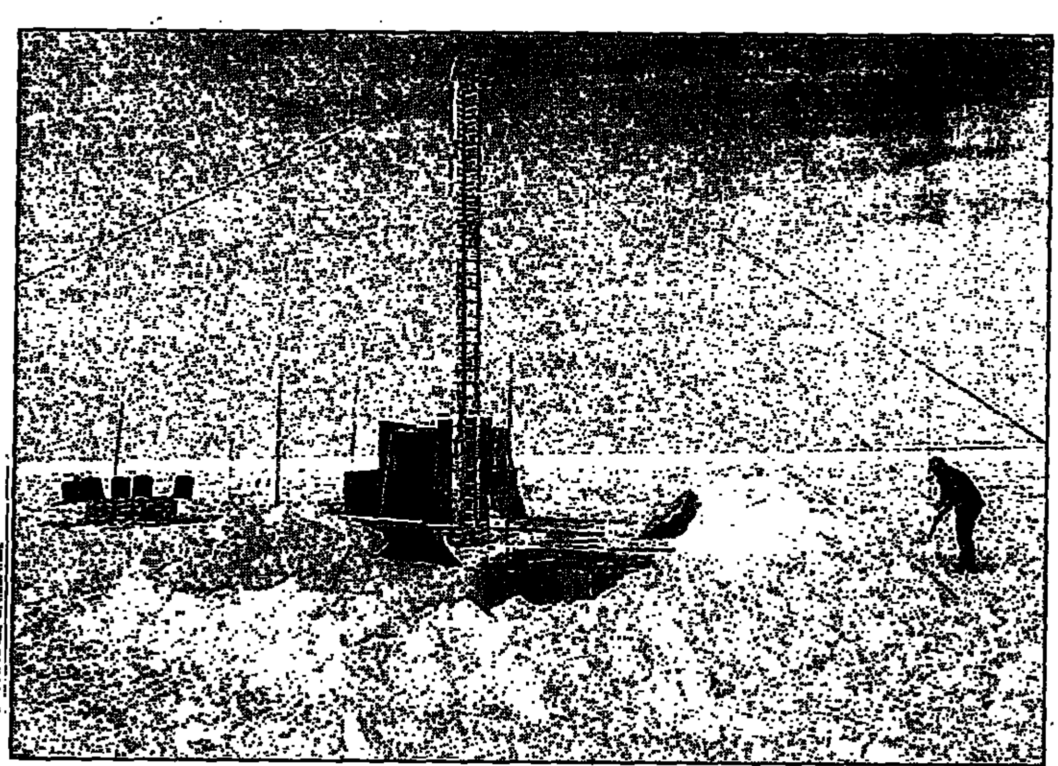
« Il y a un problème sérieux de communication entre les scientifiques et les aménageurs, reconnaît M. François Blasco (Institut de la carte internationale de la végétation, CNRS/université Paul-Sabatier, Toulouse). *Les aménageurs réclament des recettes, les scientifiques répondent en fournissant des connaissances.* » En découlent un certain nombre de malentendus, illustrés par les débats récents autour des conséquences à long terme de l'effet de serre, du « trou d'ozone », ou de la déforestation massive en Amazonie. Les décideurs politiques et économiques (et aussi l'opinion) prennent comme des certitudes – positives ou négatives selon leurs options – ce qui, pour les chercheurs, ne constitue que des scénarios, des hypothèses de travail à partir desquels ils tentent de cerner une réalité difficile à saisir, et dont la complexité s'accroît avec chaque nouvelle découverte.

Cette situation est assez mal vécue par les scientifiques spécialistes de l'environnement. *« L'écologie a besoin d'écologues »*, clame M. Pierre Jouventin, secrétaire général de la Société française d'écologie, scandalisé que les collectivités territoriales ou les ministères puissent demander des expertises *« à des associations de protection de la nature ou même à des centres d'initiation à l'environnement »* plutôt qu'aux laboratoires publics de recherche (*le Monde* du 27 mai 1992). M. Zaher Massoud, directeur scientifique de l'IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer), déplore lui aussi le manque de *« visibilité »* de l'écologie scientifique, et la confusion trop fréquente, *« quand elle n'est pas volontaire »*, avec l'écologie politique. Il préconise la création en France d'un institut d'écologie fondamentale et appliquée qui rassemblerait les nombreux laboratoires travaillant dans cette discipline à Paris, Lyon, Montpellier, Toulouse, Rennes et Marseille (1).

Des écologues aux mathématiciens

Certains chercheurs, pourtant, semblent craindre une certaine hégémonie des écologistes. *« Il convient de ne pas confondre écologie et environnement »*, souligne M. Alain Ruellan, directeur du PIREN (programme interdisciplinaire sur l'environnement) au CNRS. L'écologie, en tant que discipline, c'est l'étude des écosystèmes, les milieux où vivent et se reproduisent les êtres vivants. La recherche en environnement est plus large. *« Elle intègre la notion de ressource, tente de définir comment les interventions de l'homme doivent être gérées pour qu'elles n'hypothèquent pas le futur. »* Une démarche résolument interdisciplinaire où interviennent aussi des climatologues, des biochimistes, des géographes, des économistes, des sociologues ou des ethnologues, et même des mathématiciens et informaticiens, indispensables pour l'élaboration et la gestion des « modèles » et des banques de données.

Les écologistes ne peuvent, à eux seuls, répondre à cette attente. *« D'autant plus*, lance M. Ruellan, *qu'ils sont souvent restés très animal-végétal, et ont, parfois, des difficultés à intégrer la géochimie, la physique de l'atmosphère ou les problèmes d'hydrologie. » « En revanche*, souligne-t-il, *les données de base qu'ils peuvent fournir sur les écosystèmes sont, évidemment, indispensables. De même que leurs méthodes pour le suivi de l'évolution des milieux, à condition d'y intégrer l'homme en tant que constituant fondamental. »*


GAMMA/RAPHAEL GAILLARDE

Au Groenland, l'étude de la calotte glacière donne aux chercheurs de précieuses indications sur le climat des temps anciens

Le CNRS a décidé de prendre les devants, en essayant de mettre sur pied le PRISTE (programme de recherche interdisciplinaire sciences et techniques de l'environnement), présenté par M. Ruellan au cours des Journées du programme environnement organisées du 13 au 15 janvier à Lyon par le CNRS et l'ORSTOM (Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération). Encore *« en cours de structuration »*, ce programme a pour objectif d'*« assurer la cohérence de l'ensemble des recherches en environnement menées au CNRS dans toutes les disciplines »*.

Il s'agit de *« répondre à une demande forte du monde politique français*, explique M. Ruellan. *Nous espérions pouvoir créer une structure interorganismes, mais la crainte d'un éventuel impérialisme du CNRS a fait reculer nos partenaires »*. Les dirigeants des différents établissements publics concernés par l'environnement sont cependant convenus de se réunir régulièrement au sein d'une sorte de club. Cette structure, qui risque de faire un peu double emploi avec le Comité de coordination de la recherche publique sur l'environnement, lancé en janvier 1991 par les ministères de la recherche et de l'environnement, témoigne aussi peut-être, à moins de trois mois des élections législatives, du désir de construire sur des bases plus solides et plus durables que les majorités politiques.

Reste que l'entreprise est loin d'être facile. Si la dynamique de regroupement existe bien, *« les conflits entre disciplines restent très forts »*, reconnaît M. Ruellan. Plus d'une douzaine d'organismes ou établissements publics étaient représentés aux Journées du programme environnement. Mais, parmi les 403 participants, on ne comptait qu'une vingtaine de chercheurs en sciences humaines, et aucun physicien. *« Remarquablement bien organisés autour de programmes de recherche mondiaux drainant beaucoup de fonds, comme « Global Change », les physiciens et les chimistes ne sont effectivement pas très chauds pour se coordonner avec nous »*, regrette un pédologue (spécialiste des sols).

Une révolution culturelle

Enfin, les regroupements, la coordination interdisciplinaire, même bien conduits, et acceptés, ne suffisent pas. C'est une véritable révolution culturelle que doivent mener les chercheurs en environnement. Une remise en question radicale dont les conséquences inquiètent nombre d'entre eux, et qui a fait l'objet d'un débat passionné.

« Une question d'écologie devient un problème d'environnement dès qu'elle est perçue par la société comme un impact négatif de l'activité humaine », souligne M. Michel Rieu (ORSTOM). Il s'agit, pour les scientifiques, d'intégrer cette nouvelle facette « sociétale » prise par leur discipline sans, pour autant, y perdre leur âme. L'interdisciplinarité pourra les y aider. A l'analyse et au suivi des écosystèmes élargis à l'homme (et à tous les processus physico-chimiques affectés par son activité), on pourra ainsi ajouter les indispensables études comparatives des politiques d'environnement, et leurs conséquences économiques. *« Il faudra élaborer un fonds théorique multidisciplinaire de concepts nouveaux »*, souligne M. Alain Pave (CNRS). Selon lui, les travaux menés par les automaticiens sur les systèmes complexes dans l'industrie peuvent, par exemple, aider à l'étude de l'influence des mesures prises pour corriger les problèmes d'environnement. Ce que les spécialistes appellent la *« contrôlabilité et la gouvernabilité »* des écosystèmes.

« Du domaine de la conjecture »

En tout cas, une chose est certaine, *« il nous faut désormais passer de l'analyse et de la compréhension de ces écosystèmes à celle de l'analyse et de la compréhension de l'action de l'homme sur l'environnement. Puis, dans une phase ultérieure, à la définition de cette action en fonction du but recherché »*, estime M. Pave. Autrement dit, les scientifiques doivent fournir aux décideurs et aux responsables politiques les bases objectives qui leur permettront d'agir.

Les signataires du fameux Appel d'Heidelberg (*le Monde* des 2, 3 et 19 juin 1992) étaient allés un peu plus loin en s'insurgeant contre *« l'émergence d'une idéologie irrationnelle »* qui s'opposerait au *« progrès scientifique et industriel »*. Une profession de foi qui leur avait valu d'être accusés de scientisme par certains de leurs confrères. Le danger de dérive est réel. Les scientifiques les plus célèbres sont de plus en plus sollicités pour donner leur avis sur les sujets les plus divers, parfois très éloignés de leur discipline.

La plus grande prudence est de rigueur, souligne M. Marcel Jollivet (CNRS). *« Par définition, les problèmes d'environnement sont du domaine de la conjecture. Les conséquences néfastes de nombreux phénomènes incontestables (effet de serre, trou d'ozone, perte de la biodiversité) ne sont pas clairement définies et démontrées. Par ailleurs, toute action a forcément des aspects positifs et négatifs. C'est là qu'intervient le rôle fondamental du politique, qui est d'arbitrer. » « Et puis*, souligne un autre chercheur, *la notion de préservation souvent mise en avant est fallacieuse : les écosystèmes sont en constante évolution. Il s'agit pour nous de gérer l'avenir au mieux ; pas de préserver. »*

En fait, conclut M. Michel Rieu, *« il s'agit avant tout d'une question de langage. Il faut que nous nous fassions bien comprendre. Et là*, reconnaît-il, *on ne sait pas bien faire »*.

JEAN-PAUL DUFOUR

(1) *La Recherche*, janvier 1993.

Un faux aveugle

Le rat-taupe révèle un étonnant phénomène d'adaptation évolutive à l'obscurité

ILS forment un peuple souterrain, dont le territoire s'étend d'Israël au Caucase. Farouchement individualistes (que l'on en mette deux dans une cage, ils se tuent), ils ne se rencontrent guère qu'à la saison des amours. Le reste du temps, ils creusent. Au grand dam des agriculteurs, mais sans le moindre risque de s'envoyer de la terre dans les yeux : plongés à longueur de temps dans l'obscurité, les petits rongeurs de l'espèce *Spalax ehrenberghi*, plus communément appelée rat-taupe aveugle, possèdent les organes visuels les plus petits connus chez les mammifères. D'un diamètre inférieur à 700 microns (1), ils sont par ailleurs recouverts d'une épaisse couche de peau, protection supplémentaire qui permet à leurs détenteurs, sans risque et sans douleur, d'utiliser leur tête pour forer les galeries qui leur servent d'habitat.

Apparu il y a vingt-cinq ou trente millions d'années, le rat-taupe aveugle (2) a probablement, dans des temps reculés, saisi l'occasion d'une grande sécheresse pour disparaître de la surface terrestre et prendre ses quartiers en sous-sol. Hypothèse d'école : à la faveur de ce changement de vie, ses yeux se seraient progressivement réduits, jusqu'à devenir ces minuscules orifices dont la taille, aujourd'hui, n'excède pas celle d'un grain de pavot.

Restait à comprendre pourquoi cet organe, considérablement atrophié, s'était néanmoins conservé au cours de l'évolution ? En tentant de résoudre l'énigme, une équipe de chercheurs français et israéliens vient de faire une étrange découverte. Publiés dans le dernier numéro de la revue scientifique *Nature* (datée du 14 janvier), les travaux de Howard Cooper (unité 371 de l'INSERM, Lyon-Bron), Marc Herbin (Museum national d'histoire naturelle, Paris) et Eviatar Nevo (université d'Haïfa, Israël) démontrent, en effet, que le rat-taupe aveugle n'a d'aveugle... que le nom. Et que ce rongeur, loin d'avoir passivement subi son transfert de la surface aux profondeurs de la terre, en a profité pour développer un véritable processus d'adaptation évolutive.

« On savait de longue date que le rat-taupe aveugle, même s'il passe la totalité de son existence sous terre, reste sensible aux cycles de lumière photopériodiques », explique Howard Cooper. Pour la plupart des espèces animales, la durée du jour et de la nuit constitue un repère biologique majeur, allant même, chez de nombreux mammifères, jusqu'à orchestrer les cycles de reproduction ou les mues du pelage. *« Chez le rat-taupe aveugle, l'éclairement quotidien joue notamment un rôle essentiel dans l'équilibre thermique »*, poursuit Howard Cooper. *« Sa capacité à résister au froid dépend de la durée du jour : plus cette dernière diminue, plus la résistance de l'animal augmente »*.

Microphtalmie humaine

Mais si lumière il y a, celle-ci, sous terre, reste infinitésimale. Comment, dès lors, peut-elle être détectée et transmise au cerveau par l'oeil atrophié du rat-taupe ? Pour comprendre, les chercheurs durent procéder, à l'aide de techniques de marquage cellulaire, à une véritable exploration du cortex visuel.

Leurs conclusions ? *« Alors que les structures responsables de l'analyse des formes, de la détection du mouvement et de la coordination motrice sont considérablement réduites, les structures visuelles responsables des fonctions photopériodiques, situées dans l'hypothalamus et une partie de la strie terminale, sont en revanche vingt fois plus développées que chez les autres rongeurs »*. En clair, toutes les structures visuelles ne sont pas dégénérées de manière égale. Le rat-taupe aveugle, au cours de son évolution, aurait ainsi développé un modèle réduit d'organisation visuelle. Un processus qualifié par les spécialistes *« d'adaptation active »*, qui, en sauvegardant une fonction vitale au détriment d'un superflu coûteux en énergie (3), lui aurait permis de survivre à son nouvel environnement souterrain.

Au-delà de leur intérêt fondamental, les travaux menés sur la vision de l'espèce *Spalax ehrenberghi* devraient permettre de mieux comprendre les mécanismes de la régression oculaire humaine, ou microphtalmie, dont sont atteints un peu plus de deux nouveau-nés sur dix mille. Ce modèle animal pourrait notamment contribuer à cerner les conséquences sur la rétine et les structures nerveuses centrales de cette maladie congénitale, voire à élucider ses causes génétiques. Chez l'homme, comme chez le rat-taupe, la microphtalmie résulte en effet d'un arrêt spécifique de la croissance de l'oeil au cours de l'embryogénèse, laquelle se trouve elle-même sous le contrôle d'une cascade de gènes. Une piste de recherche que les chercheurs français et israéliens, profitant de la période hivernale de reproduction des rats-taupes, vont s'employer dès les semaines à venir à approfondir.

CATHERINE VINCENT

(1) A titre de comparaison, le diamètre oculaire des rongeurs de même taille atteint environ 6 millimètres.

(2) A ne pas confondre avec le rat-taupe glabre (*Heterocephalus glaber*), autre espèce fouisseuse vivant dans le sub-Sahara africain et dont l'organisation sociale, proche de celle des abeilles et des termites, passionne également les scientifiques.

(3) Grandes consommatrices d'énergie, les cellules nerveuses « brûlent » environ dix fois plus d'oxygène que les autres tissus de l'organisme.

Un « nouveau » trésor de monnaies gauloises

Deux cent quarante-deux « statères globulaires à la croix » ont été découverts dans l'Yonne

DES petites pastilles renflées, en or, sont étalées sur un tapis noir au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. Elles brillent, certes, mais, en dépit de la croix gravée sur une de leurs faces, elles n'ont pas la beauté de certaines grandes monnaies d'or. Elles sont pourtant tout à fait remarquables.

Il y en a 242 d'un modèle identique, pesant chacune 7,3 ou 7,4 grammes (plus ou moins quelques fractions de gramme), soit 1,770 à 1,790 kilo d'or en tout. Ce sont des « statères globulaires à la croix », c'est-à-dire des monnaies gauloises d'avant la conquête romaine, un peu inhabituelles, mais pas inconnues. Toutefois, c'est le plus gros « dépôt » de ce type de monnaie à avoir jamais été trouvé.

Ces statères constituent le trésor le plus important trouvé sur les 153 kilomètres des autoroutes A 160 et A 5 que construit depuis quatre ans la société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône, et sur lesquels on a découvert quarante-trois sites archéologiques importants, d'époques très diverses, lors des fouilles de sauvetage faites préalablement.

L'ensemble des fouilles a été coordonné par Gilles Martin, archéologue contractuel de l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (AFAN), le découvreur du « trésor » de Saint-Denis (dans la banlieue de Sens) étant un autre contractuel de l'AFAN, Dominique Thébault.

Parmi les trouvailles les plus remarquables faites au cours de ces quatre années, il faut citer les fours à fer gallo-romains ou mérovingiens, parmi les mieux conservés connus actuellement, mis au jour aux Clérimois (Yonne) (*le Monde* du 12 juin 1991 et du 28 avril 1992), une tombe à char des VIIe-Ve siècles avant Jésus-Christ à Estissac (Aube), des « mines » à silex néolithiques à Serbonnes (Yonne), à Palis et Villemaur-sur-Vanne (Aube), où nos ancêtres descendaient à plusieurs mètres sous terre pour se procurer la matière première de leurs outils.

Il est certain que les grands travaux sont, depuis quelques années, l'occasion de découvertes archéologiques de plus en plus nombreuses, auxquelles les sociétés de construction ou d'aménagement apportent volontiers leur concours financier et technique : 1 % du coût de la construction dans le cas de ces sections d'autoroutes.

Le nerf de la guerre

Les 242 « statères globulaires à la croix » seront étudiés par les numismates du cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale et ceux du CNRS. A quoi servaient ces monnaies d'or? Pas plus que les pièces plus classiques, les statères n'étaient utilisés pour le petit commerce : les monnaies d'or avaient, en effet, une trop grande valeur. Elles devaient permettre de payer des achats importants ou des campagnes militaires – l'argent, et l'or plus encore, ont toujours été le « nerf de la guerre ».

Elles pouvaient aussi constituer des dépôts votifs, propres à se concilier les bonnes grâces des divinités, qui étaient insérés dans les fondations de temples ou de bâtiments civils importants. Cette seconde hypothèse semblerait la bonne : le trésor a été trouvé dans le remplissage d'un trou de poteau appartenant à une maison assez importante (14 mètres de long sur 7,50 mètres de large) qui était située – en compagnie d'autres bâtiments, dont un circulaire – dans un grand enclos de 100 mètres de côté.

Après plusieurs mois d'études, les statères seront présentés au Musée de Sens.

YVONNE REBEYROL

Tuberculoses pénitentiaires

L'épidémie tuberculeuse progresse dans les prisons françaises où le dépistage n'est plus effectué de manière systématique

« *IL y a (...) trois fois plus de tuberculoses pulmonaires dépistées en milieu carcéral que dans la population générale.* » Tel est le constat fait par MM. Gilbert Chodorge (directeur d'hôpital) et Guy Nicolas (professeur de cardiologie et de médecine légale, vice-président du Haut Comité de santé publique) dans le « *prérapport relatif à l'amélioration du dispositif de soins en milieu pénitentiaire* » remis en octobre 1992 à la demande des ministères de la santé et de la justice.

La résurgence de l'épidémie de tuberculose est un phénomène que redoutent les spécialistes en épidémiologie et des maladies infectieuses. Pour eux, l'erreur serait de réduire à la seule épidémie de sida et à son cortège d'infections dites « opportunistes » la résurgence de l'épidémie tuberculeuse. Celle-ci résulte plutôt d'un ensemble d'éléments dans lequel l'exclusion sociale, sous toutes ses formes (toxicomanie, misère, chômage, clandestinité), fait de cette affection bactérienne une pathologie sociale. A cet égard, la situation en milieu carcéral (1) est symptomatique des failles de la médecine pénitentiaire.

Selon le ministère de la justice, l'incidence des cas de tuberculose se situait, « *il y a quelques années* », à 25 cas sur 10 000 en milieu carcéral contre 16 cas sur 10 000 dans la population générale. De nombreuses observations récentes témoignent de l'augmentation du nombre des cas, ce qui a conduit l'administration pénitentiaire à prendre différentes mesures visant, notamment, à protéger les surveillants.

Ainsi, dans une note rédigée à l'attention des directeurs et chefs d'établissement pénitentiaire, signée J.-P. Carbuccia-Berland, le magistrat-chef du bureau de l'individualisation des régimes de détention au ministère de la justice écrivait le 23 avril 1992 : « *Mon attention a été appelée sur le cas de détenus présentant des pathologies contagieuses (type tuberculose) transférés de leur établissement d'origine vers le centre hospitalier de Fresnes (...). Afin d'éviter tout risque de contagion, je vous prie de vous assurer, avant toute adjonction d'un détenu malade à un convoi normal, que la pathologie de l'intéressé n'est pas contagieuse. Il conviendra à cet effet de solliciter, chaque fois que nécessaire, un certificat médical de la part du médecin de l'établissement (...). Pour les détenus atteints d'une pathologie contagieuse, il conviendra de faire procéder au transfert par un véhicule sanitaire.* »

« En finir avec le bricolage... »

Le 20 octobre 1992, M. Jean-Claude Karsenty, directeur de l'administration pénitentiaire, écrivait dans une note rédigée à l'adresse de ses directeurs régionaux : « *Mon attention a été attirée sur la recrudescence de certaines maladies infectieuses, dont la tuberculose pulmonaire. J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir généraliser l'examen systématique déjà proposé aux agents sur certains sites et de l'organiser de telle sorte que ceux qui le désirent puissent bénéficier d'un dépistage annuel gratuit.* »

Pour sa part, dans un courrier en date du 27 octobre 1992 adressé au garde des sceaux, M. Dominique Poumeyrol, secrétaire général de l'Union syndicale pénitentiaire (USP), évoquait le « *scandale* » que constitue, selon lui, le dépistage de la tuberculose en milieu pénitentiaire. Dénonçant l'utilisation, jusqu'en 1989, du matériel de radioscopie à des fins de dépistage antituberculeux (matériel prohibé dès 1977 parce que dangereux à cause des forts taux d'irradiation qu'il émet), le responsable de l'USP révélait notamment que deux surveillants de la maison d'arrêt de Bordeaux (2) avaient contracté une tuberculose et que plus de la moitié des détenus des prisons françaises ne bénéficiaient pas, à leur entrée, des mesures de dépistage prévues par le code de procédure pénale (article D 394).

Le fait est aujourd'hui confirmé au ministère de la justice. Des initiatives sont à l'étude pour « réactiver » partout les mesures nécessaires à la prévention et au dépistage de la tuberculose. L'Union syndicale pénitentiaire réclame plus précisément « *le dépistage et la vaccination quand elle s'impose* » pour les surveillants et, pour les détenus, « *le dépistage systématique et la vaccination obligatoire* », ainsi que « *le dépistage obligatoire vis-à-vis de l'infection par le virus du sida* ».

« *A Fleury-Mérogis* – 5 000 détenus et 12 500 entrants annuels, – *les examens de dépistage ont cessé d'être pratiqués entre 1985 et 1988, faute de matériel*, explique le docteur Xavier Emmanuelli, l'un des médecins de cette prison. *Le matériel avait été cassé lors des émeutes de 1985. On croyait en avoir fini avec la tuberculose, et les responsables de l'action sanitaire et sociale n'ont plus rempli leur mission. Les choses commencent à évoluer, mais les problèmes sont multiples : à quelle fréquence doit-on dépister l'infection tuberculeuse? Que faire lorsqu'on découvre qu'un détenu est infecté et contagieux? Il faut un véritable projet, en finir avec le bricolage et la désorganisation.* »

Dans leur conclusion, les auteurs du rapport sur l'amélioration du dispositif des soins en milieu pénitentiaire font une série de recommandations précises : « *Le dépistage de la tuberculose doit être maintenu en milieu pénitentiaire*, écrivent-ils, *et, à cet égard, les conseils généraux devront être rappelés au strict respect des obligations leur incombant.* » Le financement de ces dépistages est en effet à la charge des départements.

Les auteurs du rapport se prononcent, d'autre part, en faveur du « *dépistage volontaire* » de la contamination par le virus du sida en milieu pénitentiaire, ainsi qu'en faveur d'une « *proposition de dépistage* » de la contamination par le virus de l'hépatite virale de type B des populations à risques (homosexuels et toxicomanes notamment), cela « *afin d'envisager à terme la vaccination des sujets sains* ».

J.-Y. N.

(1) « *On recense environ 15 % des détenus toxicomanes, qui, outre la vulnérabilité psychique liée à la pharmacodépendance, présentent des tableaux cliniques lourds : état bucco-dentaire très dégradé, hépatites B et C, cirrhose, séropositivité vis-à-vis du virus du sida, etc.*, peut-on lire dans le prérapport. *La prévalence de l'infection par le virus du sida est de 4 % en prison, soit dix fois plus importante que dans la population générale.* »

(2) On a recensé une dizaine de cas de tuberculose affectant le personnel du service de pneumologie du CHU de Poitiers (*le Monde* du 10 décembre 1992).

► **Le dernier *Bulletin épidémiologique* hebdomadaire de la direction générale de la santé (nº 53) est intégralement consacré à la situation actuelle en matière d'épidémie tuberculeuse.**

Une refonte du système de soins

« *Il n'y a rien d'illogique à ce que l'on observe aujourd'hui une recrudescence des cas de tuberculose en milieu pénitentiaire*, nous a déclaré M. Jean-Claude Karsenty, directeur de l'administration pénitentiaire. *Nous devons en effet, d'une manière générale, faire face à une série de situations pathologiques correspondant aux états de santé les plus dégradés de la société française. C'est ainsi qu'au-delà de la tuberculose on trouve proportionnellement en prison le plus grand nombre de cas de séropositivité vis-à-vis du virus du sida, une proportion fort élevée de troubles du comportement ou de pathologies mentales. De plus, il faut le dire et le redire, la tuberculose est avant tout une maladie de la pauvreté.* »

Reste que les différents ministères compétents sur les questions de médecine pénitentiaire (justice, santé et action humanitaire, affaires sociales) devraient prochainement annoncer une série de réformes. Celles-ci devraient améliorer la délivrance des soins préventifs et curatifs (avec des actions prioritaires concernant le sida, la toxicomanie, la tuberculose, les soins bucco-dentaires et gynécologiques) et clarifier le financement avec la généralisation de la couverture de l'assurance-maladie des détenus, prise en charge par l'administration pénitentiaire.

Parallèlement, la réforme visera à « *une remise à plat de l'ensemble du schéma de l'organisation sanitaire* », incluant la multiplication de conventions passées entre les hôpitaux et les prisons.

J.-Y. N.

Le laboratoire des irradiés

Le Commissariat à l'énergie atomique et l'hôpital Saint-Louis s'associent pour étudier les conséquences de la radioactivité sur la moelle osseuse

QUAND les leaders de la physique nucléaire française rencontrent des spécialistes mondialement reconnus de la greffe de moelle osseuse, ils parlent d'irradiation. Et il arrive que leurs propos se concrétisent. C'est ainsi qu'est née, à Paris, une unité de recherche unique en son genre. Fruit d'une alliance sans précédent entre le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et l'Assistance publique, il a été présenté, mardi 12 janvier, par ses codirecteurs, M. Edgardo Carosella, chef du laboratoire d'immunoradiobiologie du CEA, et Mme Eliane Gluckman, chef du service des greffes de moelle de l'hôpital Saint-Louis. Son objet : comprendre comment la radioactivité affecte les cellules de la moelle osseuse, afin de mieux prévenir ou guérir les conséquences d'une irradiation accidentelle ou professionnelle.

Depuis sa création en 1945, le CEA a toujours consacré une partie de ses activités de recherche aux conséquences médicales de la physique nucléaire. Mais il fallut attendre 1986 et l'explosion de Tchernobyl pour découvrir que la médecine, pour l'essentiel, restait impuissante à pallier les conséquences d'une catastrophe nucléaire majeure, et que les recherches en radiobiologie devaient être accélérées.

« *Cette nécessité est d'autant plus pressante que les accidents graves ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Les rayonnements à très faible dose, auxquels sont exposés les personnels des centrales nucléaires ou des services de radiothérapie, peuvent également avoir une incidence sur la santé* », rappelle le directeur des sciences du vivant au CEA, Michel Suscillon, pour qui la connaissance des pathologies du nucléaire constitue désormais un « *devoir national* ».

Tel sera donc, à l'hôpital Saint-Louis, l'objectif prioritaire du « laboratoire de biologie des cellules souches hématopoïétiques ». A l'origine de toutes les cellules du sang et du système immunitaire (globules rouges, globules blancs, plaquettes), les cellules souches, produites par la moelle osseuse, sont en effet extrêmement sensibles aux radiations. Une dose de 6 à 8 grays (600 à 800 rads) suffit ainsi à provoquer une véritable destruction de la moelle (aplasie), contre laquelle une transplantation médullaire constitue la seule thérapeutique efficace.

« *En cas de moindre irradiation, l'administration de molécules actives (cytokines, lymphokines, facteurs de croissance) peut suffire à induire la multiplication et la repopulation des cellules endommagées* », précise Edgardo Carosella. Encore faut-il pour cela identifier les cellules cibles préférentielles des rayonnements ionisants, connaître précisément leur radiosensibilité et comprendre la nature des remaniements chromosomiques qui les affectent, afin de mettre au point, au cas par cas, les meilleures stratégies thérapeutiques.

Les vertus du sang ombilical

Pour mener à bien ces recherches, le laboratoire de Saint-Louis emploie une matière première d'un intérêt inestimable : le sang du cordon ombilical. Dès la gestation, et avant d'être fabriquées dans la moelle osseuse, les futures cellules du sang se forment en effet dans le sac vitellin des embryons. A la naissance, le cordon ombilical contient donc une quantité non négligeable de cellules-souches. « *Prélevé quelques minutes après un accouchement, de manière anonyme et gratuite avec le consentement éclairé de la mère, le sang du cordon ombilical constitue pour nos recherches un matériel irremplaçable* », explique M. Carosella, qui précise que son laboratoire reçoit chaque semaine le sang de six à huit cordons ombilicaux en provenance de diverses maternités parisiennes. Une « banque » expérimentale de sang de cordon congelé est également en cours de constitution à l'hôpital Saint-Louis, qui comporte actuellement 300 échantillons.

Essentiel à la recherche fondamentale, le sang du cordon ombilical ouvre aussi, et surtout, d'immenses perspectives thérapeutiques. Si la greffe de moelle osseuse, indispensable pour traiter les plus graves affections du sang (aplasies ou leucémies), a connu en vingt ans des progrès spectaculaires, ce procédé thérapeutique reste malheureusement soumis à de lourdes contraintes. « *Outre le prélèvement de moelle osseuse sur des donneurs vivants volontaires* (1), *il exige notamment une telle compatibilité immunologique entre le donneur et le receveur que seuls 20 % des malades en attente d'une greffe trouvent actuellement un donneur compatible* », précise Mme Eliane Gluckman.

« *En comparaison, les cellules souches du sang de cordon ombilical représentent un réservoir inestimable* », poursuit cette spécialiste de réputation mondiale, qui réalisa avec succès, en 1988, la première greffe de sang ombilical (*le Monde* du 6 décembre 1989), sur un enfant américain atteint de l'anémie héréditaire de Fanconi (2). « *Facile à prélever lors des accouchements, il serait immédiatement utilisable en cas d'urgence médicale, voire d'accident nucléaire. De plus, et c'est là un point essentiel, le sang du cordon présente des propriétés immunologiques plus favorables aux transplantations que celles de la moelle adulte.* » « *Naïves et suppressives* », les cellules souches du sang ombilical réduisent en effet l'un des principaux obstacles immunologiques auxquels se heurte encore la greffe de moelle osseuse, la « réaction du greffon contre l'hôte ».

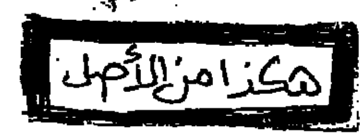
Pour élargir les perspectives fondamentales et cliniques du sang ombilical, la France et la Grande-Bretagne tentent actuellement, en collaboration avec d'autres partenaires européens (3), de créer une Banque européenne de sang de cordons. L'objectif : disposer, dans les deux ans à venir, de 20 000 échantillons congelés, stockés et prêts à l'emploi. Un précieux complément à l'actuel registre européen des donneurs de moelle osseuse, dont il reste cependant à constituer le financement, estimé au bas mot à 50 millions de francs.

Ca. V.

(1) Mis en œuvre à la fin des années 80, le registre européen des donneurs potentiels de moelle osseuse comprend actuellement 350 000 personnes, dont 65 000 en France.

(2) Une vingtaine de greffes de sang ombilical ont à ce jour été tentées dans le monde, dont six à l'hôpital Saint-Louis (*le Monde* du 22 mai 1992).

(3) L'élaboration de cette banque européenne a fait l'objet à Munich, samedi 16 janvier, d'une réunion préparatoire à laquelle ont notamment participé l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique et l'Italie.



itentiaires

ire des irradiés

SCIENCES • MEDECINE

Un entretien avec le professeur Jean-François Girard

« L'OMS doit être dorénavant présente dans l'action humanitaire », nous déclare le président du conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé

Agé de quarante-huit ans, spécialiste de médecine interne et de néphrologie, le professeur Jean-François Girard est directeur général de la santé, au ministère de la santé en France, depuis 1986. Il est aussi, depuis mai 1992, et jusqu'en mai prochain, président du conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ce conseil procédera, mercredi 20 janvier, à l'élection du futur directeur général de l'Organisation mondiale (le Monde du 19 janvier).

Dans l'entretien qu'il a accordé au Monde, le professeur Girard formule une série de critiques sur le mode de fonctionnement de l'OMS. Il révèle le contenu d'un rapport destiné à améliorer l'efficacité de cette organisation. Le président du conseil exécutif prend également position en faveur de la participation de l'OMS aux actions humanitaires. Il aborde de la sorte la proposition – fort controversée – de la création d'une force de frappe sanitaire qu'avait faite M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, en mai 1992 devant l'Assemblée mondiale de la santé.

« L'élection par le conseil exécutif que vous présidez du prochain directeur général de l'OMS marque-t-elle une étape dans l'histoire de cette organisation ?

– Absolument. L'ordre du jour du prochain conseil exécutif de l'OMS coïncide avec un moment-clé de l'histoire de cette organisation. Nous sommes à la veille d'une mutation profonde qui, je l'espère, sera, sinon une fracture, du moins un virage extrêmement important.

» L'OMS a été créée en 1948. Bon an mal an, cette organisation a vécu, durant quarante ans, avec un mode de fonctionnement interne qui n'a jamais varié. Cette forme de stabilité tenait en grande partie au fait que le paysage géopolitique, avec les deux grands blocs qui dominaient les Nations unies, ne variait guère.

» On aurait pu penser qu'après quinze ans d'une direction unique, celle du docteur Halfdan Mahler, l'arrivée en 1988 d'un nouveau directeur, le docteur Hiroshi Nakajima, allait, tôt ou tard, correspondre à une période de mutation.

» C'était d'autant plus vraisemblable, d'autant plus attendu, que la décennie 80 avait vu s'installer une nouvelle donne géopolitique avec l'effondrement du bloc communiste et, en corollaire, l'émergence d'une hégémonie américaine qui, aujourd'hui, crève les yeux. Le troisième partenaire avec l'Europe – le Japon – demeure présent économiquement mais, là comme ailleurs, n'est pas politiquement à la hauteur de sa puissance économique.

« Avancer en réformant »

» La nouvelle géopolitique modifie l'équilibre des pouvoirs dans l'ensemble des organisations des Nations unies. Parallèlement à la fin de la guerre froide, l'éclosion de multiples conflits, dans le Golfe ou l'ex-Yougoslavie, et d'autres plus ou moins sous-estimés, modifie totalement le rôle qui doit être celui d'un organisme international dévolu à la santé. Il y a enfin l'émergence du concept d'ingérence humanitaire, dans lequel la santé est une composante essentielle. Tout cela fait qu'une organisation comme l'OMS ne peut pas faire l'économie d'interrogations sur l'évolution de sa politique et la transformation de ses structures.

– Cette évolution, la nécessité de cette réflexion, ont-elles été accélérées aussi par l'épidémie de sida ?

– L'épidémie de sida a profondément marqué l'OMS et les organisations internationales, comme elle déstabilise un peu partout les systèmes de santé à travers le monde. Jusqu'à présent, on se battait peu, frontalement, sur les questions de santé. Au pire, on pouvait critiquer l'inaction, mais dès lors que l'on agissait, tout le monde était peu ou prou d'accord. Or, avec le sida, au début de l'année 1990, on a vu le docteur Jonathan Mann, directeur du Programme mondial de lutte contre le sida, quitter l'OMS en claquant la porte. On a ainsi perçu qu'il y avait une alternative dans la lutte contre le sida, en d'autres termes, une dimension politique.

» L'émergence de la santé comme concept politique est l'une des données majeures de la décennie qui vient de s'achever. En effet, la santé est devenue l'un des points de passage obligés du débat politique.

» L'autre donnée concernant l'OMS, c'est le vieillissement de cette organisation. Son fonctionnement interne nécessite d'être revu. Tous les problèmes ne seront pas réglés avec l'élection d'un directeur général, et les solutions ne viendront pas d'emblée. Pour ma part, j'ai la conviction qu'il va nous falloir rapidement avancer en réformant.

– De quelle manière ? A quel rythme ?

– J'avais déjà cette conviction en janvier 1992. C'est pourquoi j'avais poussé à la constitution d'un groupe de travail sur ce thème. Dans le jargon de l'OMS, ce groupe très restreint de sept membres du conseil exécutif, dont les Etats-Unis, la France et la Chine, s'appelle « groupe de travail sur l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux ». Nous disposons aujourd'hui d'un pré-rapport, qui sera présenté à l'Assemblée mondiale au printemps prochain, ainsi qu'au directeur général.

« Un nécessaire rééquilibrage des pouvoirs »

– Pouvez-vous déjà nous en donner les principaux éléments ?

– Notre analyse conclut notamment à la nécessité de revoir la place des six direction régionales de l'OMS. Certains en viennent à dire qu'il n'existe plus une, mais sept OMS : celle du siège, à Genève, et celles des bureaux régionaux de Copenhague, Washington, Brazzaville, Manille, Delhi et Alexandrie. Est-il vraiment acceptable, par exemple, que les directeurs régionaux et le directeur général aillent, chacun pour son propre compte, tenter de négocier des projets auprès de la Banque mondiale ?

» Le mode de désignation des directeurs régionaux pose problème. Ils sont élus par les pays de la région concernée, et le directeur général n'a pas de véritable pouvoir sur eux. La puissance d'intervention de l'OMS au niveau d'un pays en est dès lors très diminuée. Je pense, pour ma part, que le rééquilibrage des pouvoirs peut être entrepris par l'Organisation elle-même, de manière interne, au bénéfice de l'intervention dans les pays.

» Une autre critique, qui n'est pas nouvelle, porte sur le fonctionnement vertical dit *« par programme »* (maladies diarrhéiques, maladies tropicales, etc.), qui correspond à l'organigramme de l'OMS et autorise des interventions juxtaposées, sans aucune coordination, et sans tenir assez compte de la volonté des pays concernés. Il s'agit là d'un héritage reflétant ce que fut la santé dans le passé, quand la maladie et la médecine l'emportaient sur des données plus politiques.

» Or, aujourd'hui, on a impérativement besoin d'une vue globale, besoin de prendre véritablement acte des grandes disparités qui ne font que croître entre les pays riches et les autres. On ne peut plus continuer, comme on le fait encore, à arbitrer entre maladies parasitaires et maladies de la mère et de l'enfant...

» Il faut promouvoir l'approche par pays.

» Il importe de réactualiser la mission d'expertise de l'OMS. L'Organisation compte 1 100 centres collaborateurs de par le monde. Il faudra procéder dans ce domaine à une véritable évaluation et sans doute à des fermetures.

– Pensez-vous, comme l'avancent les responsables de plusieurs organisations des Nations unies, que l'OMS a tendance à avoir une position hégémonique ?

– Vous posez là la question des relations entre l'OMS et les autres organisations des Nations unies, comme l'UNICEF, le PNUD ou la Banque mondiale. C'est un débat que l'on retrouve au sein des pays et des gouvernements avec les discussions sur la place du ministère de la santé. Ma position et celle du groupe de travail est de considérer que la maladie et les soins sont directement du ressort du seul ministre de la santé, pour autant qu'il a un financeur. Dès que l'on parle de « santé », le ministre de la santé ne peut plus gérer seul.

« Une multiplication de multi-conflits »

» L'OMS n'échappe pas à cette règle. Il faut d'autres intervenants. L'organisation ne peut d'ailleurs qu'amplifier son action en se situant volontairement dans un réseau. La position frileuse vis-à-vis des autres ministères – l'agriculture, l'environnement, etc. – est à la fois contre-productive et impossible à tenir. La question est la même à l'échelon international. Le problème est de savoir comment organiser cette collaboration au sein des Nations unies.

– En mai dernier, devant la quarante-cinquième Assemblée mondiale de la santé réunie à Genève, M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, avait fait sensation en proposant la création, sous l'égide de l'OMS, d'une « force de frappe sanitaire » (le Monde du 7 mai 1992). Quel est votre point de vue ? L'OMS doit-elle entrer dans le champ de l'humanitaire ? Est-ce sa place ? Serait-ce utile ?

– Les actions humanitaires se développent à travers le monde depuis vingt ans. L'OMS ne s'est jamais fait un devoir d'y participer. Le débat, dès lors, est ouvert. J'attends que le conseil exécutif aborde ce sujet. Pour ma part, je pense que les nouvelles données géopolitiques font qu'un changement est nécessaire, indispensable. Nous allons assister à une multiplication de micro-conflits qui appelleront des actions humanitaires, donc sanitaires.

» L'OMS doit être dorénavant présente dans l'action humanitaire. Quant à la coordination pour le compte des Nations unies, la question dépasse cette seule organisation et devra être tranchée à New-York. Le futur directeur général devra, sur ce thème, prendre contact avec M. Boutros Boutros-Ghali. Comment l'Organisation mondiale de la santé pourrait-elle dorénavant être absente de ce qui apparaît comme l'une des composantes de la coopération Nord-Sud ?

– Fléau épidémique, le sida est l'un des principaux chapitres de l'action de l'OMS. Depuis le départ du docteur Mann, plusieurs spécialistes critiquent la politique isolationniste de l'OMS, à cet égard. Quel est votre point de vue sur ce point ?

– Il faut accepter, là encore, que d'autres organisations internationales s'occupent de cette épidémie. Il faut aussi tenir compte de l'impact sanitaire et de l'impact social, différents d'un pays à l'autre. Les pays en voie de développement vivent ce phénomène différemment des pays industrialisés dans la mesure où ils sont malheureusement habitués, depuis toujours, aux épidémies.

» Pour le reste, tant mieux si, l'OMS étant présente sur le terrain, l'UNICEF a des actions en matière de santé et de lutte contre le sida. En témoigne l'accord OMS-UNICEF en matière de vaccination, par exemple. Sur le fond, il revient au directeur général de l'OMS d'assurer l'équilibre. A nous de lui fournir des hypothèses équilibrées, viables, pour prévenir l'affrontement ou la concurrence stérile entre les agences de l'ONU et mettre au plus vite en place une véritable collaboration. »

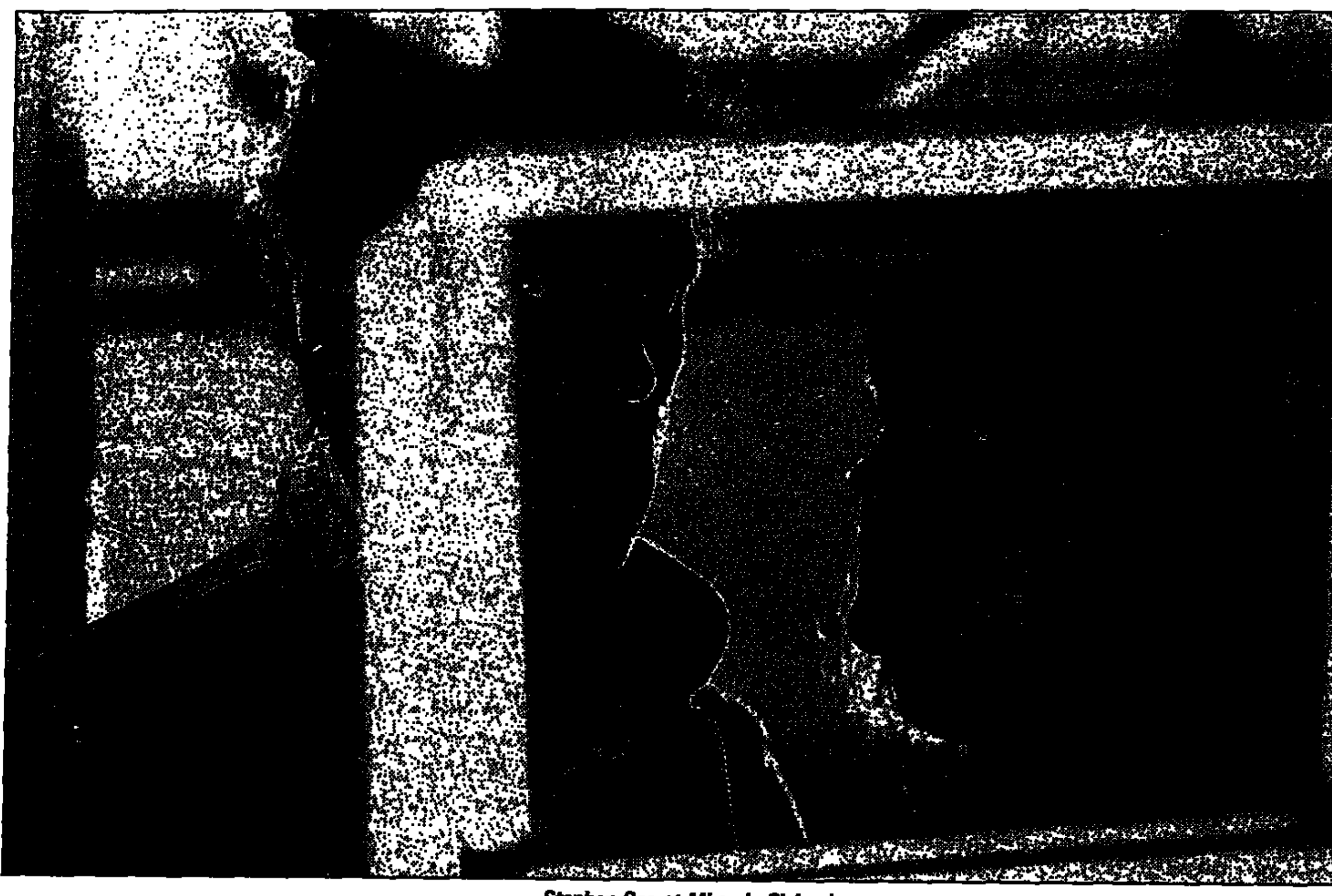
Propos recueillis par
JEAN-YVES NAU

CULTURE

CINÉMA

Un mystère irlandais

Neil Jordan revient avec un film surprenant, séduisant



Stephen Rea et Miranda Richardson

THE CRYING GAME
de Neil Jordan

Il est une sorte de film dont il ne faut rien savoir avant que les lumières ne s'éteignent. Parce qu'ils ménagent des surprises qui vont à l'encontre des règles de vie du cinéma. Parce qu'ils ne ressemblent à aucun autre film. Ces anomalies fulgurantes se sont appelées *Psychose* ou *les Diaboliques*. *The Crying Game* («le Jeu des pleurs») est leur descendant. Mais le film de Neil Jordan n'est pas un cauchemar, c'est un rêve à la logique mystérieuse et irréfutable.

Ici, on est bien embarrassé pour continuer ce qu'on voudrait être une longue apologie. *The Crying* Game impose l'« omerta » à ceux qui l'aiment. On peut quand même révéler ceci : dans une fête foraine, en Irlande, un soldat britannique d'origine antillaise (Forest Whitaker) est enlevé par un commando de l'IRA après avoir été séduit par une terroriste au regard de glace (Miranda Richardson). Pendant que le commando négocie la libération d'un dirigeant républicain, le *Brit* entame un dialogue avec son geôlier, Fergus (Stephen Rea). A partir de là, rien ne se passe comme prévu. Le film brûle les stations pour s'arrêter en pleine campagne, parle d'amour quand on attend la guerre, saute l'Irish Channel et traîne dans les rues de Londres pour mieux fouiller dans les recoins d'une conscience irlandaise et catholique.

Depuis *Mona Lisa* (1986), Neil Jordan s'était écarté de la veine celte et onirique qui nourrissait ses premiers films. De grosses farces *(Nous ne sommes pas des anges, High Spirits)* en chronique villageoise *(l'Etrangère)*, le cinéaste en était arrivé à creuser une absence. *The Crying Game* vient la combler, grâce à la rigueur des volutes de ce scénario (dû à Jordan), et aussi aux acteurs. Forest Whitaker donne le ton du film, impose sa présence bien au-delà du temps qu'il passe à l'écran. Miranda Richardson donne à voir l'exact négatif du personnage qu'elle vient d'incarner dans *Fatale* : la passivité fait place à une détermination terrifiante, la souffrance reçue à la souffrance donnée. Stephen Rea, héros à faible intensité, réussit à force de discrétion et de litote à mettre encore mieux en lumière la singularité des gens et des choses qui l'entourent. Enfin, Jaye Davidson, visage inédit à l'écran, apporte au film une part de mystère indicible.

THOMAS SOTINEL

THÉATRE

Déchirures

« L'Été » : suspense et ironie cinglante.
Mais Edward Bond se dérobe aux acteurs

BOURGES
de notre envoyée spéciale

Sur une terrasse brûlée par le soleil s'affrontent les hideux secrets des passés coupables. Le présent se fige, bouffé par la mort. Edward Bond pose l'action de sa pièce *l'Été* en Grèce, mais ils sont nombreux les pays déchirés par l'Histoire, elles sont nombreuses et diverses les familles maltraitées par leurs souvenirs.

En Grèce, donc, pays qui a subi l'occupation allemande pendant la seconde guerre mondiale, deux femmes se retrouvent. L'une (Denise Bonal) habite là, et meurt d'une maladie incurable, soignée par son fils, médecin (Jean-Marc Bourg). L'autre (Éléonore Hirt) arrive avec sa fille (Olivia Brunaux) d'Angleterre, où elle a émigré. Elles sont liées par la mémoire de leur jeunesse, que rappelle un touriste allemand (Michel Fortin).

Elles ont entre elles beaucoup de haine accumulée en silence. Les raisons en sont dévoilées peu à peu comme dans le meilleur suspense policier. Pour autant, la vérité n'éclate pas une et indivisible, car Edward Bond est un auteur complexe jusqu'à la perversité. Il semble foncer droit au but, et en même temps ouvre toutes sortes de portes, les referme, engage sur des chemins qui peuvent être des couloirs sans issue.

Méchant et généreux

Difficile de savoir quand il vous mène en bateau, et s'il le fait délibérément. A l'écouter au premier degré, on risque de s'égarer dans un flot de paroles qui ne craignent pas la contradiction. Avec Edward Bond, on ne doit jamais perdre de vue la dimension d'humour. Attention, il ne s'agit pas d'un humour immédiat qui déclencherait le rire libérateur, mais d'une façon d'être à la fois méchant et généreux. Si on peut le comparer à Shakespeare, c'est dans cette façon d'entremêler le tragique et le grotesque.

Dans *l'Été*, ses personnages sont des monstres vulnérables. Ils se défendent contre leurs souvenirs, contre leur peur de la vie, par un surcroît d'égoïsme affiché, tout en se cachant derrière des poncifs rassurants. Ils en deviennent émouvants, légèrement ridicules. Edward Bond les couvre d'une ironie pince-sans-rire et attentive, dans un équilibre difficile à assumer pour des comédiens français.

Jeanne Champagne a mis la pièce (1) en scène à la maison de la culture de Bourges, sans parvenir à lui donner sa tonalité d'humour corrosif, cinglant, sa dimension de tragédie. Reste une sorte de drame ou même de mélodrame pesant, avec des personnages qui ne représentent qu'eux-mêmes, pauvres humains banals, sans commune mesure avec les démons exemplaires rêvés par Edward Bond. C'était en tout cas ainsi à la première représentation. Au théâtre, les miracles ne sont pas exclus.

COLETTE GODARD

(1) Le texte de la pièce est paru aux Éditions de l'Arche, dans la traduction de Jean-Louis Besson et René Loyon.

► *L'Été*, **à la Maison de la culture, à 20 h 30 vendredi et samedi, à 19 h 15 mercredi et jeudi. Dimanche à 17 heures. Jusqu'au 24 janvier. Tél. :**

□ **Théâtre latino-américain au Centre Georges-Pompidou.** – Dans le cadre des manifestations sur l'Amérique latine, trois spectacles sont présentés au Centre Georges-Pompidou : dans la petite salle, *Un théâtre pour Borges*, de Martin Elizondo, avec Facundo Bo, du 20 au 23 janvier à 18 h 30. Dans la grande salle, *Voyage au centre de la terre* d'après Jules Verne, mise en scène de Bia Lessa. Du 20 au 23 à 20 h 30 et le 24 à 16h. Et au Studio 5, une reprise du spectacle de Frederic et Alain Servant, *Une certaine mulâtresse*, d'après Miguel Angel Asturias les 22, 23 et 25 à 20 h 30, le 24 à 16h . Tél. : 42-77-11-12.

MUSIQUES

La conscience de Landowski

Un opéra français en ouverture de la saison du Théâtre Moussorgski à Paris

LE FOU
aux Théâtre des Champs-Elysées

De son opéra *le Fou*, Marcel Landowski déclarait : *« J'ai répondu à une commande que je me suis faite à moi-même pendant la guerre. »* Et le compositeur de rappeler ces mots de Gandhi, qui pourraient constituer le motif central de toute sa création : *« Il vaut mieux faire une prière avec son cœur sans trouver des paroles que trouver des paroles sans y mettre son cœur. »*

Dans une cité assiégée qui tombera sans doute demain, un des habitants, le savant Peter Bel, a découvert l'arme absolue capable de vaincre l'ennemi. Il refuse de la livrer aux militaires, car il croit devoir préserver l'humanité des effets ultérieurs d'une telle découverte.

Traître envers les siens, libre et innocent envers le genre humain, le héros doit mourir de la justice des hommes pour pouvoir apparaître serein devant l'Instance suprême.

« Les connaissances scientifiques ont progressé bien plus vite que ne s'est développé le sens des responsabilités », rappelle le compositeur. Il dit encore que, dans son opéra, il ne saurait être question de bombe atomique au sens propre ou d'autre invention concrète, dont la représentation nuirait à l'universalité du sujet.

Comme dans ses autres œuvres lyriques (*le Rire de Nils Halerius, Montségur*), ou dans l'oratorio *la Quête sans fin*, Landowski a besoin d'oppositions harmoniques facilement perceptibles et de pivots aisément identifiables pour offrir une réponse musicale au débat posé, sans distanciation, par la fable scénique. Pour passer un message, pour que ce message soit clairement compris, les moyens ne doivent pas faire écran (du moment que l'on accepte le postulat selon lequel il y aurait, d'un côté, un message et, de l'autre, des moyens artistiques).

C'est vraisemblablement cette efficacité qui a assuré à ce deuxième opéra du compositeur français une belle carrière internationale. Après sa création, en 1956, à Nancy, l'œuvre a été reprise à Lyon, Paris, Strasbourg, Mulhouse, Marseille, Avignon et, à l'étranger, à Varsovie, Liège et, en 1990, à Saint-Pétersbourg. C'est cette production du Théâtre Moussorgski qui a été présentée le 16 janvier sur la scène du Théâtre des Champs-Elysées.

La mise en scène de Stanislas Gaoudassinski abonde en couleurs et en surprises visuelles, scéniquement virtuoses (seul un plan incliné, qui constitue l'essentiel du décor, rappelle Wieland Wagner et son esthétique « puriste »). Le symbolisme chargé du livret a été traité à la lettre. Et le côté faustien du personnage principal accentué. Ce qui nous vaut une *Nuit de Walpurgis* avec danseurs musclés et gestes appuyés. L'excellente utilisation de la lumière crée, par ses mouvements et ses découpages inventifs, un espace de jeu souple et riche. Des chœurs invisibles sont porteurs, selon l'aveu du compositeur, de la parole de l'Absolu (Schoenberg, dans *Moïse et Aron*, avait fait de même).

Les artistes russes ont dû aimer le texte musical et le parti pris esthétique de ce secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, ancien directeur de la musique entre 1970 et 1975. L'interprète de Peter Bel, le baryton N. Kopylov (ah ! cette habitude russe de désigner le prénom des artistes par la seule initiale !), dessine un personnage complexe et véridique, même si sa présence vocale n'est pas très significative. Plus imposant, de ce point de vue, nous est apparu l'interprète du Prince, V. Vaneev. Quant à l'interprète du seul personnage féminin, Isadora, la soprano L. Tedtoeva, elle montre des ressources vocales remarquables. Mais sa tessiture semble la prédisposer à des rôles plus techniques, moins exigeants dramatiquement.

COSTIN CAZABAN

► **Prochaines représentations du Théâtre Moussorgski au Théâtre des Champs-Elysées :** *Yolanta* **de Tchaïkovski, les 19 et 30 janvier à 19 h 30, le 31 janvier à 15 heures. Tél. : 47-70-89-27.**

WOMAD en liquidation

WOMAD (World of Music Arts and Dance), l'organisation de promotion des cultures du monde fondée par le chanteur Peter Gabriel, a déposé, début janvier, son bilan, mettant en liquidation volontaire six des compagnies (dont la branche relations publiques et l'agence artistique) qui composaient l'organisation.

En 1992, WOMAD avait organisé dix-sept festivals à travers le monde, qui avaient rassemblé, selon Thomas Brooman, son directeur, presque cinq cent mille personnes. Mais le groupe avait accumulé 250 000 livres sterling (2 millions de francs) de dettes. Pour Thomas Brooman, cet échec s'explique par *« la récession qui règne actuellement en Angleterre. Nous n'avons pas trouvé de sponsors commerciaux ni reçu de subventions gouvernementales. De plus, l'attitude des banques est devenue beaucoup moins souple »*.

Toutefois, WOMAD devrait poursuivre ses activités sous l'égide de Real Word, le label de musiques du monde de Peter Gabriel, qui a racheté les actifs de la branche festival de l'organisation. En France, Thomas Brooman espère poursuivre sa collaboration avec le Volcan, la maison de la culture du Havre, inaugurée par un festival organisé à l'automne 1992.

T. S.

Maroc envoûtant

Les Maîtres musiciens de Jajouka rendent hommage au peintre-écrivain Brion Gysin

LES MUSICIENS DE JAJOUKA
à l'Espace Elektra et à l'IMA

Dans les monts Jibala, au sud de Tanger, les musiciens de Jajouka pratiquent une musique incantatoire depuis que le monde est monde. La vivacité des images et des mythes créés autour de Tanger par les écrivains Paul Bowles, William Burroughs ou Brion Gysin, peintre et « poète sonore », mort en 1986 à Paris, aura permis, quarante ans après la migration de la *beat generation* vers le Maroc, de faire revivre, le temps de deux concerts, à l'Espace Elektra et à l'Institut du monde arabe, les 16 et 17 janvier, une rencontre. Celle de deux mondes musicaux *a priori* fort éloignés : d'un côté des musiciens issus du jazz et du rock, de l'autre les maîtres de Jajouka.

Au tout début des années 50, ces Américains (de souche, ou d'adoption, Brion Gysin était né en Angleterre d'une mère canadienne) fréquentaient le café-restaurant des Mille et une nuits, ouvert par Gysin et son ami Hamri, un peintre marocain. Ils y retrouvaient les Maîtres musiciens de Jajouka, *« cinquante oncles et cent cousins qui passent leur vie à jouer de la musique »*, qui avaient ravi l'âme de Brion Gysin un jour de 1950, alors qu'il assistait en compagnie de Paul Bowles au *moussem* d'Assilah, une fête religieuse où se succédaient les musiciens des confréries musulmanes. En 1968, Brian Jones, des Rolling Stones, fit le voyage jusqu'aux montagnes magiques et verdoyantes de Jajouka, il y enregistra un disque, sorti en 1972. Un an plus tard, le jazzman Ornette Coleman rééditait l'expérience.

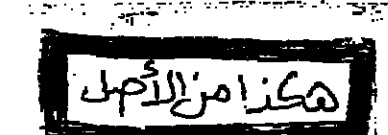
Pour leurs deux concerts parisiens, le premier à l'occasion de l'inauguration de l'exposition « Play Back », consacrée à l'œuvre de Brion Gysin (1), le second consacré à une rencontre avec les saxophonistes Steve Lacy et Steve Potts à l'Institut du monde arabe, on a retrouvé les Maîtres musiciens de Jajouka avec leurs flûtes, hautbois *raïtas* et tambours *tars*, sous la direction de Bachir Attar, fils et héritier de Hadj Abdeslam Attar, qui dirigeait le groupe lors de sa rencontre avec Brian Jones. Musique prenante, saisissante, incantatoire, où les effets de répétitions en boucles et en finesses évolutives finissent par produire une fascination intérieure que seul le déchirement des mots – ou les crissements d'un saxophone hargneux – peut troubler. En surface.

Fiers d'avoir traversé les âges, ces hommes en djellabas blanches et babouches jaunes jouent sans se soucier des goûts du jour, avec une constance et une énergie lumineuses.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

(1) Espace Elektra, 6, rue Récamier à Paris (7e). Jusqu'au 13 février.

► **Les Maîtres musiciens de Jajouka. Concert le 20 janvier à 21 heures à la Maison de l'étranger à Marseille. Album :** ***Apocalypse across the Sky*****. Un CD (Axiom 314 510 857) distribué par Island.**



CULTURE

ARTS

Les rythmes colorés de Survage

Entre cubisme et futurisme, les belles années d'un peintre russe à Paris

SURVAGE, LES ANNÉES HÉROÏQUES
Musée d'art moderne, Troyes

TROYES

de notre envoyé spécial

Au mois d'août 1909, venu de sa Russie natale, un jeune accordeur de piano débarque à Paris. Léopold-Frédéric Sturzwage mène une double vie : ouvrier accordeur pour la maison Pleyel, et artiste-peintre. A vingt ans, il a déjà participé à quatre expositions collectives à Moscou, et c'est une visite à la collection Chtchoukine et la découverte qu'il y fait des impressionnistes et de Matisse qui l'incitent à rejoindre la France pour y chercher *«les conditions de la vie même de toute la société où ces artistes ont produit leurs œuvres... où je voyais le vrai art»*. Il y retrouve son ami Archipenko et fréquente l'académie où enseigne Matisse, dont l'influence est perceptible dans des toiles comme *Oléron* (1910).

Mais c'est le cubisme qui marque le plus son travail ainsi qu'un intérêt rarement manifesté par les Français pour le futurisme italien. Contrairement aux cubistes parisiens, il ne voit pas dans le futurisme une concurrence criarde, cherchant une synthèse des deux mouvements. En outre, les liens ne sont pas rompus avec la Russie : Larionov, son ancien condisciple aux Beaux-Arts, et Bourliouk intègrent deux de ses œuvres restées à Moscou dans la célèbre exposition du «Valet de carreau», en décembre 1911. A Paris, après quelques expositions collectives, il montre au Salon des Indépendants, en mars 1914, *Trois phases d'une action, d'un rythme coloré : A : point de départ; B : épanouissement; C : morcellement.*

Près de quatre mois plus tard, il dépose à l'Académie des sciences la description du *«rythme coloré»*, qu'Apollinaire salue en ces termes : *«J'avais prévu cet art qui serait à la peinture ce que la musique est à la littérature.»* Il s'agit en fait d'un des premiers projets de dessin animé qui s'inscrit dans une tendance très slave, orientée vers une synthèse des arts : en 1910, Scriabine avait déjà imaginé d'accompagner la représentation de son *«Prométhée»* de projections colorées sur écran. Et, dix ans plus tard, Vladimir Baranoff-Rossine construisait son piano opto-phonique, dont les touches déclenchent les mouvements de disques colorés.

Une vision très personnelle

Le projet de Survage, soumis en 1914 à la société Gaumont, n'aboutira pas, à cause de la déclaration de guerre, pense-t-on : Daniel Abadie, commissaire de l'exposition et auteur du très complet catalogue qui l'accompagne et fourmille de documents jusqu'alors inédits, publie sans commentaire une version beaucoup plus radicale : une simple lettre de refus. C'est pourtant par ses *«rythmes colorés»* que celui qu'Apollinaire a rebaptisé Survage entre dans l'histoire de l'art.

L'exposition nous montre une importante sélection venue de la cinémathèque française et des collections du Musée d'art moderne de New-York. Jusqu'à présent, sa production picturale, malgré ses qualités, le classait parmi les épigones du cubisme. Les opalescences, les séries de touches ponctuant les plans des deux compositions de *1919* (respectivement conservées à Prague et à Beauvais) dénotent une familiarité avec la peinture que produit Braque à la même époque.

Mais la surprise vient d'ailleurs et montre un Survage peignant à la charnière du cubisme, du futurisme, de l'abstraction et d'un surréalisme encore à naître. L'un de ses procédés les plus fréquents et les plus intéressants repose sur l'analogie plastique. En promenade dans le bois de Boulogne, Survage ramasse une feuille de chêne dont la découpe lui évoquait une crête de coq. Un petit tableau mêlant intimement les formes du végétal et de l'animal (*«Coq» 1914*), lui montre le parti qu'il peut en tirer. La feuille est présente dans bon nombre de ses toiles ultérieures et provoque des effets passionnants dans une vision très personnelle du cubisme qui fonctionne non pas par superposition des plans, comme à l'habitude, mais par leur juxtaposition.

Ainsi la feuille émerge-t-elle en gros plan dans un paysage fragmenté dont les proportions obéissent plus à une logique cinématographique qu'aux règles de la perspective. Dans ces plans successifs, qui découpent plus volontiers des paysages que des natures mortes, reviennent d'autres éléments, comme cette silhouette sombre, étrange projection d'un personnage absent qui se glisse dans pratiquement tous ses tableaux. La couleur est vive. Le rose y domine, qui donne son nom à cette période aussi appelée niçoise : Survage passe en effet les années de guerre sur la Côte d'Azur, en compagnie de la baronne d'Oettingen (d'origine russe, et apparentée à Serge Férat, elle était propriétaire des *Soirées de Paris*, la revue que dirigeait Apollinaire).

La vie est douce dans ce milieu d'émigrés russes auxquels se joint un temps Modigliani qui peindra le portrait de Survage. La production de cette époque atteint une intensité et une vigueur extraordinaire et Survage y montre une subtilité dans la manière de poser sa patte qui dénote le grand artiste, mais aussi l'habile technicien. Le premier éclipse le second dans quelques toiles étranges comme *la ville* (1928) ou *Sur la plage* (1931). Mais le technicien survivra à l'artiste, et la production de Survage, jusqu'à sa mort en 1968, devient d'un intérêt secondaire. Les organisateurs de l'exposition ont très intelligemment oublié ces radotages insipides pour ne conserver que le meilleur de Survage, qui, lui, vaut le détour.

HARRY BELLET

► Musée d'art moderne, place Saint-Pierre. 10000 Troyes. Tél. 25-80-57-30. Jusqu'au 15 mars. Puis au musée Matisse du Cateau Cambrésis (Nord), du 6 avril au 15 juin.

Femmes nues

Vincent Bioulès s'aventure dans un genre difficile, le nu féminin

SAINT-ÉTIENNE

de notre envoyé spécial

«Nues» dit le titre de l'exposition, nues et non point nus, contrairement aux conventions du vocabulaire artistique. La modification n'est pas inutile. Les tableaux de Vincent Bioulès figurent, en effet, des femmes qui se sont mises nues, des femmes déshabillées que leur nudité embarrasse ou incite à jouer la provocation.

Elles n'ont pas le dépouillement faussement naturel des modèles professionnels : elles en font trop, elles posent, à l'autre sens du mot, prendre des poses, faire des mines, se donner en spectacle. L'une se prend pour Marilyn Monroe, l'autre pour Lulu, et toutes se croient envoûtantes, l'œillade troublante, le geste équivoque. Elles se croient fatales.

Quand il les a convaincues de se dépouiller dans son atelier et de s'asseoir dans un vieux fauteuil de cuir à gros accoudoirs ronds et cloutés, le peintre commence son tableau. Il dessine au fusain les contours et les volumes, il cherche l'architecture sous la peau, il ombre et éclaire les plans. Le trait aspire à l'épure et à la dureté. Il atteint parfois une rigidité qui fait songer un peu à Egon Schiele et un peu à la nouvelle objectivité allemande de l'entre-deux-guerres, à Hubbuch particulièrement. Ces «nues» sur papier sont des relevés anatomiques faussement neutres qui n'oublient ni les plis de la plante des pieds, ni ceux des genoux, ni ceux des cuisses.

Découpage par la géométrie

Encore cette netteté froide est-elle, dans l'esquisse, moins accentuée que dans le tableau. Est-ce cela, ce style dur, le découpage de la toile par la géométrie, les dissonances délibérées des couleurs, ou est-ce l'indécence des postures contrastant avec l'imperfection visible des corps ? Sont-ce, plus vraisemblablement, les deux causes confondues ? La galerie des «nues» de Bioulès, telle qu'elle a été accrochée à Saint-Etienne, a de quoi glacer et laisser muet de stupeur. Rien n'est négligé, rien n'est passé sous silence, aucun détail n'est sacrifié à une harmonie générale. Hachures et ombres brun-vert signalent les plis, les saillies de l'ossature, les tendons, les articulations, la colonne vertébrale. Dans l'attache d'une épaule vue par en dessous, dans la structure d'un torse, Bioulès trouve matière à analyse. Il dissèque, il grossit les détails afin de les mieux voir, il insiste, il use des fonds monochromes comme de repoussoirs afin de faire saillir les volumes anatomiques. La matière picturale est sèche et granuleuse, comme pour suggérer la texture de l'épiderme, et la touche est courte et retenue, afin qu'aucun lyrisme, aucun effet de style, ne trouble la vision.

C'est du reste ce qui fait la force de ces tableaux : leur cohérence, la manière résolue qu'a le peintre de pousser l'expérience à son terme. Ayant décidé, lui, l'ancien membre des Supports/Surfaces, l'ancien abstrait, qu'aucun genre pictural ne lui serait désormais étranger, il ne s'accorde pas la moindre facilité, il feint d'ignorer qu'il choque et déconcerte, il ne cherche pas à séduire, il ne joue ni de l'érotisme ni de la citation. Il regarde, il analyse, il représente scrupuleusement ce qu'il a regardé et analysé. Il s'efforce de bannir toute réminiscence, tout ce que les musées lui ont appris, tout ce que les maîtres anciens et modernes lui ont suggéré jusque-là – et du reste il y parvient le plus souvent, exception faite de quelques souvenirs «pop» assez inattendus. Il n'aspire ni à la confession ni à l'élégie : il ne veut que voir, voir au plus près, voir au plus net, au plus juste, et comme nul n'a vu avant lui. Cette résolution a quelque chose d'héroïque.

PHILIPPE DAGEN

► Musée d'art moderne, La Terrasse, 42000 Saint-Etienne. Tél. : 77-93-59-58. Jusqu'au 22 février

Donner des concepts

Parce qu'elle a dirigé plusieurs décennies durant une illustre boutique de mode à Saint-Tropez, à l'enseigne des Choses, parce qu'elle acceptait volontiers d'être «payée» en œuvres par de jeunes artistes impécunieux, parce qu'ils l'ont convaincue de la logique et de la légitimité de leurs travaux, Vicky Rémy a constitué l'une des premières, sinon la première, collection française consacrée à l'art dit «conceptuel».

Parce qu'elle avait conçu sa collection comme une leçon d'histoire actuelle, y avait ajouté archives et documents, elle a décidé d'en faire don au musée de Saint-Etienne.

Ce serait peu dire que les conservateurs, Bernard Ceysson, Jacques Beauffet et Martine Dancer, ont accueilli avec bonheur cette donation de plusieurs centaines de pièces de toutes sortes. Grâce à elle, leur musée possède désormais un département «années 60-70» d'une incomparable richesse, plus développé sans doute que celui du Musée national d'art moderne.

Accrochage après accrochage, la collection permettra de «raconter» aux visiteurs les aventures de Ben, l'histoire de Fluxus, celle de l'art conceptuel à l'époque du groupe Art and Language et les débuts de Supports/Surfaces dans sa version méridionale, celle de Viallat, Pagès, Saytour et Dolla. Une première exposition, que l'on pourrait dire exploratoire dans la mesure où elle ne présente qu'une fraction de l'ensemble, célèbre l'événement et rend hommage à cette période du passé récent où rien ne paraissait plus important aux artistes que de douter de leurs moyens et de leurs buts.

Elle célèbre encore un collectionneur. Un collectionneur – faut-il le rappeler ? – est une femme ou un homme qui réunit des œuvres selon leurs affinités, leurs émotions, leurs curiosités et leurs répulsions. Il passe, dans leur choix, mille considérations intimes, si bien que leur collection, insensiblement, tourne à l'autoportrait. C'est évidemment le cas de la donation Vicky Rémy et ce n'est pas là son moindre mérite.

Ph. D.

► «Une idée de l'art pendant les années 70». Du 20 janvier au 5 avril.

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

Ces gens-là

DANS *Quinze ans*, Philippe Labro raconte comment un brave petit bourgeois du Trocadéro tombe en arrêt devant un condisciple et sa sœur, un peu russes et bizarres, comprenez : pas de chez nous.

La fascination des intégrés de naissance pour le brillant-élève-venu-d'ailleurs est un thème courant dans notre littérature du vingtième siècle. Marcel Pagnol l'a décrite, face à Albert Cohen, au lycée de Marseille ; Jacques de Lacretelle, à Janson, devant celui qu'il a nommé Silbermann ; de même Michel Déon, dans *Un déjeuner de soleil*.

Même Sartre et Beauvoir ont cédé à ce charme du métèque, sans voir, eux qui se croyaient si lucides, comme leurs rondes prédatrices autour d'étudiantes slaves trahissaient des réflexes d'enracinés tels qu'ils prétendaient s'en affranchir.

Les petits prodiges dont s'émerveillent nos romans présentent tous les mêmes signes, au point de former un véritable stéréotype : patronyme difficile à prononcer ; situation de famille floue ; train de vie passant de la gêne à l'opulence voyante, et retour, selon les à-coups propres aux flambeurs de casinos ; habitudes et habits défiant le bon goût ambiant ; aptitude à se couler dans la culture d'accueil, tout en la relativisant avec une maturité précoce, et en maintenant de mystérieuses fidélités aux rites religieux ou culinaires d'origine. Leur rayonnement semble enfin se payer de malédictions ténébreuses : fragilité physique exposant à de longues maladies, sortes d'exils dans l'exil grâce à quoi le voisin «de souche», c'est bien son tour, tâche à se faire accepter ; familiarité théâtrale avec le drame, la mort violente, le suicide...

∴

Comme par hasard, ces désordres qui éblouissent les assis sont exactement à l'opposé des valeurs que ces derniers ont trouvées au berceau : patronyme du terroir, parents sans faille visible, ressources stables et supérieures au train de vie, kilt-blazer de rigueur, religion et cuisine à l'avenant, santé d'abord, et surtout pas de drames... bref, rien qui dispose à disserter, comme on l'exige en classe, et comme y excellent les immigrés à histoires, sur les coups de folie dont parlent les grands auteurs du programme, de Racine à Proust.

Le petit métèque n'a pas seulement la précocité de tout minoritaire à statut précaire. Il cultive sa singularité avec le zèle de qui doit se faire admettre. L'enfant d'enracinés n'éprouve pas un tel besoin, il est intégré de naissance, il se débrouillera toujours, papa le casera, même sans diplôme. Il s'étonne que les études, restées pour lui un jeu, représentent pour d'autres un tel enjeu vital. Il envie les immigrés de pouvoir vivre plus librement, du fait de leur solidarité confinée, certaines passions intra-familiales, comme l'inceste entre frère et sœur, autre thème de fascination littéraire de ce siècle, de Musil à Cocteau.

L'attitude des petits installés à l'égard des nomades ne va pas sans trouble. Dans leur mythologie, l'étranger étincelant a remplacé le cirque ambulant et les bohémiens par qui les enfants rêvaient de se faire enlever. Le lien étouffant de la transmission pépère serait rompu ; l'aventure s'offrirait. Mais à quel prix !

Dans la façon dont les héros de Pagnol, de Lacretelle et de Labro expriment leur éblouissement se lisent une certaine peur et un secret contentement d'échapper au sort que l'on prétend jalouser. L'admiration pour ce qu'on désespère d'avoir jamais renforce la satisfaction de ce qu'on a. Une fois éloignée la crise qu'a entraînée la vue de son contraire, la famille bourgeoise, y compris les enfants, ne savoure que mieux le confort qu'elle a cru dédaigner. Le cosmopolitisme n'est parfois qu'une comédie que se joue, de bonne foi, la xénophobie !

∴

Tout au long de *Quinze ans*, Labro prend soin de rappeler que le coup de foudre de son héros pour les enfants Vichnievsky-Louveciennes a lieu dans les années 50.

La précision n'est pas seulement utile pour comprendre certaines conduites, dictées par l'état des mœurs éducatives, bien plus contraignantes qu'aujourd'hui. Elle renvoie à un temps où l'immigration, quantitativement infime, ne se marquait dans la vie des Français que par l'irruption, en classe, d'un élève insolite, d'une sœur aux tenues moins strictes, aux gestes plus osés, que ceux des cousines du cru. Les quelques Russes blancs échoués entre les deux guerres dans les jardinets du seizième arrondissement dérangeaient moins les autochtones qu'ils ne les rassuraient, par contraste, sur la solidité de leur monde, tout en leur donnant l'illusion d'être restés curieux et hospitaliers.

Aujourd'hui, le lycée ne peut plus être le théâtre de pareils échanges pittoresques. La «différence» n'est jugée charmante qu'à dose réduite, contrôlable. Les étrangers, s'ils sont trop nombreux, deviennent inquiétants. Leurs particularités indisposent, au lieu de ravir. Le méchoui «comme là-bas» ne remplacera jamais le samovar tchékhovien. On tombe amoureux d'une belle russe ; pas de «ces gens-là». Sans parler des «odeurs», comme disait l'autre.

«C'est vrai que les étrangers on les aime nulle part, dans aucun pays, écrit Albert Cohen dans Belle du seigneur, preuve qu'il y a bien quelque chose à dire».


هكذا من الأصل

AGENDA

Nous publions le *mardi* les films qui seront à l'affiche à Paris, à partir du *mercredi*. Les commentaires concernant les *films nouveaux* ainsi qu'une sélection commentée des exclusivités et des grandes reprises figurent dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI

Cycle Otto Preminger : In the meantime, darling (1944, v.o.), d'Otto Preminger, 19 h ; Centennial Summer (1946, v.o.), d'Otto Preminger, 21 h.

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

MERCREDI

Entre la scène et la rue : Programme 1 : Feuillade au rythme de la métropole : le Thé chez la concierge (1907), de Louis Feuillade, le Furoncle (1908), de Louis Feuillade, Juve contre Fantômas (1913), de Louis Feuillade, 19 h ; Programme 2 : variations autour de la rue : Programme de court métrages, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

MERCREDI

Le Cinéma mexicain : la Perla (1945, v.o. s.t.f.), d'Emilio Fernandez, 14 h 30 ; Aguila o Sol (1937, v.o. s.t.f.), d'Arcady Boytler, 17 h 30 ; la Zandunga (1937, v.o. s.t.f.), de Fernando de Fuentes, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

MERCREDI

I love Paris, Paris vu par les Américains : Guerre froide : Universal Newsreel (1930-1932, v.o. décembre 1957), l'Etau (1969, v.o.) d'Alfred Hitchcoc, 16 h 30 ; Révolution française : Universal Newsreel (1930-1932), Commencez la Révolution sans nous (1970, v.o.) de Bud Yorkin, 18 h 30 ; la Libération de Paris : Opening of stage door canteen (1945, v.o.), Paris brûle-t-il? (1966) de René Clément, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A L'HEURE OU LES GRANDS FAUVES VONT BOIRE (Fr.-Suis.) : Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

L'ACCOMPAGNATRICE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

AGANTUK LE VISITEUR (Ind., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-88) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45).

ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

BASIC INSTINCT (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44).

BEAU FIXE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

LA BELLE ET LA BÊTE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BHUMIKA (Ind., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43).

BLADE RUNNER-VERSION INTÉGRALE (A., v.o.) : Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Miramar, 14e (36-65-70-39).

BODYGUARD (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambette, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (Bel.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CERRO TORRE (Fr.-All.-Can., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA CHASSE AUX PAPILLONS (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE CHÊNE (Rou., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA CITÉ DE LA JOIE (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

COEUR DE TONNERRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67).

LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA CRISE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

CRUSH (Austr., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE DERNIER DES MOHICANS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

DES HOMMES D'HONNEUR (A., v.o.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

DES SOURIS ET DES HOMMES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

DJEMBEFOLA (Fr.-guinéen) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

DRACULA (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

LES ENFANTS VOLÉS (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ET LA VIE CONTINUE (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES EXPERTS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

FATALE (Fr.-Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

GÉNÉRAL LAVINE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

GLENGARRY (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

LE GRAND PARDON II (Fr., v.f.) : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84).

GROCK (Suis.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

IMPITOYABLE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

IN THE SOUP (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

INDOCHINE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L 627 (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).

LUNA PARK (russe, v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LUNES DE FIEL (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MAC (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

MAMAN J'AI ENCORE RATÉ L'AVION (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

MARIS ET FEMMES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Action Ecoles, 5e (43-25-72-07, 36-65-70-64) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LES MEILLEURES INTENTIONS (danois, v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

1492, CHRISTOPHE COLOMB (A., v.f.) : Français, 9e (47-70-33-88) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE MIRAGE (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LA MORT VOUS VA SI BIEN (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

LES NUITS FAUVES (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LE PETIT PRINCE A DIT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

RIENS DU TOUT (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

SALMONBERRIES (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SIMÉON (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

SIMPLE MEN (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

SISTER ACT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

LE SOUPER (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TERMINATOR 2 (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THE COMPANY OF STRANGERS (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

THE LONG DAY CLOSES (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

TOM ET JERRY, LE FILM (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TRUST ME (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

UN CŒUR EN HIVER (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

UNE ÉTRANGÈRE PARMI NOUS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47).

UNE JOURNÉE CHEZ MA MÈRE (Fr.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

VIEILLE CANAILLE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

VOYAGE A ROME (Fr.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

LES FILMS NOUVEAUX

ABOUT LOVE, TOKYO. Film japonais de Mitsuo Yanagimachi, v.o. : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).

L'ABSENCE. Film franco-allemand de Peter Handke, v.o. : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

BLACK HARVEST. Film australien de Bob Connolly et Robin Anderson, v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

CANDYMAN. Film américain de Bernard Rose, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE. Film américain de Robert Redford, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins bis (ex-Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Miramar, 14e (36-65-70-39).

FINZAN. Film malien de Cheick Oumar Sissoko, v.o. : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Trianon, 18e (46-06-63-66).

FREUD QUITTE LA MAISON. Film suédois de Susanne Bier, v.o. : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

L'IL QUI MENT. Film franco-portugais de Raul Ruiz, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

THE CRYING GAME. Film britannique de Neil Jordan, v.o. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

VENT D'EST. Film français de Robert Enrico : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AKIRA (Jap., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 18 h 15.

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 11 h à 18 h.

LES AVENTURES DE PINOCCHIO (It., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer., sam., dim. 15 h.

BÉRUCHET DIT LA BOULIE (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 14 h.

LES BISOUNOURS 2 (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 13 h 45.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) jeu., ven., sam., dim. 16 h, mer., lun., mar. 20 h.

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., sam. 22 h 15, ven. 18 h 15.

CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) film à mer., jeu., ven., sam., dim., mar. à 11 h, 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h (sf ven. sam. dim. pour les séances de 21 h).

CHET BAKER, LET'S GET LOST (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 35.

CITY OF HOPE (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 20 h 10, lun. 16 h.

LE CUIRASSÉ POTEMKINE (Sov.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 20 h 20.

DIÊN BIÊN PHU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h.

LES DOORS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 19 h 45.

EASY RIDER (A., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 19 h 30, dim. 17 h 30.

EN ROUTE POUR MANHATTAN (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., ven. 12 h.

L'ENFANT SAUVAGE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) mer., ven., dim., mar. 12 h.

L'ETRANGÈRE (Brit., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ven. 12 h 10 T.U. : mer., et lun. .

FLESH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 50.

LES GORILLES DE MONTAGNE (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) film mer., jeu., ven., sam., dim., mar. à 10 h, 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h.

L'HOMME A LA CAMÉRA (Sov.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 19 h.

J F PARTAGERAIT APPARTEMENT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 22 h, jeu. 17 h.

LA MAIN SUR LE BERCEAU (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 20 h 20.

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (english subtitles) mer. 10 h 30.

LE PASSAGER (iranien, v.f.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h 30 T.U. : 30 F (18 F pour les moins de 14 ans).

PICKPOCKET (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer. 12 h 10.

QUERELLE (Fr.-All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (version anglaise) mer. 10 h 40 ; v.f. : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 22 h 30.

LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 19 h, ven. 16 h 45.

ROCK-O-RICO (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 30.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam., dim. 13 h 50.

LA TABLE TOURNANTE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) séances mer., sam., dim. à 14 h, 15 h 30 film 10 mn après.

TINTIN ET LE MYSTÈRE DE LA TOISON D'OR (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 17 h.

TINTIN ET LES ORANGES BLEUES (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 17 h.

LE TRIOMPHE DE BABAR (Fr.-Can.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 17 h 15.

LES TZIGANES MONTENT AU CIEL (Sov., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 19 h, ven. 16 h 45, mar. 18 h 45.

WILLOW (A., v.f.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h 30 T.U. : 30 F, (18 F pour les moins de 14 ans).

ZABRISKIE POINT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, lun. 18 h 45.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam. 17 h 20.

LE ZÈBRE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven. 21 h, mar. 18 h 45.

LES GRANDES REPRISES

LA BELLE ET LA BÊTE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43).

CASINO ROYALE (Brit., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

LES ENSORCELÉS (A., v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

EXODUS (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40, 36-65-70-63).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

L'HOMME QUI TUA LIBERTY VALANCE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30, 36-65-70-62).

NEW YORK MIAMI (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40, 36-65-70-63).

NOW VOYAGER (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43).

ORANGE MÉCANIQUE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (1984, v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LES PARAPLUIES DE CHERBOURG (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

PLAY TIME (Fr.) : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).

QU'EST-CE QUE J'AI FAIT POUR MÉRITER ÇA ! (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

REBECCA (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

LE ROI ÉBAHI (Esp.-Fr.-Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

ROSA JE T'AIME (Isr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

LE SOLDAT BLEU (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30, 36-65-70-62).

STORMY WEATHER (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE VOYAGE DES COMÉDIENS (Gr., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

WOMEN IN LOVE (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-85).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 20 JANVIER

« *Les Noces de Cana*, de Véronèse, restaurées », 10 h 30, Louvre, en bas de l'escalier, sous la pyramide (M.-G. Leblanc).

« Exposition Byzance, au Louvre », 11 h 45, sous la pyramide, pilier central (M. Hager).

« La peinture italienne du Seicento », 14 h 30, Musée du Louvre, porte Jaujard (P.-Y. Jaslet).

« L'église Saint-Nicolas du Chardonnet et son décor de tableaux du dix-septième siècle », 14 h 30, façade principale, à l'angle de la rue Saint-Victor et de la rue des Bernardins (Monuments historiques).

« L'art du dix-huitième siècle illustré au Musée Cognacq-Jay » (limité à dix-huit personnes), 14 h 30, 8, rue Elzévir (Monuments historiques).

« Hôtels du Marais du Temple », 14 h 30, métro Temple (Paris pittoresque et insolite).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'œuvre de Rodin et de Camille Claudel au Musée Rodin », 15 heures, hall du Musée (D. Fleuriot).

CONFÉRENCES

Maison de La Villette, angle du quai de la Charente et de l'avenue Corentin-Cariou, 15 heures : « Le parc de la Villette, ou la genèse d'un parc urbain, 1974-1982 », par A. Orlandini (Maison de la Villette).

Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, 18 h 30 : « Aspects idéologiques de l'expressionnisme », par B. Marcadé (Goethe Institut).

ÉCONOMIE

BILLET

Privatisation « in extremis »

Après avoir longtemps tergiversé, le gouvernement a finalement décidé de lancer à partir du mardi 19 janvier la privatisation partielle de Rhône-Poulenc au prix de 500 francs l'action. La souscription se déroule pendant trois jours jusqu'au jeudi 21 janvier. Elle rapportera à l'Etat un peu plus de 3 milliards de francs et réduira sa participation directe dans le capital du groupe chimique de 57 % à 43 %. Il s'agit de la quatrième opération du même genre après les « cessions d'actifs » du Crédit local de France, d'Elf-Aquitaine et de Total.

Il était temps. M. Michel Sapin, le ministre des finances, s'était d'ailleurs donné jusqu'au 1er février pour procéder à l'opération. Rhône-Poulenc, qui n'a jamais eu de chance avec les privatisations, s'en sort finalement bien. Le krach d'octobre 1987 avait renvoyé aux calendes la privatisation prévue par le gouvernement de M. Jacques Chirac et l'opération annoncée le 29 octobre par le gouvernement de M. Pierre Bérégovoy a bien failli ne jamais voir le jour. *« Il y a une chance sur deux pour que l'opération ne se fasse pas »*, déclarait, fataliste, à la fin du mois de novembre M. Jean-René Fourtou, président du groupe chimique.

La chute de plus de 7 % en quelques jours du certificat d'investissement privilégié Rhône-Poulenc sous les 500 francs avait fait naître des doutes. On ne peut d'ailleurs pas dire que les conditions du marché boursier se soient particulièrement améliorées avec un cours de 508 francs lundi 18 janvier. Les 500 francs demandés par titre sont en quelque sorte un prix plancher, à comparer à la valeur minimale de Rhône-Poulenc fixée à 28 milliards de francs, soit 497 francs par action, par la commission d'évaluation des entreprises publiques. Il est vrai que le groupe a réduit les prévisions de croissance de ses résultats pour l'exercice 1992.

Mais les pouvoirs publics avaient-ils le choix ? Au-delà des nécessités budgétaires, l'approche des élections législatives et le projet de création d'un fonds pour les retraites à partir de privatisations les condamnaient pratiquement à mener l'opération à terme. Ce ne sera pas forcément pour la plus grande joie des investisseurs. Les cours atteints aujourd'hui par Elf-Aquitaine et Total sont inférieurs aux prix d'offres de mars et juin 1992 lors des deux dernières privatisations partielles.

ÉRIC LESER

Restructuration dans l'industrie du luxe

Les groupes Elf-Sanofi et Yves Saint Laurent vont fusionner

Le conseil d'administration du groupe Elf-Sanofi et le conseil de surveillance du groupe Yves Saint Laurent ont approuvé, mardi 19 janvier, ce que les deux sociétés appellent un « projet de fusion » qui sera soumis aux actionnaires des deux groupes. Préalablement, la société en commandite par actions Yves Saint Laurent sera transformée en société anonyme. Pour le PDG d'Elf-Sanofi, M. Jean-François Dehecq, *« c'est l'aboutissement d'une stratégie de vingt ans »*. La cotation des groupes Yves Saint Laurent et Elf-Sanofi avait été suspendue, la veille, à la Bourse de Paris, jusqu'à mercredi.

Depuis des mois, depuis un entretien au *Nouvel économiste* du 18 septembre 1992, M. Pierre Bergé, PDG de Saint Laurent, ne cachait plus son désir de vendre les 14,9 % du capital de la société que lui-même et M. Yves Saint Laurent avaient été contraints de racheter l'année précédente à M. Carlo De Benedetti. *« Aujourd'hui, ces titres sont à vendre, mais pas à n'importe qui. D'ici à la fin de l'année, je trouverai une solution financière : un vrai partenaire qui, je l'espère, entrera chez nous, par le biais de cette participation – voire plus. »* L'acheteur ? M. Bergé le voulait français ou, au moins, européen, le groupe réalisant plus de 60 % de ses ventes dans la Communauté. Exit, donc, les multinationales nord-américaines ou japonaises qui pouvaient être tentées par la célèbre griffe parisienne.

Des mois de rumeurs, des mois de spéculations où l'éventuelle entrée de L'Oréal, de LVMH, et surtout d'Elf-Sanofi était tour à tour avancée. Elf-Sanofi, dont la branche « cosmétiques » pesait déjà 8 % de ses 30 milliards de francs de chiffre d'affaires, avec les parfums Oscar de la Renta, Van Cleef et Arpels, Stendhal, Roger et Gallet, etc., sans même compter les 62 % détenus dans Yves Rocher ou les 50 % de Nina Ricci.

Cartier déjà

« Trop cher », affirmaient les spécialistes, pour justifier que l'affaire tarde à être conclue, mettant en avant la prévisible dégradation des résultats de la société Yves Saint Laurent, 3,061 milliards de francs de chiffres d'affaires – 18 % dans la couture et 82 % dans les parfums – et 512 millions de bénéfices en 1991. *« Trop compliqué »*, ajoutaient d'autres, en mettant en avant la structure juridique de la société Saint Laurent. Détenteurs de 43 % du capital environ, MM. Bergé et Saint Laurent disposaient, jusqu'ici, d'une totale maîtrise des commandes : la société cotée, holding de l'ensemble, est en effet une société en commandite dont les deux fondateurs étaient assurés de garder le contrôle, *via* deux SARL associées-commanditées, Berlys Investissement et YSL Management.

Pourtant, M. Bergé, qui s'était donné les moyens de ce contrôle, semblait depuis quelque temps intéressé par d'autres activités. La direction de l'Opéra de Paris et la présidence de plusieurs organisations professionnelles lui laissaient-elles vraiment le temps de gouverner totalement sa société ? D'autant que, dans le secteur du luxe, la conjoncture était devenue moins bonne qu'au cours des dix dernières années. Et les lancements de la ligne des produits de soins, en dépit du soutien apporté par Catherine Deneuve, ou la relance de la ligne de prêt-à-porter Yves Saint Laurent Variation avaient pour l'instant plus obéré les comptes qu'ils n'avaient contribué à réduire un endettement de la société qui reste fort.

En faisant entrer Cartier dans son capital, Yves Saint Laurent avait déjà montré sa volonté de s'adosser à un groupe plus important. En choisissant Sanofi, aujourd'hui, et en sacrifiant la structure juridique qui les protégeait, MM. Bergé et Saint Laurent, dont le groupe a fêté ses trente ans l'an dernier, ont choisi de préserver le futur en s'adossant à un groupe international. Quant à Sanofi, il développe ainsi sa branche beauté-cosmétiques et devient le troisième groupe mondial de parfums. Derrière L'Oréal, le numéro un, qui, lui aussi s'était diversifié dans le luxe avec sa prise de participation dans Lanvin. Les synergies entre Sanofi et Saint Laurent pourraient notamment se faire sur leurs différents marchés. Bien implanté aux Etats-Unis, Sanofi devrait y aider au développement de Saint Laurent. Inversement, ce dernier, bien implanté en Asie, y apportera son soutien aux marques de son partenaire.

L'absorption d'Yves Saint Laurent s'effectuera sur la base d'une parité des changes de 4 actions Elf-Sanofi pour 5 Yves Saint Laurent. *« Comme il est d'usage, les commandités se verront attribuer des actions de la société »*, précise le communiqué commun des deux groupes.

FRANÇOISE CHIROT et PIERRE-ANGEL GAY

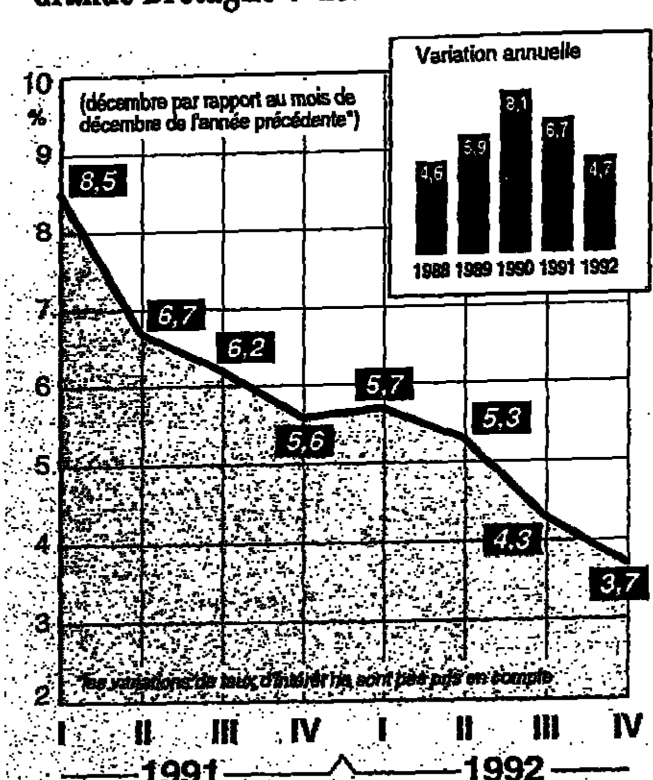
Dans le prêt-à-porter

Escada est contraint de céder sa filiale américaine St. John Knits

Après une croissance exceptionnelle qui l'avait hissé en dix-sept ans au deuxième rang européen du prêt-à-porter féminin, l'allemand Escada a connu en 1992 une véritable année noire : le décès de sa styliste, femme du fondateur, Margaretha Ley ; 100 millions de deutschemarks de pertes (340 millions de francs) pour 1,4 milliard de deutschemarks de chiffre d'affaires (4,8 milliards de francs) pour son exercice clos le 31 octobre 1992. Le résultat d'exploitation affiche un déficit de 22,8 millions de deutschemarks, dont 18 millions de pertes de change.

« Nous avons grandi trop vite et fait des erreurs », a reconnu, le week-end dernier, le président du directoire, M. Wolfang Ley. Une *« phase d'adaptation »* devrait débuter par la cession, d'ici à avril, des 83 % de St. John Knits, acquis en 1989 (ce qui devrait rapporter de 100 à 140 millions de deutschemarks). Quelque 10 % des 120 boutiques devraient être fermées, la marque Escada (le groupe en exploite 17, de Cerruti à Larel en passant par Schneberger ou Kemper) étant épargnée.

Grande-Bretagne : désinflation menacée



Les prix de détail en Grande-Bretagne ont baissé de 0,1 % en décembre par rapport à novembre. Ce bon résultat ramène le glissement annuel des prix de 3 % en novembre (par rapport à novembre 1991) à 2,6 % en décembre (par rapport à décembre 1991). Ce ralentissement spectaculaire des hausses de prix en Grande-Bretagne s'explique par la forte baisse des taux d'intérêt à court terme qui étaient encore de 10 % en août et qui sont revenus à 7 %. Mais il ne doit pas faire illusion. Les services statistiques britanniques calculent un indice des prix ne tenant pas compte des variations de taux d'intérêt. Celui-ci donne donc une idée beaucoup plus juste du rythme réel d'inflation. Selon cet indice, les prix ont augmenté de 0,1 % en décembre par rapport à novembre et de 3,7 % par rapport à décembre 1991. Le bilan de la politique de lutte contre l'inflation menée par M. Major est donc bien moins favorable qu'il n'y paraît à première vue.

Révision à la baisse des prévisions de croissance

Les Douze se mobilisent pour couper la route à la récession

La croissance dans la Communauté en 1993 n'excéderait pas 0,8 % du produit intérieur brut (PIB). La France, avec 1 %, ferait à peine mieux que la moyenne, s'écartant toujours davantage de cet objectif de 2,6 % retenu voici quelques mois par le gouvernement. Telles sont les perspectives conjoncturelles, une nouvelle fois revues à la baisse, que la Commission européenne a soumis, lundi 18 janvier, aux ministres des finances des Douze réunis à Bruxelles. La Grande-Bretagne, qui subit une très dure récession depuis 1990, atteindrait 1,3 %, presque une performance ! En Allemagne, la partie occidentale du pays connaîtrait à son tour la récession, mais les cinq Lander de l'Est pourraient afficher une croissance de 6 %. Au total, il faudrait s'attendre outre-Rhin à une croissance zéro.

BRUXELLES (Communautés européennes)

de notre correspondant

Après avoir donné leur accord à l'octroi d'un prêt communautaire de 8 milliards d'écus (52 milliards de francs) à l'Italie, les ministres des finances ont exposé, les uns après les autres, les dispositions qu'ils mettaient en œuvre pour réveiller l'économie. Un exercice qui s'apparente à une dynamique de groupe et dont le principal intérêt, non négligeable, consiste à s'encourager mutuellement à ne pas baisser les bras.

Plusieurs ministres ont mis l'accent sur la nécessité de s'en tenir à une stricte modération salariale : c'est le moyen d'éviter de laisser filer les déficits publics et, comme l'a remarqué M. Michel Sapin, ministre français de l'économie et des finances, un engagement collectif dans ce sens pourrait avoir une influence heureuse sur les décisions à venir de la Bundesbank en matière de taux d'intérêt... La Commission prendra les contacts nécessaires, en particulier avec les partenaires sociaux, afin de faire comprendre et si possible accepter le bien-fondé d'une telle discipline. M. Jacques Delors s'était déjà félicité des efforts du chancelier Helmut Kohl pour faire approuver un *« pacte de solidarité »* allant dans ce sens.

Le combat pour la relance se livre aussi au niveau communautaire, même si les moyens susceptibles d'être déployés demeurent modestes. Les ministres ont manifesté la volonté de mettre en œuvre sans tarder l'*« initiative européenne de croissance »* décidée en décembre au conseil européen d'Edimbourg. Les dispositions juridiques nécessaires pour la mise en place du Fonds européen d'investissement (doté d'un capital de 2 milliards d'écus et qui devrait servir de levier pour des investissements de l'ordre de 10 milliards de francs) seront arrêtées au cours des prochaines semaines.

Privilégier les grands travaux

Le second instrument prévu par l'initiative européenne de croissance devrait pouvoir fonctionner dès la fin janvier. Il s'agit de la nouvelle « facilité » de la Banque européenne d'investissement (BEI) qui prévoit l'octroi de prêts jusqu'à concurrence de 5 milliards d'écus (35 milliards de francs) pour cofinancer – elle peut intervenir jusqu'à 70 % du total – des projets d'infrastructures d'intérêt européen.

La BEI veut aller vite, et si, les Etats membres – qui doivent participer aux montages financiers – sont capables de suivre, son conseil d'administration, qui se réunit le 27 janvier devrait annoncer une première série de décisions. La banque a « planché » sur une provisoire d'une quinzaine de projets autoroutiers, ferroviaires et fluviaux, l'idée étant de privilégier les grands travaux faisant appel à une main-d'œuvre nombreuse. Parmi les projets dont le dossier sera alors « bouclé » figurera en bonne place le TGV-Est.

PHILIPPE LEMAITRE

Selon l'INSEE

La production industrielle française a fortement baissé en novembre

La production industrielle en France a fortement baissé en novembre. L'indice mensuel calculé par l'INSEE s'est inscrit, après correction des variations saisonnières et hors bâtiment et travaux publics, à 109,2 contre 114,3 en octobre et 113,5 en novembre 1991, soit une baisse de 4,5 % en un mois et de 3,8 % en un an.

Ce très mauvais résultat s'explique en partie par la production d'énergie, qui, en raison de la douceur du temps, avait baissé de 12 % en un mois et de 5,5 % en un an. Mais l'indice de la seule production manufacturière, qui ne prend pas en compte l'énergie, a lui aussi fortement baissé : de 2,1 % en un mois et de 3,5 % en un an (décembre 1992 comparé à décembre 1991). Le recul est général dans presque tous les secteurs. Il touche principalement la production des biens intermédiaires (– 2,7 % en un mois, – 4,3 % en un an), confirmant une tendance à la baisse amorcée au printemps 1992. De son côté, la production des biens d'équipement recommence à baisser. Les biens de consommation, enfin, sont touchés, notamment le travail du bois, conséquence directe du recul d'activité enregistré par le bâtiment et les travaux publics.

Dans sa dernière note de conjoncture, l'INSEE prévoyait une poursuite du recul de la production au premier trimestre de cette année, suivie par une très légère reprise au second.

Tout en dénonçant la « démagogie » de l'opposition

M. Bérégovoy appelle les préfets à veiller au reclassement des licenciés

Après avoir porté l'offensive sur le terrain des retraites, M. Pierre Bérégovoy tente de placer le débat préélectoral sur l'emploi, autre sujet sensible. Dans une lettre adressée aux préfets et rendue publique lundi 18 janvier, le premier ministre leur demande de *« veiller personnellement »* à ce que les plans sociaux présentés par les entreprises comportent *« effectivement des mesures de reclassement des salariés »*.

Le chef du gouvernement fait référence à la loi adoptée quelques jours avant la session parlementaire (*le Monde* du 23 décembre 1992) qui précise que *« les licenciements économiques ne doivent être envisagés qu'en dernier ressort, après qu'aient été explorées l'ensemble des autres voies susceptibles de les éviter ou d'en réduire le nombre »*. Le courrier adressé aux préfets doit permettre d'*« infléchir le comportement des entreprises françaises vers une gestion plus programmée et plus moderne de leurs ressources humaines »* et préconise également *« un meilleur partage entre l'emploi et les rémunérations ainsi qu'un développement du partage du travail sous toutes ses formes »*.

Le même jour, lors de l'inauguration du centre culturel Pierre-Mendès-France d'Aurillac (Cantal), M. Bérégovoy a affirmé que *« tout licenciement économique sans plan de reclassement sera nul et non avenu »*. Dans la foulée, il s'en est pris à *« la démagogie sociale »* de l'opposition. Celle-ci, estimant que la loi sur les reclassements risque de rétablir de fait l'autorisation administrative de licenciement (supprimée en 1986 par le gouvernement de M. Jacques Chirac), a déposé un recours devant le Conseil constitutionnel. *« Ou bien on dit protéger les salariés contre tout licenciement abusif, ou bien on s'en remet aux entreprises et à elles seules »*, a lancé le premier ministre, qui entend *« faire en sorte que les licenciements économiques cessent d'être sauvagement décidés »*. Pour faire bonne mesure, M. Bérégovoy a noté qu'à l'heure actuelle *« on en fait un peu trop »* et s'est interrogé sur une relation entre le rythme des suppressions d'emplois et la proximité des élections législatives.

J.-M. N.

Nommé en 1989

M. François Stasse quitte la direction de l'Assistance publique

M. François Stasse, directeur général de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, a annoncé lundi 18 janvier sa démission. *« Aucune grande structure ne peut avancer suspendue au sort aléatoire de son chef »*, indique M. Stasse dans une lettre à M. Bernard Kouchner, ministre de la santé.

Cette décision est inattendue. A la tête de l'AP (cinquante établissements, 85 000 salariés) depuis 1989, M. Stasse était parvenu à accélérer la modernisation du premier groupe hospitalier européen, malgré la persistance du malaise des infirmières. Maître des requêtes au Conseil d'Etat, âgé de quarante-cinq ans, ce rocardien convaincu, ancien conseiller technique à l'Elysée entre 1981 et 1984, évoque *« les impayés de 2 milliards de francs »* accumulés au titre du *« financement des soins dispensés aux personnes insolvables »* qui représentent *« une écrasante charge de trésorerie »*. Cependant, il se défend d'abandonner ses fonctions sur un quelconque désaccord. Selon M. Stasse, cette démission s'explique *« par des raisons de bon sens »*, notamment le risque *« d'attentisme et d'immobilisme »* qui *« ne va pas manquer de se manifester dans les jours et les semaines à venir »* quant au maintien d'un directeur général qui n'a jamais caché ses convictions socialistes, même s'il entretient de bons rapports avec M. Jacques Chirac, lequel en tant que maire de Paris, préside le conseil d'administration de l'AP.

« Dans l'intérêt supérieur de l'AP-HP et de tous les projets qu'elle porte, je vous prie donc de mettre fin à mes fonctions et de désigner un nouveau directeur général capable d'assurer pour les années à venir continuité et dynamisme », écrit M. François Stasse à M. Kouchner.

ÉCONOMIE

ÉTRANGER

En accord avec le FMI

Le gouvernement marocain engage le processus de convertibilité du dirham

Amorcé il y a déjà plusieurs années, le processus de convertibilité du dirham a franchi, vendredi 15 janvier, une étape importante avec la publication, par l'Office des changes, d'une circulaire autorisant les banques à accorder une dotation annuelle en devises de 20 000 dirhams (un peu plus de 12 000 francs) à toute personne devant se déplacer à l'étranger pour des motifs professionnels.

RABAT

correspondance

Relativement mineure en soi, cette mesure – qui sera effective en mars prochain – est importante parce qu'elle permet au Maroc, ainsi que l'a souligné M. Ali Amor, directeur de l'Office des changes, d'*« être aujourd'hui en parfait accord avec les règles du Fonds monétaire international »*.

En application d'une politique de libéralisation de l'économie marocaine engagée sous le contrôle rigoureux des experts de la Banque mondiale et du FMI, la réglementation des changes a subi, ces dernières années, de profonds changements. Les industriels marocains, et notamment les exportateurs, les étudiants, les touristes, les pèlerins et l'économie en général en ont largement bénéficié. Cependant, il y a dix-huit mois encore, M. Amor conditionnait la convertibilité du dirham en 1993 à la réussite de la libéralisation de l'économie.

Il faut croire qu'en dépit de la sécheresse de 1992 et des inquiétudes sur ce plan pour 1993 l'optimisme prévaut à Rabat. En présentant son budget à la mi-décembre, M. Mohamed Berrada, ministre des finances, s'était félicité qu'en dépit d'un accroissement du déficit des échanges extérieurs en 1992 les réserves de change aient augmenté pour atteindre 3,4 milliards de dollars.

Mais le Maroc n'est qu'au tout début d'un processus, et la totale convertibilité pour les opérations en capital n'est pas pour demain. Avant que la monnaie marocaine ne devienne un moyen de paiement international, il faudra que l'économie se renforce considérablement et poursuive sa libéralisation.

MOUNA EL BANNA

La Bundesbank refroidit les espoirs d'une baisse immédiate des taux d'intérêt

FRANCFORT

de notre correspondant

Les déclarations de plusieurs membres du conseil central de la Bundesbank, soulignant, ces derniers jours, le niveau trop élevé de l'inflation en Allemagne, viennent doucher les espoirs d'une rapide détente de la politique monétaire. Les milieux financiers de Francfort estiment que la Bundesbank ne décidera aucune baisse de ses taux d'intérêt lors de la réunion bimensuelle de son conseil central, jeudi 21 janvier. L'un des arguments est de dire que la spéculation contre le franc s'est calmée depuis deux semaines et que la monnaie française ne semble plus avoir besoin d'un soutien d'urgence sous la forme d'une baisse des taux allemands.

« Pas d'amende pour les mauvais rats », c'est sous ce titre que le professeur Otmar Issing, membre du directoire de la Bundesbank, a publié un long article, samedi 16 janvier, dans la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, pour dire que les signes trop nombreux d'inflation imposent de maintenir serrée la politique monétaire. Il ne faut pas « capituler ». Lundi 18 janvier, M. Hans Tietmeyer, vice-président, est allé dans la même direction en déclarant que l'inflation est *« loin au-dessus de ce qui est acceptable »* par rapport à l'objectif de moyen terme de 2 % que s'est fixé la banque. Un tournant fondamental de la politique monétaire aurait pour conséquence d'affaiblir le mark et, par crainte du futur, de faire monter les taux d'intérêt à long terme.

Le président de la banque centrale régionale des Lander de Basse-Saxe, de Brême et de Saxe-Anhalt, M. Helmut Hesse, a confirmé à Reuter que l'on pouvait compter sur une détente en 1993, mais qu'il fallait se garder de toute *« précipitation »*. La politique monétaire doit s'appuyer sur la crédibilité, la résolution et la continuité.

E. L. B.

COMMUNICATION

Sixième sondage SOFRES sur les médias

62 % des Français mettent en cause l'indépendance des journalistes

Depuis cinq ans, 172 livres consacrés aux médias ou aux journalistes ont paru et trois fois plus d'articles ont été publiés sur le sujet. Toutefois, le sixième « baromètre » portant sur *« la confiance des Français dans les médias »*, réalisé par la SOFRES et publié, le 20 janvier, par *la Croix-l'Evénement, Télérama* et *Médiaspouvoirs*, ne va pas mettre du baume au cœur des acteurs du « quatrième pouvoir » (1).

Globalement, 74 % des Français s'intéressent à l'information et aux médias. Parmi les plus de soixante-cinq ans, les cadres et les professions libérales, ils sont même 84 %. Mais cette soif d'information n'est pas satisfaite sur le plan qualitatif. Les Français accordent, certes, un peu plus de crédibilité à leurs médias. 55 % estiment que les choses se sont passées comme le raconte la télévision (54 % en 1991), 54 % ont foi dans les informations de la radio (49 % il y a deux ans) et 46 % dans celles la presse écrite (43 % auparavant).

Pour l'information, la cote de confiance dans la télévision s'accroit légèrement (45 % contre 41 % en 1991, mais contre 47 % en 1987), tandis que la radio et la presse hebdomadaire stagnent, respectivement à 20 % et à 10 %, et que la presse écrite voit sa crédibilité s'étioler (17 % de confiance, contre 20 % il y a deux ans).

Cette mise en cause paradoxale de la presse écrite s'explique, selon *la Croix*, par une règle simple : *« Plus on utilise les médias, plus on a confiance en eux. »* L'audience croissante du petit écran – et notamment de TF 1, chaîne leader, qui recueille 39 % d'avis favorables et devance France 2 de 10 % – et, *a contrario*, la baisse globale de la diffusion des journaux, sont parlantes. En outre, le débat sur la déontologie des médias, surtout ouvert dans les colonnes de la presse écrite, aurait desservi cette dernière.

Les journalistes deviennent l'une des bêtes noires des Français. 62 % critiquent leur manque d'indépendance face au pouvoir politique ou à l'argent, la palme de la critique venant des 18-24 ans, des diplômés du supérieur et des militants du PCF. 62 % des personnes interrogées reprochent aux acteurs du microcosme médiatique *« d'accorder trop de place aux questions sans importance »* et 63 % de *« porter atteinte à la vie privée »*. Pour autant, le rôle de révélateur des médias demeure : 57 % des sondés – mais 64 % des diplômés du supérieur et 38 % des non-diplômés – estiment qu'ils ont fait leur travail dans l'affaire du sang contaminé, y compris à l'égard des responsables politiques.

Y.- M. L.

(1) Sondage effectué pour *la Croix, l'Evènement du jeudi, Télérama* et *Médiaspouvoirs* du 21 au 25 novembre 1992 par la SOFRES auprès d'un échantillon national de 1000 personnes représentatif de l'ensemble de la population de plus de dix-huit ans.

INDICATEURS

ESPAGNE

• **Chômage : + 1,6 % en décembre.** – Le nombre de chômeurs enregistrés en Espagne à la fin de 1992 a été de 2 360 309 personnes, soit 15,5 % du total de la population active, a annoncé, mardi 13 janvier, le ministère du travail à Madrid. Un total de 37 555 personnes ont grossi les rangs des chômeurs au mois de décembre dernier par rapport au mois précédent, soit une progression de 1,6 %. En novembre, le nombre des sans-emploi avait augmenté de 50 657 personnes par rapport à octobre. Selon des prévisions du gouvernement espagnol, le chômage devrait affecter environ 18 % de la population active à la fin 1993, soit plus de 2,8 millions de personnes.

PORTUGAL

• **Inflation : 9,5 % en 1992.** – Le Portugal a enregistré une inflation de 9,5 % pour l'ensemble de l'année 1992 (contre 12 % en 1991), a indiqué, vendredi 15 janvier, l'Institut national des statistiques (INE). En glissement annuel, l'inflation s'est établie à 8,9 % pour 1992 contre 11,4 % l'année précédente, indique l'INE, précisant que l'indice des prix à la consommation a progressé de 0,4 % au mois de décembre par rapport au mois de novembre. Sur l'ensemble de l'année 1992, les prix de la santé ont progressé de 15,5 % et ceux de l'alimentation de 7,1 %, selon l'INE.

La remise des 7 d'or

Le service public à l'honneur

M. Hervé Bourges, président de France 2 - France 3, peut s'estimer satisfait : les deux chaînes qu'il dirige ont raflé respectivement, lundi 18 janvier, au Moulin-Rouge à Paris, neuf et sept 7 d'or, sur vingt-quatre.

TF 1 n'a eu que cinq 7 d'or, Canal Plus trois, et M6 est restée les mains vides malgré l'émission « Culture pub », qui, sélectionnée chaque année, n'est pas encore parvenue à obtenir une récompense. Malgré la présence de Michel Drucker et de Guillaume Durand, TF 1 a boycotté la cérémonie, M. Etienne Mougeotte, vice-président de la chaîne étant en désaccord avec la composition du collège électoral. M. Mougeotte estime que c'est le public, et non les professionnels, qui devrait attribuer les 7 d'or.

Parmi les récompenses distribuées, « La controverse de Valladolid », téléfilm coproduit par Baki Prod, France 3 et la SEPT, a obtenu quatre 7 d'or : meilleur comédien, meilleur film, meilleur auteur, meilleur réalisateur. Le 7 d'or du meilleur reportage a été remis aux auteurs de « Front national » (« Envoyé spécial » sur France 2). Jean-Marie Cavada a pour sa part été doublement récompensé pour sa « Marche du siècle ».

Les 7 d'or pour le sport ont été partagés entre France 2 et Canal Plus, qui a été distinguée également pour son humour avec « Les guignols de l'info » qui s'en sont donné à cœur joie pour épingler le PAF en bloc, et Philippe Gildas pour son émission « Nulle part ailleurs ».

VIE DES ENTREPRISES

Face à un plan social prévoyant 274 départs

La CGT propose, chez Potain, à titre temporaire une réduction des horaires avec diminution de salaire

MOULINS

de notre correspondant

Face à un projet de plan social qui prévoit 274 licenciements, le syndicat CGT du fabricant de grues Potain (1 500 salariés), dont le siège se situe à Ecully (Rhône), vient de proposer à titre temporaire un plan de réduction progressive du temps de travail, dont une partie sans compensation de salaire. Cette orientation, qui tranche avec l'attitude habituelle de ce syndicat, est prise, selon M. Alain Morand, délégué syndical CGT, *« pour sauver le potentiel humain et assurer l'avenir industriel de l'entreprise qui ne se relèverait pas de nouvelles suppressions d'emploi. »*

Leader mondial dans la fabrication de grues lourdes, Potain, qui possède trois sites industriels – Moulins-Avermes (Allier), La Clayette (Saône-et-Loire) et Charlieu (Loire), – a connu de sérieuses difficultés en 1983-1984 avec la suppression de 1 500 emplois. Réorganisé, le groupe avait assuré son redressement avant d'être repris en 1987 par le fabricant rennais de robinetterie Pierre Legris. L'an passé, Potain a dégagé quelque 160 millions de francs de bénéfices pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 2 milliards de francs.

La mauvaise conjoncture du bâtiment explique les difficultés actuelles du groupe. Selon la CGT – qui critique la participation de Pierre Legris, sponsor du bateau *Défi français*, dans l'America's cup, – *« il existe une réalité des licenciements, et peut-être pour notre entreprise une possibilité de maintenir l'emploi dans l'attente de la relance ».* *« Nous ne choisissons pas le partage du travail par principe, mais par nécessité, et ce après avoir négocié au préalable des acquis sociaux et une première réduction d'horaires. Il s'agit de dépasser la situation actuelle, c'est-à-dire éviter 186 licenciements secs et 88 départs en pré-retraite FNE. C'est pourquoi, socialement, il s'agit de la réponse la mieux appropriée »*, assure M. Morand.

Le plan proposé par la CGT, mais également par la CFDT et la CFE-CGC, et communiqué lundi 18 janvier aux pouvoirs publics, consiste dans un premier temps à passer de trente-huit heures et demie à trente-sept heures et demie d'horaire hebdomadaire, sans diminution de salaire. Si nécessaire, une seconde baisse de trente-sept heures et demie à trente-cinq interviendrait mais, cette fois, elle ne serait pas intégralement compensée, car elle serait rémunérée sur la base de trente-six heures, avec une garantie de salaire de 4 700 francs net à 6 000 francs net. La direction du groupe n'a pas encore réagi à ces propositions.

JEAN-YVES VIF

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

STRATÉGIE

□ **Xerox : provision de 778 millions et vente des services financiers.** – Xerox a annoncé, lundi 18 janvier, qu'il allait vendre ses services financiers pour se concentrer sur ses activités de base, ce qui se traduira par une provision après impôts de 778 millions de dollars (4,2 milliards de francs) au quatrième trimestre. Les activités de Xerox Credit Corp. et de ses filiales financières internationales ne seront pas affectées par cette décision, explique la firme dans un communiqué. Xerox va se séparer de la compagnie d'assurances sur la propriété Crum and Foster, de la banque d'investissement Furman Selz et de la compagnie d'assurance-vie Xerox Life. Des discussions ont commencé pour vendre ces deux dernières sociétés à leurs employés. La provision de 778 millions de dollars servira à restructurer Crum and Foster afin de rendre la compagnie plus attirante pour les investisseurs.

CONCURRENCE

□ **NEC se lance dans la bataille des prix.** – La société japonaise NEC Corp. a indiqué lundi 18 janvier qu'elle lancerait six nouveaux ordinateurs personnels à bas prix au cours des trois prochaines semaines. Ces nouveaux modèles qui constituent la dernière version de la série « 98 » de NEC seront vendus à des prix allant de 218 000 yens (9 525 francs environ) à 830 000 yens (36 200 francs) et seront équipés de microprocesseurs fabriqués par la firme américaine Intel Corp. NEC détient une part du marché japonais des ordinateurs personnels estimée à 50 %, mais subit actuellement la concurrence de compagnies telles qu'IBM Japan Inc. et Compaq KK. Les filiales japonaises des deux sociétés américaines avaient toutes deux commercialisé l'année dernière des ordinateurs personnels à des prix environ deux fois inférieurs à ceux des modèles équivalents de NEC.

RÉSEAU

□ **Total : réorganisation de la distribution aux Etats-Unis.** – Filiale à 53 % du groupe français, Total Petroleum North America (7 000 personnes) a annoncé la réorganisation de son réseau de distribution de carburants, indique un communiqué publié à Paris le 15 janvier. Eparpillé entre les marques Total, Vickers, Apco et Road Runner, le réseau devrait passer d'ici deux ans sous l'enseigne unique de Total. Parallèlement, une restructuration va être lancée de façon à ramener de 2 600 à 2 200 le nombre des stations-service qui ne seront plus présentes que dans une dizaine d'Etats (contre vingt-deux aujourd'hui), les plus proches des quatre raffineries de Total aux Etats-Unis.

PARTICIPATION

□ **L'italien Parmalat prend 60 % du capital d'un fabricant de produits laitiers hongrois.** – Le groupe agro-alimentaire italien Parmalat a acheté une participation de 60 % dans le fabricant de produits laitiers hongrois Fejertej, à l'occasion de sa privatisation partielle, ont annoncé, samedi 16 janvier à Budapest, les dirigeants des deux sociétés. Parmalat contrôle déjà 40 sociétés en Italie, Afrique du sud et Europe occidentale. L'Etat hongrois conservera 36,5 % du capital, le reste appartenant à des autorités locales. – *(AFP)*

ENDETTEMENT

□ **Automobiles Peugeot lance une émission obligataire en eurofrancs de 2 milliards de francs.** – Automobiles Peugeot a annoncé, jeudi 14 janvier, le lancement d'une émission obligataire en eurofrancs d'un montant de 2 milliards de francs. D'une durée de sept ans, cette émission sera dirigée par la banque Paribas et aura un taux de placement investisseur de 8,53 %. Elle permettra au groupe PSA Peugeot Citroën de transformer une partie de son endettement à court terme en endettement à long terme, l'évolution des taux d'intérêt à long terme étant jugée *« favorable »* par le groupe.

PALME

□ **La banque Lazard, conseiller financier le plus actif en 1992.** – La banque d'affaires Lazard remporte, pour la quatrième année consécutive, la palme de conseiller financier le plus actif en 1992, selon une enquête réalisée par le magazine *Fusions et Acquisitions*. La banque Lazard a été présente dans toutes les fusions et OPA majeures de l'année. Elle a réalisé 43 opérations financières impliquant des sociétés françaises, portant sur un total de 88,6 milliards de francs de transactions. La BNP retrouve la deuxième place qu'elle avait dû abandonner en 1991 avec 46,6 milliards de francs de transactions. Le Crédit Lyonnais talonne la BNP avec un montant de 43,6 milliards.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 19 janvier ⬇

Accès de faiblesse

Changement de registre, mardi 19 janvier, à la Bourse de Paris où après trois séances de progression sensible avec 3 % de gains, les valeurs françaises étaient victimes d'un léger accès de faiblesse. En repli de 0,58 % au début des échanges, l'indice CAC 40 affichait un recul identique à la mi-journée. Plus tard dans la séance, aux alentours de 13 heures, le principal indicateur de la place s'établissait en baisse de 0,5 % à 1 828,30 points.

La baisse du dollar et la tension des taux d'intérêt à court terme préoccupaient les milieux boursiers, qui, après les propos tenus par le vice-président de la Bundesbank, M. Hans Tietmeyer, selon lesquels « un abandon de la politique monétaire stricte en Allemagne n'est en aucun cas à l'ordre du jour », ne s'attendent plus à un geste de la Bundesbank lors de sa réunion bimensuelle du 21 janvier.

Le retour à la normale sur les taux d'intérêt doit se faire progressivement, a par ailleurs déclaré mardi M. Michel Sapin, le ministre de l'économie, lors d'un point de presse. Pour les analystes, ces propos veulent dire que les conditions de crédit ne vont pas être modifiées dans l'immédiat.

Du côté des valeurs, l'annonce de la privatisation partielle de Rhône-Poulenc à 500 francs l'action ne suscitait que peu d'intérêt dans les salles de marché, où l'on soulignait que les titres participatifs de ce groupe figuraient déjà largement dans les portefeuilles. Les rumeurs persistantes sur l'intérêt porté par LVMH au groupe de presse Hersant – malgré un démenti formel opposé par le groupe de luxe – pesaient sur le cours du titre, qui reculait à la mi-séance de 1,1 %.

NEW-YORK, 18 janvier =

Séance calme

La célébration du Jour de Martin Luther King aux Etats-Unis a tenu de nombreux investisseurs à l'écart de Wall Street lundi 18 janvier, la journée terminant sur une petite hausse, alors que les opérateurs présents hésitaient à s'engager en raison des tensions dans le Golfe. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 274,91 points, en hausse de 3,79 points, soit une progression de 0,12 %. Quelque 196 millions d'actions ont été échangées. Le nombre de titres en hausse a dépassé celui des valeurs en baisse : 967 contre 883 ; 571 titres ont été inchangés.

Les investisseurs attendent également l'investiture du président élu Bill Clinton mercredi et des détails sur son plan de relance de l'économie américaine. Par ailleurs, ils suivront avec intérêt les nombreux résultats trimestriels des sociétés, à commencer par ceux de la Citicorp, de la Chase Manhattan et surtout d'IBM.

VALEURS	Cours du 15 janv.	Cours du 18 janv.
Alcoa	69 3/8	69 5/8
ATT	53 3/8	54 1/4
Boeing	37 1/4	37 1/2
Chase Manhattan Bank	29 3/8	30 1/2
Du Pont de Nemours	48 1/4	47
Eastman Kodak	48 5/8	49
Exxon	60 1/3	59 3/8
Ford	48	48 1/2
General Electric	84 3/4	84 5/8
General Motors	34 5/8	35 3/8
Goodyear	66 1/2	68 7/8
IBM	48 1/4	49 1/2
ITT	71 5/8	71 1/8
Mobil Oil	62 1/4	61 3/8
Pfizer	65 3/8	63 1/4
Schlumberger	56 7/8	55 7/8
Texaco	58 1/2	57 3/4
UAL Corp. ex-Allegis	128 1/4	130 1/4
Union Carbide	16 3/4	16 5/8
United Tech.	47	46 3/4
Westinghouse	13 3/4	13 7/8
Xerox Corp.	86 5/8	82 3/4

LONDRES, 18 janvier ⬇

Léger repli

Les valeurs ont perdu un peu de terrain lundi 18 janvier au Stock Exchange, déstabilisées par le nouveau raid aérien allié contre l'Irak dans la matinée et par la diminution des espoirs d'une baisse imminente des taux d'intérêt britanniques. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en baisse de 2 points, soit un léger repli de 0,07 % à 2 763,1 points, ayant réduit ses pertes en fin d'après-midi dans le sillage du marché à terme. Le volume des échanges s'est contracté à 428,8 millions de titres contre 606,7 millions vendredi.

TOKYO, 19 janvier ⬆

Nouvelle hausse

Les valeurs ont terminé en hausse mardi 19 janvier à la Bourse de Tokyo à l'issue de transactions modérées. Au terme des échanges, l'indice Nikkei a gagné 181,40 points, soit 1,09 % à 16 798,64 points, avec environ 180 millions de titres négociés contre 140 millions lundi.

La plupart des achats ont été réalisés par des opérateurs intéressés par des profits à court terme et la tendance de fond reste fragile, estiment les boursiers. *« Le marché a le sentiment que les valeurs vedettes ont été un peu survendues récemment »*, a déclaré un intervenant. *« Les professionnels achètent ce type de valeurs, mais cela ne soutiendra pas le marché longtemps »* a-t-il ajouté.

VALEURS	Cours du 18 janv.	Cours du 19 janv.
Ajinomoto	1 200	1 220
Bridgestone	1 150	1 150
Canon	1 360	1 370
Fuji Bank	1 730	1 750
Honda Motors	1 280	1 300
Matsushita Electric	1 110	1 160
Mitsubishi Heavy	515	517
Sony Corp.	4 130	4 210
Toyota Motors	1 420	1 420

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	443 50	446 20
B.A.C.	23 70	..
Baron (Ly)	480	480
Boisset (Lyon)	241	244
C.A.I.-de-Fr (C.C.I.)	725	710
Calberson	245	245
Cardif	840	850
C.E.G.E.P.	180	176
C.F.P.I.	236	238
C.N.I.M.	949	950
Codetour	282	282
Conforama	.	.
Creeks	96	
Dauphin	205	202
Delmas	970	965
Demachy Worms Cie	354	.
Devanlay	1180	1156
Deville	65 10	66
Dollfus	102	
Editions Belfond	198	.
Europ. Propulsion	173 50	173
Finacor	129	..
G.F.F (group fon.f.)	48	..
G.L.M.	441	441
Gravograph	133	133
Guintoli	940	940
I.C.C	190	190
Idianova	43 50	43 70
Immob Hôtelière	1006	1000

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Inerm. Computer	125	125
I.P.B.M.	26	
Locamic	37 10	40 90 d
Marie Comm.	305	.
Molex	135 80	
N.S.C. Schlumberger	760	760
Publ.Filipacchi	502	490 20
Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	317	317
Select Invest (Ly)	94 40	94 40
Serbo	130	135
Sopra	314 90	315
TF1	409 20	420 50
Thermador H (Ly)	314	
Unilog	215 10	215
Viel et Cie	118	118
Y St-Laurent Groupe	630	

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 18 janvier 1993
Nombre de contrats estimés : 123 188

COURS	ÉCHÉANCES Mars 93	Juin 93	Sept. 93
Dernier	113,64	114,66	114,36
Précédent	113,42	114,10	114,06

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Fév. 93	Mars 93	OPTIONS DE VENTE Fév. 93	Mars 93
114	0,12	0,43	0,48	0,75

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 15 076

COURS	Jan. 93	Fév. 93	Mars 93
Dernier	1 851	1 878,5	1 897
Précédent	1 850	1 870	1 890

CHANGES

Dollar : 5,4715 F ⬇

Le dollar était orienté à la baisse, mardi 19 janvier, sur le marché des changes de Paris, s'échangeant à 5,4715 francs, contre 5,4810 francs à la clôture des échanges interbancaires de lundi. La devise américaine ouvrait également en repli à Francfort à 1,6176 DM contre 1,6330 DM la veille.

FRANCFORT	18 janv.	19 janv.
Dollar (en DM)	1,6330	1,6176
TOKYO	18 janv.	19 janv.
Dollar (en yens)	125,82	125,46

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (19 janv.) ...... 12 1/8-12 3/8 %
New-York (18 janv.) ...... 2 %

BOURSES

PARIS (SBF, *base 100 : 31-12-81*)

	15 janv.	18 janv.
Indice général CAC	477,90	480,55

(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)

	15 janv.	18 janv.
Indice CAC 40	1 827,08	1 837,54

NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)

	15 janv.	18 janv.
Industrielles	3 271,12	3 274,91

LONDRES (*Indice « Financial Times »*)

	15 janv.	18 janv.
100 valeurs	2 765,10	2 763,10
30 valeurs	2 138,60	2 140,60
Mines d'or	62,28	61,30
Fonds d'Etat	93,60	93,44

FRANCFORT

	15 janv.	18 janv.
Dax	1 544,55	1 573,13

TOKYO

	18 janv.	19 janv.
Nikkei Dow Jones	16 617,24	16 798,64
Indice général	1 267,91	1 276,07

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

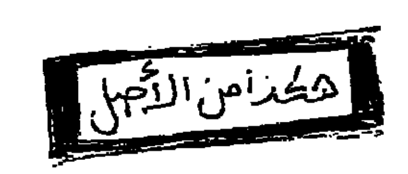
	COURS COMPTANT Demandé	COURS COMPTANT Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	COURS TERME TROIS MOIS Offert
$ E-U	5,4660	5,4690	5,5745	5,5805
Yen (100)	4,3567	4,3609	4,4387	4,4458
Ecu	6,6433	6,6509	6,6632	6,6756
Deutschemark	3,3860	3,3870	3,4094	3,4126
Franc suisse	3,6943	3,6990	3,7442	3,7517
Lire italienne (1000)	3,6720	3,6790	3,6608	3,6705
Livre sterling	8,4478	8,4532	8,5389	8,5502
Peseta (100)	4,7758	4,7810	4,7385	4,7479

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	UN MOIS Offert	TROIS MOIS Demandé	TROIS MOIS Offert	SIX MOIS Demandé	SIX MOIS Offert
$ E-U	2 15/16	3 1/16	3 1/8	3 1/4	3 1/4	3 3/8
Yen (100)	3 11/16	3 13/16	3 9/16	3 11/16	3 7/16	3 9/16
Ecu	9 3/4	10	9 13/16	9 15/16	9 1/12	9 5/8
Deutschemark	8 1/2	8 5/8	8 1/4	8 3/8	7 7/8	8
Franc suisse	5 9/16	5 11/16	5 9/16	5 11/16	5 1/2	5 5/8
Lire italienne (1000)	12 1/4	12 5/8	12 5/16	12 11/16	12 5/16	12 11/16
Livre sterling	6 15/16	7 1/16	6 7/8	7	6 5/8	6 3/4
Peseta (100)	14 3/8	14 5/8	14 1/4	14 1/2	13 15/16	14 3/16
Franc français	11 1/2	12	11 1/8	11 9/16	10 1/8	10 9/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

□ **Transpac réalisera le réseau de transmission de données d'Europcar.** – Le groupe France Telecom, par le biais de sa filiale britannique Transpac Network Services, va réaliser le réseau de transmission de données des agences européennes de location de voitures Europcar, a indiqué lundi 18 janvier France Telecom dans un communiqué. Le contrat, d'un montant de 250 à 300 millions de francs selon certaines estimations, a été attribué à Transpac Network Services par Perot Systems Europe, filiale européenne du groupe de services informatiques du candidat à l'élection présidentielle américaine Ross Perot. Perot Systems Europe est chargée de la réalisation du système informatique d'Europcar. Transpac Network Services a été créée en 1991 pour vendre au Royaume-Uni des réseaux de transmission de données. C'est son troisième contrat, après ceux obtenus auprès des groupes Marks and Spencer et Ladbroke Racing.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 19 JANVIER

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
509C	C.N.E 3%	5130	....	....	....
825	B.N.P. T.P.	860	865	865	+ 0 58
813	Cr.Lyon. T.P.	844	835	835	- 1 07
1614	Renault T.P.	1684	1684	1684	....
1850	Rhone Poul. T.P.	1850	1660	1850	....
999	Saint Gobain T.P.	1050	1065	1065	+ 1 43
780	Thomson T.P.	785	789	800	+ 0 63
639	ACCOR	658	659	659	+ 0 15
790	Air Liquide	769	759	762	- 0 91
675	Alcatel-Alsthom	657	654	655	- 0 30
1610	Als.Superm.	1611	1611	1610	- 0 06
250	A.L.S.P.I.	261	261 60	258	- 1 15
485	AGF Sté Centrale	545	531	535	- 1 83
73	Avenir H. Médias	81	79 60	81 90	+ 1 11
1000	Axa (ex Cie Midi)	1097	1090	1102	+ 0 46
124	Bafip	142	140	139	- 2 11
40	Bail-Equipem.	64	64	62 50	- 2 34
630	Bail Investiss.	699	696	694	- 0 72
395	Bancaire	429 60	427 30	427 10	- 0 56
600	Bazar H.-V.	643	649	645	+ 0 31
1220	Berger (M)	1210	1231	1200	- 0 83
375	Bertrand Faure	390	390	390	....
930	Bic	1080	1086	1120	+ 3 70
1070	B.I.P.	1095	1085	1085	- 0 91
118	BIS	143	143 10	139 10	- 2 73
420	B.N.P. (Ci)	458	456	455	- 0 66
400	Bollore Tech.	418	412	415	- 0 72
2900	Bongrain	2920	2890	2895	- 0 86
420	Bon-Marché	453	453 90	443 10	- 2 19
560	Bouygues	589	587	593	+ 0 68
82	BP France	87	88	85 50	- 1 72
940	B.S.N.	908	906	906	- 0 22
1090	Canal Plus	1060	1061	1089	+ 2 74
156	Cap Gem.S.	159 30	156 40	157 50	- 1 13
176	Carnaudmetalbox	189	187	187	- 1 06
2310	Carrefour	2319	2275	2308	- 0 47
147	Casino	165	164	156 50	- 5 16
96	Casino ADP	100	97 10	97 70	- 2 30
475	Castorama D.I.	523	518	519	- 0 76
210	C.C.F.	221 60	221 10	221	- 0 27
25	CCMC Ly.	30	30	31	+ 3 33
395	C.D.M.E.	399	395 10	406 50	+ 1 88
115	C.E.G.I.D.	128	128	121	- 5 47
42	Centrest (Ny)	48 10	48	48 50	+ 0 83
290	C.E.P. Comm.	324 10	325	334	+ 3 05
70	Cerus	88 10	87	85	- 3 52
920	Cetelem	1075	1069	1065	- 0 93
315	CF Int.	239	241 90	245 90	+ 2 89
275	CGI Info.	264 90	265	262	- 1 09
950	C.G.I.P.	936	939	930	- 0 64
600	CGP	618	621	621	+ 0 49
1240	Chargeurs S.A.	1231	1230	1238	+ 0 57
220	Christian Dior	224	223 50	218 40	- 2 50
440	C.I.C.A (M)	460	460	460	....
270	Ciments franc.	273 90	271	272 50	- 0 51
475	Clarins	500	500	504	+ 0 80
370	Club Méditer.	413	403	401	- 2 91
830	Colas	850	843	856	+ 0 71
220	Cpt. Entrep.	216	217	217	+ 0 46
1190	Compt Mod.	1182	1185	1180	- 0 17
235	CPR (Paris Réé.)	271 50	269 90	266	- 2 03

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
960	Créd. Foncier	1008	1000	998	- 1 19
335	Crédit Loc France	335 50	336	333 80	- 0 51
430	Cr Lyon.(CI)	535	525	524	- 2 06
1090	Crédit Nat.	1189	1185	1178	- 0 93
540	CSEE	493	492	492	- 0 20
3190	Damart	3357	3361	3330	- 0 80
350	Dassault Aviation	375 20	375 20	378	+ 0 75
180	Dassault Electr.	217	218	223	+ 2 76
1220	De Dietrich	1340	1319	1335	- 0 37
460	Degremont	465 90	465 50	465	- 0 19
33	Dév.R.d.C.(L)	42 90	43	43	+ 0 23
45	Dév.R.Sud-Est	61	....	....	....
260	D.M.C.	265	265	265	....
385	Docks France	397 10	396	395 50	- 0 40
81	Dynaction	111	111	109	- 1 80
2140	Eaux (Gle)	2163	2140	2148	- 0 69
700	E.B.F.	695	690	696	+ 0 14
385	Ecco	422	421	415	- 1 66
350	Elf Aquitaine	329 60	328	330 10	+ 0 15
1100	ElfSanofi(ExSanofi)	1087	....	....	....
225	Erap-Elf (Certif)	228 10	226 60	228	+ 1 28
610	Eridania-Beghin	599	599	598	- 0 17
390	Essilor	417 50	417	415	- 0 60
177	Essil.Int.(DP)	193	192 90	192	- 0 52
770	Esso	778	777	771	- 0 90
1310	Eurafrance	1453	1458	1479	+ 1 79
415	Euro RSCG	475	474	478	+ 0 63
62	Eurodisneyland	66 55	67	66 45	- 0 15
770	Europe 1	850	858	855	+ 0 59
27	Eurotunnel	34 15	34 10	33 40	- 2 20
1450	Exor	1450	1450	1450	....
117	Finextel	122	120	121	- 0 82
240	Fives Lille	295	293 90	289	- 2 03
605	Fougerolle	630	630	625	- 0 79
3380	Fromager. Bel	3710	3681	3650	- 1 62
1780	Gal.Lafayette	1680	1671	1686	+ 0 36
330	G.A.N.	370	367 90	367	- 0 81
320	Gascogne (B)	315	317	315	....
1240	Gaz et Eaux	1315	1315	1295	- 1 52
565	Geophysique	559	558	548	- 1 97
625	Groupe André SA	678	678	677	- 0 15
415	Groupe Cité	510	490	509	- 0 20
340	GTM-Entrep.	345	345	344 50	- 0 14
1410	Guyenne-Gas.	1460	1460	1460	....
77	Hachette	90	89 90	86 80	- 3 56
435	Havas	442 70	440 10	429 50	- 2 98
230	Ifia	238 50	238	234	- 1 89
345	Imétal	351	350 50	357	+ 1 71
136	Immob. Phénix	142 80	142 70	142 50	- 0 21
130	Ingénico	143 10	146	145	+ 1 33
6900	Inst. Mérieux	7760	7790	7750	....
415	Interbail	418	419	419	+ 0 24
380	Intertechnique	395	395	395	....
820	J. Lefebvre	873	880	882	+ 1 03
476	Klépierre	494 80	485	482	- 0 58
590	Labinal	576	570	570	- 1 04
325	Lafarge	323 40	321	323 50	+ 0 03

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
280	Lebon	264 10	264	264	- 0 04
3900	Legrand	4012	4000	3993	- 0 47
2120	Legrand (DP)	2210	2200	2200	- 0 45
132	Legris Industries	159 70	155 10	154 20	- 3 44
705	Locindus	708	710	715	+ 0 99
3820	L.V.M.H.	3369	3310	3334	- 1 04
470	Lyon.Eaux/Dumez	463 30	462	460 90	- 0 52
37	Majorette Ly.	37	....	....	....
275	Mar. Wendel	297	290	290	- 2 36
182	Matra	231	226 10	223 30	- 3 33
78	Metaleurop	87 40	87 50	87	- 0 46
15	Métrologie In.	14 80	14 70	15	+ 1 35
180	Michelin	198 80	198 80	198 90	+ 0 05
80	MMB	85	85	85 20	+ 0 24
82	Moulinex	76	77 10	78	+ 2 63
725	Navig. Mixte	835	835	831	- 0 48
123	Nord-Est	134 60	135	133	- 1 19
215	Nordon (Ny)	248	247	250	+ 0 81
41	Olipar	52	54	53 40	+ 2 69
1010	Oréal	1017	1018	1014	- 0 29
355	Paribas	394 80	392	392 50	- 0 58
210	Pechiney Int.	222 70	223 50	225	+ 1 03
285	Pechiney (CIP)	287	285	283 10	- 1 36
360	Pernod Ricard	368 30	367	361 90	- 1 74
580	Peugeot	601	600	600	- 0 17
284	Pinault	289 80	285	289 80	....
760	Plastic-Omn.	805	800	804	- 0 12
186	Poliet Ex.Lamb.Fr.	231 60	234	236	+ 1 90
795	Primagaz	852	842	855	+ 0 35
639	Printemps	586	587	568	- 3 07
540	Promodès	544	540	549	+ 0 92
210	Radiotechn.	253	256	256	+ 1 19
6440	Redoute (La)	6410	6420	6420	+ 0 16
136	Remy Cointreau	135	138	137 50	+ 1 85
530	R. Poulenc CIP	508	508	502	- 1 18
34	Rochette(La)	36 70	37 80	37 50	+ 2 18
410	Roussel Uclaf	419	420	430	+ 2 63
2760	R. Impé.Ly *	2830	2825	2860	+ 1 06
133	Sade (Ny)	132	132	130 30	- 1 29
2450	Sagem	2424	2390	2425	+ 0 04
505	Saint Gobain	500	495 50	499 10	- 0 18
1140	Saint Louis	1156	1155	1145	- 0 95
1610	Salomon Ly.	1628	1620	1620	- 0 49
310	Salvepar (Ny)	295 50	296 30	300	+ 1 52
1460	S.A.T.	1505	1500	1500	- 0 33
280	Saul. Chât.	283	281	282	- 0 35
790	Saupiquet (Ns)	752	752	763	+ 1 46
590	Schneider	639	640	635	- 0 63
10	SCOA	11 85	11 90	11 65	- 1 69
360	Scor s.a.	399	400	405	+ 1 50
340	S.E.B.	336	337	336 80	+ 0 48
425	Sefimeg	422	422	420	- 0 47
128	Selectibanque	128	127 50	127 50	- 0 39
125	Sextant A.	138 80	139 90	137 60	- 1 57
510	S.F.I.M.	546	544	531	- 2 57
170	S.G.E.	181 50	182 60	182 40	+ 0 50
460	Simco	448	445 10	446	- 0 45

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
795	Sk. Rossignol	817	813	805	- 1 47
355	Sligos	396	395	400	+ 1 01
600	Société Géné.	603	598	599	- 0 66
40	Sodecco(B)	39 30	38 90	38 90	- 1 02
66	Sodero(Ns)	72	71 10	72	.
975	Sodexho	1023	1020	1020	- 0 29
73	Sogenal(Ny)	77 60	77	76 55	- 1 35
350	Sogerap	355	350	346 50	- 2 39
1080	Som-Allib.	1211	1216	1206	- 0 41
395	SOPHIA	395	398 80	398 80	+ 0 96
950	Sovac	1003	986	985	- 1 79
265	SPEP	359 50	360	359	- 0 14
290	Spie-Batignol.	324 50	324 50	320	- 1 39
575	Strafor Facom	570	585	568	- 0 70
255	Suez	278 30	279 50	276 50	- 0 65
1170	Synthelabo	1200	1210	1217	+ 1 42
141	Thomson CSF	150 60	151	150	- 0 40
220	Total	230	226 50	226	- 1 74
140	- (certif)	144	144	145	+ 0 69
188	Truffaut Fin	194		...	..
475	U.A.P.	498 10	497	495	- 0 62
179	U.F.B Locab.	227	228	221	- 2 64
165	U.G.C. DA (Robur)	171 80	168 90	170	- 1 05
400	U.I.C.	435	430	430	- 1 15
485	U.I.F.	451	454	452	+ 0 22
770	U.I.S.	789	789	789	.
340	Unibail	342	340	341	- 0 29
640	Valéo	709	700	698	- 1 55
140	Vallourec	155	154 80	151	- 2 58
245	Via Banque	261	258	261	..
220	Worms et Cie	238	238	242	+ 1 68
1370	Zodiac	1517	1510	1510	- 0 46
740	Elf Gabon	821	812	822	+ 0 12
86	Amax	91	91	91	...
161	Amer. Barrick	153 50	150	150 90	- 1 69
133	Amer. Express	139	140 30	140 40	+ 1 01
275	A.T.T.	299	297 50	297 50	- 0 50
95	Anglo Amer.C.	107 50	106 50	106	- 1 40
161	Amgold	180 20	180 10	180	- 0 12
210	Banco Santander	217	225	223	+ 2 76
700	B.A.S.F.	725	730	735	+ 1 38
880	Bayer	910	902	907	- 0 33
40	Blenheim Plc	46	45 50	44 65	- 2 93
23	Buffelsfont.	21	20 40	20 80	- 0 95
151	Chase Manh.	162 50	166 50	166 60	+ 2 52
1780	Daimler Benz	1875	....	..	..
64	De Beers	78 85	78	77 50	- 1 71
2160	Deutsche Bank	2200	2188	2198	- 0 09
1180	Dresdner Bank	1185	1186	1197	+ 1 01
34	Driefontein	35	35	35	....
260	Du Pont-Nem.	255	256 70	255 70	+ 0 27
220	Eastman Kodak	270	267 40	267 20	- 1 04
8	East Rand	7 15	7 25	7 30	+ 2 10
28	Echo Bay	23 45	23 25	23 20	- 1 07
186	Electrolux	174	174	174	....
141	Ericsson	141	136 80	136 80	- 2 98
336	Exxon Corp.	329 50	....	....	...

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
225	Ford Motor	253	253 10	253 40	+ 0 16
26	Freegold	25 80	26	25 85	+ 0 19
11	Gencor	11 90	11 25	11 25	- 5 46
475	Gén. Elect.	471	465 30	464 50	- 1 38
175	Gén. Motors	192	192 80	194	+ 1 04
300	Gén. Belgique	319 50			
38	Gd. Métropol.	37	36 75	36 75	- 0 68
42	Guinness	40 60	40 45	40 60	
19 50	Hanson PLC	20 50	20 50	20 40	- 0 49
6 50	Harmony Gold	7	6 80	7	
360	Hewlett Packard	401			
33	Hitachi	32	32 40	32 45	+ 1 41
820	Hoechst	860	859	851	- 1 05
59	Homestak.	59	58 65	58	- 1 69
85	I.C.I.	93 25	93 30	93 10	- 0 16
280	I.B.M.	267 90	270 20	274 30	+ 2 39
380	I.T.T.	393 70	389	387 70	- 1 52
164	Ito Yokado	158 70	158 50	158	- 0 44
52	Matsushita	48	50 10	49 90	+ 3 96
265	Mc Donald's	277 50	270 50	271	- 2 34
255	Merck	229 80	227 40	228 40	- 0 61
565	Minnesota M.	560	552	548	- 2 14
37	Mitsubishi	36 05	37 15	36 50	+ 1 25
340	Mobil corp.	339			.
365	Morgan J.P.	332 60	332 90	333	+ 0 12
4180	Nestlé	3967	3975	3950	- 0 43
121	Norsk Hydro	129 50	129 30	130 50	+ 0 77
55	OFSI.	54	54 85	53	- 1 85
1250	Pétrofina	1190	1192	1192	+ 0 17
425	Philip Morris	396	393 50	393 60	- 0 61
59	Philips	64 50	67 25	68 20	+ 5 74
81	Placer Dome	83 10	82 60	83 20	+ 0 16
295	Procter Gamble	286 80	280	280	- 2 37
181	Quilmès	188 80	182	182	- 3 60
14 50	Randfontein	13 40	13 10	13 35	- 0 37
250	Rhone Poul. Rorer	241	239 90	241 30	+ 0 12
445	Royal Dutch	437 50	436 70	435 50	- 0 46
55	R.T.Z.	55 20	54 20	54 20	- 1 81
12 50	Saat & Saatchi	14 55	14 55	14 60	+ 0 34
18 50	St Helena	17 50	17 30	17 50	.
310	Schlumberger	312	307	307 60	- 1 41
45	Shell transp.	44 25	44 40	43 90	- 0 79
1970	Siemens	2015	2018	2036	+ 1 04
186	Sony	178 50	181 80	181 60	+ 1 74
84	Sumitomo Bank	75 50		.	.
159	T.D.K.	151 90	153 10	153 10	+ 0 79
55	Telefonica	59 25	59	59 25	.
28	Toshiba	26 50	26 45	26 45	- 0 19
575	Unilever	578	578	577	- 0 17
260	Unit Techn.	257 70	254 50	254 50	- 1 24
153	Vaal Reefs	159 10	158	158	- 0 69
810	Volkswagen	939	934	919	- 2 13
265	Volvo	268	265 10	265 10	- 1 08
51	West. Deep.	50 05	50	50	- 0 10
430	Xerox Corp.	478 30	451	457 20	- 4 41
114	Yamanouchi	108 50	109 70	109 70	+ 1 11
4 46	Zambia Cop.	5	4 99	4 90	- 2 00

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 9,8% 78	....	5 12
10,80% 79/94	101 45	4 06
Emp.Etat 13,4% 83	103 70	1 06
Emp.Etat 12,2% 84	100	12 16
10,26% mars 86	....	8 79
OAT 10% 5/2000	112 70	6 49
OAT 9,9% 12/1997	108	1
OAT 9,8% 1/1996	105	9 50
PTT 11,2% 85	106 58	1 51
CFF 10,30% 86	106 10	9 24
CFF 10,25% nov 90	111 70	8 70
CNA 10 % 1979	....	8 23
CNB Bques 5000F	99 50	0 42
CNB Paribas 5000F	....	0 42
CNB Suez 5000F	98 10	0 42
CNI 1/82 5000F	98 85	0 42
CNT 9 % 86	101 30	6 36
CRH 10,90% déc.85	110 30	0 53
CHARB FCE 3% 100	...	....
CNCA	1062	....
Cems	2255	...
Alcatel 6 % janv 89	633	....
Ly. Eaux cv 6,5%	758	...
Thoms. cv 9,2% 86	716	...

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr.	1580	1540
Arbel	468	461
Bains C.Monaco	850	835
B.Hypoth.Europ.	225	...
B.N.P. Intercont.	325	330
Bénédictine	2110	....
Bidermann Internat	469	469
Blanzy Ouest	900	....
B.T.P.	15 80	16 10
Cambodge	975	...
Carbone Lorraine	284 50	284 50
Case Poclain	2 30	...
C.B.C.	248 50	250
C.E.G.F (Frigor.)	770	770
Centenaire Blanzy	305	309 90
Ceragem	23	20 10
Champex Ny	12 50	...
CIC (CIP)	164	160
C.I.M.	971	.

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.T.R.A.M. (B)	2629	....
Comiphos	596	605
Cie Industrielle	3320	3320
Cpt Lyon Alemand	290	292
Concorde	619	614
Constr.Mét.Prov.	16 95	....
Crédit Gén.Ind.	104 50	....
Cr Universel (Cie)	328	....
Darblay	625	....
Delmas Vieljeux	1749	....
Didot Bottin	555	560
Eaux Bassin Vichy	3000	....
Ecia	260	259
Ent.Mag. Paris	3800	....
Eridania-Béghin CI	463	463
Fidei	373 50	375
Finalens	305	....
F.I.P.P.	40	....
F.N.A.C.	1900	1911
Foncière (Cie)	448	448
Fonciria	330	330
France I.A.R.D.	356	356
France SA (La)	1685	1685
From. Paul-Renard	2051	....
Gaumont	325	338
Genefim	249 50	249 50
Gévelot	438	443
G.F.C.	331 50	335
Groupe Victoire	721	710
G.T.I (Transport)	249 90	249 90
Immobail	330	330
Immobanque	645	645
Im.Marseillaise	4450	4420
Invest.(Ste Cle.)	3000	....
Lambert Frères	...	...
Lille Bonnières	919	...
Locafinancière	500	...
Louis Vuitton	506	584
Louvre	2795	2760
Lucia	250	249
Machines Bull	20 80	19 80
Mag Uniprix	154	..
Magnant	840	....
Métal Déployé	286	285
Mors	46	45
Navigation (Nle)	150	....
Optorg	272	....
Oréal (CI)	565	571
Origny-Desvroise	497	497
Palais Nouveauté	1051	....
Paluel Marmont	430	...
Parfinance	180	..
Paris France	202	....
Paris Orléans	181	....
Parthena Invest.	196	200 20
Pathé Cinéma	....	..
Piper Heidsieck	601	...
Porcher	235	240

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Promodès (CI)	371 50	....
Publicis	570	581
Rochefortaise	117	115 10
Rosario	136	137
Rougier	180	169
S.A.C.E.R.	645	....
S.A.F.A.A.	200	...
S.A.F.I.C Alcan	170	170
Saga	360	....
Saint Dominique (F.I.)	123 50	122
Salins du Midi	522	521
Savoisienne M.	145	....
S.C.A.C.	890	....
Senelle	570	570
S.Esud.Part. (M)	152	...
Silic	580	570
S.I.P.H.	104 90	....
S.M.C.I.	14	....
Sofal	475	....
Soffo	171 10	175
Sofical	1019	990
Solitaire (ex Saram)	85	....
Sofragi	2175	...
Soudure Autogène	650	650
Sovabail	246 10	....
Sterni	836	...
Taittinger	2190	2155
Testut-Aquitaine	85	...
Tour Eiffel	222	222 20
Ufiner	1030	1030
Vicat	447	..
Viniprix	1680	1680
Virax	109	110
Maroc Sté Brasserie	200	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	515	....
Akzo Nv Sico	404	...
Alcan Aluminium	96	....
American Brands	195	...
Arbed	241 10	...
Asturienne Mines	82 10	82 10
Banco Popular Espa.	573	570
B.Reglements Int.	18500	18700
Can.Pacifique	71 10	70 10
Chrysler Corp.	194 30	200
C.I.R.	2 65	...
Commerzbank	820	824
Dow Chemical	301	300
Fiat	14 05	...
GBL (Brux Lamb.)	430	430
Gevaert	800	....
Glaxo Holdings Ltd	63 50	65 90
Goodyear Tire	379	..
Grace and Co (WR)	208	208
Honeywell Inc. Im.	200	....
Johannesburg	61 50	58 50
Koninklijke Pakhoed	76 95	...
Kubota	21 50	..
Midland Bank	39	32
Noranda Mines	75	76 80
Olivetti priv.	4 50	4 30
Pfizer Inc.	351	351
Ricoh	24 90	....
Robeco	295 10	295
Rodamco NV	142 10	140 50
Rolinco	291 20	290 40
Saipem	3 50	...
Santa Group	26	..
SKF Aktiebolaget	57	57
Tenneco Inc.	203	...
Toray Ind.	25 50	....
West Rand Cons.	4 30	4 20

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	330	.
Calciphos	64 80	.
C.G.H. Cogenhor	7	..
Coparex	579	...
Drouot Assurances	...	.
Electro-Banque		...
Europ. Accum.	77 50	77 50
Europ Soudres Ind.	11 50	..
Guy Degrenne	254	255
Lectures du Monde	220 70	..
Nicolas	1100	...
Patrocp. Parcer	204	.
Quadral	40	...
Rorento N.V.	246 40	246 90
St-Gobain-Emballage	1685	...
Schlumberger Ind.	475	490
S.E.P.R.	1381	...
S.M.T. Goupil	0 81	
S.P.R. act. B	232	....
Waterman	1100	...

SICAV (sélection) 18/1

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actifon	201 27	195 88
Actimonetaire C.	30228 59	30228 59
Actimonetaire D.	30228 59	30228 59
Améri-gan	7739 83	7442 14
Amplitude	647 73	628 86
Associc.	1173 92	1173 92
Atout Futur	426 51	416 11
Aurecic	1059 91	1029 04
Avenir Alizes	1747 24	1712 98
Axa Capital	184 07	178 71
Axa Court Terme	8480 19	8480 19
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	926 16	899 20
Axa.Ep.Fr.Ex Ageparg.	773 68	751 15
Axa Europe	126 81	123 12
Axa Investiments	109 03	105 85
Axa NPI	121 66	118 12
Axa Ob.Fr.Extrans.	151 85	147 43
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se.	138 50	134 47
Axa Prem.Ex.Agepre.	124 36	120 74
Axa Sél.Ex.Dr.Sele.	150 97	146 57
Axa Valeurs PER	123 57	119 97
Cadence 1	1063 81	1042 95
Cadence 2	1069 99	1048 01
Cadence 3	1061 25	1040 44
Capimonetaire	6870 28	6683 62
Capobliq	6907 07	6771 64
Capitacic	1420 32	1399 33
[illegible]	1411 02	1376 60
Compavalor	3731 98	3726 39
Convertimmo	335 82	329 24
Credinter	448 07	435 02
Credit Mutuel Capital	1358 56	1331 92•
Cred.Mut.Ep.Cou.T.	708 14	708 14•
Cred.Mut.Ep.Indus.	96 41	93 83
Cred.Mut.Ep.J	73862 47	73862 47
Cred.Mut.Ep long.T.	198 16	192 85
Créd.Mut.Ep.Monde	1208 57	1176 22
Cred.Mut.Ep.Quatre	1111 17	1081 43•
Dieze	1374 95	1341 41
Drouot France	851 08	826 29
Drouot Sécurité	233 77	226 98
Ecocic	1079 72	1048 27
Ecuper	128 21	124 48
Ecur. Capitalisation	2750 62	2723 39
Ecur. Expansion	510254 65	509490 41
Ecur. Géovaleurs	2352 27	2283 76
Ecur. Investissement	152 99	148 53
Ecur. Monepremière	71399 58	71399 58
Ecur. Monétaire	41832 86	41832 86
Ecur. Trésorerie	2578 07	2578 07
Ecur. Trimestriel	2072 70	2052 18
Elancel	111 35	108 11
Energie	264 42	252 43
Eparcic	3832 98	3832 98
Eparcourt-Sicav	4577 84	4568 42
Epargne Associat.	26860 64	26554 80
Epargne Capital	11591 58	11476 81
Epargne Croissance	1732 20	1685 84
Epargne Oblig.	210 25	204 62
Epargne-Unie	1321 07	1288 85
Epargne Valeur	448 22	434 28
Eulli Cash capi.	8404 38	8404 38•
Eulinvest capi.	604 27	586 67•
Euro Solidarité	1100 50	1089 60
Eurocic Leaders	1016 32	988 72
Eurodyn	1147 97	1119 97
Euro Gan	6086 02	5832 71
Fonsicav	15354 49	15354 49
France-gan	9927 58	9545 75
France Garantie	279 39	278 83
France Obligations	504 17	499 18
Francic	449 86	436 56
Francic Pierre	102 49	99 50

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic-Régions	1093 12	1061 28
Fructi-Associations	37 35	37 35
Fructi-Capi	45 32	44 65
Fructidor	243 79	240 19
Fructifrance action C.	915 90	893 56
Fructifrance action D.	895 47	873 63
GAN Rendement	5322 18	5243 53
Gestilion	16836 98	15758 19
Gest.Associations	174 02	170 19
Horizon	1271 28	1234 25
HLM Monétaire	14825 10	14825 10
Indicia	1029 64	1008 30•
Indust.Fse.Court.T.	1566 24	1566 24
Interepar	109318 51	106134 48
Interoblig.	15013 22	14718 84
Intersélection Fce.	524 87	514 58
Japacic	146 59	142 32
Jeunepargne	301 20	296 75
Latitude	2389 51	2385 93
Lion Association	11033 22	11033 22
Lion Institution	31997 27	31917 48
Lionplus	1060 78	1039 98
Lion Trésor	2289 60	2266 93
Lion 20 000	27819 35	27819 35
Livret Bourse Inv.	567 51	550 98
Livret Portefeuil.	715 35	694 52
Méditerranée	170 66	165 69
Mensuel CIC	10238 99	10137 61
Monecic	72512 13	72512 13
Mone.J	38494 76	38494 76•
Monévalor	87213 11	87213 11
Mutualité dépôts	14350 60	14321 96
Natio Court Terme	101036 00	100733
Natio Court Terme2	302973 00	302973
Natio-Epargne	18904 53	18717 36
Natio-Ep. Ret.	125 97	122 80
Natio Eparg.Trésor	8313 86	8287 27
Natio-Fran.index	998 49	971 77
Natio-Imm.	1129 54	1099 31
Natio-Inter	1543 48	1502 17
Natio-Monétaire	26812 28	26812 28
Natio-Opportunités	1001 44	974 64
Natio-Patrimoine	1305 74	1270 79
Natio-Perspectives	1037 41	1009 64
Natio-Placements	62847 31	62847 31
Natio-Revenus	1062 76	1052 23
Natio Sécurité	11768 36	11768 36
Natio-Valeurs	871 87	848 54
Nippon-Gan	4756 46	4573 52
Nord Sud Dévelop.	1677 89	1674 54
Obl-Associations	164 68	163 05
Oblicic-Mondial	2737 92	2697 46
Oblicic-Régions	1085 23	1069 19
Oblifutur	3069 25	2994 39
Oblig. tres caté.	186 93	184 17
Oblition	1462 19	1447 71
Oblisécurité Sicav	13741 75	13741 75
Oraction	1016 36	991 56
Orvalor	7371 48	7226 84
Paribas Capitalisation	1826 18	1802 15
Paribas Opportunités	126 30	121 15
Paribas Patrimoine	580 59	556 92
Patrimoine Retraite	237 09	232 44•
Pervalor	626 11	613 83
Placement A.	1453 78	1425 27•
Placement J.	7674 16	7658 84•
Placement M.	71290 07	71147 77•
Placement Nord	917 31	899 32•
Plénitude	140 79	136 69
Poste Croissance	23117 39	23084 30
Poste Gestion	69990 56	69990 56•
Première Oblig.	11239 66	11228 43
Prévoy. Ecureuil	118 83	117 65

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Priv'Associations	31285 25	31285 25
Proficus	999 61	975 23
Quartz	134 39	131 11
Réalvalor	744 19	729 60
Rentacic	164 38	161 95
Revenus Trimestr.	5435 85	5382 03
Revenu-Vert	1165 07	1136 66
St Honoré Vie & Santé	974 36	930 18
St Honoré Bons du Tr.	11909 64	11860 39
St Honoré Invest.	770 47	735 53
St Honoré Pacifique	598 28	571 15
St Honoré Real	15922 72	15858 28
Sécuricic	1845 61	1845 61
Sécuri-Gan	12515 06	12269 67
Sécuritaux	1475 47	1475 47•
Sicasden	731 47	720 66
Sicav Associations	1957 11	1957 11
SFI-CNP Assur.	673 30	653 69
S.G. Fr. opport. C et D	1140 54	1118 18
Sicav 5.000	438 58	428 84
S.I. Est	1323 35	1284 81
Slivafrance	677 24	659 11
Slivam	398 92	389 24
Slivarente	222 26	217 90
Slivinter	434 88	423 24
S.N.I.	1080 47	1049
Sogenfrance C et D	1145 56	1123 10
Sogépargne	313 43	307 28
Sogevar	976 09	958 95
Soginter	1288 97	1263 70
Soleil Investissements	590 21	567 51
Solstice	2211 36	2205 85
State Street Act. Eur.	9220 45	8808 65•
State Street Act. Frce	10324 08	10023 38
St. Str. Act.Japon	9984 99	9647 33•
State Street Emer. Mkt.	12528 35	11926 03•
St.Street OAT Plus	11207 57	10887 81
Stratégie Actions	829 61	797 70•
Stratégie Rendement	1496 06	1448 96•
Technocic	996 42	967 40
Techno-Gan	5687 59	5468 84
Thesora	707 37	700 37
Trésor Plus	1383 79	1370 09
Trésor Trimestriel	1054 27	1043 83
Trésoricic	138374 54	138374 54
Trilion	5250 98	5183 59
UAP Investissement	431 57	415 97
UAP Actions France	583 75	562 65
UAP Act. Select.	617 49	595 17
UAP Aedificandi	541 97	522 38
UAP Alteli	214 06	206 32
UAP Alto Sicav	169 59	183 46
UAP Moyen Terme	150 89	145 44
UAP Première Cat.	11617 83	11197 91
Uni-Associations	119 85	119 85•
Uni-Foncier	1213 79	1184 19
Unifrance	573 44	559 45
Uni Régions	1168 85	1140 34
Univar	249 05	249 05•
Univers Actions	1262 35	1231 56
Univers Obligations	1859 74	1814 38
Valorg	2173 79	2171 62
Valreal	56683 66	56635 33
Winterthur St-Honoré	224	213 84

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 19/1	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 493	......	5 2	5 7
Ecu	6 645	......	......	......
Allemagne (100 dm)	338 140	......	329	349
Belgique (100 F)	16 420	......	16	17
Pays-Bas (100 fl)	300 770	......	291	311
Italie (1000 lires)	3 685	......	3 4	3 9
Danemark (100 krd)	87 840	......	84	92
Gde-Bretagne (1 L)	8 486	......	8 1	8 9
Grèce (100 drachmes)	2 530	......	2 1	2 8
Suisse (100 f)	369 600	......	357	377
Suède (100 krs)	75 610	......	70	79
Norvège (100 k)	80 170	......	75	84
Autriche (100 sch)	48 058	......	46 8	49 8
Espagne (100 pes)	4 771	......	4 5	5
Portugal (100 esc)	3 756	......	3 3	4 1
Canada (1 $ can)	4 298	......	4 1	4 5
Japon (100 yens)	4 368	......	4 2	4 4

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 19/1
Or fin (kilo en barre)	58100	58100
Or fin (en lingot)	58250	58250
Napoléon (20f)	334	337
Pièce Fr (10 f)	419	.....
Pièce Suisse (20 f)	335	335
Pièce Latine (20 f)	334	335
Souverain	427	427
Pièce 20 dollars	2260	2255
Pièce 10 dollars	1190	1190
Pièce 5 dollars	560	.....
Pièce 50 pesos	2160	2160
Pièce 10 florins	346	346

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

TOXICOMANIE

Le rapport annuel du Centre Marmottan

Le professeur Olievenstein réclame un Livre blanc sur la drogue

Le rapport annuel du Centre médical Marmottan, à Paris, a été rendu public, lundi 18 janvier, par le professeur Claude Olievenstein. Tandis que se poursuit la polémique sur le recours aux produits de substitution pour aider les toxicomanes, le médecin-chef de Marmottan demande la rédaction d'un Livre blanc destiné à exposer aux Français *« la complexité des situations et la complexité des solutions qui ne peuvent être que partielles et temporaires »*.

Il n'y a pas de société sans drogue : en matière de toxicomanie comme ailleurs, l'heure n'est plus à l'idéologie. L'essentiel est de parer au plus pressé, et, avant tout, d'enrayer la progression de l'épidémie de sida au sein d'un groupe – les toxicomanes – en train de devenir le premier groupe à risque de la maladie. Le drame, explique le professeur Olievenstein dans son rapport annuel, est que là où l'on attendrait, de la part des pouvoirs publics, *« cohérence »*, *« réflexion »* et *« travail en profondeur »*, nous n'avons droit qu'à un ministre de la santé (M. Bernard Kouchner) qui prône la méthadone comme solution miracle, un préfet (M. Robert Broussard) qui fait *« redécouvrir à la France que haschisch = héroïne, et promet à tous les rigueurs d'un système carcéral »*, et une déléguée générale de la DGLT (Mme Georgina Dufoix) qui *« veut mettre au tableau B le Néo-Codion et dépister toute la population française par un test VIII »*. Pendant ce temps, ajoute le patron du Centre Marmottan, *« des pans entiers du territoire français deviennent abandonnés par les autorités et contrôlés par des mafias locales quand il ne s'agit pas de la vraie Mafia »*...

« Méfions-nous des idéologues »

Rappelant qu'il a besoin de *« crédits pour faire fonctionner ce qui ne marche pas si mal que cela »* et, surtout, de *« considération »*, le professeur Olievenstein estime qu'il faut *« impérativement »* introduire de nouvelles méthodes qui répondent aux nouveaux types de toxicomanie. Ainsi, estime-t-il, les thérapies de groupe doivent-elles être explorées, et des groupes comme Narcotics Anonymes ou le petit Syndicat des toxicomanes doivent-ils être écoutés.

Pour ce qui concerne les produits de substitution, le professeur Olievenstein rappelle, à propos de la méthadone, qu'elle n'est pas un traitement mais qu'elle est *« utile dans une politique où il faut protéger les plus faibles contre leur propre acculturation et leurs propres peurs »*. *« Il faut*, ajoute-t-il, *engager le débat sur les avantages et les inconvénients* [de la méthadone] *comme il faut engager le débat sur les avantages et les inconvénients des prisons. »*

« Méfions-nous des idéologues qui ne connaissent pas les compromis indispensables et nous mènent aux holocaustes, conclut le professeur Olievenstein. *C'est en respectant l'homme, même dans ses déviances, que nous proposerons un idéal de vie aux jeunes générations. Ne laissons pas la guerre à la drogue amputer la liberté de l'homme. Nous attendons le véritable débat public sur les problèmes de société qui, au-delà des solutions, doit nous proposer un projet de vie qui puisse nous faire aimer vivre en société. »*

F. N.

□ **Les saisies de drogue effectuées par les douaniers ont augmenté de 36 % en 1992.** – M. Martin Malvy, ministre du budget, a déclaré, lundi 18 janvier, lors d'une visite à Toulouse, que le bilan de la lutte contre les différents trafics internationaux en 1992, notamment les trafics de drogue, était *« exemplaire »*, à l'heure où l'administration des douanes est en pleine mutation avec la mise en œuvre du grand marché européen. Le record des saisies a été battu, avec plus de 32 tonnes, soit une augmentation de 36 % par rapport à 1991. Depuis dix ans, 85 % des quantités de drogue interceptées en France le sont par les douaniers. M. Malvy s'est félicité des résultats obtenus sur les drogues dures, avec 1 278 kilos de cocaïne (+ 66 % par rapport à 1991), des saisies de LSD, multipliées par quatre avec plus de 127 000 doses, mais aussi sur les drogues douces, comme la résine de cannabis, dont les saisies ont atteint 29 tonnes (+ 35 %).

SPORTS

TENNIS : les Internationaux d'Australie

Elimination d'Ivan Lendl

L'Américain Ivan Lendl, tête de série n° 8, a été éliminé, mardi 19 janvier, au premier tour des Internationaux d'Australie disputés à Melbourne. Qualifications du Suédois Stefan Edberg (n° 2), qui a éliminé le Mexicain Leonardo Lavalle (6-4, 6-4, 6-4), et de Michael Chang (n° 6), vainqueur du Britannique Chris Bailey (6-3, 6-1, 6-1). Cinq Français ont passé, mardi, le premier tour : Arnaud Boetsch, qui a battu l'Américain Patrick McEnroe (6-4, 6-4, 6-1), Rodolphe Gilbert, vainqueur du Sud-Africain Grant Stafford (6-1, 7-6, 6-2), Guillaume Raoux, qui s'est imposé devant l'Autrichien Gilbert Schaller (6-1, 6-4, 6-2). Cédric Pioline a battu l'Allemand Patrick Kuhnen (4-6, 7-6, 6-3) et Olivier Dzlaitre a pris le meilleur sur l'Américain Jonathan Stark.

Chez les dames, qualifications de Steffi Graf (n° 2) aux dépens de la Française Nathalie Herreman (6-2, 6-1), de Gabriela Sabatini (n° 3), vainqueur de l'Américaine Chanda Rubin (6-1, 7-5) ; de l'Espagnole Arantxa Sanchez-Vicario (n° 4) face à la Française Noëlle Van Lottum (6-2, 6-3), et de l'Américaine Jennifer Capriati (n° 7), qui a battu sa compatriote Linda Harvey-Wild (6-0, 6-1). Vainqueurs, respectivement, de l'Australienne Jenny Byrne (6-2, 6-2) et de l'Italienne Federica Bonsignori (6-1, 7-5), les Françaises Mary Pierce (n° 10) et Isabelle Demongeot restent en course. – (*AFP*.)

VOILE : le Vendée Globe

José Luis de Ugarte en détresse

Le skipper basque d'*Euskadi-Europa-93*, José Luis de Ugarte, doyen (soixante-quatre ans) des concurrents du Vendée Globe, la course autour du monde en solitaire et sans escale à la voile, a déclenché sa balise de détresse, lundi 18 janvier à 18 h 45 (heure de Paris) alors qu'il se trouvait à quelque 900 milles dans le sud-ouest de l'Australie. Dans une liaison radio à peine audible, il a indiqué au PC de la course, à Paris, que son monocoque en aluminium (ancien bateau d'Alain Gautier dans la première édition de cette course) avait subi une importante voie d'eau pour des raisons qu'il n'avait pu déterminer. José Luis de Ugarte a précisé qu'il se tenait prêt à abandonner son bateau. Deux autres concurrents, Bernard Gallay et Yves Parlier, qui le suivaient à quelque 500 milles, se sont aussitôt déroutés.

Un troisième, le Hongrois Nandor Fa, qui le précédait de 200 milles, a pu être informé par télex mardi matin. Un brise-glace allemand, l'*Icebird*, qui se trouvait à quelque 500 milles, fait également route vers *Euskadi-Europa-93* et estime pouvoir se trouver sur zone dans la matinée de mercredi.

CARNET DU Monde

Décès

– Le président,
Et les membres du conseil d'administration de l'Association pour l'administration d'œuvres sociales d'outre-mer (ADOSOM),
ont la tristesse de faire part du décès survenu le 16 janvier 1993 de

Gabriel BARON,
vice-président de l'association,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
ancien administrateur
de la France d'outre-mer,

et s'associent à la douleur de sa famille.

Les obsèques auront lieu le vendredi 22 janvier à 15 h 45, en l'église Saint-Germain, place du Général-de-Gaulle, à Saint-Germain-en-Laye.

– Mme Madeleine Bonamy,
Ses enfants, petits-enfants, parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André BONAMY,
retraité du ministère
des affaires étrangères,
officier de la Légion d'honneur
et officier dans l'ordre national
du Mérite,
médaille d'honneur « argent »
du ministère des affaires étrangères,

survenu à Marcellus le 17 janvier 1993.

Cet avis tient lieu de faire-part.

La Branne, 47200 Marcellus.

– Garchizy (Nièvre).
Mme Bernard Devismes,
Ses enfants,
Petits-enfants,
Et arrière-petites-filles,
Ses frères et sœur,
Beau-frère, belle-sœur,
Ses cousins et cousines,
Son charitable ami l'abbé Hubert Fleury,
Et toute la famille,
ont l'honneur de faire part du rappel à Dieu de

Bernard DEVISMES,
directeur honoraire
du groupe de Nevers
de la Banque nationale de Paris,
lauréat de l'Académie française,
membre de la Société
des gens de lettres de France,
chevalier des Arts et Lettres (1965),

pieusement décédé le 12 janvier 1993, dans sa quatre-vingt-deuxième année, muni des sacrements de l'Eglise.

Selon la volonté formelle du défunt, les obsèques ont été célébrées à Marzy (Nièvre), dans la plus stricte intimité, avec messe dite de requiem selon saint Pie V.

Inhumation au cimetière Notre-Dame à Versailles.

Priez pour lui.

La famille exprime ses remerciements émus à tous ceux qui s'associeront à sa peine.

« Laviers »,
58600 Garchizy.

– Mme Lucien Dreyfus,
Mme René Mauss,
M. Jean-Claude Mauss,
M. Antoine Mauss,
ont la douleur d'annoncer le décès de

M. Lucien DREYFUS,
né à Remiremont, le 19 avril 1903,
aviation de bombardement 1939-1940.

On se réunira à l'entrée principale du cimetière du Montparnasse, boulevard Edgar-Quinet, le mercredi 20 janvier à 9 h 15.

Ni fleurs ni couronnes.

2, rue Moncey,
75009 Paris.

– M. et Mme Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque
et leur fille Astrid,
M. Yvan Lamotte,
capitaine de vaisseau
et Mme de Saint-Denis,
M. et Mme Hugues Lamotte
et leurs enfants,
M. Patrick Lamotte,
M. et Mme Marc de Saint-Denis
et leurs enfants,
Mlle Yvonne de Saint-Denis,
Mme Henderson et ses enfants,

ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Nicole de HAUTECLOCQUE,
née de Saint-Denis,
ancien président du Conseil de Paris,
sénateur,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
rosette de la Résistance,

rentrée dans la paix du Seigneur, le 18 janvier 1993.

La cérémonie aura lieu en l'église Saint-Louis-des-Invalides, le mercredi 20 janvier, à 10 h 30, suivie de l'inhumation à Saint-Aubin-des-Préaux (Manche), dans la plus stricte intimité.

La famille tient à remercier le professeur agrégé Daly, chef de service au Val-de-Grâce, et toute son équipe.

Elle a rejoint sa fille Brigitte, disparue le 25 décembre 1972.

– Le maire de Paris,
Et le Conseil de Paris,
ont le regret de faire part du décès de

Nicole de HAUTECLOCQUE
sénateur,
ancien député de Paris,
ancien président du Conseil de Paris,
ancien vice-président
du Conseil général de la Seine,
ancien adjoint au maire de Paris,
ancien conseiller municipal de Paris,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
rosette de la Résistance,

survenu à Paris, le lundi 18 janvier 1993, dans sa quatre-vingtième année.

Les obsèques seront célébrées le mercredi 20 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-Louis-des-Invalides.

(Lire page 9.)

– Ses amis ont la douleur de faire part du décès de

Claude LITTOLFF,

survenu le 11 janvier, dans sa soixante-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Antoine des Quinze-Vingts, le 20 janvier à 14 h 10.

– M. et Mme Philippe Mund,
Sylvie et Olivier,
M. et Mme Michel Mund,
Cyril, Maxime et Albane,
M. Gérard Lévy,
Françoise et Bernard Chateau,
Sarah, Benjamin, Nathan,
Bernard et Christine Lévy,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Georges MUND,
née Ginette Blume,

le 16 janvier 1993.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

94, rue de l'Assomption,
75016 Paris.

– Mme Maurice Le Guet,
son épouse,
Françoise et John Tully,
Jeannick et Jacques Lasterade de Chavigny,
Marie-Noëlle et Didier Klein,
ses enfants,
Christine, Thomas, Germain, Louise, Tivizio, Neven et Charlotte,
ses petits-enfants,
Gérard et Colette Masson,
ses beaux-enfants,
Sa famille,
Ses amis,
Et ses camarades de Colditz,
ont la très grande tristesse de faire part du décès du

docteur Maurice LE GUET,
interné-résistant,

survenu le 10 janvier 1993.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité, le 12 janvier, en l'église Saint-Jean de Château-Gontier.

La Motte-en-Plévenon,
22240 Fréhel.

Interné au camp XVII A avec son régiment, le docteur Le Guet a été le premier prisonnier de la forteresse de Colditz, dès le 7 novembre 1940, pour faits de résistance, après être passé devant un tribunal militaire allemand. Puis d'autres officiers français, polonais, anglais, belges, hollandais furent également internés à Colditz.

– M. et Mme Marc Lumbroso,
M. et Mme Gaston Bitbol,
Le professeur et Mme Bruno Lumbroso,
Le docteur et Mme Charles Lumbroso,
ses enfants,
Sandra, Michel et Annie Bitbol, Livia, Ugo, Stéphane, Pascal et Daniel,
ses petits-enfants,
Anne Florence, son arrière-petite-fille,
La famille Lévi de Paris,
Les familles Di Porto et Di Segni de Rome,
La famille Guez de Genève,
Les familles Lumbroso, Kipnis et Alamis de Jérusalem,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Vittoria LUMBROSO,
née Cardoso,

survenu le 15 janvier 1993 dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

L'enterrement aura lieu à Rome dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Albert Tardan,
sa mère,
Mme Georges Fleury,
sa belle-mère,
Mme Arnaud Tardan,
son épouse,
Ysé et Thierry Masquelier,
Charlotte, Laure, Etienne, François-Albert et Bettina Tardan,
Elodie, Arnaud, Edouard, Chantal et Nicolas Quillet,
Jeanne, Louise,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme José Fleury
et leurs enfants,
Le Père Xavier Fleury, s.j.,
M. et Mme Jean-Paul Fleury
et leurs enfants,
ses beaux-frères, belles-sœurs et neveux,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu d'

Arnaud TARDAN,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1940-1945,
secrétaire général du Sénat, honoraire,

survenu le 15 janvier 1993, à l'âge de soixante-seize ans.

Les obsèques seront célébrées le mercredi 20 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-Sulpice, Paris (6e).

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale à Evian-les-Bains, précédée d'une messe, le jeudi 21 janvier à 14 h 30, en l'église de Neuvecelle.

Cet avis tient lieu de faire-part.

112, boulevard Raspail,
75006 Paris.

[Né le 24 novembre 1916 à Lescar (Pyrénées-Atlantiques), ancien élève de l'Ecole polytechnique, licencié de philosophie, Arnaud Tardan fut officier d'active en 1939, puis capitaine du génie en 1946. Il quitte alors l'armée pour rejoindre la fonction publique. Secrétaire de la commission sénatoriale des finances de 1946 à 1958, puis directeur du secrétariat général de la présidence du Sénat, il devient en 1968 directeur du cabinet de M. Alain Poher, président du Sénat. Chargé de mission au cabinet de M. Poher, président de la République par intérim d'avril à juin 1969, il est nommé directeur des services législatifs du Sénat en 1971, secrétaire général de la présidence du Sénat en 1976, secrétaire général du Sénat en 1981, fonction qu'il exercera jusqu'en 1986.]

– L'Union pacifiste de France fait part du décès, survenu le samedi 16 janvier, d'un de ses principaux militants,

M. Raymond RAGEAU,

à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Les obsèques civiles auront lieu mercredi 20 janvier, à 11 h 45, au cimetière de Billancourt, avenue Pierre-Grenier, à Boulogne-Billancourt.

4, rue Lazare-Hoche,
92100 Boulogne-Billancourt.

– Mme Jeanne Marcy,
François Marcy, Denis et Michèle Marcy,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Henri MARCY,
professeur honoraire d'anglais
de l'enseignement technique,

leur mari, père, grand-père, arrière-grand-père et parent, survenu dans sa quatre-vingt-huitième année, le samedi 16 janvier 1993, à Trappes.

On se réunira le mercredi 20 janvier, à 9 heures, à la mairie d'Élancourt (Yvelines), place Pierre-Mendès-France, avant les obsèques civiles qui auront lieu à 11 h 30, dans l'intimité familiale, au cimetière d'Ouzouer-sur-Loire (Loiret).
Une rose rouge.

13, Les Nouveaux Horizons,
78990 Élancourt.
(1) 30-50-15-19.

23, rue Jacques-Decour,
92150 Suresnes.
(1) 47-28-70-11.

– M. et Mme Denis Viard,
Le docteur et Mme François Viard,
M. et Mme Etienne Viard,
Mme Francis Armingeat
ses enfants,
Donatienne et Benoît Horn,
Matthieu, Jeanne,
Mathias, Maria, Jacques, Covadonga, Simon, Anne, Virginie,
Sophie, Marie-Amélie, Séverine,
Martin, Thomas, Charlotte
ses petits-enfants,
Damien et Pierre Horn
ses arrière-petits-enfants,
Mme Maurice Taillefer
sa sœur,
Les familles Viard, Lamirault,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jacques VIARD,
née Madeleine Lamirault,

survenu le 16 janvier 1993, munie des sacrements de l'Eglise, dans sa quatre-vingt-sixième année, en son domicile du Prieuré à Rémalard.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Germain de Rémalard, le mercredi 20 janvier, à 16 heures.

Une messe sera célébrée ultérieurement à Paris.

1, avenue Joseph-Ducuing,
31320 Vigoulet-Auzil.
Place Saint-Roch, 61110 Rémalard.
34, rue Michel-Ange, 75016 Paris.
4, parc Ernest-Renan, 92310 Sèvres.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Avis de messe

– Une messe sera dite le lundi 25 janvier 1993, à 17 h 30, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, chapelle haute, à l'intention de

Juliette JOUBY,
née Drujon,

décédée le 14 décembre 1992.

Anniversaires

– Challans (85047).
9, boulevard Viaud-Grand-Marais.

Voici trois ans,

Lucienne

nous quittait.
Elle est plus que jamais présente dans nos cœurs.

Maurice Grégoire
et ses enfants.

– Le 20 janvier 1992, dans l'accident de l'Airbus A 320 au mont Sainte-Odile, disparaissait, en pleine jeunesse,

Pierre MELLET.

Il était porteur de lumière.

« Quand s'éteignent les lumières nos cœurs n'oublient pas. »

– Il y a un an, le 20 janvier 1992, lors de l'accident de l'Airbus sur le mont Sainte-Odile,

Philippe RENARD

nous était arraché.

Il vit dans notre amour.

Pierrette Renard et ses enfants,
M. et Mme Jean Renard,
M. et Mme Henri Georges,
Leur famille,
Et leurs amis.

Soutenances de thèses

– Habilitation à diriger des recherches : François Jost, « La communication narrative et l'expérience de spectateur », samedi 23 janvier, 9 h 30, Université Paris-III, salle Bourjac, 17, rue de la Sorbonne.

– Institut d'études politiques de Paris, vendredi 22 janvier 1993, à 16 heures, salle André-Siegfried, 30, rue Saint-Guillaume, Paris-7e : M. Joël Kotek : « Paix et guerre parmi les jeunes et les étudiants. Les organisations internationales de jeunesse et d'étudiants dans la guerre froide (1935-1967) ».
Thèse pour le doctorat et pour l'habilitation à diriger des recherches en science politique.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5958

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II								■	
III					■	■			
IV		■							
V					■				
VI			■						■
VII					■				
VIII	■							■	
IX						■	■		
X				■					
XI						■			

HORIZONTALEMENT

I. Ne sont pas pressés d'« ouvrir » quand ils sont opérationnels. – II. Bille de clown. – III. Est complet quand il y a le son. Bon quand il est plein. – IV. Un saint dont on a chanté la légende. – V. En Bretagne. Partie de glacier. – VI. A son bout, il peut y avoir le service. Pas convenable. – VII. Le bout de l'oreille. Descendant. – VIII. Une grande sécheresse. – IX. Un homme très rieur. Accentuait une affirmation. – X. Unité de campagne. Fait courir quand il vient à midi. – XI. Peut apparaître après une opération. On y voit le jour.

VERTICALEMENT

1. En France, fait un tabac. Aujourd'hui, est plus utilisé que le zinc. – 2. Accueillit très mal. Qui évoque l'argent. – 3. En Savoie. De vrais rapaces. – 4. Sont faits comme des sacs. – 5. Préposition. Un nom royal. – 6. Note. Une rumeur en deux mots. – 7. Une femme dont on attend une mise au point. Pronom. – 8. Gros légumes. Plein, quand il y en a jusque-là. – 9. Mis en balance. Très fatigant.

Solution du problème n° 5957

Horizontalement

I. Cordial. – II. Heaume. Al. – III. Ost. Prêts. – IV. Stérée. – V. Errer. Réa. – VI. Idée. – VII. Stances. – VIII. Ebarber. – IX. Receleurs. – X. Et. Eue. – XI. Seins. Sas.

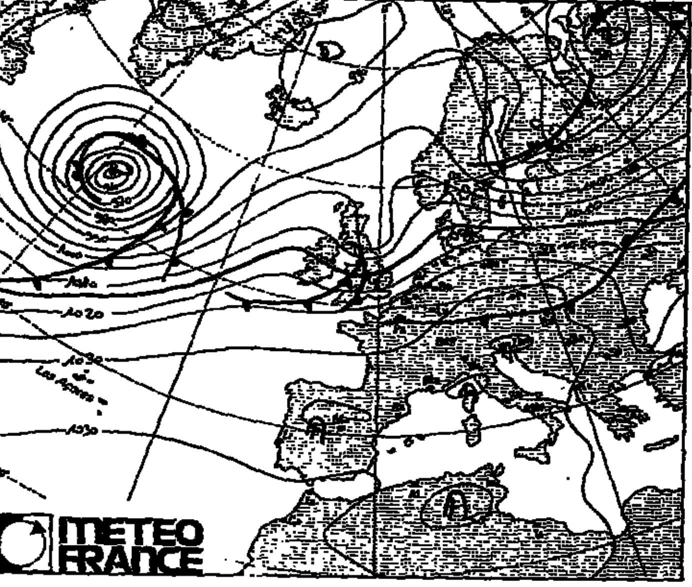
Verticalement

1. Chose. Xérès. – 2. Oestre. Bête. – 3. Rater. Sac. – 4. DO. Reître. – 5. Imperdables. – 6. Aéré. Enée. – 7. Recrues. – 8. Atre. Rua. – 9. Vis. Assises.

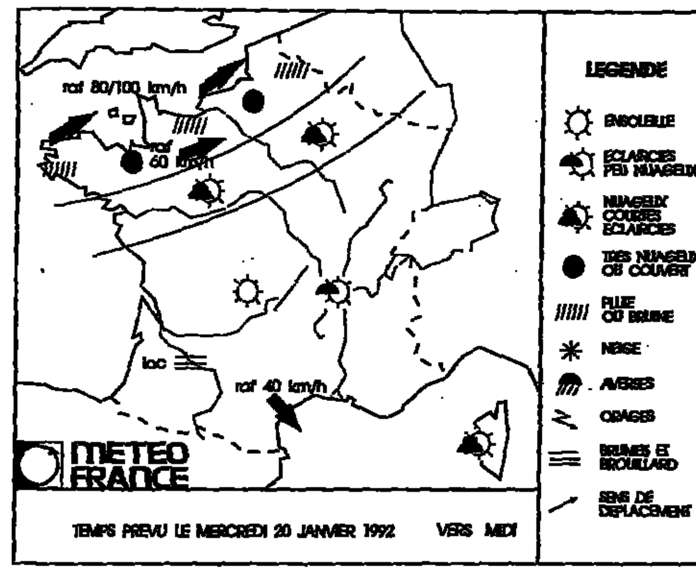
GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 19 JANVIER 1993 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 20 JANVIER 1993



TEMPS PRÉVU LE MERCREDI 20 JANVIER 1992 VERS MIDI

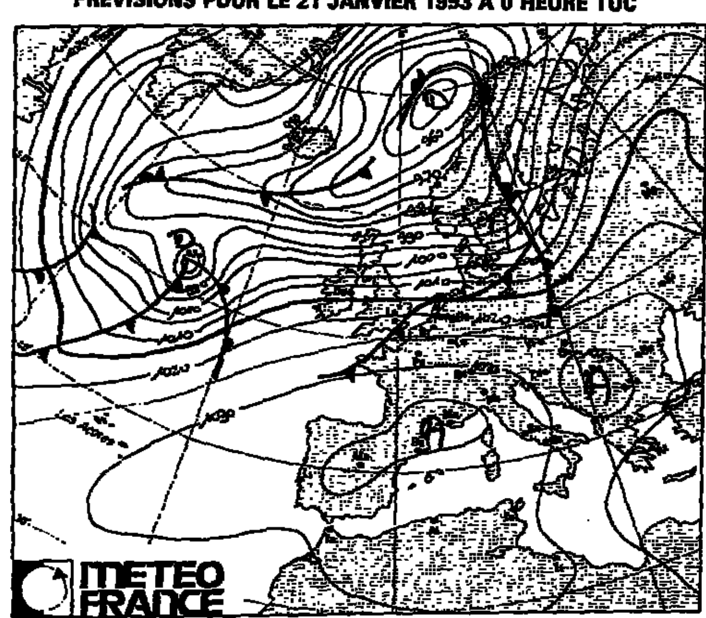
Du vent, des nuages et de la pluie au nord, du soleil ailleurs. – Au lever du jour, le ciel est couvert de la Bretagne au Nord, avec des petites pluies sur les côtes de la Manche. Le vent de secteur sud-ouest y souffle à nouveau fort, jusqu'à 70 km/h en pointes, atteignant 100 km/h en mi-journée. Dans l'intérieur, le vent ne dépassera pas 50 km/h en rafales.

Cette zone nuageuse s'enfonce progressivement sur le pays, gagnant dans la journée Poitou-Charentes, Centre, Bourgogne et jusqu'à la Lorraine. Quant aux pluies, elles se limiteront aux régions allant des pays de Loire, Ile-de-France, jusqu'à Champagne-Ardennes, en devenant plus faibles et intermittentes.

Sur le reste du pays, les conditions anticycloniques prédominent : beaucoup de brouillards au lever du jour, parfois très persistants surtout dans le Sud-Ouest, ainsi que dans l'intérieur de la Provence. Lorsque ces grisailles seront dissipées, la place est laissée à un ciel souvent clair ou peu nuageux.

Les températures au lever du jour avoisinent 0 à – 2 degrés dans une grande moitié sud, du Sud-Ouest au Nord-Est, sauf sur le littoral méditerranéen, avec 6-7 degrés. Dans le Nord-Ouest, « protégé » par les nuages, elles ne descendent pas au-dessous de 5 à 6 degrés. Dans l'après-midi, le thermomètre montera jusqu'à 14 degrés en Bretagne et sur les côtes de la Méditerranée, 10 à 12 degrés partout ailleurs, localement 6-6 degrés au Nord-Est.

PRÉVISIONS POUR LE 21 JANVIER 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 19-1-93

Valeurs extrêmes relevées entre le 18-1-1993 à 6 heures TUC et le 19-1-1993 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	13	9	C
BIARRITZ	17	3	D
BORDEAUX	10	3	C
BOURGES	8	4	C
BREST	10	8	C
CAEN	11	3	C
CHERBOURG	11	5	C
CLERMONT-FER.	12	2	C
DIJON	8	2	B
GRENOBLE	8	-1	D
LILLE	10	4	C
LIMOGES	11	5	C
LYON	12	0	D
MARSEILLE	14	4	B
NANCY	6	3	P
NANTES	10	6	D
NICE	14	7	D
PARIS-MONTS	9	6	D
PAU	14	1	D
PERPIGNAN	14	1	D
POINTE-A-PITRE	30	22	D
RENNES	11	5	B
ST-ETIENNE	10	0	N
STRASBOURG	6	4	C
TOULOUSE	13	0	D
TOURS	9	6	C
ÉTRANGER			
ALGER	19	3	D
AMSTERDAM	8	2	P
ATHÈNES	16	5	D
BANGKOK	32	24	N
BARCELONE	–	4	D
BELGRADE	11	0	D
BERLIN	8	1	D
BRUXELLES	9	4	N
COPENHAGUE	5	2	C
DAKAR	25	18	D
GENÈVE	9	0	C
ISTANBUL	10	2	B
JÉRUSALEM	10	2	D
LE CAIRE	17	7	D
LISBONNE	14	6	B
LONDRES	10	4	D
LOS ANGELES	14	11	D
LUXEMBOURG	6	0	B
MADRID	12	-3	D
MARRAKECH	19	5	D
MEXICO	21	11	–
MILAN	8	2	B
MONTRÉAL	-10	-16	N
MOSCOU	5	1	*
NAIROBI	–	–	–
NEW-DELHI	18	5	D
NEW-YORK	4	-4	C
PALMA	16	1	B
PÉKIN	-2	-9	D
RIO-DE-JANEIRO	32	25	N
ROME	12	1	C
HONGKONG	10	7	C
SÉVILLE	18	2	D
SINGAPOUR	32	24	P
STOCKHOLM	5	2	D
SYDNEY	32	19	D
TOKYO	7	2	D
TUNIS	15	4	B
VARSOVIE	8	1	D
VENISE	6	3	N
VIENNE	14	1	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Le songeur de bronze

QUOIQUE pensant depuis plus longtemps que Bernard-Henri Lévy, il n'était jamais passé au « 20 Heures ». Il n'était docteur *honoris causa* d'aucune université étrangère. S'il ne détestait pas les photographes, l'attrait de la renommée n'avait jamais réussi à lui faire quitter le calme jardin du faubourg Saint-Germain, à l'ombre du dôme des Invalides, où il songeait depuis l'aube du siècle, devant quelques touristes japonais et les enfants du quartier. Avait-il été secrètement réfractaire à la boucherie de Verdun ? Avait-il, de son puissant silence, protégé les rendez-vous de quelques courriers de la Résistance ? Les premiers pas de l'homme sur la Lune l'avaient-ils un instant distrait de sa songerie de bronze ? Quel cataclysme, quelle apocalypse, enfin, le feraient émerger de son mutisme ?

Il ne fallut donc pas moins que son premier voyage pour qu'il ait l'honneur des « 20 Heures ». Et quel voyage ! *Le Penseur* de Rodin allait penser devant quelques centaines de millions de Chinois étonnés qui, peut-être, en aimeraient mieux la France, et la lointaine Europe et le monde. L'ambassadeur de Pékin était là, et quelques Parisiens, comme sur un quai de gare. On le vit traverser le ciel de la rue de Varenne, suspendu à des filins, puis gagner son caisson, sans que cette circonstance exceptionnelle parût autrement le troubler. Et autant l'avouer, au milieu de l'indéchiffrable frénésie de l'actualité, ce silence creva l'écran.

Quoi, presque un siècle de méditations, et pas un article engagé, pas un livre, pas une émission ! On rêvait pour lui d'invitations à « 7 sur 7 », de questions sur la Bosnie, l'Afrique, la guerre, la mort de Louis XVI, toutes les énigmes de l'époque. On lui eût projeté les images de ces feux d'artifice simultanés qui embrasaient le ciel de Bagdad et celui de Washington, ceux de la DCA et ceux de la fête ; et il pensait depuis si longtemps, il avait eu le temps de ruminer tant de folie et tant de dérisoire, que peut-être cet enchevêtrement même de la mort et de la liesse ne l'eût pas désarçonné !

Quelques silences bien sentis devant les caméras, et il n'eût pas fallu longtemps pour qu'éclate la vanité des gloses et des commentaires, pour que l'on s'aperçoive qu'on avait là, sous la main, ce trésor : un penseur aux poings fermés, un monstre d'expérience et de sang-froid.

Dès lors, la voie était tracée. L'an prochain, à l'unanimité, le Sept d'or du plus long silence. Et à la présidentielle, qui sait...

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 19 janvier

TF 1

20.40 Sport : Football. Match amical : Sporting du Portugal-Equipe de France, en direct de Lisbonne.
21.30 Mi-temps et Tiercé.
21.45 Sport : Football. 2e mi-temps.
22.40 Magazine : Durand la nuit.
0.25 Magazine : Le Club de l'enjeu.

FRANCE 2

20.50 Cinéma : Garçon. ■■ Film français de Claude Sautet (1983). Avec Yves Montand, Nicole Garcia, Jacques Villeret.
22.30 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. Je ne suis pas une mauvaise mère. Invitées : Dominique Rolin, Christiane Collange.
23.35 Journal et Météo.
23.55 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

20.45 Feuilleton : Emilie, la passion d'une vie. De Jean Beaudin (8e épisode).
21.35 ▶ Magazine : Planète chaude. Petit Cyclone et la Ligne comète, documentaire de Michel Mees et Yves Sevenans.
22.35 Journal et Météo.
23.05 Téléfilm : Le Pénitent. De Jean-Pierre Bastid.
0.30 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : L'Expérience interdite. □ Film américain de Joel Schumacher (1990). Avec Kiefer Sutherland, Julia Roberts.
22.20 Flash d'informations.
22.30 Cinéma : Un thé au Sahara. ■■■ Film britannique de Bernardo Bertolucci (1990). Avec Debra Winger, John Malkovich, Campbell Scott (v.o.).
0.45 Cinéma : Scanners 2. ■ Film canadien de Christian Duguay (1990). Avec David Hewlett, Yvan Ponton, Deborah Raffin.

ARTE

20.40 Téléfilm : Lucia in memoriam, Lino Brocka, Philippines. De Mel Chionglo.
22.10 Documentaire : L'Endettement. D'Octavio Bezerra Cavalcanti.
23.00 Débat.
23.25 Téléfilm : Rabi ou la Tortue. De Gaston Kaboré (60 min).

M 6

20.45 Téléfilm : Le Trésor des Vikings. De Michael Scott.
22.25 Série : Amicalement vôtre.
23.25 Magazine : Le Glaive et la Balance.
0.20 Informations : Six minutes première heure.
0.30 Musique : Flashback.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine. Les polyhandicapés.
21.30 Le Monde vu par... Gilles Saussie, photographe à l'agence Gamma.
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 26 septembre 1992 lors du Festival des cathédrales) : Messe en sol majeur BWV 236, de Bach ; Concerto grosso op. 6 no 1, de Haendel ; Harmonia caelestis, d'Esterhazy ; Laudate pueri Dominum, de Haendel, par Maria Zadori, soprano, Judith Nemeth, alto, Jozsef Mukk, ténor, Jozsef Moldaval, basse, le Chœur de chambre hongrois, la Capella Saveria, dir. Pal Nemeth.
22.00 Les Voix de la nuit. Par Henri Goraieb. Georgette Camart, soprano.
23.09 Ainsi la nuit. Sonatine pour violon et piano no 2 en la mineur op. 137, de Schubert ; Quatuor à cordes no 6 en mi bémol majeur op. 44, de Mendelssohn ; Cinq pièces en style populaire pour violoncelle et piano op. 102, de Schumann.
0.33 L'Heure bleue.

Mercredi 20 janvier

TF 1

14.30 Club Dorothée.
17.25 Série : Premiers baisers.
17.55 Série : Hélène et les garçons.
18.25 Jeu : Une famille en or.
18.55 Magazine : Coucou, c'est nous !
19.45 Divertissement : Le Bébête Show.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.40).
20.00 Journal et Météo.
20.50 Variétés : Sacrée soirée. Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Avec Christian Clavier, Jean Reno, Valérie Lemercier, Marie-Anne Chazel, Hélène et les Garçons, Michel Fugain, François Valéry, Malavoy, les Innocents, Hélène.
22.45 Documentaire : Les Confessions de Mme Claude. De Patrick Meadeb.
23.55 Sport : Boxe. Championnat du monde WBA poids moyens : Reggie Johnson (Etats-Unis) - Ki-Yun Song (Corée).
1.05 Journal et Météo.
1.10 Série : Intrigues.

FRANCE 2

15.15 Variétés : La Chance aux chansons.
16.15 Jeu : Des chiffres et des lettres.
16.40 Feuilleton : Beaumanoir.
17.10 Magazine : Giga.
18.45 Jeu : Score à battre.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Téléfilm : Un amour fatal. De Tom McLoughlin, avec Molly Ringwald, Lee Grant.
22.25 ▶ Première ligne. Nice, la petite Russie, documentaire de Pavel Lounguine.
23.20 Journal et Météo.
23.35 Sport : Basket. Pau Orthez – Estudiantes Madrid.

FRANCE 3

15.35 Série : La croisière s'amuse.
16.25 Big Bang.
17.25 Magazine : Fractales.
17.55 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.55 Un livre, un jour. *L'Eté de la honte*, de Braninir Scepanovic.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.05 Jeu : Hugodélire (et à 20.40).
20.15 Divertissement : La Classe.
20.45 Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. A l'approche des législatives de 1993 et de la présidentielle de 1995. Invité : Laurent Fabius.
22.25 Journal et Météo.
22.55 Mercredi chez vous.

CANAL PLUS

15.30 Téléfilm : Les Années perdues. De John Korty, avec Mark Harmon, Morgan Weisser.
17.05 Divertissement : Samedi soir avec les Nouveaux (rediff.).
17.55 Magazine : Dis Jérôme ? (rediff.).
18.00 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 21.00

18.30 Ça cartoon.
18.50 Le Top.
19.15 Magazine : BVP, Baffie vérifie la pub. Présenté par Laurent Baffie.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invité : Alain Roche.
20.30 Le Journal du cinéma. Présenté par Isabelle Giordano. Spécial Avoriaz.
21.00 Cinéma : 588, rue Paradis. ■ Film français d'Henri Verneuil (1991). Avec Claudia Cardinale, Omar Sharif, Richard Berry.
23.00 Flash d'informations.
23.05 Sport : Boxe. Réunion en direct d'Avoriaz. Championnat du monde super-welters IBF : Gianfranco Rosi (Italie) - Gilbert Delé (France).
0.05 Cinéma : Memphis Belle. ■ Film américain de Michael Caton-Jones (1990) (v.o.).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Magazine : Mégamix (rediff.).
17.55 Chronique : Le Dessous des cartes.
18.00 Documentaire : Histoire parallèle (rediff.).
19.00 Magazine : Rencontre (et à 0.00). Michael Denard/Hans-Peter Cloos.
19.30 Documentaire : Priez pour guérir. De Dirk Dumon.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Musica. Le Maître chanteur, de Bruno Monsaingeon. Cours d'interprétation donné par Dietrich Fischer-Dieskau : Schubert, 2e leçon. A 21.35, La Belle Meunière : cycle de lieder pour voix d'homme et piano de Schubert, sur des poèmes de Wilhem Müller, par Dietrich Fischer-Dieskau, baryton, Christoph Eschenbach, piano. *Concert donné salle Pleyel, le 2 avril 1992.*
22.40 Documentaire : Après la grande marée noire.
23.10 Magazine : Mégamix.

M 6

15.25 Musique : Flashback.
15.40 Magazine : Fréquenstar.
16.35 Magazine : Nouba.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Les Aventures de Tintin.
18.00 Série : Equalizer.
19.00 Série : Les Routes du paradis.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Cosby Show.
20.30 Jeu : Le saviez-vous ?
20.35 Magazine : Ecolo 6.
20.45 Téléfilm : Papy superstar. De Serge Menard.
22.30 Téléfilm : Jeux dangereux. De Franz Peter Allen.
0.25 Magazine : Vénus.

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes.
21.30 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Champ libre-idées ; Eloge du réel.
22.40 Les nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 31 juillet 1992 lors du Festival de Montpellier) : Passacaille, de Haendel (transcription d'Aslamasian) ; Trio pour violon, alto et piano en la mineur op. 114, de Brahms ; Moz-Art pour deux violons, de Schnittke ; Quatuor à cordes no 1 en ré majeur, op. 11, de Tchaïkovski, par les Solistes de Montpellier.
22.00 Concert (donné le 11 décembre 1992, salle Messiaen) : Ouverture philharmonique op. 397, de Milhaud ; Adagietto et Stretto, d'Amy ; Suite pour Mondrian, de Guezec ; Symphonie no 7 op. 57, de Milhaud, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Frédéric Chaslin.
23.09 Ainsi la nuit.
0.33 L'Heure bleue.

Le Monde

Sur plainte d'ouvriers « dissidents »

Le secrétaire des dockers CGT de Calais est inculpé

LILLE

de notre correspondant

Le secrétaire du syndicat des dockers CGT de Calais, M. Marcel Levaillant, par ailleurs conseiller prud'homal, vient d'être inculpé par M. José Thorel, juge d'instruction à Boulogne-sur-Mer, de *« discrimination à l'embauche pour motif syndical »*.

Cette inculpation fait suite à de nombreuses plaintes déposées depuis quatre ans contre le permanent du syndicat de Calais. Celles-ci ne sont que la partie émergée, sur le plan judiciaire, d'un long et dur conflit qui oppose depuis cinq ans la CGT à des dockers dissidents.

L'affaire a longtemps traîné, car M. Levaillant est adjoint au maire communiste de Calais, chargé des travaux. En tant qu'élu, il relevait d'une procédure spéciale qui a conduit la Cour de cassation à confier l'instruction à M. Thorel.

En désaccord avec le syndicat, les dissidents avaient été relégués systématiquement en bas du tableau du Bureau central de la main-d'œuvre et étaient ainsi privés de travail. Pour se faire entendre, ils avaient entamé plusieurs grèves de la faim, sans résultat.

Aujourd'hui, le conflit dure toujours, les dissidents étant toujours en butte à *« la loi du port »*. L'un d'eux, M. Gérard Potier, fut un des premiers à demander sa mensualisation en février 1992, en application de la nouvelle législation, ce qui lui fut refusé.

Aujourd'hui, il se retrouve docker intermittent et toujours, assure-t-il, sans travail. Diverses procédures sont en cours, auprès des prud'hommes et de la Cour européenne des droits de l'homme.

JEAN-RENÉ LORE

□ **Echecs : la finale du Tournoi des candidats.** – Après avoir remporté la quatrième partie et fait nulle dans les deux suivantes, Nigel Short mène, 3,5-2,5, dans la finale du Tournoi des candidats au titre de champion du monde, qui l'oppose à Jan Timman. Il reste huit parties à jouer.

Quatorze associations critiquent le nouveau billet SNCF

Quatorze associations familiales et de consommateurs ont protesté, lundi 18 janvier, dans un communiqué commun contre le nouveau système de billetterie « Socrate » mis progressivement en place par la SNCF, dénonçant *« ses effets pervers »* sur les tarifs.

Elles estiment que ce titre unique, qui ne portera plus le détail du tarif (trajet, réservation, réduction éventuelle), *« prête à confusion »* et en contestent *« le bien-fondé légal »*. Le voyageur ne saura pas, expliquent-elles, *« si la part consacrée à la réservation augmente, ce qui est à craindre »*, et *« si* [la part] *sur laquelle porte la réduction diminue d'autant »*.

Cette nouvelle tarification, à partir du 23 mai, met en place *« une forfaitisation du coût du trajet, non proportionnel à la distance kilométrique »*, qui va conduire le passager à *« voyager plus cher sans savoir pourquoi »*, affirment les signataires.

Le syndicat CFDT des cheminots critique aussi ce nouveau sytème, affirmant *« ne pas accepter que l'on renonce au service public avec ce nouvel outil »*.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté 31 à 46

Le numéro du « Monde » daté 19 janvier 1993 a été tiré à 504 375 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Arts-Spectacles » : Architecture, bilan 1992

Après le temps des grands travaux, l'architecture en France confirme sa vitalité à travers un éclectisme luxuriant. Mais comment supportera-t-elle la rigueur des temps ?

« Education-Campus » : spécial Expolangues

Sous la pression de l'Europe et de la demande des familles, l'enseignement des langues étrangères est en quête d'objectifs, aussi bien dans l'enseignement secondaire qu'à l'université.

Troisième et sixième groupes mondiaux

BSN et Unilever s'associent dans les glaces et yoghourts

Le français BSN et l'anglo-néerlandais Unilever respectivement sixième et troisième groupes agro-alimentaires mondiaux ont décidé, lundi 18 janvier, de s'associer pour développer de nouveaux produits mariant la glace et le yoghourt. Pour cela, les deux firmes ont constitué une société commune composée de six personnes, venant de l'un et l'autre groupe, avec une présidence tournante. L'idée étant d'associer les deux compétences, la crème glacée pour Unilever (avec Motta, Frigo) et le yoghourt frais pour BSN (Danone), où chacun est leader mondial dans son domaine.

« L'état actuel du développement conjoint des produits et concepts permet à la joint-venture d'envisager le lancement prochain des premiers produits associant glace et yoghourt en France et en Espagne. L'extension sera faite ultérieurement à d'autres pays dans le monde », précise un communiqué publié le 18 janvier. Ce rapprochement permet aussi de limiter les investissements.

Ce type de coopération ponctuelle semble se développer entre les grands groupes. En décembre 1990, Nestlé et Coca-Cola se sont regroupés pour fabriquer et distribuer des concentrés et des bases pour la production de boissons au café et au thé *« prêtes à boire »*. Un an plus tard, Pepsi-Cola et Unilever, *via* sa filiale Lipton, signaient un accord identique pour développer aux Etats-Unis des produits à base de thé. De son côté, BSN s'est allié en 1991 avec Nestlé pour reprendre ensemble le premier fabricant de biscuits et de chocolat en Tchécoslovaquie. Cette stratégie visait à acquérir un groupe et non à développer ensemble des produits.

D. G.

Après le rachat de la SODECCO

La SDR du Sud-Est va faire l'objet d'une OPA

LYON

de notre bureau régional

Confrontée à de graves difficultés économiques, qui l'ont conduite à afficher, au premier semestre, près de 84 millions de francs de provisions et 29,38 millions de francs de pertes, la Société de développement régional du Sud-Est (SDR), dont le siège est à Lyon, va faire l'objet d'une offre publique d'achat (OPA) lancée par son *« actionnaire de référence »*, le Crédit lyonnais, déjà porteur de 19,18 % du capital.

Il s'agira de la deuxième initiative de cette nature, après l'opération engagée, en décembre 1992, par la Banque régionale de l'Ouest (BRO), du groupe CIC-GAN, à l'égard de la Société de développement du Centre et du Centre-Ouest (SODECCO).

Les pouvoirs publics semblent avoir admis la nécessité d'un *« traitement de choc »* pour l'ensemble du réseau des SDR, établissements financiers de participations et de crédit jouissant d'un statut particulier, qui furent largement engagés dans les déboires du Crédit naval et de Golf-Club international (*le Monde* du 9 décembre 1992).

Le Crédit lyonnais agira par le biais de sa filiale spécialisée, la Compagnie financière d'investissement Rhône-Alpes. Le Crédit lyonnais présente avec insistance cette opération comme *« amicale »*, avant la réunion d'un conseil d'administration de la SDR, prévu le 26 janvier, dont l'ordre du jour comprendra l'examen de mesures visant à restaurer les ratios de solvabilité de l'établissement visé par l'OPA.

L'OPA est lancée au prix de 85 francs par titre, contre un cours de 61 francs, inscrit le 15 janvier. L'offre apporte donc une plus-value de près de 40 % (contre 14 % lors de l'opération de la BRO). Sera-t-elle jugée suffisante ?

Au vu du cours du 25 septembre 1992 (79,20 francs), M. Franck Fougerat, directeur général de la SDR, avait jugé que le public faisait preuve d'une *« sévérité particulière »*, car l'entreprise était ainsi créditée d'une capitalisation boursière de 132 millions de francs, alors que son portefeuille d'actions et d'obligations convertibles atteignait 403 millions de francs, selon l'estimation du 30 juin, qui ne tenait pas compte des activités de crédit.

En 1992, la SDR du Sud-Est a enregistré l'une des plus fortes baisses du panel boursier rhônalpin (– 78,8 %). Au cours des trois dernières semaines, elle a été animée de hausses successives de 6,82 %, 23,40 % et 5,17 %. Le rapprochement, un moment envisagé, en 1991, avec la SDR Centrest a été reporté *sine die*.

GÉRARD BUÉTAS

Le gouvernement russe rejette le projet d'un retour au contrôle des prix

Moins de deux semaines après l'annonce faite par le nouveau premier ministre russe, M. Victor Tchernomyrdine, de rétablir un contrôle des prix en Russie sur une série de produits alimentaires de première nécessité (*le Monde* du 7 janvier), ce projet a été rejeté, lundi 18 janvier, par le gouvernement russe.

Le vice-premier ministre chargé de l'économie et des finances, M. Boris Fiodorov, a indiqué au cours d'une conférence de presse que la mesure signée le 31 décembre par M. Tchernomyrdine, qui visait à réinstaurer une réglementation des prix par le gouvernement en imposant une limite de 10 % à 25 % à la marge bénéficiaire des entreprises pour certains produits alimentaires, devait être considérée comme *« nulle »*.

□ **Quatre évêques français condamnent le banissement par Israël des 415 Palestiniens.** – Dans un communiqué en date du 18 janvier, Mgr Jacques Delaporte, président de la commission française Justice et Paix, Mgr Louis Dufaux, président du secrétariat pour les relations avec l'islam, Mgr André Lacrampe, prélat de la Mission de France, et Mgr Joseph Rozier, président de Pax Christi, condamnent *« le banissement par le gouvernement d'Israël de plus de 400 Palestiniens »*. Il s'agit d'*« une violation flagrante de la quatrième convention de Genève* [sur la protection des civils en temps de guerre] *à laquelle l'Etat d'Israël a souscrit, d'un déni évident de justice et d'un risque grave et inutile pour le processus de paix au Proche-Orient »*.

M. Le Pen n'aime pas l'art contemporain

M. Jean-Marie Le Pen a vigoureusement dénoncé l'art contemporain, samedi 16 janvier à Paris, en conclusion d'un colloque du « conseil scientifique » du Front national qui avait pour thème *« la création artistique contemporaine et l'identité française »*. A cette occasion, il a largement repris ses chevaux de bataille exposés dans un colloque de 1987 intitulé *« Une âme pour la France. Pour en finir avec le génocide culturel »*.

Une nouvelle fois, M. Le Pen a fustigé la culture *« universelle, mondialiste et déracinée »* et il a qualifié l'art contemporain de *« farce sinistre »*, favorisée par la gauche et défendue par *« la lâcheté de la droite parlementaire »*. En contrôlant *« les trois quarts du marché de la peinture contemporaine,* a-t-il assuré, *l'Etat impose un art socialiste ou conforme digne du docteur Goebbels »*, notamment par le biais des achats publics qui sont *« des sommets de bêtise et d'horreur »*. Selon lui, l'unique mission de l'Etat devrait être la *« défense du patrimoine »*.

« Il faut reculturer le peuple français »

Faisant la part belle à un argumentaire simpliste et réducteur, M. Le Pen a expliqué que *« l'art contemporain est en rupture avec la technique, la maîtrise, l'habileté qui sont les références de tout art »*. *« La création contemporaine ne cherche plus le beau mais l'original,* a-t-il dit. *En affirmant que tout se vaut, elle est marquée par le désordre »*. M. Le Pen affirme que cet art, réalisé par *« une pseudo-élite »*, est *« une rupture avec l'art fait pour le peuple »*. Et de regretter que les modèles traditionnels soient abandonnés, ceux qui font référence à la mythologie, à la civilisation grecque et latine, à la bible.

Rares sont les exemples, positifs ou négatifs, qui éclairent les choix culturels des dirigeants du parti lepéniste. Pour la énième fois, M. Le Pen a raillé les *« rayures de Buren »*, en lâchant d'autres noms.

Les œuvres de Jackson Pollock et d'Yves Klein ont ainsi été qualifiées de *« fantaisies sur lesquelles quelques critiques se pâment »*. Après s'être moqué de certains papiers collés (Matisse?), il s'en est pris, en toute logique, à Picasso. *« J'avais espéré que Picasso dise qu'à partir de cette date-là, son œuvre était bonne à jeter, qu'elle n'était qu'un pied de nez aux bourgeois qui se piquent de modernité. »* M. Le Pen n'a pas donné la date qui marquerait la frontière entre le bon Picasso et le mauvais. Elle n'est probablement pas très éloignée du cubisme, un mouvement souvent dénoncé, dans ce parti, comme *« un renoncement à la forme »*.

Conclusion de M. Le Pen : *« L'art contemporain est une rupture. Faisons une rupture à cette rupture. Il y a un complot qui vise à réduire l'individu à un robot manipulable, coupé du beau, du vrai, du bon. »* Même si ces notions sont difficiles à cerner, le chef de file du nationalisme esthétique propose quelques remèdes : *« Il faut reculturer le peuple français, promouvoir l'artisanat et l'apprentissage, défendre la langue et la création française. »* M. Le Pen estime que *« les formes que crée l'artiste sont l'expression de l'âme du peuple »*.

M. G.

Les conflits dans le Caucase

Nouveaux combats dans le Haut-Karabakh et en Abkhazie

Cinq ans après le début du conflit dans le Haut-Karabakh, qui a déjà fait plus de trois mille morts, les combats ont redoublé d'intensité ces derniers jours dans cette enclave à population majoritairement arménienne, située en Azerbaïdjan.

Les affrontements se sont intensifiés depuis dimanche 17 janvier dans la région de Mardakert, où les forces arméniennes ont abattu au moins deux avions militaire azerbaïdjanais. Bakou, de son côté, a annoncé la destruction de trois hélicoptères arméniens.

Ailleurs dans le Caucase, les combats entre Géorgiens et indépendantistes abkhazes ont fait une vingtaine de morts vendredi soir. Un hélicoptère géorgien a été abattu lors des combats.

Enfin, les Ossètes et les Ingouches, deux peuples du Caucase russe en conflit depuis fin octobre, auraient conclu un accord dimanche pour entamer des pourparlers de paix et reconstruire les villages détruits. – *(AFP, Reuter, Itar-Tass.)*

□ **Royal Air Maroc commande douze Boeing 737.** – La compagnie aérienne Royal Air Maroc a annoncé, lundi 18 janvier, une commande ferme de douze Boeing 737 pour un montant de l'ordre de 525 millions de dollars. La décision d'acquérir ces appareils confirme *« la volonté de Royal Air Maroc de renforcer ses positions sur le réseau moyen-courrier européen et sa confiance dans le développement du trafic notamment entre cette région du monde et le Maroc »*, a déclaré la compagnie dans un communiqué.

Le Monde

NUMÉRO HORS SÉRIE

CLINTON PRÉSIDENT
1980-1992 : l'héritage républicain

CETTE brochure dresse le tableau de l'Amérique d'aujourd'hui telle que va la trouver le nouveau président, Bill Clinton, après douze années de gestion républicaine.

A partir d'articles déjà publiés par *le Monde*, de nouvelles synthèses ou des textes de présentation, cinq grands chapitres se dégagent : le récit de la campagne électorale et les résultats commentés, puis, au plan international, les grands traits d'une politique étrangère qui a visé à redonner son prestige à l'Amérique. Sur le terrain économique, une politique ultra-libérale qui laisse un lourd bilan. Une société qui doute d'elle-même, une vie culturelle qui bute sur ses contradictions.

Avec des graphiques, des tableaux, des cartes, des photos et les dessins des illustrateurs du *Monde*.

En vente dans tous les kiosques, 148 pages - 48 F

Le Monde

INITIATIVES

La création d'entreprises en panne

La fièvre est retombée, mais ses effets demeurent avec 500 000 emplois à la clé

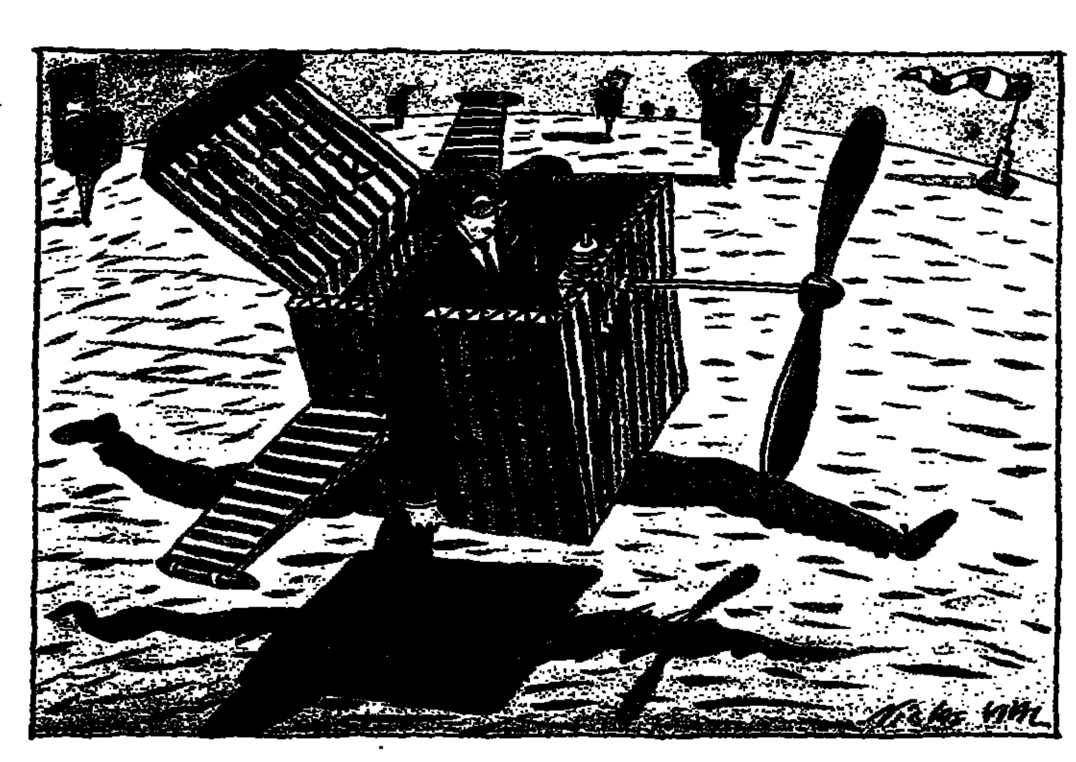
RÉEL au milieu des années 80, l'engouement pour la création d'entreprises est maintenant retombé. Avec les reprises d'entreprises, le chiffre des 274 000 avait été atteint en 1989. Il est redescendu à 228 454 en 1992, soit à un niveau plus bas qu'en 1979, année de la création de l'Agence nationale pour la création d'entreprises (ANCE). Cette baisse, estimée à 20 % pour les quatre dernières années, correspondrait à un manque à gagner annuel de 70 000 emplois.

Pour autant, peut-on parler de la fin d'un effet de mode? Rien n'est moins sûr. D'abord parce que le fléchissement coïncide avec le début d'une récession économique dont la France, comme les autres pays, n'est pas encore sortie. Que les candidats à la création d'entreprises aient abandonné leur projet correspond, après tout, à une bonne appréciation du risque. On constate d'ailleurs que le mouvement de déclin s'est amorcé dès la mi-1989, c'est-à-dire bien avant la crise du Golfe, et que les entreprises de services ont continué à se créer sur la lancée antérieure, jusqu'au début de 1990, pour s'effondrer ensuite. Une autre explication est également avancée, qui ne fait pas l'unanimité, mais que la plupart des experts jugent plausible. Après tout le tapage orchestré autour de la création d'entreprises, les vocations se sont multipliées et l'on peut considérer que, progressivement, le public potentiellement intéressé a été sensibilisé. Un palier devait fatalement être atteint, le désir de se mettre à son compte ayant ses limites.

A cela, l'observatoire de l'ANCE ajoute enfin une dernière notation d'importance. Il faut distinguer, parmi les créateurs, ceux qui ont une politique d'authentiques chefs d'entreprise et développent une stratégie de ceux qui ont pour premier souci d'assurer leur propre emploi, voire celui de deux ou trois collaborateurs. Si les premiers représentent 15 % à 20 %, les autres sont bien plus nombreux et leur volonté est intimement fonction de la conjoncture.

Réalisé par l'IFOP, un sondage confirme cette évolution. Globalement, les entreprises créées ont tendance à grossir, à s'étoffer, et une proportion importante de ceux qui sont déjà «installés» (15 %) envisagent de recommencer. Alors que, dans la population en âge de créer une entreprise, 19 % seulement, contre 23 % en 1988 et 28 % en 1986, ont fixé à moins d'un an l'échéance de leur passage à l'acte, la part des ouvriers diminue ainsi que, de façon moindre, celle des employés. En revanche, les cadres et les membres des professions libérales manifestent de plus en plus d'intérêt.

Malgré ce tassement, le flux des créations et des reprises d'entreprises s'avère cependant indispensable à la recomposition du tissu. En cinq ans, on estime que le parc s'est ainsi renouvelé de 36 %, malgré des défaillances qui ne cessent d'augmenter (+ 35 % en 1992, après + 25 % en 1991). Socialement, aussi, leur effet sur l'emploi est loin d'être négligeable. De 1986 à 1991, l'ANCE évalue à 3 millions le nombre de postes de travail qui ont été créés ou préservés. Selon un calcul que rien ne dément, 250 000 créations ou reprises d'entreprises provoquent 800 000 emplois induits (500 000 pour la création uniquement) qui, au bout de cinq ans, sont encore 500 000, dont 300 000 pour la seule création. En prolongeant les courbes, on peut en déduire que 125 000 des sociétés nées ou rachetées en 1990 existeront encore en 1995. Ce n'est pas rien.



MAIS cette double dimension économique et sociale échappe le plus souvent aux raisonnements macro-économiques. Au contraire, ceux-là retiennent que le taux de survie à cinq ans de ces entreprises nouvelles ou réactivées est respectivement de 43 % ou de 48 %; ce qui autorise les appréciations dubitatives et une relative prudence. De même juge-t-on médiocrement, parfois, de l'apport des chômeurs, qui, au nombre de 50 000 par an environ actuellement, choisissent de créer leur entreprise plutôt que de rester à l'ANPE. Outre que ceux-ci ont, dans le meilleur des cas, préparé leur projet de longue date, ou qu'ils réalisent ainsi un vieux rêve, leurs performances sont tout à fait honorables, contrairement à une idée reçue. La mortalité de leurs entreprises est comparable à celle des autres créateurs. Ce qui n'empêche pas, dans tous les cas malheureusement, les banques de se montrer de plus en plus réservées. Le resserrement du crédit nuit au redéploiement de l'activité induite par la création d'entreprises.

Plus que jamais il conviendrait donc de relancer ce mouvement, voire de l'aider. Mais les leçons du passé, une fois encore, appellent à la circonspection. Trop d'opérateurs se mêlent du sujet et le rôle de l'ANCE, jusqu'à une date récente, manquait de clarté. Mieux vaudrait cibler les interventions et moduler les mesures, comme par exemple celles qui facilitent les premières années d'existence : on s'est aperçu que les créateurs, à cause des exonérations dont ils bénéficient, s'illusionnent trop souvent à leurs débuts, vivent dans l'euphorie, puis découvrent tardivement les conditions normales d'exploitation. Les aides, en l'occurrence, les précipiteraient dans l'échec.

L'environnement, aussi, devrait être assaini. Toutes les technopôles qui ont fleuri dans la moindre cité avide de modernité se justifient-elles? Et les pépinières d'entreprises, réponse intelligente à un besoin réel de soutien au démarrage, en proliférant, ne sont-elles pas en train de connaître le sort des zones industrielles?

Alain Lebaube

DOSSIER • La création d'entreprises en panne

L'ANCE, victime de sa confusion

En quatorze ans, l'agence a brouillé son image

AU fil du temps, l'image de l'Agence nationale pour la création d'entreprises (ANCE) s'était brouillée. Passées les quelques années où la création d'entreprise avait été à la mode, elle paraissait retourner à l'anonymat, en même temps que l'engouement déclinait. A partir de la mi-1989, tandis que le nombre d'entreprises créées ou reprises commençait à fléchir, elle perdait manifestement de son influence et, au ministère de l'industrie, sa tutelle, comme au ministère de l'économie et des finances, on en venait à des jugements très critiques sur son action.

Instituée en 1979, l'ANCE a, en réalité, été victime de deux phénomènes qui se sont très vite imbriqués l'un dans l'autre. Le maintien trop longtemps prolongé d'une stratégie qui s'est à l'usage révélée fausse et source de confusion, alors même que celle-ci avait permis le décollage de l'agence sous l'impulsion de son premier président, M. Georges Chavannes. Les changements incessants de responsables, d'autre part, à chaque fois accompagnés d'éreintements sévères des prédécesseurs, secrètement accusés des pires maux.

Faute de trouver une meilleure orientation, l'agence s'est épuisée à révoquer ses équipes successives qui ne s'en sortaient guère mieux. Au passage, quelques affaires douteuses ajoutaient parfois une odeur de scandale aux difficultés qui frappaient tel ou tel partenaire, dont France Initiatives, actuellement présidée par M. Jean-Pierre Worms, et qui ne tint jamais les mirifiques promesses de ses débuts. Pendant la cohabitation, le lancement des « Points chance » voulus par M. Alain Madelin, et aujourd'hui au nombre de 650, acheva de déstabiliser l'organisme, dès lors mal accueilli en province.

A l'origine de cet enchaînement de causes et d'effets, il y a une méconnaissance du public des créateurs d'entreprise et, dès lors, une analyse insuffisante des besoins. Pour se faire connaître, l'ANCE s'est d'abord focalisée sur ces personnes qui aspirent à se mettre à leur compte en croyant qu'elles se ressemblaient toutes et qu'il fallait leur fournir une méthodologie. Or, ainsi que le fait remarquer M. André Letowski, responsable de l'Observatoire de l'agence, 15 % à 20 % de ceux qui montent leur affaire ont une stratégie et un comportement « entreprencurial ». L'énorme masse des autres est animée par un souhait plus prosaïque d'insertion, chacun cherchant à créer son propre emploi et, au mieux, un ou deux postes supplémentaires.

Concurrence interopérateurs

Après les premiers succès, qui se sont traduits par une croissance réelle des créations d'entreprise, la méthode retenue ne pouvait que conduire l'ANCE dans une impasse. Sa sphère d'influence ne s'élargissait pas et, en raison des ambiguïtés de départ, ses résultats, appréciés d'un point de vue macro-économique, ne satisfaisaient pas. Il lui devenait difficile de convaincre de nouveaux candidats, au-delà d'un noyau de créateurs potentiels. Surtout, et à mesure qu'elle créait un marché de la création d'entreprise, l'ANCE se trouvait en concurrence avec des opérateurs (chambres de commerce et de métiers, etc.) qui, soit supportaient mal ses interventions, soit développaient des pratiques voulues complémentaires mais qui se superposaient avec sa propre action.

Cela se compliqua bientôt d'autres considérations. Dans un même lieu – *« une plate-forme »* – se trouvaient réunis divers organismes ou associations qui avaient peu ou prou des buts semblables, des Boutiques de gestion en passant par EGEE, France Initiatives ou les structures de soutien au développement économique local. Il s'ensuivit une dispersion et même des cafouillages que l'apparition des « Points chance » porta à leur paroxysme. On ne savait plus très bien qui faisait quoi. En outre, amenée à intervenir sur tous les fronts, couvrant l'ensemble des demandes et s'évertuant à fournir du conseil de généraliste, l'équipe des experts se gonfla jusqu'à représenter soixante personnes. Signe évident de malaise, le turn over y était élevé, de l'ordre de 25 % par an, et les dirigeants, régulièrement appelés à la rescousse, pratiquaient la fuite en avant.

Intervenir en amont

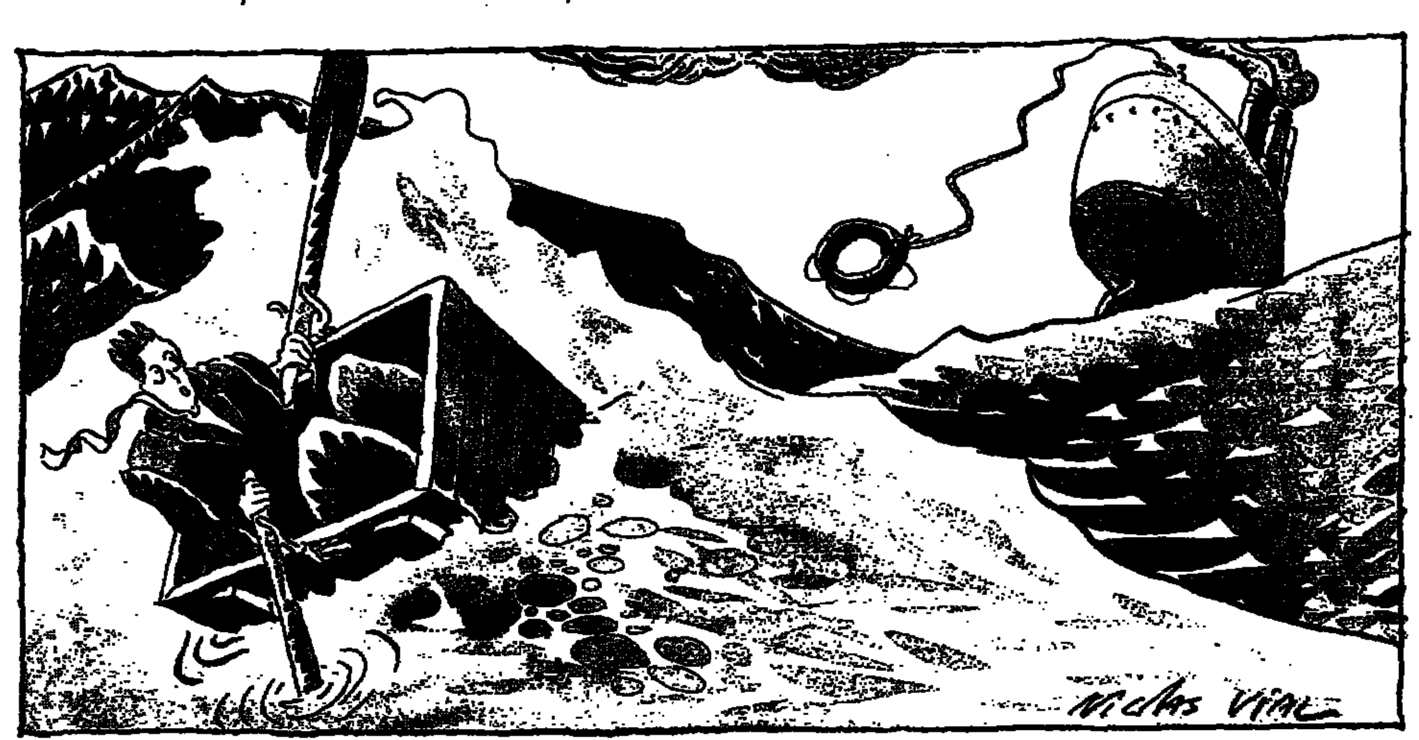
Selon le dernier président, arrivé il y a un an, M. Michel Hervé, chef d'entreprise et maire de Parthenay, il était temps que des modifications interviennent et que l'ANCE soit réorientée, enfin. Cinq responsables sont partis et la direction est désormais collégiale. Pour éviter les chevauchements, l'agence se déplace maintenant vers l'amont pour laisser la place aux opérateurs. Elle se refuse à fournir du conseil ou à vendre du service, se consacrant exclusivement à l'animation d'un réseau. Il lui revient, en revanche, de mieux analyser le mouvement de création d'entreprise, d'en percevoir les tendances et d'en distinguer les catégories. Segment par segment, l'entreprise de services ne correspondant pas à l'entreprise industrielle ou à celle du bâtiment, elle doit mettre au point les outils méthodologiques adaptés, pour les opérateurs, et éviter d'être en contact direct avec les créateurs eux-mêmes.

« Il n'y avait pas d'instrument d'observation développé », se lamente M. Hervé, qui espère jouer ce rôle en France et en Europe. Les indicateurs et les études, menées avec l'INSEE ou l'IFOP, avaient été abandonnés, *« et on ne savait pas combien d'emplois induits étaient générés »*, rappelle-t-il, bien décidé à construire un instrument à l'usage, notamment, des gouvernements *« qui travaillent sur le sujet sans évaluation »*. Afin de clarifier le positionnement, il entend faire de l'ANCE le laboratoire à la disposition de tous les intervenants. Ce que l'agence aurait dû devenir, une fois sa phase de lancement terminée. Et ce qu'elle sera peut-être quatorze ans après sa naissance. Lente gestation.

A. Le.

Les structures d'aide se professionnalisent

Cerner le profil des fondateurs et personnaliser les méthodes
Chaque cas étant unique, le « sur-mesure » est indispensable



BIEN qu'il n'y ait aucune statistique officielle, les hommes du terrain, spécialistes d'expérience, l'évaluent instinctivement : au moins un créateur d'entreprise sur deux se lance dans une aventure professionnelle sans avoir été conseillé. Les plus pessimistes vont même jusqu'à citer le chiffre de 70 % !

Une réalité qui donne froid dans le dos. Les échecs de ces nouveaux entrepreneurs seraient-ils moins fréquents (en moyenne une entreprise créée sur deux disparaît au bout de cinq ans) si l'information, le conseil, devenaient systématiques ? Pourtant les structures d'aide existent et se sont même largement professionnalisées depuis les quinze dernières années quel que soit le public concerné, demandeurs d'emploi ou salariés.

Globalement, le marché se répartit en deux gros bataillons : le lucratif et le non-lucratif, sans oublier bien sûr le parapublic fortement représenté par les chambres de commerce et d'industrie. Les associations et les initiatives de bénévoles sont sûrement les plus difficiles à recenser. La diversité est inouïe. L'Association pour le développement de l'initiative économique (ADIE) s'adresse, elle, particulièrement aux RMIstes et aux chômeurs, *« une population*, comme l'indique Maria Novak, l'une de ses responsables, *dont les garanties ne sont pas reconnues par les banques qui refusent donc de les financer »*. L'ADIE a accordé, depuis sa fondation, il y a deux ans, trois cents prêts remboursables par les intéressés devenus le plus souvent artisans, commerçants ambulants ou éleveurs d'escargots...

France initiative réseau (FIR), d'une taille plus importante, est, elle, bien implantée localement avec cinquante-cinq *« plates-formes »* sur l'ensemble de l'Hexagone, toutes capables de parrainer des projets et d'aider à leur financement *via* des prêts d'honneur. *« Le principe de base qui nous anime*, explique son président Jean-Pierre Worms, *c'est de réunir par exemple sur un département des bénévoles, chefs d'entreprise, élus, experts-comptables qui commencent par réaliser un audit gratuit des projets présentés. Une fois ficelé, le dossier passe par un comité d'agrément qui peut compléter le financement par un prêt d'honneur au créateur qu'un de nos experts choisira comme filiale. En somme nous pratiquons le compagnonnage humain ! »*

Une meilleure collecte de financement

Quelle que soit leur spécificité, l'ensemble de ces associations ont un point en commun incontournable : elles se tournent vers les mêmes financeurs, à savoir les pouvoirs publics, nationaux et locaux, pour obtenir des subventions. *« Nous négocions avec les mêmes fonctionnaires*, reconnaît Jean-François Godot, délégué général des FIR. *C'est d'autant plus difficile que nous sommes souvent implantés en force dans des régions identiques, le Nord ou Paris, par exemple. »* Afin d'essayer de mettre un terme à cette concurrence *« absurde »*, en juin 1992 sept structures nationales (les Boutiques de gestion, le FIR, les Cigales, etc.) se sont regroupées au sein du Collectif de réseaux et organisme de la création d'entreprises (CROCE) afin d'organiser au mieux la collecte de financement. *« Nous essayons*, explique Jean-Pierre Worms, également président du CROCE, *de négocier ensemble un contrat de plan pour obtenir des pouvoirs publics un financement pluriannuel, ce qui aiderait à régler la question. »*

La chasse aux subventions n'est pas un souci pour les lucratifs du secteur qui sont finalement assez peu à s'être faits une réelle spécialité dans la création d'entreprises. Beaucoup d'organismes l'inscrivent sur leur plaquette de présentation – c'est le cas de nombre de cabinets d'out placement, – mais ils ne disposent pas finalement d'un véritable savoir-faire. *« Il n'est pas possible de faire dans l'à-peu-près dans ce métier*, affirme Michel Garcin, associé-gérant de RDE SARL, l'une des structures d'expérience qui a déjà 2 000 créations d'entreprises à son actif depuis sa naissance en 1986. *Chaque cas est unique. Nous faisons du « sur mesure ». Il n'est pas pensable par exemple de créer une banque de données. Nous y avons vite renoncé. La création d'entreprises c'est une rencontre entre un entrepreneur, une opportunité et des moyens à chaque fois différents. »*

RDE SARL, tout comme IP-Montage, autre cabinet en place, travaille essentiellement avec des grands groupes dans le cadre des restructurations ou des départs volontaires qui leur confient leurs salariés désireux de créer leur propre entreprise, fausses sous-traitances mises à part bien sûr.

Aujourd'hui, où la période enregistre plutôt une baisse du nombre de créations d'entreprises, chacun d'entre eux avoue en profiter pour peaufiner sa méthode. *« Nous insistons plus sur certains points*, remarque ainsi Michel Garcin, *la motivation des associés ou la solidarité de l'environnement familial... »* Des aspects psychologiques qui semblent également déterminants pour Frédéric Tavera, le fondateur et le gérant d'IP-Montage. *« Nous souhaitons cerner du mieux possible les qualités du fondateur. Savoir si c'est un bon commercial, un stratège ou un organisateur. C'est ce tiercé-là qui est gagnant. Nous nous contentons, grâce à des questionnaires individuels élaborés avec des spécialistes, de faire apparaître le profil dominant afin de mieux identifier l'aide à apporter. »* Quoi qu'il en soit, la clé est bien là : il faut personnaliser.

Marie-Béatrice Baudet

Les pépinières végètent

Privilégier les interlocuteurs compétents et rassembler les bonnes volontés

IL s'est enfui le joyeux temps où pépinières d'entreprises et autres technopôles suscitaient de vastes espoirs en matière de développement local. A l'engouement du milieu des années 80 succède la perplexité. Certaines pépinières sont des échecs et ferment leurs portes. D'autres se font une concurrence destructrice ; les créations d'entreprises se raréfient, les banquiers se désengagent...

Pourtant, selon l'Agence nationale pour la création d'entreprises, le taux de survie des entreprises au bout de cinq ans s'élève, dans ces structures, à 83 % au lieu de 43 % pour l'ensemble de la France ; mais les entreprises admises dans les pépinières ont fait l'objet d'une sélection initiale. Leurs chances de réussite, déjà supérieures à la moyenne, ont sûrement été améliorées, mais il est difficile d'être plus précis. D'autres questions restent à ce jour sans réponse : les entreprises ainsi « maternées » se développent-elles plus vite que les autres ? Embauchent-elles davantage ? En un mot, l'argent dépensé par les collectivités locales ou les chambres consulaires qui les ont créées constitue-t-il un bon investissement avec un retour suffisant ?

Ceux qui s'interrogent à leur sujet remettent rarement en cause l'idée d'un soutien à la création d'entreprises. Mais le moment est venu de tirer les leçons des premières années de fonctionnement. Une première erreur apparaît clairement : celle qui a consisté à faire la part trop belle aux réalisations immobilières et plus largement à l'« hôtellerie d'entreprise » (ou mise à disposition d'équipements et de services à coûts partagés) : *« Ces réalisations alourdissent gravement le fonctionnement de bien des pépinières*, souligne ainsi Gérard Delfau, sénateur de l'Hérault et président du comité de liaison des comités de bassin d'emploi. *Les élus cèdent un peu trop facilement à la tentation de construire... »*

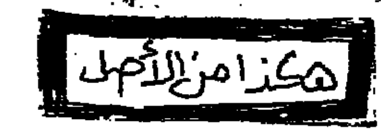
Or l'essentiel est ailleurs : dans *l'« accompagnement managérial »*, selon l'expression de Jean-Yves Delaune, créateur d'Atlanpôle à Nantes ; c'est-à-dire dans la mise en place d'un dispositif qui permet au créateur d'entreprise de *« trouver sans difficulté et en permanence à ses côtés les interlocuteurs compétents avec qui dialoguer, mûrir ses projets, régler les problèmes qu'il rencontre »*. Si les dimensions d'Atlanpôle lui permettent de disposer en interne de l'équipe de consultants nécessaires, un tel accompagnement peut prendre la forme – plus modeste mais féconde – d'un réseau utilisant toutes les ressources locales.

Des ressources mal utilisées

Lorsque Max Albizzati, président du comité de bassin d'emploi de la région de Vierzon, décide de privilégier la création d'entreprises pour faire face à l'effondrement des industries traditionnelles, il s'attache principalement à rassembler les bonnes volontés : experts comptables, juristes, assistants techniques de la CCI et de la chambre des métiers, banquiers... Chacun va simplement s'engager à apporter son soutien aux créateurs d'entreprises dans sa sphère de compétence, le plus souvent bénévolement. *« En ne créant pas de service nouveau, sauf dans les domaines où rien n'existe, on évite de provoquer des réflexes de concurrence. Nous sommes trop pauvres pour nous offrir le luxe de la zizanie... »* L'écueil qu'ils soulignent est réel : pépinière et technopôles ont du mal à articuler correctement les services qu'ils rendent avec ce que proposent les consultants privés et les chambres consulaires : les ressources locales sont souvent mal utilisées, les relations médiocres. Et les consultants, insuffisamment intégrés, ne font aucun effort particulier en faveur des entreprises qui démarrent.

Une meilleure articulation avec les actions de formation serait également nécessaire. Non seulement il faut développer ces actions, mais il est urgent de veiller à ce que les efforts des collectivités locales dans ce domaine bénéficient à ceux qui créent effectivement des entreprises. Une enquête menée par le groupe Bernard Brunhes dans le Nord-Pas-de-Calais montre en effet que c'est loin d'être le cas.

Marie-Claude Betbeder



DOSSIER • La création d'entreprises en panne

Investir ses indemnités

Un acte économique avant d'être une réponse sociale au chômage

« *IL est dommage de considérer la création d'entreprise comme une solution au chômage. Car c'est avant tout un phénomène économique* », assène Jean-Paul Meire, responsable de l'unité créations d'entreprises à l'Association pour l'emploi des cadres (APEC). Le statut social des chômeurs ne constitue manifestement pas pour lui une raison nécessaire ou suffisante pour monter son entreprise. « *Il faut avant tout avoir un profil de créateur d'entreprises* » avec des motivations (besoin d'autonomie, goût des responsabilités...), un panel de compétences (commerciale, capacité de décision, de gestion) et bénéficier d'un environnement familial, socioprofessionnel et financier solide.

Certes, 74 % des candidats à la création reçus par l'APEC en 1991 étaient en recherche d'emploi, « *mais cela ne signifie absolument pas qu'il s'agissait pour eux de la solution de la dernière chance* », indique Jean-Paul Meire, soulignant que 80 % d'entre eux sont venus se renseigner dès la première semaine de leur chômage, ce qui exclut *a priori* qu'ils aient pu se sentir acculés à ce choix.

Un succès non garanti

En fait, il ne serait pas loin de considérer que le chômage, pour le futur créateur, aura été le moment « privilégié » pour faire le point. « *Je pense que beaucoup d'entre eux ont un projet en tête et n'avaient jamais pu prendre le temps de se pencher sérieusement sur la question. Le chômage n'aura fait que favoriser un passage à l'acte.* » Quoi qu'il en soit, bien que suivant le mouvement général de baisse de la création d'entreprises en France, chaque année de nombreux chômeurs créent ou reprennent des entreprises avec autant ou aussi peu de succès que les autres (50 % d'échecs à cinq ans).

Pour les aider, ils peuvent bénéficier de la subvention aux chômeurs créateurs d'entreprises (ACCRE - Aide aux chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprises). La prime dégressive – à partir du quatre-vingt onzième jour d'inscription au chômage – allant de 43 000 à 10 750 francs. En 1991, 43 329 chômeurs ont créé ou repris 40 582 entreprises, soit une baisse de 12 % et 11 % par rapport à 1990, parallèle à la baisse globale des créations d'entreprises en France. Depuis 1988, en effet, le dispositif contribue pour 17 % au volume des créations d'entreprises selon les statistiques du ministère du travail. Mais on est loin des envolées de 1985 et surtout de 1986, année record avec 71 577 chômeurs créateurs et 61 951 entreprises créées ou reprises (23 % du total).

En 1991, quatre entreprises sur cinq correspondaient à des créations, les autres à des reprises. 68 % se sont constituées en entreprises individuelles et 23 % en SARL. 38 % se situaient dans le secteur des services marchands, 24 % dans le commerce et 19 % dans le bâtiment. Par rapport à 1990, on observe un grand changement dans le profil du créateur d'entreprise. S'il s'agit toujours d'un homme (75 %) âgé de trente à quarante-neuf ans (67 %), son niveau de qualification a fortement augmenté puisque la part des techniciens, cadres et ingénieurs est passée de 28,3 % à 34,6 %, tandis que celle des ouvriers a été ramenée de 43,3 % à 36 %.

L'ACCRE, en elle-même, n'a sans doute qu'un effet négligeable sur la création d'entreprises. D'abord, parce qu'elle est trop modeste (40 % touchent moins de 30 000 francs). Certaines personnes, comme les cadres, ont bien souvent intérêt à préparer tranquillement leur projet en bénéficiant de leurs allocations chômage, plus substantielles, plutôt que de se précipiter sur l'ACCRE. Ensuite, parce qu'elle arrive en général trop tard par rapport à la création d'entreprise. « *Elle constitue tout au plus une petite aide à la trésorerie* », concède Christian Caye, de l'ANCE. Mais son mode d'attribution, soumis depuis 1987 à la présentation d'un dossier solide, « *s'il a eu pour effet de diminuer le nombre de candidats*, souligne-t-il, *a au moins le mérite de forcer les créateurs potentiels à réfléchir plutôt deux fois qu'une et à limiter les échecs* ».

Catherine Leroy

Faux artisans, vrais salariés

Offres alléchantes... attention danger ! Des sociétés clés en main, pieds et poings liés

« *DEVENEZ votre propre patron* ». Investissement à partir de 14 000 F, formation, clientèle apportée « *par nos soins* », « *assistance complète* », précisait cette offre alléchante de création de franchise publiée dans la presse par la société de nettoyage Coverall-France début 1992. Dans sa brochure d'information, cette entreprise, issue du franchiseur américain Coverall et de Renosol, filiale de la Compagnie générale des eaux, insistait, chiffres à l'appui, sur le succès mondial de sa formule et la « *croissance soutenue* » du secteur du nettoyage, « *peu sensible aux fluctuations économiques* » et figurant « *parmi les plus créateurs d'emplois selon l'INSEE* ». « *Vous aussi, vous pouvez prendre part à ce succès* », conclut le document.

Il suffit pour cela de verser à Coverall un « droit d'entrée » de 10 000 F HT et de souscrire un « *mandat de recherche de clientèle* », avec « garantie de résultats », dont le coût varie en fonction du chiffre d'affaires souhaité par le franchisé. Exemple : pour un chiffre d'affaires garanti de 15 000 F HT par mois, le prix du mandat est de 75 000 F HT, payable grâce à un crédit Coverall, qui s'octroie, en outre, une commission de 15 % du chiffre d'affaires mensuel pour frais de gestion. « *Chaque franchisé a l'exclusivité de sa clientèle* », précise une responsable, c'est comme s'il achetait un fonds de commerce.

Confiants, « *quarante-deux franchisés* » ont signé un contrat, selon une responsable. Mais aujourd'hui, huit d'entre eux, estimant avoir été « *trompés* », ont saisi la justice. Chiffres d'affaires souvent pas atteints, formation quasi inexistante, petits chantiers fréquemment très éloignés les uns des autres, surfaces systématiquement sous-évaluées dans les contrats clients, absence totale d'assistance, impossibilité de contacter d'autres franchisés, etc. Ils ont travaillé à perte avant d'être étranglés par les dettes, huissiers à la porte, dépressions nerveuses et drames familiaux en prime.

« *Pour un chantier de soixante heures, il fallait en réalité le double*, confie une victime. *Du coup, le client était mécontent. Aussi, soit j'abandonnais le chantier, soit le client rompait son contrat, mais dans tous les cas Coverall estimait avoir respecté ses obligations à mon égard, et moi, pour avoir un autre chantier et payer mes charges, je devais acheter un nouveau mandat et m'endetter encore plus. C'est un engrenage.* »

Un « intérim du pauvre »

Au-delà du conflit commercial, le statut de ces travailleurs est aussi en cause. Leur subordination totale à Coverall a conduit Mᵉ Rachel Saada, avocate des plaignants, à réclamer au conseil des prud'hommes notamment la requalification de contrats de franchise en contrats de travail. Le jugement n'est pas encore rendu. « *Il s'agit en fait de vrais salariés*, estime l'avocate. *Des documents montrent que les tarifs sont indexés sur le SMIC. Coverall est de plus l'interlocuteur unique des clients. Il gère les contrats, organise le travail et sanctionne le franchisé, qui, lui, ne peut pas refuser un chantier. Je considère donc qu'il s'agit de travail clandestin et de placement payant, comme l'a relevé l'inspection du travail. Tout le mécanisme a été pensé dans le seul but d'échapper à la législation du travail et de la Sécurité sociale. Bon nombre de victimes étaient, auparavant, chômeurs ou en situation d'extrême fragilité, des proies faciles pour Coverall.* »

Faux artisans mais vrais salariés, c'était aussi le cas d'une centaine de chauffeurs liés par une clause d'exclusivité et des règlements très stricts à la société Jet Services, a confirmé la Cour de cassation fin 1991. Une situation fréquente dans les entreprises de transport. Soumises aux fortes variations d'activité d'un secteur très concurrentiel, elles ont tendance, pour casser les prix et remporter ainsi des marchés, à transférer sur des pseudo-artisans les coûts de production et la prise de risque économique.

Une sorte d'« *intérim du pauvre* », estime Claude-Valentin Marie, à la mission de lutte contre le travail clandestin. « *En bout de chaîne le travailleur, point extrême de la précarité, assume le degré zéro de protection sociale.* » Une chaîne qui démarre avec les donneurs d'ordres, notamment publics, qui attribuent souvent les marchés au regard des seuls critères de prix.

Francine Aizicovici

Le terreau des technopôles

Offrir sur un même lieu toutes les facilités aux firmes tout juste nées

DAVID WARD-PERKING n'est pas un homme morose. A la tête d'Access Consultants, une toute jeune société spécialisée dans l'environnement informatique, située sur le technopôle de Sofia-Antipolis, l'avenir lui apparaît ouvert. Cela malgré la crise que traverse le secteur.

Son secret ainsi que celui de plusieurs PME spécialisées dans la communication ? Le réseau. « *C'est le mot-clé*, dit ce Britannique des Alpes-Maritimes. *Nous ne sommes que cinq salariés. Mais grâce à l'infrastructure que nous offre Sofia nous avons mis en place un réseau d'une vingtaine de consultants disséminés sur l'ensemble du territoire. Ce qui, à la limite, veut dire que le nombre de salariés n'a plus de réelle signification.* »

David Ward-Perking, par ailleurs président de Regata, une association de PME qui se sont créées dans le sillage de l'Institut national de recherche en informatique et automatique (INRIA) implanté sur les collines de Sofia, est encore persuadé que le créateur d'entreprise d'aujourd'hui se doit d'exploiter des « niches » sur un marché. « *De surcroît*, ajoute-t-il, *dire aujourd'hui "je suis ingénieur informaticien" ne suffit plus. Il faut répondre : "je suis ingénieur. J'ai une spécialité. Une expérience dans telle technologie. Cela sur tel marché."* »

En l'occurrence, la formule sourit aux PME de Regata, couvées sur le technopole. Access Consultants, à titre d'exemple, a choisi de venir en aide aux grandes entreprises dont un nombre plus élevé qu'on ne le croit ont du mal à se servir correctement des coûteuses messageries dont elles s'enorgueillissent : « *On plante les bonshommes seuls devant un écran dans leur bureau. Mais on oublie la convivialité, l'environnement de l'utilisateur, autrement dit le facteur humain. Tel est le créneau sur lequel nous intervenons* », conclut David Ward-Perking.

En matière de créations, les technopôles sont un terreau fertile qui offre synergies et facilités multiples sur un même lieu. Bernard Guerrier de Dumast, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie de Nancy, ancien secrétaire général du groupe Pont-à-Mousson, en est le premier convaincu. « *J'appelle cela l'effet souk*, dit-il plaisamment. *Sur Nancy Brabois les créateurs sont rassemblés par affinité, ont les mêmes préoccupations, le même mode de pensée. Résultat : le taux d'échec est environ de 20 %, ce qui peut être considéré comme un beau score.* »



Qualité des projets

La proximité du centre hospitalier universitaire (CHU) n'est pas étrangère aux spécialités que se sont choisies les jeunes entreprises. Les recherches, les besoins exprimés par la faculté ont débouché avec succès sur des applications paramédicales qui font qu'une petite société – Médicorp, – créée par cinq personnes en 1985, en compte quarante aujourd'hui en étant devenue leader mondial sur son marché. « *Ces créateurs, fruit du couple chercheurs-université, passent à l'acte progressivement tout en gardant leur statut. Mais il leur faudra un jour choisir* », commente Henri Soulier, directeur régional du Crédit d'équipement aux petites et moyennes entreprises (CEPME) et, à ce titre, bon observateur de la santé économique de ces jeunes entreprises.

Professeur à HEC-entrepreneurs où il a initié dès 1975 la filière création d'entreprises en se gardant bien, comme il le dit, de théoriser ses cours, Robert Papin, cite volontiers « *d'excellentes réussites* » d'anciens élèves d'HEC qui se sont lancés dans la création. Mais son enseignement est ainsi voulu que ce sont des grands patrons – devenus en l'occurrence maîtres de conférence – qui, sur le campus, font partager leurs expériences. « *Lorsqu'il y a échec c'est moins une question de connaissance que de comportement* », ajoute Robert Papin.

L'Association pour l'emploi des cadres (APEC), enfin, n'est pas en reste qui, depuis 1984, offre des moyens aux cadres afin de s' « autorecruter ». Sur les deux mille porteurs de projets que nous avons suivis en 1992, 20 % sont passés à l'acte, dit Jean-Paul Meire, responsable du service création d'entreprises à l'APEC. Même en période de récession, les réussites sont possibles sur des projets solvables et bien ciblés. « *Je ne suis pas convaincu*, ajoute-t-il, *qu'il faille miser sur un secteur particulier. C'est la qualité du projet et de celui qui le porte qui prime aujourd'hui.* »

Jean Menanteau

L'effet mode

Les jeunes diplômés acquièrent aujourd'hui l'expérience avant tout

EN France, les jeunes diplômés ont rarement eu une fibre d'entrepreneur : après avoir terminé une école de commerce et de gestion, 3 % se lancent dans la création d'entreprise contre 30 % aux Etats-Unis. Ils se dirigent traditionnellement vers les multinationales, qui leur paraissent offrir des carrières plus brillantes et des salaires plus attirants, sans compter la sécurité de l'emploi.

Vers le milieu des années 80 pourtant on voit se dessiner chez les jeunes une mode qui les pousse « à se mettre à leur compte ». Chaque grande école, de l'ESSEC à Sup de co, tient à offrir une option « création d'entreprise ». Dans certains cas, comme HEC, c'est même une majeure. Des dizaines d'étudiants en suivent les cours chaque année; tous ont un projet de création plus ou moins vague.

Pour Jean-Marie Hennes, vice-président de Mars and Co, conseil en stratégie d'entreprise, il y eut ce qu'on peut appeler l'« effet Tapie ». L'image d'un battant fonceur, dynamique, un peu aventurier, a servi de modèle, de prototype à l'esprit d'entreprise. Durant les années de cohabitation on voit s'implanter dans les salles de cours une idéologie du jeune qui se lance à la force du poignet avec juste sa volonté et des idées plein les poches. Avec cette réserve notable : une confusion entre création et reprise d'entreprise.

En réalité, on connaît peu de créations *ex nihilo* mais beaucoup de reprises de PME-PMI. Les clubs de repreneurs d'affaires se multiplient au sein d'associations d'anciens élèves de grandes écoles, de Polytechnique à Sciences-po. Cette mode est en perte de vitesse. On peut dater de la guerre du Golfe environ la baisse du mouvement : 25 % de chute en deux ans dans les créations. Les raisons en sont multiples mais vont toutes dans le même sens.

Les créations d'entreprise de jeunes diplômés se sont surtout portées sur des activités de services comme les SSII, sur la publicité et la communication. Or ce sont les secteurs les plus touchés par la stagnation actuelle : beaucoup ont fait faillite et ne donnent pas envie à leurs cadets de se lancer dans l'aventure. Didier Pravaz a une formation d'expert-comptable. Il est responsable de DIP-Conseil, un cabinet de consultants. Il donne un cours de création d'entreprise à l'ISG (Institut supérieur de gestion). Il raconte : « *En 1991 j'avais une vingtaine d'élèves. En 1992 environ la moitié. Ils ont tous une idée, un projet. Mais très peu vont à présent jusqu'au bout.* » « *L'effet Tapie*, constate Jean-Marie Hennes, *est retombé. Pire, il sert à présent de repoussoir, de contre-modèle.* » Son entrée tapageuse dans la politique, ses démêlés avec la justice et surtout la découverte de l'échec financier de ses affaires n'ont pas servi, il s'en faut, le prestige du *self-made man*.

Autre sujet de découragement pour les repreneurs : une inflation exagérée des prix des sociétés. On considère habituellement que la valeur d'une firme oscille entre six et dix fois le montant des bénéfices. On a vu récemment des affaires se conclure à deux et trois fois ce prix pour se retrouver peu après en dépôt de bilan. Le rachat de Balmain par Alain Chevalier est tristement édifiant. Les faillites ont augmenté de 60 % en septembre et octobre derniers. Une réalité qui freine bien des enthousiasmes.

La découverte de l'échec financier

En outre, la grande entreprise ne rassure plus. Ce n'est plus le passeport garanti pour un parcours sans risque, tant s'en faut, et une montée régulière vers les sommets. Les dépôts de bilan et les licenciements dans les maisons réputées sûres et solides, licenciements dus aux restructurations, aux OPA, aux fusions et acquisitions, ont créé le chômage chez les cadres supérieurs et engendré la méfiance.

Les jeunes diplômés qui débutent préfèrent acquérir de l'expérience et faire très classiquement leur premières armes chez les autres, trop heureux qu'ils sont de trouver un emploi. Et les créateurs d'entreprise sont redevenus la population qu'ils ont toujours été : des cadres de trente-cinq à quarante-cinq ans, souvent demandeurs d'emploi, qui trouvent là l'occasion ou jamais de se lancer et de faire bon usage de leurs indemnités de licenciement.

Liliane Delwasse

EMPLOI

Job qui veut

Le défi au chômage de six jeunes cadres « offreurs de services »

« NE *dites pas à ma mère que je suis à la recherche d'un emploi, elle me croit chômeur !* » Cette phrase, mi-ironique, mi-amère, mais non dénuée d'humour, est écrite en exergue du dossier que se sont constitués six jeunes cadres demandeurs d'emploi. Voilà un an, ils ont fondé Job qui veut, un groupe de travail « *indépendant de toute institution et de toute structure* » de recherche d'emplois, comme il en naît spontanément en France de plus en plus fréquemment. Des personnes qui ont décidé de vivre ensemble leur démarche et puisent en eux-mêmes une dynamique de groupe que les structures classiques – ANPE, agences pour l'emploi des cadres, cabinets *out placement* – ne peuvent leur offrir, la durée du chômage s'allongeant.

Patrick, Laure, Bénédicte, Christine, Philippe et Marie-Laurence – moyenne d'âge trente ans et entre sept et neuf ans d'expérience professionnelle – travaillaient à Paris et en région parisienne, le plus souvent à des postes de responsabilité commerciale et de marketing. Cela dans des sociétés aussi diverses que les articles de puériculture, l'édition, la communication, un grand importateur d'automobiles, un constructeur informatique. Ils ont été licenciés pour cause de restructuration. Une situation que ces anciens étudiants d'écoles de commerce, à la limite, ne contestent pas.

Comme tant d'autres, ils ont pris le chemin de l'ANPE, des ASSEDIC, de l'APEC (Agence pour l'emploi des cadres). Et c'est le hasard, le besoin de vaincre leur isolement, leurs communes difficultés, leurs affinités aussi qui les ont fait se regrouper. « *Pas pour nous lamenter*, souligne fortement Patrick, *mais pour travailler* ». Pour Job qui veut, en effet, la recherche d'emplois est un véritable travail à plein temps qui suppose « *un planning et un agenda serrés* ». Et si, ponctuellement, avec discipline, ils se réunissent chaque lundi à 9 heures tapantes dans l'appartement de l'un d'eux pour une réunion de quatre heures, répètent l'opération chaque jeudi après-midi, « *ce n'est pas pour prendre le thé* », comme le dit Laure que passionne la défense de l'environnement et dont le vœu est d'intégrer une direction de marketing.

Pour le groupe, en effet, il n'est pas question d'être assisté par la société. Moins encore de se présenter comme demandeurs d'emploi. Une formule qu'ils réfutent, lui préférant celle d'« *offreurs de services* ». Pour ce faire, ils ont, au fil des mois, mis au point une méthode de recherche de travail qui se veut « *stratégique* », selon une terminologie dont ils usent souvent, n'ayant pas abandonné leur vocabulaire professionnel.

Télécopie et micro-ordinateur

Cette stratégie d'équipe, pour « *optimiser* » et « *structurer* » la recherche, fait grand cas du marketing « *pour analyser le marché de l'emploi et cibler les entreprises* » susceptibles de les embaucher. La communication est là pour perfectionner les messages ; la gestion, pour une meilleure organisation du travail en commun ; le commercial pour « décrocher » les entretiens.

Plus prosaïquement, l'équipe de Job qui veut a appris à maîtriser les outils de prospection classiques – CV, candidatures spontanées, en binôme ou en groupe, *mailing* – tout en regroupant les moyens de chacun : « *Nous avons fait l'acquisition d'un micro-ordinateur, d'un télécopieur, installé une ligne téléphonique, nous mettons en commun les journaux de la presse économique et professionnelle qui nous sont indispensables, ce qui réduit considérablement les coûts* », explique Patrick, un passionné de moto et de voyages qui souhaite intégrer une direction de la communication d'une société. « *Nous avons fait nos bilans individuels par nous-mêmes, défini nos objectifs et nos projets personnels.* »

« *La recherche d'emplois suppose une organisation sans faille*, ajoute Laure. *Nous nous forgeons et nous stimulons par nous-mêmes, faisons de nos échecs des réussites, jouons de l'effet-miroir. Si l'un de nous sort abattu d'un entretien raté avec un éventuel employeur, nous lui remontons le moral, certes, mais nous nous mettons autour d'une table pour tenter d'analyser les raisons de cet échec.* »

Méthode de la pie

Selon Job qui veut, qui en a fait l'expérience, un cabinet d'*out placement* ne fait pas ce travail-là, ni ne pratique un soutien psychologique comparable. « *Quand on est chômeur*, dit Christine, diplômée de l'IEP de Paris et alpiniste, *on a besoin d'autre chose que d'une simple logistique.* »

A cette méthodologie, d'où l'amitié n'est pas absente, le groupe a ajouté d'autres recettes : « *Il existe un marché caché de l'emploi*, explique encore Christine, devenue, au fil du temps, une spécialiste des questions sociales. *L'APEC estime que 36 % des cadres ont retrouvé un emploi grâce à leurs relations. Nous tenons compte de cet aspect des choses. A chaque personne que nous rencontrons, nous posons de nombreuses questions. Le jeu consiste à obtenir les noms de deux, trois autres contacts. Nous appelons cela entre nous la « méthode de la pie ».* Laure, pour sa part, affirme pratiquer cette méthode avec son entourage, y compris dans son cercle familial et auprès « *des copains des parents* » : « *Cela a contribué à dédramatiser mon chômage par rapport à moi-même et à ma famille* », assure-t-elle.

En un an, le groupe a obtenu des résultats qu'il estime probants. « *Nos demandes de rendez-vous avec des directeurs de ressources humaines, voire des directeurs généraux de grandes entreprises, ont été honorées à près de 70 %. La moitié de l'équipe a retrouvé un emploi.* » Une équipe qui se renouvelle et qui « embauche » en son sein, en le parrainant, un autre chômeur sitôt le départ de l'un d'entre eux. Mais, à les entendre, les employeurs qui les reçoivent ainsi se montrent, à défaut de leur faire une offre concrète, surtout intéressés par la qualité et l'originalité de la démarche de Job qui veut. Une situation quelquefois à la limite du paradoxe.

Reçu un jour dans le bureau d'un cabinet de recrutement, Patrick s'est vu poser plus de questions sur le mode de fonctionnement interne de Job qui veut que sur son propre CV : « *A la limite, c'est moi qui donnait des conseils au recruteur !* », lâche-t-il avec humour.

L'avenir ? Tout en se renouvelant en permanence – « *C'est un déchirement quand l'un de nous s'en va parce qu'il a trouvé du boulot* », – le groupe s'interroge. Et si la réflexion et déjà l'expérience de Job qui veut se transformaient en structure permanente ? « *Rien ne peut être exclu*, assurent-ils d'une seule voix. *Nous avons pensé transmettre notre savoir-faire à des jeunes diplômés à la recherche d'un premier emploi.* »

A la suite d'une interview sur les ondes d'une radio périphérique, l'avalanche des appels téléphoniques leur a encore donné l'idée d'essaimer. Et de constituer « *des dizaines de Job qui veut* ». Et, en bons commerciaux et spécialistes du marketing qu'ils sont, ils n'excluent pas que l'idée puisse être « *creusée* ».

J. M.

INSERTION

Le « DEFI » des Hauts-de-Seine

Vaste programme pour conserver l'image du dynamisme économique

LE département des Hauts-de-Seine se penche sur ses exclus. Après l'opération « Agir pour l'emploi » lancée en 1991 par le conseil général, en coopération avec l'Etat au bénéfice des chômeurs de longue durée, le préfet Charles-Noël Hardy initiait, lui, un vaste programme d'insertion par l'économique baptisé DEFI 92 (Développement par l'emploi, la formation et l'insertion). Il est doté d'un budget de 4 millions de francs pour 1993 provenant de l'Etat et de diverses institutions locales. Une urgence, car derrière l'image de dynamisme économique incarnée par les gratte-ciel de la Défense, se profilent des quartiers où l'« *on a déjà frôlé l'explosion à plusieurs reprises* », souligne le préfet.

Un contraste illustré par les statistiques du chômage dont le taux s'élève à 7,5 % pour l'ensemble du département mais affiche 3 % à 7 % dans certaines villes de la boucle nord de la Seine.

A la recherche d'un large partenariat de manière à favoriser les synergies, Charles-Noël Hardy mettra un an pour former ce qu'il appelle aujourd'hui « la famille DEFI ». Ses membres en sont l'Etat, le conseil général, les chambres consulaires, l'ANCE, l'ANPE, l'inspection académique, les syndicats CFDT et CGC, l'union patronale 92, des entreprises, des associations...

Au nom de l'intérêt général

« *Au début, j'ai rencontré pas mal de réticences*, confie le préfet. *La plupart des partenaires appartiennent à l'establishment qui valorise le côté brillant du 92. Ils étaient gênés d'apparaître publiquement comme s'investissant dans la partie déficiente du département.* » Aussi a-t-il plaidé au nom de « l'intérêt général ». « *Je leur ai expliqué que s'ils ne faisaient rien dans ce domaine, ils seraient brutalement confrontés à des vagues de violence qui altéreraient l'image du département à laquelle ils tiennent tant.* » L'argument a porté.

DEFI 92 comporte quatre volets indépendants, mais des passerelles peuvent être jetées. C'est un véritable changement pour des institutions peu habituées à travailler ensemble.

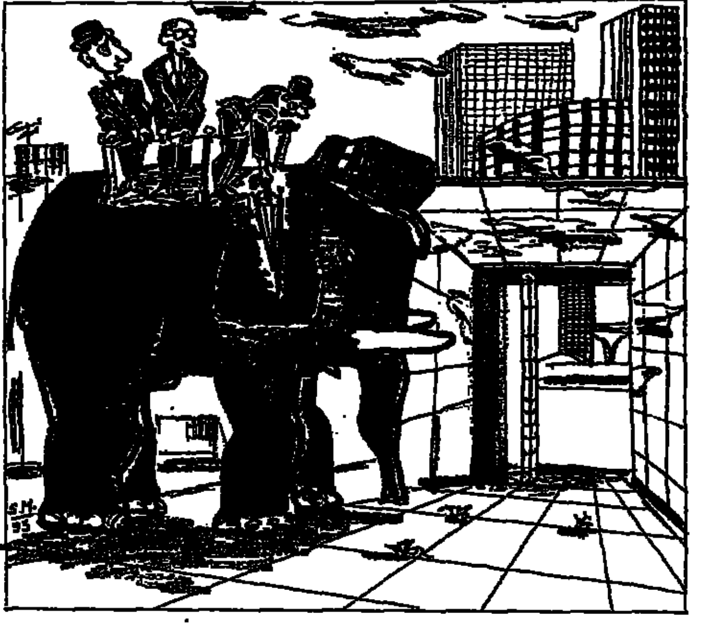
Premier volet. – L'Observatoire pour le développement économique, que préside et finance le conseil général, travaille sur des dossiers tels que l'avenir de l'industrie de l'armement, très implantée dans le département, mais où des milliers de licenciements sont à prévoir. Une autre étude concerne l'industrie de la maille textile dans le sud du département.

Un secteur en difficulté tenu par une communauté arménienne qui a fortement investi pour sa modernisation *(voir encadré)*. Enfin, l'Observatoire cherche à déterminer, grâce aux fichiers INSEE et ANPE, les métiers menacés et ceux porteurs d'avenir. Les conclusions serviront dans la mise en œuvre de formations de niveau 4 et 5 ainsi que les filières des trois IUT bientôt créés dans les Hauts-de-Seine.

Deuxième volet. – DEFI veut valoriser les métiers manuels. Dans le département, 3 000 à 5 000 emplois sont à pourvoir chez les artisans, affirme la chambre des métiers. Un sérieux débouché pour les jeunes à condition de dépoussiérer l'image des métiers manuels, de mobiliser l'éducation nationale et de lever les réticences des parents. Cette initiative menée par l'inspection académique et les chambres consulaires a déjà permis à des élèves de 4e et de 3e de réaliser des reportages vidéo sur ces métiers.

De plus, un bus-atelier visite les collèges depuis début janvier 1993. Des professionnels reçoivent parents, élèves et professeurs dans ce bus aménagé qui, chaque mois, met en scène un nouveau secteur professionnel : la maintenance de matériel pour l'entretien d'espaces verts et de motocycles, le bois, le second œuvre bâtiment...

Troisième volet. – Un dispositif d'aide à la création de micro-activités dans les quartiers défavorisés a été créé. Il s'appuie sur l'ANCE, sur des relais (travailleurs sociaux, mairies, ANPE...)



qui détectent les porteurs de projets et des opérateurs locaux chargés de les accueillir puis de les suivre pendant deux ans. Un dossier délicat, tant il est vrai que « *l'image du chef d'entreprise, du bâtiment, a le plus d'impact sur les plus démunis* », souligne Farouk Belkeddar, responsable de Starter, l'une des associations qui reçoivent les futurs créateurs.

Le risque est de provoquer des illusions comme chez cet ancien câbleur qui s'était mis en tête de vendre des fruits et légumes sur le marché mais ignorait tout des contraintes du métier. Quand Starter lui a proposé de suivre d'abord un stage d'une semaine chez un patron, il a claqué la porte en menaçant son interlocuteur. « *L'important est qu'il y ait des structures pour écouter les gens, sélectionner les projets, les accompagner et, le cas échéant, proposer d'autres voies* », estime Farouk Belkeddar.

Pour Philippe Pinglin, secrétaire général de l'UD CFDT des Hauts-de-Seine et vice-président du dispositif avec Charles Pasqua, président du conseil général, il ne s'agit pas d'intervenir sur la création d'activités – « *ce n'est pas notre problème* », – mais d'imposer « *une présence de la CFDT partout où se posent des problèmes d'emploi* », même si l'engagement de forces syndicales dans l'insertion ne fait pas encore l'unanimité parmi les militants. Pour sa part, Philippe Pinglin souhaite que « *DEFI 92 soit intégré dans les plans sociaux comme outil pour le reclassement des salariés. Ainsi, ceux qui sont prêts à démarrer leur entreprise ne sortiraient pas du circuit de l'emploi* ».

Premier bilan : 318 porteurs de projets – essentiellement des chômeurs – ont été reçus depuis avril 1992, dont environ 35 créeront leur activité. Un fonds de garantie associant le conseil général et la fondation France active vient d'être lancé pour pallier la méfiance des banques. L'objectif est de créer « *un millier d'emplois à court ou moyen terme* », précise Charles-Noël Hardy. Ce qui, certes, ne résoudra pas le problème du chômage.

Un parcours initiatique

Quatrième volet. – Pour renforcer ces actions, le préfet a voulu impliquer les entreprises – on en compte 40 000 dans les Hauts-de-Seine – en lançant avec des sociétés comme Renault, ECCO, Trouvé, Clichés Union ou encore l'établissement public de la Défense, appuyées par la chambre de commerce et d'industrie de Paris-Hauts-de-Seine (CCIP), l'union patronale 92 et la direction départementale du travail, l'association 92 des entreprises pour l'insertion.

Cet organisme présidé par Gérard Trouvé poursuit un double objectif : d'une part, développer les structures d'insertion – entreprise d'insertion (EI) et association intermédiaire (AI) – et, d'autre part, rassembler des entreprises classiques prêtes à soutenir ces structures par la dévolution de travaux et l'embauche de salariés qui en sont issus.

Pour l'heure, seule une vingtaine d'entreprises classiques ont adhéré à l'association. La réussite d'une telle opération qui absorbe d'importantes subventions d'Etat impose le respect d'une « *éthique pure et dure* », souligne le CCIP. Il faudra donc s'assurer que les structures d'insertion ont réellement un but social et non pas financier et qu'elles ne font pas « *de concurrence déloyale envers les entreprises classiques* » qui, alors, les rejetteraient, insiste Daniel Labbé, directeur de l'association.

On compte aujourd'hui dix AI dans les Hauts-de-Seine et onze EI contre deux il y a six mois, mais certaines n'en sont qu'au stade de projet. Avec d'anciens toxicomanes, des sortants de prison, des « sans domicile fixe » ou des RMistes, les EI opèrent dans des secteurs très divers.

Dans la restauration-traiteur par exemple, comme la Table de Cana, la pionnière du 92 créée en 1985, qui assure que 40 % des personnes qui ont travaillé chez elle ont ensuite retrouvé un emploi. Autre pionnière du département : l'association intermédiaire TRAMPLEIM, créée en 1987, qui encourage fortement la formation, notamment via les chantiers-écoles. Elle collabore avec une EI pour offrir aux exclus un véritable « cheminement d'insertion ». En quatre ans, elle a fourni du travail à 900 chômeurs dont 300 ont retrouvé un emploi. Pour Valérie Osmont, responsable de l'EI Loky (micro édition), l'intérêt de l'association départementale est de « *donner une caution à l'insertion en lui enlevant sa connotation péjorative* ». C'est aussi de résoudre le problème crucial des débouchés au sortir des structures d'insertion. « *Les employeurs attendent une sorte d'assurance pour embaucher les gens en difficulté*, estime Daniel Labbé, *ce n'est pas le manque de compétences techniques de ces personnes qui est en cause mais leur comportement au travail. Le rôle des EI est d'offrir un parcours initiatique* », ce que les entreprises classiques ne savent pas faire. « *L'EI apporte une certaine chaleur humaine aux gens, une attention particulière à leurs problèmes*, explique Philippe Ruffel, responsable de Tech'Insert (second œuvre bâtiment). *L'insertion fonctionne à l'affectif, c'est un vrai métier.* »

L'objectif est de créer une EI dans chacune des vingt ou vingt-cinq communes des Hauts-de-Seine où se posent des problèmes d'emploi. Après les réticences du départ, il est fréquent d'entendre aujourd'hui des partenaires revendiquer en coulisse la paternité de certains dispositifs. Ce qui fait sourire Charles-Noël Hardy : « *C'est le signe que la greffe a pris.* »

F. A.

Le tricot en famille

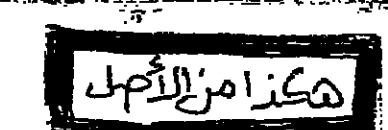
A la fenêtre du pavillon, on voyait un gamin sauter sur des sacs de pull-overs. Au sous-sol, des machines débitaient de la maille au kilomètre. Au rez-de-chaussée, une jeune fille vérifiait les broderies de tricots. Au premier étage, le silence de l'appartement-bureau. L'industrie de la maille dans les Hauts-de-Seine, tenue à 90 % par la communauté arménienne, s'est développée dans ce décor.

Une communauté très discrète, absente des Salons professionnels, mais qui compte tout de même 2 500 salariés et représente 40 % de la production française des pull-overs. Une communauté très performante aussi, comme l'exige les grandes centrales d'achat et les magasins du Sentier, capable de livrer « *1 000 pièces en cinq jours* », précise Serge Keyayan, gérant de Jac'Serval, l'un des 340 fabricants – dont 200 sont implantés dans les seules villes de Clamart et d'Issy-les-Moulineaux. Certains d'entre eux emploient une cinquantaine de salariés, mais, pour l'essentiel, il s'agit d'entreprises familiales de trois ou quatre personnes.

Une configuration traditionnelle depuis l'arrivée des Arméniens à Marseille et à Lyon à la veille du génocide de 1915. Pour s'en sortir, ils se lanceront en famille dans la couture puis dans le cuir. En 1930, ils s'installent à Paris, et vingt ans plus tard, un petit groupe installe des machines à tricoter dans les pavillons de Clamart et d'Issy-les-Moulineaux.

Ces entreprises vont alors se développer, d'autres se créer avec l'arrivée, en 1976 et 1977, d'une seconde vague d'Arméniens fuyant le régime turc. La stagnation du marché, en 1980, les incite à se regrouper. L'association CLALISS voit le jour en 1985 ; son but : promouvoir et développer l'activité textile arménienne et combattre le travail clandestin. Mais la crise est là. Des ateliers ferment, les parents poussent leurs enfants à poursuivre leurs études au lieu de reprendre le flambeau, et CLALISS entre en sommeil. Les entreprises les mieux armées investissent dans des machines à tricoter ultramodernes et fort coûteuses – environ 800 000 francs pièce. Aujourd'hui isolée, endettée et soumise à une concurrence de plus en plus vive, la communauté essaie de réagir. L'été dernier, l'Observatoire pour le développement économique des Hauts-de-Seine a entrepris une étude pour remédier à cette situation. Malheureusement, selon Serge Keyayan, « *la communauté n'a pas les moyens de financer les solutions proposées* ».

F. A.



uts-de-Seine

en famille

TRIBUNE

Profession culture

par Jean-Michel Djian

EN dix ans, la configuration du paysage institutionnel du monde artistique et culturel de la France s'est profondément transformée. Les raisons de ce changement sont simples : disponibilité accrue du temps libre, émergence progressive d'une véritable économie de la culture très largement impulsée par les pouvoirs publics. Mais on pourrait tout aussi bien expliquer cet engouement pour la culture par défaut. Défaut d'un système éducatif peu propice à l'épanouissement des sensibilités artistiques, défaut de pratiques spirituelles structurées qui empêche l'individu d'accéder à *«l'élévation de l'âme»* dont aimait tant à parler André Malraux, ou défaut encore d'une esthétique urbaine qui renvoie aux seules nécessités du fonctionnel.

Cette complexité à définir convenablement le champ de la culture condamne sans doute ses acteurs professionnels à s'interroger en permanence sur leur métier. Après avoir poussé très loin les limites de la réflexion idéologique sur leur rôle social, à une époque où le militantisme culturel était une réalité, les professionnels de la culture se trouvent désormais confrontés à des contraintes d'un autre ordre : l'économie et la communication, qui sont devenus les deux monstres sacrés avec lesquels ils doivent désormais composer. La profession culturelle s'enrichit toujours de nouveaux métiers tandis qu'elle cherche à se définir par rapport à sa seule légitimité : l'artiste et la création.

Ils sont aujourd'hui environ 800 000 à revendiquer l'appartenance à cette profession, dont plus de 70 000 cadres et dirigeants. L'emploi dans ce secteur a cru en moyenne de 23 % au cours de ces cinq dernières années, si l'on en croit les résultats de l'enquête de Bernard Latarjet réalisée pour le compte de la DATAR en 1990. Cette croissance quantitative s'accompagne désormais d'une promotion obligée des ressources humaines à laquelle les collectivités et les entreprises à vocation culturelle n'étaient pas préparées. Elle passe par la pratique d'une gestion plus rigoureuse et plus économique, voire commerciale, des activités de production, de diffusion et de communication relevant de l'art ou de la culture.

Là où il fallait il y a dix ans faire œuvre de pédagogie pour distiller avec précaution un certain nombre de tâches administratives et financières à des collaborateurs formés sur le tas, il faut maintenant gérer des personnalités, mais aussi des compétences et des statuts. Le fait que l'aide publique ne constitue plus un droit acquis oblige désormais les décideurs à plus d'exigence et de stratégie dans leur développement. Le niveau de compétence progresse, malgré l'absence d'une rémunération attractive largement compensée par l'attrait du secteur. La culture continue d'attirer les étudiants, mais aussi les professionnels expérimentés des milieux tertiaires notamment, qui cherchent là une reconversion motivante et réfléchie.

LES ressources humaines du secteur artistique et culturel se caractérisent par un certain nombre de spécificités. C'est l'insertion de chacune d'entre elles au sein du champ qui le rend complexe.

Il y a en premier lieu une constante : la diversité toujours plus grande des métiers. Elle répond à l'invraisemblable variété des «produits culturels». Ce sont eux qui déterminent les métiers et non l'inverse. A chaque discipline : théâtre, musique, cinéma, patrimoine, arts plastiques, correspond un certain nombre de savoir-faire, de pratiques professionnelles qui génèrent diverses responsabilités «associées» de nature administrative, technique et financière.

En second lieu, il existe une réelle atomisation des centres de décision. Soit un accroissement constant des lieux de pouvoirs culturels. Il en existe au moins quatre,: ceux induits par l'appareil d'Etat (ministère de la culture et affaires étrangères, principalement) ; ceux créés à partir des collectivités locales et territoriales, de loin les plus nombreux ; ceux initiés par l'industrie privée culturelle : pour l'essentiel le secteur musical, cinématographique et l'édition ; ceux enfin mis en place par l'entreprise traditionnelle dans une stratégie de mécénat et de communication. Quant aux cadres juridiques employés ils sont extrêmement variés : cela va de l'administration nationale, ou territoriale, jusqu'à l'association de loi 1901, en passant par toutes les variétés de sociétés commerciales, sans oublier les professions libérales et les intermittents du spectacle.

En troisième lieu, enfin, on constate une internationalisation accrue du champ professionnel qui oblige, en particulier, à concevoir sa trajectoire professionnelle en fonction des perspectives de mobilité. La circulation des produits culturels, les différences de gestions politiques, économiques et artistiques... qui régissent de plus en plus les stratégies culturelles nationales obligent à l'ouverture. L'économie de la culture repose sur un patchwork juridique et institutionnel complexe. Il est reconnu comme souhaitable dans la mesure où il est un gage contre la standardisation culturtelle et professionnelle. Ce foisonnement de statuts, de métiers et de responsabilités n'est en fin de compte que la résultante de la problématique culturelle. Il répond à une logique socio-économique particulière qui tire ainsi sa légitimité d'un savant dosage entre le volontarisme public et le jeu du marché. Les professions culturelles dirigeantes s'inscrivent dans cette logique-là. Leurs typologies s'organisent autour de quatre grands pôles :

– Au pôle artistique correspond naturellement la profession de créateur. Ils sont ceux à partir desquels se mettent en œuvre des productions. Le metteur en scène, le cinéaste ou l'écrivain répondent à ce signalement.

– Au pôle pédagogique on trouve les médiateurs, c'est-à-dire des professionnels dont la fonction première est de transmettre du savoir-faire, des techniques artistiques ou des compétences spécialisées. Ils sont professeur au conservatoire, bibliothécaire, animateur musical, conservateur du patrimoine ou archéologue.

– Au pôle public répond la fonction d'administrateur. Il est le garant de l'intérêt général et pilote un certain nombre d'initiatives artistiques et culturelles. Ils sont attaché culturel, directeur des affaires culturelles, chargé de mission, conseiller technique.

– Le pôle économique, enfin, réunit ce qu'il est convenu d'appeler les managers culturels. Ces professionnels ont la gestion et la responsabilité directe d'un certain nombre d'activités artistiques et culturelles qu'ils conduisent dans une stratégie de résultats économiques. C'est le public qui sanctionne. Ils sont directeurs d'institutions culturelles, de festivals, producteurs de spectacles, directeurs de galeries d'art ou éditeurs.

Ces compétences majeures s'inscrivent donc de près ou de loin dans une activité de création, de production, de diffusion et d'animation. Ce sont au total plus de 400 métiers différents qui trouvent une place quelque part dans le rapport entre l'artiste et son public. Quand on sait que 55 % des Français ne sont encore jamais allés au théâtre ; 12 % au cinéma, que 82 % n'ont jamais assisté à un concert de jazz et 71 % à un concert de musique classique, on imagine à quel point il reste du chemin à parcourir, une économie originale à développer et des emplois à créer.

► Jean-Michel Djian est président-directeur général d'ARTES, cabinet de conseil en recrutement spécialisé dans la culture et l'audiovisuel.

ÉCHOS

Parcours d'insertion et activités économiques

■ La Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (FNARS) organise les 28 et 29 janvier à Nancy un colloque consacré [aux] «parcours d'insertion et aux activités économiques» avec le soutien des ministères du travail, des affaires sociales, du Fonds d'action sociale, de la DATAR, de la Fondation de France et de la Caisse des dépôts et consignations. Des ateliers sont prévus pour illustrer la problématique et viendront alimenter les débats d'une table réunissant, notamment, MM. Claude Alphandéry, Dominique Balmary, Paul Pavy et Michel Thiérry.

► FNARS, mission Insertion par l'activité économique. 76, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris. Tél : 45-23-39-09.

Les «8 dragons» asiatiques, partenaires pour l'Europe

■ Sous le patronage du ministère de l'industrie et du commerce extérieur, un symposium international est organisé le 10 février avec pour titre : «Les «8 dragons» asiatiques, partenaires pour l'Europe». Le colloque, qui rassemblera un grand nombre de personnalités, sera ouvert par M. Georges Kiejman, ministre délégué aux affaires étrangères, et M. Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur, devrait intervenir à l'heure du déjeuner.
Les «8 dragons»? Ce sont la Chine du Sud, Hong-kong, Taïwan, Singapour, la Corée du Sud, la Thaïlande, la Malaisie et l'Indonésie. Pour évoquer ces pays qui génèrent un commerce extérieur égal à celui du Japon, quatre angles seront proposés au cours de la journée. Les ressorts des «économies-miracles» asiatiques : pourquoi leur croissance est-elle inéluctable? ; le vrai pouvoir : le rôle réel des Chinois de la diaspora et de leurs réseaux ; quels marchés, comment y réussir, quels partenariats concrets pour nos entreprises? ; vers de surprenantes évolutions : la Chine et Hong-kong en 1997, ou la double OPA, la Chine et le Vietnam, nouveaux pays capitalistes ; et peut-on envisager un «marché commun» asiatique.

► France Pacific Consultants. Tél. : 45-88-79-79. HEC Eurasia Institute. Tél. : (16)-39-67-70-25. Lieu : Méridien Paris Etoile, Porte Maillot, 75017 Paris.

« L'aventure des métiers »

■ Créé à l'initiative de M. Armand Braun, le salon de «L'aventure des métiers» va tenir son édition 1993 du dimanche 7 février au vendredi 12 février, comme d'habitude, de 9 h à 17 h 30 sans interruption, à la Grande Halle de La Villette à Paris. Une fois encore, trente secteurs professionnels et au moins 300 métiers seront présentés pour l'information des jeunes à partir de la classe de quatrième. En 1992, 100 000 élèves, âgés de 13 ans à 18 ans, des parents et 10 000 professeurs avaient participé à cette manifestation d'envergure nationale. Avec le temps, «L'aventure des métiers» est devenue un lieu de rencontre privilégié entre le monde de l'éducation et celui de l'entreprise. Sous une forme vivante, elle facilite l'orientation, des professionnels venant témoigner de la réalité de leurs métiers. Encore cette année une opération intitulée «Un jeune, un jour, un métier» permettra à des milliers de jeunes, après le salon, de passer individuellement une journée auprès d'un professionnel dans son entreprise. Des conférences sont en outre prévues où les professionnels s'adresseront plus particulièrement aux professeurs et aux conseillers d'orientation.

► L'aventure des métiers, 5, rue d'Alger, 75001 Paris. Tél. : 42-60-30-48 ; fax : 42-86-97-19. Renseignements pratiques : Grande Halle, La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris. Métro Porte-de-Pantin.

Rectificatif

■ Dans l'article consacré le 13 janvier au prix de l'excellence de la formation, attribué par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, une fâcheuse erreur s'est glissée. L'entreprise lauréate était «Le nettoyage général» et non, comme nous l'avons indiqué, la société «Le nettoyage industriel» qui existe aussi et qui se trouve être l'une des concurrentes de la première.

STAGES

**Le service des offres de stages est désormais accessible en tapant directement : 3615 LEMONDE.
Les entreprises désireuses de passer des offres sont priées de consulter directement cette association au 45-46-16-20.
STAG'ETUD 12, av. Raspail, 94257 Gentilly Cedex, tél. : 49-08-99-99.**

COMPTABILITÉ

□ Lieu : Vitry-sur-Seine. Date : mars. Durée : 3 mois. Ind. : 3 000 F/mois. Profil : bac + 4, comptabilité analytique, grande distribution, convention de stage. Mission : contrôle de gestion et mise en place d'une comptabilité analytique. 03587.
□ Lieu : Villenave-d'Omon. Date : immédiat. Durée : 1 mois mini. Ind. : à définir. Profil : bac + 2 mini, convention de stage, comptabilité, DECF, BTS. Mission : comptabilité. 03583.

PERSONNEL

□ Lieu : Paris. Date : mars. Durée : 2 mois. Ind. : 1 620 F. Profil : bac/bac + 4. Mission : assister le responsable du recrutement. 03551.
□ Lieu : Combs-la-Ville. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 30 % SMIC. Profil : bac + 4, spécialisation gestion du personnel, CELSA, CIFFOP, AES, connaissances TTX, tableur, convention de stage. Mission : animer une cellule de reclassement, aide rédaction CV, mailing employeurs potentiels de la région, information ANPE, ASSEDIC, convention de conversion. 03553.

MARKETING

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 3 000 F/mois net + %. Profil : bac + 4, bonne connaissance du monde de l'entreprise et goût pour le contact avec les clients, convention de stage. Mission : développement d'un portefeuille de clientèle et participation à la réflexion et à la mise en place d'une politique de marketing. 03456.
□ Lieu : Bourg-la-Reine. Date : février. Durée : 3/6 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 4/5, dernière année, école de commerce, connaissance gestion d'entreprise, marketing et notions d'organisation et d'informatique, anglais, convention de stage. Mission : comptes de la société, opérations marketing, suivi commercial. 03080.
□ Lieu : Lyon. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 3/4, école de commerce, connaissance études marketing (avoir travaillé en junior entreprise), convention de stage. Mission : organisation, encadrement, supervision, logistique, contrôle d'enquêtes. 03580.
□ Lieu : Les Ulis. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, marketing, savoir utiliser File Maker. Pro/Macintosh si possible, permis de conduire, pas de vente directe, convention de stage. Mission : définir et mettre en œuvre une politique de marketing direct auprès des comités d'entreprises et négocier avec les responsables les conditions de vente. 02269.
□ Lieu : Paris/Le Blanc-Mesnil. Date : immédiat. Durée : à définir. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, marketing, formation assurée, convention de stage. Mission : participer à l'élaboration des études de marché ; vidéos, traitement des données. 03552.

VENTE

□ Lieu : Villenave-d'Omon. Date : immédiat. Durée : 1 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 1/2 mini, vente, action commerciale, convention de stage. Mission : vente, accueil clientèle. 03584.
□ Lieu : Gentilly. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 1 500 F mois + commissions + prime en fonction des objectifs fixés, convention de stage. Profil : bac + 1. Mission : prospection commerciale auprès d'un fichier déjà existant, remise à jour, développement du portefeuille de clientèle. 03559.

SECRÉTARIAT

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 1, TTX, anglais, convention de stage. Mission : secrétariat, saisie informatique, courrier, classement, affranchissement. 03467.
□ Lieu : Versailles. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 1 700 F. Profil : bac + 2 mini, connaissances TTX, Word. Mission : initiation aux travaux juridiques par le biais du secrétariat juridique. 03592.

INFORMATIQUE

□ Lieu : Saint-Ouen. Date : immédiat. Durée : 4 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 4, école spécialisation informatique, connaissances SQL : bases de données, convention de stage. Mission : développement d'applications utilisant un SGBD Windows. 03518.
□ Lieu : Lyon/Grenoble. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2/4, convention de stage. Mission : réaliser, dans le cadre d'un projet en informatique de gestion, l'analyse et la programmation sur mini et gros systèmes. Réf. AI12. 03586.
□ Lieu : Lille. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2/5, utilisation méthode MERISE, convention de stage. Mission : réaliser analyse de la gestion du système d'aide financière aux vacances ; gestion des priorités, gestion des attributions. 03588.
□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2/3 mois. Ind. : 5 000 F. Profil : bac + 2/3, BTS, DUT, comptabilité, finance. Mission : participer à la mise en œuvre d'applications informatiques de gestion dans un contexte site central. 03087.
□ Lieu : Bourg-la-Reine. Date : février. Durée : 3/6 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 4. Ecole d'ingénieurs informatique, convention de stage. Mission : SGBD et L4G sous Windows, OS/2, Novell et Unix. 03081.
□ Lieu : Villenave-d'Ornon. Date : immédiat. Durée : 1 mois minimum. Ind. : à définir. Profil : bac + 1/2, informatique BTS/IUT. Mission : travail informatique. 03585.
□ Lieu : Lyon. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 4, connaissances IBM, Excel, Windows, convention de stage. Mission : développer un nouveau système de gestion de livraison pour augmenter la satisfaction des clients. 03554.

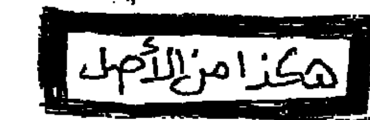
COMMUNICATION

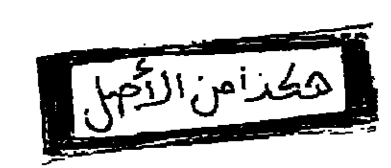
□ Lieu : Lyon. Date : immédiat. Durée : 2 mois minimum. Ind. : à définir. Profil : bac + 1/2, BTS, communication, action publicitaire, connaissance du Macintosh (PAO) pour la création, convention de stage. Mission : création d'annonces publicitaires, études de devis, recherche de partenaires, animation radio... 03536.
□ Lieu : Versailles. Date : immédiat. Durée : 4 mois. Ind. : 1 700 F/mois. Profil : bac 3/4, relations publiques, relations presse. Mission : recherche de stratégie de communication, négociation avec les organismes, création d'événements médiatiques et suivi. 03591.
□ Lieu : Bordeaux. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, lettres, ISIC, IEP, convention de stage. Mission : communication/relations publiques, travail d'assistante ou mission précise à définir avec l'entreprise. 03549.

AUTRE

□ Lieu : Seclin. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 4, environnement, sciences de la Terre, ingénierie, connaissances pluridisciplinaires : biologie, technique, géographie, convention de stage. Mission : mettre au point (bibliographie, méthodologie) des projets de mission en environnement (tous domaines). 03548.

OPÉRATION SPÉCIALE INGÉNIEURS





OPÉRATION SPÉCIALE

INGÉNIEURS

DES HOMMES DE SOLUTIONS

BERTIN

Notre Société (530 personnes), leader des sociétés de services technologiques, intervient sur des PROJETS PLURIDISCIPLINAIRES DE HAUTE TECHNOLOGIE.
Nous renforçons notre Division GENIE CHIMIQUE & COMBUSTION et recrutons

2 INGENIEURS D'ETUDE EN GENIE CHIMIQUE ET COMBUSTION

pour notre Centre de TARNOS (40), près de BAYONNE

Dans le cadre de votre mission, vous assurez la modélisation, la réalisation et l'exploitation de logiciels en génie chimique et combustion pour des applications en propulsion (turboréacteurs, moteurs, sous-marins) et en études d'environnement (incinération, épuration).

Vous êtes ingénieur diplômé d'une grande école (option énergétique ou mathématiques appliquées). Vous possédez une thèse en modélisation de la combustion, de la cinétique chimique ou du génie chimique, ou une expérience professionnelle équivalente.

Vous portez un réel intérêt à l'analyse des phénomènes physiques et vous avez également de bonnes connaissances en FORTRAN, en anglais (lu, parlé) et de bonnes capacités de synthèse et de rédaction.

Au sein d'une équipe expérimentée, vous prendrez très rapidement en charge tous les aspects des projets qui vous seront confiés (gestion technique et financière, interface clients).

Merci d'adresser votre candidature, sous référence 57, à BERTIN & Cie DRS - BP 3 - 78373 PLAISIR CEDEX.



LES SOLUTIONS COMPETITIVES

MEDIAPA — MEDIA-SYSTEM

Impliquez-vous dans la maît
de grands programmes spatia

La Direction des Lanceurs du CNES à Evry (91) recrute pour la réalisation des programmes Ariane.

Ingénieurs grandes école

DANS LE CADRE DE L'AGENCE SPATIALE FRANÇA

Deux missions sont proposées au sein des équipes de la Division Etudes et Développement à des jeunes ingénieurs souhaitant valoriser leur première expérience (1 à 3 ans) :

- Le développement des composants mécaniques et l'ingénierie mécanique d'un moteur fusée. De bonnes connaissances en mécanique, matériaux et tribologie sont nécessaires. Réf. 92/DLA/18
- Le développement d'organes de combustion (générateur de gaz, chambre de combustion) d'un moteur fusée. Votre première expérience vous a permis de conforter vos connaissances en thermique, transfert thermique, chimique. Réf. 92/DLA/22

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature, sous la référence du poste choisi, à la Division du Personnel, Centre Spatial d'Evry, Rond-Point de l'Espace, 91023 Evry Cedex. Minitel 3615 code CNESPACE.



BT est un des plus grands opérateurs de TELECOMMUNICATIONS dans le monde.

Notre envergure internationale nous permet d'offrir aux grandes entreprises des solutions globales.

Dans le cadre de notre développement en Europe, nous recherchons nos

Responsables Services Clients

Vous possédez une première expérience d'au moins 5 ans vous ayant permis d'acquérir des bases quant aux solutions Télécom après vos études supérieures.

La mission qui vous est confiée fait appel aux qualités suivantes :

- Sensibilité et large ouverture par rapport aux problèmes du client.
- Adaptation, motivation et flexibilité.
- Bonnes communication et présentation.
- Aptitude à fédérer des équipes, y jouer un rôle participatif et mener avec elles des projets à leur terme.
- Dynamisme et persuasion.
- Professionnalisme et souci de la qualité.

Anglais courant

Vos responsabilités, au sein de notre organisation, sont motivantes pour quiconque souhaite un développement vers une fonction commerciale (conseil) et de support client.

La Défense

Elles vous seront explicitées par notre Conseil :
MERCURI URVAL 95, avenue Victor Hugo 92500 RUEIL MALMAISON auquel il convient d'envoyer votre dossier complet sous la réf. 667207

BT

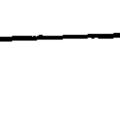
Deb'a

LA PREMIERE PIERRE DE 1993...
...NOUS PROMET UN BEL EDIFICE !

ORC CONTESSE

MEILLEURS VOEUX À TOUTES CELLES
ET CEUX AVEC QUI NOUS CONSTRUIRONS
CETTE NOUVELLE ANNÉE !

ORC
CONTESSE



Ingénieurs



Notre Division de **L'ISLE D'ABEAU (38)** spécialisée dans la fabrication des démarreurs, dont l'activité à l'exportation est en forte progression recherche

INGENIEUR PRODUCTIVITE FOURNISSEURS

Vous développerez notre démarche de Partenariat Fournisseurs.
Par une approche globale, vous détecterez les opérations apportant une valeur ajoutée au produit et au client et supprimerez les autres. Vous conseillerez nos fournisseurs en partageant notre savoir-faire de Système de Production (Flux Tirés, Juste Nécessaire, Qualité Totale, Optimisation des surfaces).
Votre formation d'Ingénieur (X, Centrale, Mines, A.M...) et une première expérience industrielle (Production, Organisation, Conseil) vous permettront de rejoindre un Groupe gagnant. Votre évolution sera à la hauteur des résultats que vous obtiendrez.

INGENIEUR BUREAU D'ETUDES

Ingénieur (Supélec, Centrale, Mines...) vous avez acquis une première expérience d'études de produits électromécaniques ou/et automobiles et, surtout, vous maîtrisez couramment une ou deux langues (anglais - allemand - italien).
Vous rejoindrez notre équipe Développement Produits chargée de répondre aux exigences de nos Clients et dotée d'outils performants (CATIA). Vous évoluerez vers un poste de Chef de Projet mobilisant nos ressources internes au service des clients.

INGENIEURS CHEFS DE PROJET

Au sein de notre Département Méthodes (30 personnes), vous prendrez en charge l'installation de nouveaux moyens de production. Notre stratégie de croissance de parts de marché et notre savoir-faire de systèmes de production (Implication du Personnel, Flux Tirés, Juste Nécessaire, Qualité Totale) vous permettront d'assurer la responsabilité de projets importants.
Votre formation d'Ingénieur (X, Centrale, Mines...) et une expérience de projet de moyens de production grandes séries vous permettront de nous rejoindre.

INGENIEUR APPLICATION ITALIE

Ingénieur (Centrale, Supélec, Mines...), vous avez développé votre compétence en Electromécanique et vous avez, si possible, une première expérience technico-commerciale automobile.
Au sein de notre Direction Recherche et Développement et en collaboration avec les services commerciaux, vous serez chargé de l'analyse des besoins clients et de la définition technique.
Vous serez le Chef de Projet, mobilisant nos ressources internes au service du client, responsable des programmes de développement et de mise en série.
Langue impérative : Italien.

INGENIEUR PRODUCTION

Vous souhaitez démarrer votre carrière par un poste opérationnel. Vous nous aiderez à fiabiliser notre production (formation des Opérateurs, TPM, suivi des rendements) et développerez les méthodes de notre Système de production VALEO (Implication du Personnel, Qualité Totale, PSC, Hoschin, Flux Tirés...). Très rapidement vous aurez la responsabilité d'une équipe.

INGENIEUR QUALITE

Dans un contexte de Qualité Totale, vous serez le garant de nos méthodes en production et vous interviendrez en expert et en conseil.
Ingénieur électromécanicien, vous aurez acquis une première expérience Qualité dans l'industrie automobile que vous conforterez avant d'évoluer vers d'autres fonctions (méthodes, production...).

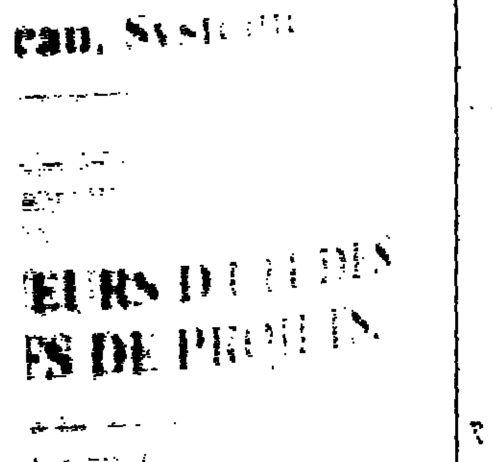
Merci d'envoyer lettre manuscrite + CV en précisant le poste choisi à **EEM VALEO** Annette Lecocq - BP 71 - 38291 LA VERPILLIERE.

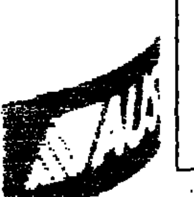
OKC

Le Groupe Valeo, par ses réalisations, son potentiel technologique, son implantation internationale, est l'un des principaux partenaires des constructeurs automobiles et de véhicules industriels dans le monde.
Valeo compte près de 27 000 personnes réparties en dix branches d'activité. Le Groupe dispose de plus de 80 usines ou centres de recherche et réalise un chiffre d'affaires de 20 milliards de francs, dont plus de la moitié hors de France.



L'EQUIPEMENT AUTOMOBILE





OPÉRATION SPÉCIALE

INGÉNIEURS

Cette filiale française d'un groupe industriel multinational conçoit, produit et commercialise auprès des constructeurs français et européens des PIECES AUTOMOBILES (HABITACLE) EN GRANDES SERIES.
Afin d'accentuer le développement technologique de ses produits, elle recherche son

Responsable du bureau d'études

— Rattaché au Directeur Technique, vos missions consisteront principalement à animer et coordonner le travail d'une équipe d'une dizaine de personnes (dont trois Chefs de Projets).
A cet effet, vous contribuez aux développements par la recherche de nouveaux produits ou de nouvelles applications ; vous assurez les liaisons permanentes avec les clients. En outre vous analysez et diffusez les informations concernant la concurrence.
— Agé de 35 ans environ et de formation ingénieur, vous possédez une expérience de plusieurs années en B.E., utilisant la CAO, acquise de préférence dans l'industrie AUTOMOBILE ou L'ELECTROMENAGER avec des produits se rapportant à la micro-mécanique.
Vous connaissez les pièces plastiques et la découpe métal ainsi que les outils qualité (Amdec, SPC...). De plus, vous maîtrisez l'anglais et l'allemand.
— Votre sens du leadership et vos capacités d'organisateur et de gestionnaire constitueront vos meilleurs atouts de réussite.
Poste situé en proche banlieue parisienne.
Alors, contactez-nous !
— Merci d'envoyer votre dossier de candidature complet (avec prétentions), sous référence 161 DA, à notre conseil Leads France, 7 rue Treilhard, 75008 Paris.

Leads

Groupe BABCOCK Entreprise

L'Energie sur Mesure

INGENIEURS PROJET

Le Groupe BABCOCK Entreprise représente au sein du Groupe CNIM 1 800 salariés dont un peu plus de 300 Ingénieurs et Cadres. Ses filiales industrielles et commerciales sont implantées dans quatorze pays. Il réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,4 Milliard de Francs. Le Groupe BABCOCK Entreprise exerce ses activités dans la conception, la fabrication, le montage, la mise en service, la réparation et la maintenance de tous types de chaudières et équipements thermiques à usage industriel, d'installations de traitement de l'air et de traitement de l'eau.

Vous souhaitez intégrer un Groupe International à fort potentiel technique dans lequel vous pourrez valoriser vos compétences.

Vous aurez la responsabilité complète de l'établissement des projets techniques au sein d'une Direction Produits, en liaison avec les responsables commerciaux et les ingénieurs spécialistes.

Ingénieur diplômé, ayant une formation de thermicien de préférence, vous avez le goût de la technique et des contacts humains.

Une expérience de plus de 5 ans dans le domaine de l'énergie est souhaitée.

La dimension internationale de notre Groupe nécessite pour ces postes une bonne connaissance de l'anglais.

Merci de nous adresser lettre manuscrite, CV et prétentions sous réf. LM/DIR 02 à
Groupe BABCOCK Entreprise
Direction des Affaires Sociales
80, rue Emile Zola - B.P. 95
93123 LA COURNEUVE



BABCOCK Entreprise
Groupe cnim

UN MONDE NOUVEAU SE CRÉE TOUS LES JOURS



SILEC
GROUPE SAGEM

Ingénieur Technico-Commercial Câbles de Télécom

Au sein du groupe SAGEM, notre société (3100 personnes. 2,5 milliards FF de CA) fabrique et commercialise des câbles, du matériel de raccordement et des équipements de signalisation. Nous recherchons pour le département Télécommunications, un ingénieur chargé d'assurer la réalisation d'affaires auprès des marchés **grands comptes** en France et à l'Export. En liaison avec le commercial et les lignes de produits, ce collaborateur traite les appels d'offre et suit l'exécution des contrats directement auprès du client, apportant ses conseils sur le plan technique. Il participe aux commissions techniques et fait évoluer nos produits. Agé de 30/40 ans, vous êtes ingénieur Télécommunications et justifiez d'une expérience confirmée en tant qu'ingénieur d'affaires ou chef de projet dans le domaine des câbles, des transmissions ou des commutations. Vous êtes capable d'entretenir des relations à tous niveaux et maîtrisez parfaitement l'anglais (l'allemand serait un plus apprécié). Ce poste est basé à **Paris** et nécessite des déplacements fréquents dans toute la France.

Si vous êtes intéressé par ce poste, merci d'adresser votre candidature sous la référence B1391.92M à notre conseil Chantal Baudron s.a., 61 boulevard Haussmann - 75008 PARIS..



Chantal Baudron. s.a.



LE BOZEC
AERONAUTIQUE

LE BOZEC AERONAUTIQUE, rattaché au groupe BREGUET INDUSTRIE, développe un savoir-faire technologique de pointe et s'adresse aux grands maîtres d'oeuvre de l'aéronautique et de l'espace.

Nous recherchons pour notre site de

BUEIL dans l'EURE

INGENIEUR D'AFFAIRES

Rattaché au Directeur Technique, vous aurez la responsabilité du bon déroulement des études et développement et de leur réalisation jusqu'à la mise en production industrielle, ceci dans le respect des spécifications techniques, délais impartis et budgets définis.

Vous serez en particulier chargé de rédiger et de soutenir les offres techniques en réponse aux demandes des clients. Vous assisterez le service commercial et aurez la responsabilité technique des études qui vous seront confiées, à savoir :
- Analyse des spécifications clients,
- Rédaction des spécifications d'études internes et des dossiers de calcul,
- Rédaction des dossiers de fiabilité en utilisant les données internes ou publiques et les outils statistiques habituels,
- Établissement des programmes d'essais et/ou de Qualification,
- Suivi et interprétation du déroulement des essais.

Bien évidemment, une parfaite maîtrise des outils de calcul par éléments finis, des outils statistiques et de l'anglais courant est nécessaire.

De formation Ingénieur (INSA, ESTACA), vous possédez une solide expérience de 3 à 4 ans dans un poste similaire.

Si la mission que nous vous proposons vous séduit, merci d'adresser votre dossier de candidature à
LE BOZEC AERONAUTIQUE, Jean-Pierre MERCIER, 2 rue Jean Perrin, 92000 NANTERRE. FAX. 47.85.36.37.



LSI LOGIC

Filiale de la firme américaine, leader mondial de circuits intégrés d'applications spécifiques (ASIC), comptant en France 40 personnes pour un chiffre d'affaires de 100 MF,

LSI Logic S.A. recherche :

UN(E) INGÉNIEUR D'APPLICATIONS

- diplômé(e) d'une école d'ingénieur (Bac + 5)
- 2 à 4 ans d'expérience en conception de circuits numériques
- une bonne connaissance des langages de description comportementale de haut niveau (VHDL).

SA MISSION :
- Support/Conseil/Assistance auprès de nos clients.
- Développement de circuits ou de fonctions sur nos propres outils.

POUR SON GROUPE D'APPLICATIONS STRATÉGIQUES 3 INGÉNIEURS QUALIFIÉS dans :

★ La correction d'erreur.
★ La compression vidéo/audio.
★ Le filtrage et les techniques de modulation
ayant 4 à 8 ans d'expérience dans la conception de systèmes numériques.

LEUR MISSION :
- Analyse des spécifications système.
- Études de faisabilité.
- Évaluation des différentes architectures en termes de performance et de coût.
- Création des spécifications composants ASIC.

(Fréquents déplacements en Europe et aux États-Unis)

Pour tous ces postes, l'ANGLAIS courant est exigé.

Envoyer lettre manuscrite, CV; photo et prétentions au journal sous référence 8617
LE MONDE PUBLICITÉ, 15/17, rue du Colonel-Pierre-Avia - 75902 Paris Cedex 15

Lilly : Les hommes, la science, la vie

Lilly France, 1ère filiale du Groupe américain Eli Lilly, aime les hommes et les femmes qui veulent vivre avec passion leur carrière professionnelle. Des produits phares, des investissements conséquents et une politique de Ressources Humaines favorable à l'épanouissement de chacun sont autant de facteurs qui vous feront découvrir l'industrie pharmaceutique à son meilleur niveau.

JEUNE INGENIEUR pour son Département Validation — Réf. JI

De formation Ingénieur Généraliste (de type A.M, ENSAIS, ENSI,...) débutant ou possédant une première expérience professionnelle de deux années dans la gestion ou le contrôle de qualité, vous avez si possible une connaissance des Bonnes Pratiques de Fabrication.
Nous vous confierons la définition de la documentation nécessaire pour qualifier les équipements de production, de réaliser cette qualification et d'en rédiger le dossier. Doté de qualités de rigueur, d'animation, de créativité, vous saurez allier un esprit pédagogique à des capacités d'animation. Une bonne maîtrise de l'anglais est nécessaire.

INGENIEURS CHIMISTES/PHARMACIENS

Assistance technique à la production - Validation de process — Réf. ICP

Débutant ou première expérience, votre mission implique la validation et le suivi des process, le développement de la documentation (procédures, tickets de fabrication, dossiers de validation, etc.) et l'assistance conseil sur le terrain.
Autonomie dans la conduite des projets, sens aigu du contact, capacités pédagogiques sont autant de qualités indispensables à votre réussite dans ce poste. La pratique de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser votre candidature : lettre manuscrite, CV et photo en indiquant la référence choisie à Jean-Jacques Hincker - Département des Ressources Humaines - LILLY FRANCE - ZI - BP 10 - 67640 FEGERSHEIM.



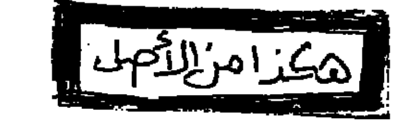
UN GRAND DE LA SANTÉ

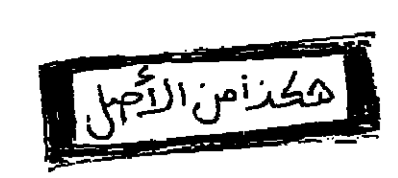
REGION LYONNAISE



RESPONSABLE DU SERVICE SÉCURITÉ-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

C'est la mission que vous propose notre société chimique, appartenant à un important groupe multinational.
Sous la responsabilité du Directeur, vous participez à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique d'Hygiène, de Sécurité et de Protection de l'Environnement.
De formation Ingénieur Chimiste, vous avez occupé des fonctions Sécurité et Protection de l'Environnement sur un site chimique, ou vous possédez une expérience acquise dans l'administration (DRIRE, agence de Bassin, ministère de l'Environnement). Votre faculté à diriger une équipe, ainsi que la pratique de l'anglais et, si possible de l'allemand, seraient appréciées.
Si vous êtes intéressé par ce poste, merci de transmettre votre CV détaillé avec lettre manuscrite et niveau de rémunération souhaité, sous réf. 649 à Média-System, 55 place de la République, 69002 Lyon, qui transmettra.





LE MONDE DES CADRES

1er GROUPE EUROPEEN DE FORMATION PERMANENTE (275 consultants-formateurs en Europe - 400 titres de stages).

Dans le cadre de son fort développement, la **DIVISION FORMATION** recherche des :

CONSULTANTS-FORMATEURS H/F
ACHATS

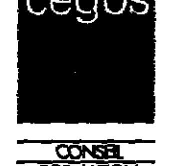
- Vous prendrez en charge l'animation de stages existants que vous ferez évoluer.
- Vous participerez à la création de nouveaux stages au sein d'une équipe de professionnels.
- Vous concevrez et animerez des actions de formation adaptées en analysant et en diagnostiquant les besoins en formation de nos clients.

Actuellement Responsable des Achats, vous êtes de formation ingénieur et possédez une expérience minimum de 10 ans dans la fonction Achats en milieu industriel de préférence.
Aujourd'hui homme de stratégie, de marketing d'achats et de négociation, vous restez un opérationnel dans votre approche du métier.

Vous avez acquis une solide pratique de :
- l'analyse de la valeur avec les bureaux d'études et si possible une bonne connaissance des approvisionnements.
- la mise en place de tableaux de bord en liaison avec les services Qualité - Approvisionnements et Financiers.

Vous avez une forte motivation et un goût prononcé pour la formation, ainsi qu'une volonté permanente de progresser dans votre domaine de compétence.

Vous êtes persuadé, comme nous, qu'aider les entreprises à améliorer les performances de la fonction achats est une activité passionnante et en plein développement. Venez nous rejoindre et **développer votre expertise** au sein de la Division Industrie Logistique de la CEGOS. Nous vous proposons une rémunération attractive.



CONSEIL
FORMATION
RECRUTEMENT

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, prétentions) sous la référence 8188/LM à M.F. ALETTI - CEGOS - Division Recrutement - Tour Vendôme - 92516 BOULOGNE Cedex.

Consultants en Systèmes d'Information

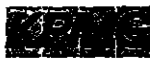
Diplômé(e) d'une Grande Ecole, vous avez acquis une expérience des systèmes d'information dans **une banque, une institution financière, une compagnie d'assurance ou un cabinet de courtage.**

Membre du réseau mondial KPMG, Peat Marwick Consultants réunit plus de 200 professionnels autour d'une même passion : accompagner les entreprises françaises et étrangères dans leur évolution.

Nous vous proposons de rejoindre notre équipe pour participer à des missions de type schéma directeur, audit informatique, conception de systèmes,...

Des méthodes reconnues, un environnement international, vous permettront au sein de Peat Marwick Consultants d'enrichir vos compétences.

Isabelle Régnier vous remercie de bien vouloir lui adresser votre candidature sous référence 931-82 à Peat Marwick Consultants - Tour Fiat Cedex 16 - 92084 Paris La Défense.



Peat Marwick Consultants
Passionnés de résultats

SOCIÉTÉ D'INGÉNIÉRIE
recherche pour la mise en place, l'organisation et le suivi de réseaux d'information thématiques :

spécialiste en INFORMATION

Diplômé d'études supérieures en documentation et information avec une expérience de 5 à 10 ans dans ce domaine, vous avez une connaissance approfondie des systèmes de transfert de données et des réseaux de télécommunication nationaux et internationaux, une très bonne pratique des logiciels **TEXTO** et **CDS-ISIS**, la maîtrise des logiciels de bases de données et de **PAO**, ainsi que l'expérience de missions d'expertises en France et à l'étranger.

Pour ce poste basé à PARIS avec des missions à l'étranger. vous parlez couramment l'anglais et l'espagnol.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV détaillé, photo et rémunération actuelle) en précisant sur l'enveloppe la réf : J01 à SAFARI - 17 Bd Poissonnière - 75082 Paris cedex 02, qui transmettra.

safari

RESSOURCES
CONSULTANTS FINANCES

société d'études en économie et finances locales

RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES, société en forte expansion, met en place une organisation territoriale en deux directions Nord et Sud.

Dans ce cadre, elle recherche :

UN CONSULTANT EN FINANCES LOCALES

diplômé de troisième cycle en économie.

Débutant ou ayant une première expérience réussie en Finances Locales, vous mènerez des missions d'expertise financière pour les collectivités locales.

UN INGÉNIEUR MÉTHODE DOUBLE COMPÉTENCE

économiste, ou économètre, vous êtes aussi informaticien. Vous avez entre 25 et 35 ans. Vous avez réussi la modélisation et le développement informatique d'applications d'analyse et de calcul. La connaissance des outils WINDOWS et tableur est indispensable.

Vous écrirez les cahiers des charges demandés par les consultants financiers, déterminerez les conditions du développement et porterez les produits en clientèle.

Votre objectif : intégrer une équipe de haute technicité. Adressez votre candidature, CV, photo et prétentions à :

Monsieur le Président Directeur Général
RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES
2, rue Edmond-Lautard – 34080 Montpellier

MAISON D'EDITION
LEADER SUR LE MARCHÉ DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL,
recherche un

Délégué pédagogique

En étroite collaboration avec le responsable du marché scolaire, vous serez chargé de présenter et recommander nos ouvrages à tous les prescripteurs (Professeurs, inspecteurs, centres de documentation, de formation, etc).

De formation BAC + 3, vous aimez la pédagogie et vous avez une bonne connaissance du milieu enseignant avec au moins cinq ans d'expérience dans le domaine du livre scolaire.

Capable d'analyses et de synthèses pragmatiques, vous êtes autonome et mobile géographiquement car vous aurez fréquemment à vous déplacer sur toute la France. Le poste est basé au siège à Paris.

Envoyez lettre, CV, photo et prétentions en indiquant la référence F 1712 sur l'enveloppe à CURSUS CONSEIL - 21, rue Vivienne 75002 Paris.


CURSUS CONSEIL


Carré Turenne



Assistante du Président

Chargée, en liaison avec la Secrétaire de Direction, de l'étude et du suivi de dossiers économiques et financiers ayant trait à des projets stratégiques moyen et long terme (notamment des opérations de croissance externe ou de transfert de technologie), dans le contexte d'une importante entreprise industrielle très internationale, tant au niveau de ses marchés que de ses unités de fabrication.

Ce poste implique une bonne envergure intellectuelle, valorisée par des études supérieures (niveau Bac + 4) et une maturité acquise par l'expérience dans une fonction voisine (5 ans minimum). La pratique de l'anglais va de soi, ainsi que la maîtrise des outils informatiques (tableur et traitement de texte).

Lieu de travail : Besançon.

Les candidatures précisant la rémunération souhaitée seront étudiées par :

josette vanden borre
Chamandre - 01340 Foissat Tél. : 74.51.23.36



GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

CHEF DE PRODUITS ASSURANCES-VIE INDIVIDUELLES

Rattaché au responsable du service Marketing de la Direction des Produits Individuels, vous participez à l'élaboration et au suivi du plan Marketing opérationnel.

En liaison avec les services internes commerciaux et techniques, vous prenez en charge l'étude, la création, le lancement et le suivi d'une gamme de produits et vous intervenez depuis la définition des besoins jusqu'au suivi des résultats. Vous coordonnez les différentes phases de l'élaboration des produits avec les interlocuteurs internes et les prestataires externes, et animez différents groupes de travaux ou réunions de présentation.

De formation supérieure en Marketing, Finance ou Gestion, vous avez acquis de solides compétences en Marketing au cours d'une expérience d'au moins deux ans nécessairement dans le domaine des produits d'Assurance-Vie ou des produits financiers.

Vos qualités relationnelles, votre esprit d'analyse et de rigueur, vos capacités d'innovation seront vos meilleurs atouts pour évoluer dans une entreprise en pleine mutation. La maîtrise de l'outil informatique est indispensable.

CNP, premier Assureur Vie en France, 35,6 milliards de francs de CA
14 millions d'assurés, 2200 personnes

Ecrire à Catherine MALNOY, réf. CP/AI
CNP - ARH 21 - Bureau 2T15 - 4, place Raoul-Dautry - 75015 PARIS

CNP, UNE CERTAINE IDÉE DE VOTRE AVENIR

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Postes basés à l'étranger

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

La **BEI**, institution financière de la Communauté Européenne, recherche pour son siège à **Luxembourg** un

Ingénieur de Projets expérimenté (h/f)

secteurs agriculture et pêche (entre 35 et 40 ans)

Fonctions: identification, évaluation technique, financière et économique et suivi de la réalisation de projets d'investissement dans les secteurs de l'infrastructure agricole, de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture.

Qualifications: □ **ingénieur diplômé ou équivalent**, de formation universitaire. □ Au moins 12 ans d'expérience professionnelle, si possible dans un contexte international, dont une partie acquise en dehors de la Communauté et couvrant notamment:
• **l'évaluation et la réalisation techniques de projets d'investissement;** • **la gestion des entreprises ou des projets dans les secteurs mentionnés ci-dessus.** □ Une expérience dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture serait particulièrement appréciée.

Langues: très bonne connaissance du français ou de l'anglais et bonne connaissance de l'autre langue. La connaissance d'autres langues communautaires serait appréciée.

La Banque offre de très bonnes conditions d'emploi, une rémunération intéressante, de nombreux avantages sociaux et pratique une politique d'égalité des chances.

Les personnes intéressées, possédant la nationalité d'un des pays membres de la Communauté, sont priées d'envoyer leur curriculum vitae, accompagné d'une photographie, en indiquant la référence, à la:

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
Département du Personnel (Recrutement) (Réf.: CT 9301)
100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 LUXEMBOURG. FAX: 4379-3356.

Les candidatures seront traitées avec la discrétion de rigueur.

L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

recrute un **DIRECTEUR** pour son

CENTRE DE RECHERCHES DU CYCLOTRON

- Le candidat est âgé de 45 ans maximum.
- C'est un chercheur expérimenté dans les domaines de l'imagerie médicale et de la radiochimie.
- Il a une expérience de la gestion d'un centre de recherches.

Tous renseignements concernant cet emploi peuvent être obtenus en téléphonant au **32 (0) 41-56-36-87.**

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, sont à adresser à
M. Arthur BODSON, Recteur de l'Université de Liège, place du 20-Août, 7 B4000 Liège (Belgique) pour le **22 février 1993** au plus tard.

SMH

Une carrière dans l'horlogerie vous tente-t-elle?
Experts en marketing et dans la vente

Des marques aussi renommées qu'Omega et Swatch font partie de notre groupe. Toutes deux représentent non seulement des produits d'un haut niveau qualitatif, mais incarnent aussi toute une philosophie de vie.

Nous nous efforçons actuellement d'élargir de manière importante notre réseau de distribution mondial. A cet effet, nous cherchons des brand managers s'identifiant pleinement avec le produit et disposant du potentiel nécessaire pour se développer et «grandir» avec nos activités.

En tant que brand manager, vous serez responsable d'une ou de plusieurs marques, de la réalisation des objectifs de vente, du développement et de la surveillance du réseau de distribution, du soutien à la vente, ainsi que du marketing et de l'ensemble de la communication.

Vous maîtrisez plusieurs langues, vous possédez une formation adéquate et une expérience internationale couronnée de succès dans le domaine des produits de consommation durables et émotionnels. Vous avez dirigé des collaboratrices et des collaborateurs.

Lieu de travail: en Suisse ou à l'étranger. Age minimum: 35 ans. Voyages: 30 à 50 % de votre temps.

Voulez-vous connaître le succès dans une entreprise renommée? Nous nous réjouissons de faire votre connaissance: Mme S. John, recrutement de cadres; SMH, Faubourg du Lac 6, CH-2501 Bienne. Tél. 19 41 32 22 97 22.

Nos activités englobent les montres et leurs composants, la technique des matériaux, la micro-électronique, les composants et systèmes électroniques, les composants pour le secteur des télécommunications et la technique énergétique (piles) y relative.

SMH

ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE - LAUSANNE

met au concours pour son Département de génie civil le poste de :

Professeur assistant de construction en bois

Le nouveau professeur assistant assurera une partie de l'enseignement et de la recherche incombant à l'Institut concerné sous la direction du responsable de cette unité.

La personnalité recherchée doit être au bénéfice d'une formation d'ingénieur civil diplômé EPF ou jugée équivalente et disposer d'une expérience pratique de plusieurs années dans le domaine des charpentes en bois.

Il devra en outre faire preuve d'excellentes aptitudes à l'enseignement et être en mesure de conduire une équipe de recherche.

Délai d'inscription : 31 mars 1993.
Entrée en fonction : 1993 ou à convenir.

Les personnes intéressées voudront bien demander la formule de candidature à :

Présidence de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
CE-Ecublens - 1015 LAUSANNE, SUISSE.





COMMUNAUTES EUROPEENNES

organise une sélection de candidatures pour la constitution d'une liste de réserve de candidats qualifiés en vue d'engager une dizaine de responsables de projets (carrière A8/A5) dans le domaine des

TELECOMMUNICATIONS
COM/R/A/107

TACHES: participer au suivi technique de vastes projets de R&D en rapport avec un des domaines clés suivants: □ commutation avancée, ATM et SDH, gestion des réseaux et des services; □ transmission d'images, technologies de la vidéo numérique, traitement multi-média; □ techniques d'interconnexion et d'interfonctionnement des réseaux CPN, LAN, MAN et WAN; □ ingénierie des services et des applications, saisie des besoins et évaluation de la demande: □ services de communication offrant de meilleures garanties de sécurité et de discrétion.

FORMATION: formation universitaire, sanctionnée par un diplôme, correspondant aux domaines susmentionnés.

PROFIL: les candidats doivent: □ avoir une expérience professionnelle post-universitaire d'au moins trois ans dans un des domaines susmentionnés; □ avoir une bonne connaissance des technologies clés, des normes, et des demandes des utilisateurs dans le domaine des télécommunications; □ avoir démontré leur capacité de négocier et d'assumer des responsabilités dans un milieu international et plurilingue; □ satisfaire à la condition essentielle de pouvoir travailler en anglais.

CONDITIONS GENERALES: □ **contrats:** temporaires de durée déterminée (renouvelables); □ **nationalité:** les candidats doivent être ressortissants d'un Etat membre de la Communauté; □ **lieu d'affectation:** les fonctionnaires et agents de la Commission doivent être disposés à travailler dans tous les lieux d'affectation, soit très souvent en dehors de leur pays d'origine; □ **âge:** les candidats doivent être nés après le 28.02.1957. Des dérogations à la limite d'âge sont prévues pour les agents temporaires des institutions des Communautés européennes. Elles sont également octroyées en compensation des services obligatoires (militaires ou autres), du temps consacré à l'éducation des enfants, ou d'un handicap physique. Les conditions d'octroi de ces dérogations sont précisées dans la documentation fournie aux candidats; □ **connaissances linguistiques:** les candidats doivent avoir une connaissance approfondie d'une des langues officielles des Communautés (allemand, anglais, danois, italien, espagnol, français, grec, néerlandais, portugais), et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues; □ **délai d'introduction:** les formulaires de l'acte de candidature doivent être demandés par écrit à l'adresse suivante: **C.C.E., Secrétariat des Comités de Sélection Recherche, SDME R2/51, rue Montoyer 75, B-1049 Bruxelles (tél.: XX-32-2/295.56.60 - télécopieur: XX-32-2/296.22.39). Ils doivent être renvoyés, dûment complétés et signés, à l'adresse précitée avant le 28.02.1993, le cachet de la poste faisant foi.**

La candidature des fonctionnaires auprès des institutions européennes n'est pas recevable.

La Commission applique une politique d'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

RECRUTEMENTS INTERNATIONAUX



Avec 14 % de sa diffusion

1er quotidien français à l'étranger

LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

organise une sélection de candidatures pour la constitution d'une liste de réserve de candidats qualifiés en vue d'engager quelques 25 responsables de projets (carrière A8 / A5) dans le domaine des

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
COM / R / A / 106

TÂCHES: participer au suivi technique de vastes projets de R & D en rapport avec un des domaines clés suivants: □ semi-conducteurs (y compris les aspects concernant les méthodes de conception, les microprocesseurs, et la technologie LCD); □ génie logiciel et analyse fonctionnelle (systems engineering); □ calcul à hautes performances.

FORMATION: formation universitaire, sanctionnée par un diplôme, correspondant aux domaines susmentionnés.

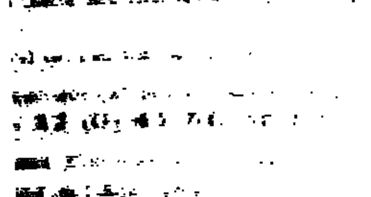
PROFIL: les candidats doivent: □ avoir une expérience post-universitaire d'au moins trois ans, de préférence acquise dans un milieu industriel; □ avoir une bonne connaissance des incidences économiques des technologies clés, des normes, et des demandes des utilisateurs dans le domaine des TI; □ avoir démontré leur capacité de négocier et d'assumer des responsabilités dans un milieu international et plurilingue; □ satisfaire à la condition essentielle de pouvoir travailler en anglais.

CONDITIONS GÉNÉRALES: □ **contrats**: contrats temporaires de durée déterminée (renouvelables); □ **nationalité**: les candidats doivent être ressortissants d'un Etat membre de la Communauté; □ **lieu d'affectation**: les fonctionnaires et agents de la Commission doivent être disposés à travailler dans tous les lieux d'affectation, soit très souvent en dehors de leur pays d'origine; □ **âge**: les candidats doivent être nés après le 28 / 02 / 1957. Des dérogations à la limite d'âge sont prévues pour les agents temporaires des institutions des Communautés européennes. Elles sont également octroyées en compensation des services obligatoires (militaires ou autres), du temps consacré à l'éducation des enfants, ou d'un handicap physique. Les conditions d'octroi de ces dérogations sont précisées dans la documentation fournie aux candidats; □ **connaissances linguistiques**: les candidats doivent avoir une connaissance approfondie d'une des langues officielles des Communautés (allemand, anglais, danois, italien, espagnol, français, grec, néerlandais, portugais), et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues; □ **délai d'introduction**: les formulaires de l'acte de candidature doivent être demandés par écrit à l'adresse suivante: **C.C.E., Secrétariat des Comités de Sélection Recherche, SDME R2 / 51, rue Montoyer 75, B-1049 Bruxelles (tél.: XX-32-2 / 295.56.60 - télécopieur: XX-32-2 / 296.22.39). Ils doivent être renvoyés, dûment complétés et signés, à l'adresse précitée avant le 28 / 02 / 1993, le cachet de la poste faisant foi.**

La candidature des fonctionnaires auprès des institutions européennes n'est pas recevable.

La Commission applique une politique d'égalité des chances entre les femmes et les hommes.





LES DIRIGEANTS



ENTREPRISE & PERSONNEL

Institut d'Études et de Développement

fondé et piloté par une centaine d'entreprises dans le but de faire progresser la réflexion et l'action en management des hommes et gestion des ressources humaines,

RECHERCHE UN

DIRECTEUR D'ÉTUDES

Il rejoindra l'équipe de 25 Directeurs d'Études et participera au développement de l'Institut dans ses diverses composantes :

- assurer la qualité de la **coopération avec les entreprises** (identification des voies de progrès, qualité des services, montage de projets, implication des responsables dans les activités de l'Institut) ;
- prendre en charge la réalisation des études, l'animation des échanges et le pilotage d'interventions, tout particulièrement dans le domaine du **management et de l'organisation** ;
- participer au projet d'**ouverture internationale** de l'Institut.

Les candidats ont entre 10 et 20 ans de vie professionnelle en entreprise, une expérience concrète des problèmes d'organisation et de ressources humaines, et apportent la preuve de leur capacité à travailler avec une grande diversité d'entreprises et de personnes.

Leur formation et leur capacité d'investissement personnel leur permettront de mener un travail d'études approfondi sur les problèmes de l'entreprise.

L'exercice d'une responsabilité de management, l'animation commerciale d'une structure de conseil, une expérience de travail à l'étranger présentent une valeur ajoutée certaine. La pratique de l'anglais est indispensable.

Les dossiers de candidatures sont à adresser à Entreprise et Personnel (réf. NTR), 48, route de la Reine, 92100 Boulogne.

Répartition pharmaceutique **AGEN**

Nous sommes l'un des premiers Groupes Français de Répartition Pharmaceutique et nous recherchons pour une de nos filiales (1200 personnes, 22 agences, 5,5 milliards de C.A), un :

DIRECTEUR OPÉRATIONNEL DE FILIALE

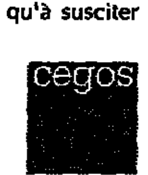
Rattaché au Président Directeur Général du Groupe, vous serez responsable des résultats de la filiale et vous les optimiserez en faisant appliquer la politique du Groupe.

Vous veillerez plus particulièrement aux objectifs de rigueur dans la gestion des moyens de stockage et de distribution, à la qualité des prestations et à l'efficacité de l'action commerciale.

Agé d'au moins 35 ans, vous avez une formation supérieure (Ecole de Commerce, Maîtrise de Gestion, etc...) et plusieurs années d'expérience de la gestion de centres de profit d'échelle comparable, dans le domaine de la distribution des services ou de la répartition pharmaceutique.

Outre vos qualités de gestionnaire, vos aptitudes à vous intégrer harmonieusement à l'entreprise ainsi qu'à susciter l'adhésion et la motivation de vos collaborateurs, compteront parmi les critères déterminants de notre choix.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV détaillé et rélmunération actuelle sous réf. 7125/LM à Eric de CABROL - CEGOS Division Recrutement - Tour Vendôme - 92516 BOULOGNE Cedex.



Une solide implantation régionale, une clientèle diversifiée et une excellente image de marque permettent à notre PME (100 p., 50 MF CA) spécialisée dans le gros oeuvre, d'occuper une position reconnue sur le marché de la construction immobilière

Directeur Général

Collaborateur direct du PDG, vous participerez à l'élaboration de notre stratégie et serez le garant des objectifs définis.

Votre action vous permettra de vous impliquer dans le management de l'ensemble des dimensions de l'entreprise : commerciale, financière, humaine, technique, et d'y représenter une force de proposition.

Ingénieur ESTP ou équivalent, une solide expérience du bâtiment vous a permis d'élargir vos compétences techniques à celles de la gestion, du commercial et de l'animation des hommes.

Vous souhaitez aujourd'hui vous investir dans une fonction de management à larges responsabilités.

Pour ce poste basé près de Rouen, merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. 117/DGM au COG Hébert Conseil 12, rue Berteaux Dumas - 92200 NEUILLY.



hébert conseil
Ressources Humaines

membre de syntec — OPQCM

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Postes basés à l'étranger



LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

engage, avec contrat d'une durée limitée à 3 / 5 ans,

2 AGENTS TEMPORAIRES HAUTEMENT QUALIFIES (m/f)

(catégorie A - niveau A5 / A4)

• **REF. 64 T / CP / 92**
Service: Cellule de prospective.
Fonctions: chargé de mission; suivi et évaluation de l'intégration européenne sous l'angle culturel, en particulier la dimension philosophique et ethnique de l'identité et de la citoyenneté européenne.
Qualifications particulières requises: □ avoir accompli des études universitaires de niveau doctorat en Sciences humaines, de préférence en Philosophie, Théologie ou Sociologie; □ expérience professionnelle post-universitaire d'au moins douze ans dont au moins deux dans la recherche prospective sur l'intégration européenne; □ connaître les fondements philosophiques et culturels des grandes civilisations, y compris européennes; □ aptitude au travail en équipe et à l'animation d'un réseau de recherche; bonnes capacités de rédaction.

• **REF. 65 T / XXI / 92**
Direction générale: Douane et fiscalité indirecte.
Fonctions: □ analyser toute question d'interprétation du régime transitoire TVA; □ traiter les questions relatives au contrôle de la TVA liées aux échanges d'informations prévus en matière de coopération administrative entre les Etats membres; □ participer à l'élaboration des propositions de directives éventuellement requises pour assurer le fonctionnement du régime transitoire TVA ainsi que de celles sur le régime définitif TVA à appliquer dans la Communauté à partir de 1997.
Qualifications particulières requises: □ expérience professionnelle post-universitaire d'au moins douze ans dont au moins huit ans dans le domaine du contrôle fiscal; □ connaissances approfondies du régime transitoire TVA et du système de coopération administrative communautaire; □ expérience concrète et confirmée de la rédaction de textes légaux.

Qualifications générales requises pour les deux postes A5 / A4: □ être ressortissant d'un des Etats membres des Communautés européennes; □ avoir accompli des études universitaires complètes, sanctionnées par un diplôme; □ posséder une connaissance approfondie d'une des langues officielles des Communautés européennes et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues; □ être né après le 31 décembre 1941.

2 AGENTS TEMPORAIRES QUALIFIES (m/f)

(catégorie A - niveau A7 / A6)

• **REF. 67 T / I / 92**
Domaine: Relations extérieures, politiques commerciales multilatérales et GATT.
Fonctions: participer à la préparation et au suivi des négociations d'accession au GATT des pays d'Europe orientale et en particulier des Républiques de l'ex-URSS.
Qualifications particulières requises: □ connaissance approfondie de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT); □ connaissance approfondie de la politique commerciale de la Communauté; □ expérience post-universitaire de négociations multilatérales d'au moins trois ans, acquise de préférence au sein d'un organisme international; □ une connaissance approfondie de l'allemand, du français et de l'anglais sera très appréciée.

• **REF. 68 T / SG / 92**
Service: Secrétariat Général.
Domaine: Jumelage de villes.
Fonctions: □ assurer la mise en œuvre de l'action communautaire en faveur de villes, en particulier sa bonne gestion administrative et financière; □ entretenir des relations avec les milieux concernés dans les Etats membres; □ organiser et coordonner des actions de sensibilisation et de formation auprès des partenaires locaux, régionaux et / ou nationaux.
Qualifications particulières requises: □ expérience professionnelle post-universitaire à l'échelon européen dans le domaine des jumelages de villes d'au moins cinq ans; □ connaissances approfondies du fonctionnement de la Commission et de ses services, notamment de ses procédures et règles administratives et financières; □ une connaissance approfondie de l'allemand, du français et de l'anglais sera très appréciée.

Qualifications générales requises pour les deux postes A7 / A6: □ être ressortissant d'un des Etats membres des Communautés européennes; □ avoir accompli des études universitaires complètes, sanctionnées par un diplôme; □ être né après le 31 décembre 1956.

La Commission met en œuvre en faveur de son personnel une politique d'égalité des chances entre les femmes et les hommes et encourage vivement les candidatures féminines.
Les candidatures des fonctionnaires des institutions des Communautés européennes ne seront pas prises en considération.
Le contrat sera proposé pour une durée minimale de 3 ans et aura une durée maximale limitée à 5 ans.
Les candidats jugés les mieux qualifiés pour l'emploi seront convoqués à un entretien.
Seules les candidatures répondant à toutes les conditions indiquées, envoyées dans le délai et mentionnant la référence appropriée seront prises en considération.
Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur curriculum vitae détaillé, dactylographié (4 pages maximum), accompagné de photocopies des pièces justificatives telles que diplômes, attestations des employeurs, au plus tard le 15.2.1993, (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante:
***COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES**, Unité Recrutement - SC 41, rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles, en mentionnant la référence correspondante.*

---

en Bretagne

Etre un des Seconds chez un des Premiers...

Ingénieur X, ECP, MINES...

la trentaine, vous souhaitez aujourd'hui valoriser votre expérience et votre talent au sein d'une entreprise (+ de 1000 personnes) à forte image. Généraliste par nature, gestionnaire par tempérament, vous voulez vous investir dans le management d'équipes pluridisciplinaires. Votre aptitude à établir et maintenir de bons contacts à tous niveaux ainsi que votre capacité d'adaptation seront donc essentielles.

Dans un premier temps, vous seconderez notre Directeur Industriel, vous l'accompagnerez dans toutes les dimensions de sa fonction et prendrez en charge un important secteur de son activité (150 personnes). Ensuite ? notre groupe est diversifié, performant et en expansion, il offre de réelles perspectives d'évolution. Bien sûr, les conditions proposées sont de nature à intéresser une personnalité de premier plan.

Pour en savoir plus, merci d'adresser votre candidature sous réf. A1/LM à notre Conseil : Olivier PLESSE - **OUEST RESSOURCES HUMAINES - 32 rue Tronjolly - 35000 Rennes,** il nous connaît bien et vous parlera de nous dès le premier entretien (à RENNES ou à PARIS). Il vous garantit une totale discrétion et vous assure d'une réponse rapide.

ORH

MUTUALITÉ DE LA LOIRE - SAINT-ÉTIENNE
(900 salariés - 20 établissements)

Recherche son

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

chargé des Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux

➜ En étroite collaboration avec le Directeur Général, vous êtes Responsable de l'ensemble des Établissements Sanitaires et Sociaux.

➜ Vous serez chargé de la coordination, de l'encadrement, de la gestion et du développement.

➜ Rattaché au Siège, vous n'en êtes pas moins un Homme de Terrain, avec une forte capacité à animer et négocier.

C'est pourquoi nous donnerons la préférence à un candidat ayant déjà vécu une expérience confirmée et réussie, connaissant parfaitement les enjeux de la Réforme Hospitalière et possédant une Formation Supérieure.

Envoyez une lettre de motivation, une photo et un CV, sous référence A9217-6120 à :



I.F.R.HOS RECRUTEMENT
Monsieur Christian LABEDAN
4, rue Georges-Bizet
42270 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ

Nous vous garantissons la confidentialité.



SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF

Collectivités Territoriales - Ministères - Associations

LE MONDE DES COMMERCIAUX

OUEST

Importante banque du grand Ouest recherche son

Directeur de l'animation réseau marketing

Rattaché au président du directoire, vous êtes responsable de la stratégie marketing et commerciale.

Dans ce cadre, vous managez une équipe composée de chargés de produits marché, communication, études.

Votre sens développé des contacts et de l'organisation commerciale, vos qualités relationnelles, vous permettront de conduire, en relation étroite avec les directeurs opérationnels du réseau, l'ensemble de la politique commerciale de la structure.

A +/- 35 ans, vous avez acquis une expérience significative de l'organisation commerciale en secteur bancaire; vous êtes diplômé de l'enseignement supérieur (Bac +5) et souhaitez vous investir totalement dans une entreprise dynamique en pleine expansion.

Merci d'envoyer votre candidature, sous la référence 24190, à notre conseil Onoma, 26 rue de Berri, 75008 Paris.
3616 UGE ONOMA.*

ONOMA

PARIS — LILLE — LYON — NANTES

A PARIS, ROUEN, NANCY, DIJON...
RIEN QUE DES ENTREPRENEURS !

Nous intervenons avec succès depuis plus d'un siècle, directement ou par l'intermédiaire de nos filiales, dans le montage et le financement de tous projets immobiliers. Aujourd'hui, nous sommes leader tant par notre volume d'activités (13 milliards de crédits nouveaux et 90 milliards d'encours), que par la diversité des produits et prestations du Groupe : financement, ingénierie financière et immobilière pour les particuliers, les professionnels, les entreprises, les investisseurs et les collectivités publiques.

Notre couverture géographique est nationale. Aussi recherchons-nous de véritables

Responsables de Développement Commercial

Vous avez environ 30 ans, une formation économique ou commerciale supérieure (ESC, Sciences Eco, IEP ...) et une première expérience qui démontre à l'évidence votre tempérament commercial et vos qualités relationnelles auprès des dirigeants d'entreprises.

Rattaché à l'une de nos structures régionales, vous serez chargé du développement de son activité commerciale, tous produits confondus, avec le soutien total d'une petite équipe que vous saurez animer et motiver. Vos qualités de découvreur d'affaires et d'entrepreneur vous permettront de réussir parfaitement dans votre mission, et vous ouvriront de larges possibilités d'évolution au sein du groupe, tout particulièrement si la mobilité géographique est un de vos atouts.

Pour un premier contact, merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous la référence 93.301 en précisant la ville choisie à notre conseil KEY MEN, 102 Terrasse Boieldieu - La Défense 8 - 92085 PARIS LA DEFENSE CEDEX 18.



L'AUDACE DE L'ENTREPRENEUR L'EXPÉRIENCE DU FINANCIER DE L'IMMOBILIER

UNIR NOS COMPÉTENCES POUR AFFIRMER TOUJOURS PLUS NOTRE DIFFÉRENCE.

UPS United Parcel Service

Prost transports

L'alliance UPS (265 000 personnes, 364 avions) et PROST TRANSPORTS (2 000 personnes, 61 implantations), nos collaborateurs la construisent chaque jour. Nous rejoindre c'est évoluer comme précurseur dans le monde du transport. Notre succès sera le vôtre. Nous recherchons :

RESPONSABLES DE SUCCURSALE

France entière et notamment 49-35-25-71-01-58.
Responsable d'un site, à l'aide de votre équipe, vous mettrez en œuvre l'ensemble des moyens logistiques mis à votre disposition pour donner satisfaction à notre clientèle. A 25-35 ans, de formation supérieure, vous avez déjà l'expérience de la gestion d'un centre de profit. Votre esprit terrain, votre sens des responsabilités et vos capacités de management vous assureront une progression dans notre groupe. (réf. RS)

JEUNES DIPLOMES

BAC + 2 à + 4

Votre candidature nous intéresse si vous êtes prêt à vous investir dans des postes très opérationnels. Nous vous confierons alors rapidement des responsabilités de management. (réf. JD)

Merci d'adresser lettre, CV, s/réf. choisie à DRH - UPS - PROST TRANSPORTS Zone d'Activités de Trappes Elancourt - Allée du Ruisseau de Gironde - 78190 TRAPPES.

INTERNATIONALE DES JEUX

Filiale de la Française des Jeux, Internationale des Jeux intensifie sa présence à l'étranger en exportant ses produits (**Loto, Loto sportif, Tapis vert, Tacotac, Millionnaire...**) et un savoir-faire de haute technologie. Pour poursuivre cette expansion, elle créé des postes de

▶ CHEFS DE PRODUITS ◀

Ils seront responsables du développement commercial d'une ligne de produits à l'étranger et participeront activement à l'implantation des nouveaux jeux.

Les candidats parlant couramment anglais devront disposer d'une formation supérieure de type ESC et d'une première expérience ou de stages significatifs à l'étranger. Ces postes requièrent des qualités d'autonomie, de rigueur et d'organisation.

Une activité passionnante pour des candidats de valeur.

Postes basés à Boulogne Billancourt.

Ecrire sous réf. 3A 2497 3M
Discrétion absolue

etap

71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

Département d'une importante société française, spécialisé dans le domaine des automatismes autoroutiers recherche

Ingénieur Commercial

Agé de 30/40 ans, vous avez une expérience de 4 ans minimum de la vente d'ensembles industriels mécaniques ou électroniques. Poste basé en région Parisienne Sud-Ouest. Réf. 287.

SSII, 150 personnes, spécialisée dans la prestation de services sur grands systèmes BULL, recherche

Responsable d'Agence H/F

Commercial, bien introduit auprès des décideurs grands comptes de l'administration et des grandes entreprises, vous avez une très bonne expérience de la vente de services. Patron, vous avez l'envergure de manager et développer un centre de profits. Poste basé à La Défense. Réf. 648.

Merci d'adresser CV + lettre manuscrite + prétentions en précisant la référence du poste choisi à Sophie CASTINEL - BRAIN SEARCHING - 24, rue Domer 69007 LYON. Tél : 78. 61. 18. 12 - Fax : 78. 61. 07. 61

SOIF DE RÉUSSIR

Les vraies réussites ont un secret, le nôtre est consommé 700 millions de fois par jour dans plus de 170 pays et nous sommes les seuls à connaître la formule de cette formidable expansion.

Aujourd'hui pourtant, nous sommes prêts à répondre à votre soif de réussir, en partageant avec vous un secret capable de faire pétiller vos ambitions.

RESPONSABLE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE

A environ 35 ans, universitaire ou diplômé d'une Grande Ecole de Commerce, 10 à 15 ans d'expérience en tant que Responsable Etudes en agence ou chez l'annonceur vous ont permis de participer concrètement au lancement ou au repositionnement de marques sur des marchés alimentaires, de l'élaboration des concepts à la création publicitaire.

Chargé d'initier et d'exploiter les systèmes d'information et d'études consommateurs nécessaires à la mise en place des stratégies commerciales de nos produits, vous assurerez : l'analyse des besoins et des positionnements produits et la gestion d'une enveloppe budgétaire.

Vous participerez de plus aux réunions de coordination au niveau européen et international, ainsi qu'aux réunions avec les agences de publicité.

Très bonnes capacités de réflexion et de synthèse, approche créative de la gestion des produits et grande ouverture d'esprit seront vos atouts pour réussir à ce poste nécessitant la pratique courante de l'anglais.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à COCA-COLA FRANCE, Service du Recrutement, BP 18 - 75513 PARIS Cédex 15



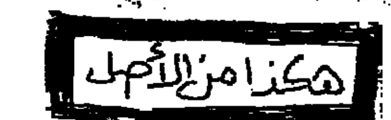
CONTESSE

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources Humaines - Juridique







ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

ZARA, groupe espagnol de distribution leader sur son marché (CA : 6 Mds, 3 800 personnes) recherche pour sa filiale française en très forte croissance son

Directeur du Personnel

Paris IXème — **Salaire très motivant**

Rattaché(e) au Directeur Général de la société, vous serez chargé(e)s du recrutement des hommes et femmes qui accompagneront et feront le développement du groupe qui a un plan d'implantation très ambitieux.
En liaison avec la maison mère en Espagne, vous vous occuperez de tous les aspects de la fonction personnel : selection, formation, évaluation, politique salariale.

Pour ce poste très évolutif et motivant, nous recherchons un ou une candidat(e) de potentiel qui après une formation en Sciences Humaines (psychologie, sociologie ou autre), ait une expérience du recrutement et de la gestion du personnel.
Une forte capacité à entraîner, à convaincre et à motiver est recherchée.

Vous parlez espagnol couramment.

Adresser à **Gilles de Mentque**, CV + photo + n° tél + rém. actuelle à **Michael Page Finance**, 30 bis, rue Spontini, 75116 PARIS, sous réf.GM8667MO.

MP

Michael Page Finance

Spécialiste en recrutement Financier

GÉRANT D'ACTIONS FRANÇAISES & INTERNATIONALES CLIENTÈLE INSTITUTIONNELLE

Notre siège recherche, pour son service Gestion Capitaux France, un gérant d'actions françaises & internationales, clientèle institutionnelle.

A 30-35 ans, de formation Bac + 4/5 économie/gestion-finances ou ingénieur, vous justifiez de 4 à 5 ans d'expérience en gestion d'actions internationales et d'un intérêt marqué pour la gestion d'options.

En étroite collaboration avec une équipe commerciale, vous interviendrez auprès de nos clients institutionnels en France et à l'étranger et leur apporterez un conseil technique adapté à leurs besoins en sachant leur expliquer clairement la politique d'investissement que vous leur préconiserez.

Rigoureux et créatif, vous assurerez la gestion financière des comptes et effectuerez des montages de produits de gestion complexes en imaginant la meilleure solution.

Parfaitement bilingue anglais, vous savez soutenir vos projets avec aisance et êtes disponible pour des déplacements en France et à l'étranger.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V. et prétentions, sous référence GAI/MO, à Pascale TAILLANDIER - Société Générale - 7, rue Caumartin - 75009 PARIS.



CONJUGUONS NOS TALENTS.

(Organisation et Publicité)

Nous sommes l'un des tout premiers intervenants sur le marché des prêts immobiliers et du financement des collectivités locales. Avec près de 3 500 collaborateurs en France et un encours de plus de 300 milliards de francs, notre signature est reconnue sur les marchés domestique et internationaux. Elle est appréciée dans l'opinion publique et les milieux d'affaires.

Nous développons une stratégie de diversification de nos produits et services. Nous recherchons pour notre DIRECTION DES INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS

CHARGE DES INVESTISSEMENTS SENIOR

Rattaché au responsable des opérations d'investissements, vous étudiez et négociez des dossiers de prises de participation, de création ou restructuration de sociétés, d'acquisition ou cession de créances...

*De formation supérieure financière grande école (ESC, ingénieur, IEP...) ou universitaire (DESS), **vous avez impérativement acquis une expérience de plusieurs années** dans le domaine des investissements, des fusions-acquisitions ou encore sur le marché primaire Actions au sein d'une banque, d'une compagnie d'assurances, chez un investisseur institutionnel, ou dans un cabinet d'audit. Familiarisé à la modélisation micro-informatique, vous travaillez aisément en anglais et avez de bonnes connaissances en droit des sociétés et fiscalité.*

Capacité d'ingénierie, goût des responsabilités seront les garants de votre réussite. (Réf. CIM)

Si vous cherchez une offre bien placée, suivez notre regard



GESTIONNAIRE DES PARTICIPATIONS SENIOR

Intégré à une petite équipe, vous assurez les études, la transaction et le suivi des opérations sur nos participations. Analyses financières de sociétés et de secteurs d'activités, gestion des instruments de reporting et de maîtrise de risque constituent les activités majeures de votre mission.

*De formation supérieure financière (SFAF, Expertise Comptable, DECF...), **vous avez impérativement acquis une expérience de plusieurs années** dans le domaine de la gestion des participations ou sur le marché primaire Actions dans une banque, chez une investisseur institutionnel, ou encore en société de bourse. Familiarisé à la micro-informatique, vous travaillez aisément en anglais et avez de bonnes connaissances en droit des sociétés et fiscalité.*

Fiabilité et sens de l'organisation seront les garants de votre réussite. (Réf. GPM)

Pour participer à notre recrutement, nous vous remercions d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions), sous la référence choisie, au Crédit Foncier de France, Direction du Personnel, 19 rue des Capucines, BP 65, 75050 Paris Cedex 01.

CRÉDIT FONCIER

Crédit Foncier. Votre allié dans le temps.

MEDIA-SYSTEM

GESTIONNAIRE OBLIGATAIRE

Nous vous proposons de rejoindre une équipe performante au sein de notre Direction Financière à Paris. Dans un contexte de large autonomie, vous participerez à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie obligataire, vous négocierez sur les marchés financiers et assurerez le suivi de la performance des portefeuilles.

De formation supérieure scientifique, vous justifiez impérativement d'une expérience similaire de 3 ans au moins au sein d'une société d'assurance ou d'un établissement financier.
Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV et rémunération actuelle), sous référence M1F, à Christine LABBE - AGF Ressources Humaines - 33, rue La Fayette 75009 PARIS.

Aux AGF, en étudiant chaque jour les courbes des grandes évolutions de ce monde, nous anticipons pour offrir des produits sans cesse plus compétitifs, plus adaptés et pour faire progresser le métier de l'Assurance.

Nous sommes 20000 personnes. Nous réalisons un C.A. de 55 milliards en France et dans plus de 30 pays.

Ensemble, nous allons donner de l'avenir à votre avenir.

PARCE QUE DEMAIN SE DÉCIDE AUJOURD'HUI.



(Organisation et Publicité)



La Cité des Sciences, établissement public de 1 000 personnes, est le plus grand centre culturel d'Europe consacré aux Sciences et aux Techniques. Elle accueille à travers ses expositions permanentes et temporaires, sa Médiathèque, la Cité des Enfants, son Planétarium et son Centre de Congrès, plus de 3,5 millions de visiteurs par an. Elle recherche son

une entreprise culturelle en projet

● Responsable du ● département ● finances

Sous l'autorité du Directeur des Ressources humaines, de l'administration et des finances, vous serez responsable :
. de la planification financière des orientations stratégiques,
. de l'élaboration et de l'exécution d'un budget (Etat des prévisions de recettes et de dépenses) de 750 MF.

Vous serez étroitement associé à la négociation des subventions budgétaires avec les autorités de tutelle.

Vous interviendrez également sur la mise au point et l'exploitation d'outils de gestion tels que la comptabilité analytique, le contrôle de gestion budgétaire et financier, la gestion des immobilisations ainsi que le système informatique de gestion.

Vous aurez en charge l'établissement des déclarations fiscales et l'application de la législation fiscale.

A 40 ans environ, vous possédez une formation supérieure de gestion (Maîtrise de gestion, DECS, Ecole de Commerce), et 10 ans d'expérience minimum dont 3 à 5 ans dans la fonction, de préférence au sein d'un établissement public à caractère industriel et commercial.

Votre rigueur et vos compétences vous confèrent l'autorité nécessaire pour encadrer une équipe de 20 personnes.

Adresser lettre manuscrite, CV, prétentions et photo sous Réf. RDF au Responsable du Département du Personnel, Cité des Sciences et de l'Industrie, 75930 PARIS Cedex 19.

L.B.W.



